■ la météo

Nuageux avec possibilité d'une averse. Venteux. Maximum 40.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Sainte Marguerite d'Ecosse VOL LXII - NO 264 Montréal, mardi 16 novembre 1971 15 CENTS

"Pour une politique québécoise de la main-d'oeuvre"

Un Livre blanc qui s'est égaré au ministère

par Gilles Lesage

QUEBEC – La tâche de concevoir et d'appliquer la politique de main-d'oeuvre au Québec doit être confiée à un organisme autonome, ce qui suppose un nouveau partage des responsabilités entre Québec et Ottawa, et une réorganisation administrative en profondeur.

Telle est l'une des principales recommandations du Livre blanc intitulé "Pour une politique québécoise de la main-d'oeuvre", que le gouvernement a en main depuis le 31 mars dernier, mais qui n'a pas encore été publié.

L'important document propose un changement complet de perspective et un programme d'action pour la prochaine décennie.

Il a été mis au point par un groupe de hauts fonctionnaires – ceux que l'on appelle les "poids lourds" à Québec – et le comité était présidé par M. Robert Sauvé, qui était alors sous-ministre du travail. Il est devenu depuis juge du tribunal du travail à Montréal. Des fonctionnaires d'au moins cinq ministères et de l'Office de planification et de développement du Québec ont, d'une façon ou de l'autre, participé au travail.

Le document de 230 pages est divisé en six chapitres qui portent respectivement sur les ressources humaines, le progrès économique, la concurrence fédérale-provinciale, le programme d'action, le nouveau contexte administratif et finalement, les budgets.

Le premier chapitre (on en trouvera un résumé en page 7) en vient à la conclusion que le marché du travail est chaotique au Québec.

Dans le second chapitre, les auteurs du Livre blanc accordent la priorité au plein emploi, parce que c'est le meilleur moyen d'assurer la croissance économique et parce que c'est une nécessité sociale. Ils traitent largement de l'insuffisance des mécanismes traditionnels et de la dispersion des mesures entre plusieurs ministères et entre deux niveaux de gouvernement. Ils constatent également le peu de place tenu par la politique de main-d'oeuvre dans l'ordre des priorités administratives.

La réforme en ce domaine, dit le document, suppose nécessairement une nouvelle définition des responsabilités des gouvernements fédéral et provincial et la primauté du Québec dans l'application de toute politique qui touche directement le citoyen.

Dans le troisième chapitre, qui traite de la concurrence fédérale-provinciale, le livre blanc indique que cette dualité pose des problèmes de financement et d'efficacité. Ce qui conduit à des contradictions administratives préjudiciables aux objectifs sociaux et au développement du Québec, ainsi qu'au sort des individus. Il donne à cet égard plusieurs exemples, dont celui de la formation professionnelle des adultes, qui fait présentement l'objet de discussions entre Ottawa et Québec. L'action d'un gouvernement, dans plusieurs cas, nuit à l'action de l'autre en matière de main-d'oeuvre. L'analyse de la situation actuelle justifie le rôle prioritaire du Québec en ce domaine, ainsi

Voir page 6: Un livre blanc

Et de deux, mais qu'advient-il des trois autres?

QUEBEC (par Gilles Lesage) – A peine nommé ministre du travail, il y a un an, M. Jean Cournoyer faisait approuver par le Conseil des ministres un programme de politique de main-d'oeuvre échelonné sur trois ans et en cinq étapes.

Un an après, les deux premières étapes ont été effectuées mais l'on ne sait trop ce qu'il advient des trois autres, les plus importantes.

Ce programme comportait d'abord l'approbation d'un texte d'orientation générale par le Conseil des ministres, ce qui fut fait le 4 novembre 1970.

Jean Cournoyer

Il comportait en second lieu la formation d'un comité responsable de la rédaction du livre blanc et la division du travail. Ce qui fut également fait. Le comité a remis son rapport le 31 mars dernier, il y a plus de sept mois, et cet important document s'est egaré dans les officines gouvernementales. Il n'a pas encore été publié, mais LE DEVOIR en a obtenu une copie en exclusivité et en publie les grandes lignes à compter d'aujourd'hui.

Les trois étape qui devaient suivre étaient les suivantes:

- préparation des projets de loi qui découlent du livre blanc;
- élaboration d'une stratégie de négociation avec le gouvernement fédéral;
- programme de réalisation par la méthode du cheminement critique.

Le texte du mémoire de M. Cournoyer est en lui-même fort révélateur. En voici les grandes lignes.

Un livre blanc est un document parlementaire déposé par le gouvernement pour annoncer sa conception d'une politique, les objectifs à atteindre et par voie de consequence, les mesures nécessaires à l'application de cette politique.

La politique de main-d'oeuvre doit viser:

- le développement et l'utilisa-

Voir page 6: Et de deux

Économie: les provinces veulent plus de pouvoir

OTTAWA (Le Devoir) – Unanimement insatisfaits de l'état de l'économie, vivement préoccupés par le chômage et les effets des mesures restrictives américaines, très critiques à l'endroit des politiques du gouvernement fédéral, les premiers ministres des provinces demandent une plus grande participation à la définition, à l'organisation et à la gestion de l'économie canadienne. Telle est l'une des principales conclusions qui se dégagent de la première journée de la conférence fédérale-provinciale sur les questions économiques.

Pour atteindre cet objectif qui fera l'objet des débats aujourd'hui encore, les chefs des gouvernements provinciaux proposent divers moyens: consultation plus fréquente, plus étroite et mieux institutionnalisée, disent les uns; création d'une commission fédérale-provinciale des affaires économiques, dit l'Ontario; conférence économique annuelle, suggère M. Bourassa; Office de la planification, lance le premier ministre de l'Ile-du-Prince-Edouard; planification fédérale-provinciale systématique, souligne M. Schreyer pour le Manitoba; rapatriement des secteurs clés de l'économie canadienne des mains des Etats-Unis, propose M. Blakeney au nom de la Saskatchewan; union économique canado-américaine, soumet M. Bennett qui déplore en souriant l'inamicale attitude d'Ottawa envers Washington; meilleure coordination des politiques régionales, s'écrient les premiers ministres de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Rarement n'avait-on vu au cours d'une conférence fédérale-provinciale un tel déferlement de critiques et de reproches à l'egard du gouvernement central dont les représentants principaux, MM. Benson et Trudeau, on écouté en silence les exposés des premiers ministres provinciaux, ordinairement plus réservés et plus prudents lors de rencontres constitutionnelles. Mais la présente réunion étant consacrée aux problèmes économiques et fiscaux, c'est avec fermeté et sans gêne aucune que les participants ont exposé leurs griefs et évoqué les difficultés de leurs régions respectives.

Au nom de l'Ontario, M. Davis a émis de sérieuses réserves à l'encontre du régime canadien de péréquation grâce auquel sont redistribuées depuis 1957 les richesses du pays. Mais, pour lui donner la réplique, MM. Regan (N.-E.), Hatfield (N.-B.) et Bourassa ont réclamé une révision de la péréquation, de telle sorte que la formule leur accorde davantage, compte tenu d'obligations et d'activités nouvelles. M. Bourassa a longuement insisté sur cette nécessaire révision de la péréquation.

Au terme de la première journée, M. Davis, premier ministre de l'Ontario, a estimé que sa proposition visant à créer une commission fédérale-provinciale des affaires économiques avait été dans l'ensemble, bien accueillie.

Aux premiers ministres qui désiraient en savoir plus long sur le rapport Gray, dont une première version a été rendue publique en fin de semaine par le périodique "Canadian Forum", M. Trudeau aurait donné l'assurance, en séance à huis clos, que la politique fédérale à l'égard des investissements étrangers serait "prochainement définie". Mais aux journalistes, le chef du gouvernement fé-

Voir page 6: Les provinces

Conférence économique fédérale-provinciale à Ottawa: le premier ministre Trudeau présente M. Peter Lougheed, nouveau chef du gouvernement albertain, à son homologue québécois, M. Robert Bourassa. Au centre, M. Benson, ministre fédéral des finances. (Téléphoto CP)

Bourassa reproche à Ottawa son manque de consultation

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA – Le premier ministre du Québec M. Robert Bourassa a reproché hier au gouvernement fédéral de ne pas avoir consulté les provinces dans l'élaboration de sa politique de lutte contre le chômage et il a qualifié la Conférence des premiers ministres du pays a laquelle il assiste jusqu'à demain, de consultation a postériori.

Le premier ministre a exprimé cet avis plusieurs fois au cours de nombreuses entrevues qu'il a accordées tout le long de la première journée de conférence fédérale provinciale où l'ensemble des questions économiques et fiscales sont abordées.

M. Bourassa a été plus loquace que les autres premiers ministres. Il était du reste très décontracté et il a maintes fois blagué avec les journalistes qui l'entouraient. La plupart des autres premiers ministres se sont quant à eux limités à faire de brefs commentaires après la réunion du matin. Le chef du gouvernement fédéral, M. Trudeau, qui préside cette rencontre à huis clos n'a pas donné de conférence de presse au cours de la journée. Le ministre des finances M. Edgar Benson, qui joue naturellement un rôle déterminant, s'est également abstenu de faire des commentaires.

Avant de répondre aux premières questions, hier midi, M. Bourassa, jovial, a souligné que la présente rencontre était beaucoup moins tendue que les précédentes réunions portant exclusivement sur les questions constitutionnelles. A un journaliste qui se demandait si cette détente n'était pas due au fait que les discussions économiques sont d'une nature moins fondamentale que les différends constitutionnels, M. Bourassa a exprimé l'avis catégorique qu'il n'en était rien et que les sujets économiques sont tout aussi importants que les autres.

D'une manière générale M. Bourassa a réclamé une plus grande participation des gouvernements provinciaux à l'élaboration des politiques économiques fédérales. A un journaliste canadien anglais qui lui demandait s'il s'attendait que le gouvernement fédéral fasse des concessions au Québec, M. Bourassa, vexé, a soutenu qu'il ne fallait pas parler en termes de concession et que le Québec réclame des correctifs normaux comme cela doit se produire dans tout régime fédéral.

D'autre part M. Bourassa s'est montré sévère à l'endroit de la politique

Voir page 6: M. Bourassa

M. Regan subit l'épreuve de deux élections partielles

HALIFAX (CP) – Deux élections partielles qui se déroulent aujourd'hui dans les circonscriptions de Queens et de Kings West en Nouvelle-Ecosse pourraient mettre en fâcheuse posture le gouvernement libéral de M. Gerald Regan, porté au pouvoir il y a 13 mois et qui ne détient actuellement qu'une majorité

Voir page 6: M. Regan

Le lock-out de La Presse

La FTQ rejette la formule d'entente

par Gisèle Tremblay

Coups de théâtre hier dans le conflit de La Presse.

- les quatre syndicats de la production (FTQ) ont décidé de rejeter la formule d'entente proposée mercredi dernier par le ministère du travail, après avoir été bien près pourtant, vendredi, de l'accepter;
- le Quotidien populaire, auquel collaboraient tous les syndicats accrédités à La Presse, a annoncé qu'il publiait aujourd'hui son treizième et dernier numéro.

Ces décisions ont été rendues publiques à l'issue d'une assemblée qui a réuni hier après-midi à la Casa d'Italia les comités exécutifs des onze syndicats en lock-out à La Presse.

Ces derniers précisent dans un communiqué qu'ils demeurent "prêts à rencontrer la direction de La Presse-Power Corporation en tout temps, 24 heures par jour, dès mercredi matin, pour négocier, même publiquement si la compagnie le désire."

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, indique pour sa part dans une déclaration faite au nom des 350 employés de métier que ce que ces derniers rejettent, c'est "ce qu'il reste de la formule sur la sécurité d'emploi après les distorsions que lui a fait subir le ministre du travail" depuis vendredi.

La recommandation globale proposée mercredi par M. Jean Cournoyer et acceptée dès le lendemain par La Presse, comprend quatorze points dont la moitié a trait à la sécurité d'emploi. Le document fixe également la durée de la convention collective à la période qui s'étend du 1er janvier 1971 au 31 décembre 1973.

Les "volte-face" du ministère du travail à propos de cette formule forcent les quatre syndicats intéressés à la "considérer maintenant comme inacceptables" a déclaré M. Laberge. Et celui-ci de citer deux exemples de contradiction:

- Le conseil de médiation avait affirmé qu'un accord sur cette formule serait suivi d'une conciliation de trente jours, après quoi la décision finale serait confiée à un arbitre ou à un commissaire-enquêteur. Or, le ministre indiquait vendredi soir à la partie syndicale qu'il n'était pas question d'arbitrage obligatoire et que sa recommandation était un simple énoncé de principe en vue d'une reprise des négociations.
- Le conseil de médiation avait assuré à la partie syndicale que la protection contre les mises à pied incluse dans la formule Cournoyer garantissait une sécurité à vie. Or, le ministre a déclaré dimanche à l'émission **Bourassa dialogue** (CKAC) qu'elle n'était valable que pour la durée de la convention collective, c'est-à-dire pour deux ans.

Les autres éléments de la formule paraissaient déjà fort peu acceptables aux typographes qui allaient cependant

Voir page 6: La Presse

Le rapport Gray, un brouillon (Sharp)

OTTAWA (CP) – Le premier ministre intérimaire, M. Mitchell Sharp, a minimisé hier l'importance d'un document secret du gouvernement sur la propriété étrangère publié la semaine dernière, en le qualifiant de "brouillon" préparé par des fonctionnaires à l'usage du cabinet.

Ce document, intitulé Rapport Gray, a paru il y a quelques jours dans la revue Canadian Forum. M. Sharp a précisé hier qu'il ne fallait pas y voir un énoncé de la politique canadienne et que la création d'une agence fédérale pour surveiller les agissements des compagnies étrangères et ses investissements étrangers au Canada n'était qu'une des solutions de contrôle suggérées au gouvernement.

Le premier ministre, M. Trudeau, souhaite d'ailleurs que cette question soit tranchée le plus rapidement possible et qu'une politique soit établie, a ajouté M. Sharp.

Ce n'est qu'alors que le gouvernement décidera de publier le rapport préparé pour le cabinet par le ministre du revenu, M. Herb Gray.

M. Sharp a expliqué pourquoi le gouvernement ne voulait pas publier immédiatement les conclusions de ce rapport. Le public, a-t-il déclaré, possède déjà une foule de renseignements sur la question et il faut maintenant que le gouvernement se prononce.

M. Gray, quant à lui, a affirmé que le rapport publié par Canadian Forum n'était pas le document qu'il avait présenté au cabinet. Il n'a pas voulu par contre préciser en quoi son rapport

Voir page 6: Le rapport Gray

À la tribune des Nations unies

Pékin confirme ses positions sur les grands problèmes de l'heure

NATIONS UNIES (AFP) – La Chine a répondu hier soir aux allocutions de bienvenue dont les délégations à l'ONU l'avaient littéralement abreuvée pendant toute la journée par une déclaration de politique qui confirme que la position chinoise devant les principaux problèmes internationaux n'a pas varié d'un pouce du fait du rétablissement des droits de la République populaire de Chine aux Nations unies.

Pour la première fois, en début de matinée, la délégation de Pékin, conduite par MM. Chiao Kuan Ha, vice-ministre des affaires étrangères et M. Huang Hua, représentant permanent à l'ONU, était entrée dans la salle de séances de l'Assemblée générale des Nations unies et avait pris place au banc de la Chine. Les allocutions de bienvenue qui se sont succédé toute la journée ont été généralement marquées par la sobriété, sans exclure cependant des accents de lyrisme révolutionnaire.

La déclaration de politique lue hier soir à la tribune de l'Assemblée par M. Chiao Kuan Ha, a fait suite immédiatement aux remerciements d'usage pour les déclarations de bienvenue. Elle a porté notamment sur les points suivants:

- Taiwan: Taiwan, a déclaré M. Chiao Kuan Ha, "est une province chinoise et les quatorze millions de gens qui vivent à Taiwan sont nos compatriotes par la chair et par le sang". Le vice-ministre chinois a rappelé que Taiwan a été restitue "à la mère-patrie", après la deuxième guerre mondiale dans la déclaration du Caire et la proclamation de Potsdam. Ce n'est qu'à la suite de la guerre de Corée, a poursuivi M. Chiao, que le gouvernement américain est revenu sur sa parole et "a envoyé des forces armées pour envahir et occuper le Taiwan chinois et les détroits de Taiwan et ces forces armées s'y trouvent encore".

"Au nom du gouvernement de la République populaire de Chine, je répète

Voir page 6: La Chine

Virement de crédits de $5.3 millions pour la police?

par Jean-Pierre Richard

L'administration Drapeau-Niding a proposé hier soir au Conseil municipal de Montréal d'opérer un virement de crédits de $5,365.772 en faveur du service de la police.

Selon la proposition présentée par le comité exécutif ces crédits seraient retirés du service de la dette et du poste "enseignement" pour être affectés au service de la police. On déplacerait ainsi $4,025.772 du service de la dette et $1.340.000 du poste "enseignement", c'est-à-dire des taxes foncières imposées pour fins scolaires.

Au moment de mettre sous presse, cette proposition n'avait pas encore été abordée par les conseillers municipaux.

On sait que le budget 1971-72 prévoyait déjà des dépenses de $45.5 millions au chapitre de la police. Les sommes supplémentaires iront principalement à la hausse des traitements des policiers ($3.5 millions).

De plus, $490.000 serviront à payer les hausses de pension, $440.000 le temps supplémentaire des policiers, $764.600 98 constables pour lesquels aucun crédit n'avait été prévu et $393.000 116 nouveaux constables engagés le 15 novembre 19671.

Par ailleurs, le Conseil municipal a voté l'expropriation des immeubles et terrains compris dans le quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine, Dorchester, Jeanne-Mance et Saint-Urbain, dans lequel sera érigé le complexe Place-Desjardins.

Des crédits de $9 millions ont été votés pour procéder à cette expropriation. La prochaine étape sera l'adoption, à la prochaine réunion du Conseil, d'un projet de bail par lequel la Ville louera ces terrains à Place Desjardins Inc. pour une période de 64 ans.

Le règlement qui a soulevé le plus d'intérêt hier soir a été celui qui interdit la présence de toute boîte à journaux sur le domaine public ou sur les terrains privés adjacents au domaine public.

Le maire Drapeau a profité de l'adoption de ce règlement pour annoncer qu'après les boîtes à journaux, c'est maintenant contre les boîtes aux lettres qu'il part en guerre. Deux motifs, selon lui, militent en faveur de l'élimination de ces divers objets: ils sont des nuisances et ils sont inesthétiques.

M. Drapeau a déclaré, entre autres, que la présence des boîtes à journaux avait toujours été illégale et qu'elle avait créé une situation inacceptable.

Le règlement adopté hier vient renforcer un règlement adopté récemment qui visait à prohiber les boîtes à journaux sur le domaine public. Au sujet de ce premier règlement, M. Drapeau a accusé les quotidiens d'[illegible] ir voulu "finasser" en déplaçant les boîtes d'un endroit à un autres.

"Les journaux ont peut-être cru que le service des travaux publics qui était chargé de surveiller l'opération n'était pas capable de s'apercevoir de ces manoeuvres peu honnêtes et peu courtoises", a lancé le maire.

Pour faire cette intervention, le maire a descendu de son siège de président de l'assemblée comme il ne le fait que dans les situations très exceptionnelles.

Fait encore plus inusité au sein du Conseil municipal, un conseiller a osé critiquer la politique suivie par le comité exécutif. Prenant la parole sur cette question de l'interdiction des boîtes à journaux, le conseiller Robert a dit s'inquiéter de ce qu'il croit être une tendance très forte de la part de l'administration municipale à restreindre la liberté dans une foule de domaines, principalement dans celui du commerce.

La Croix-Rouge,
C'est l'homme à l'aide de son prochain

les MOTS CROISÉS du Devoir

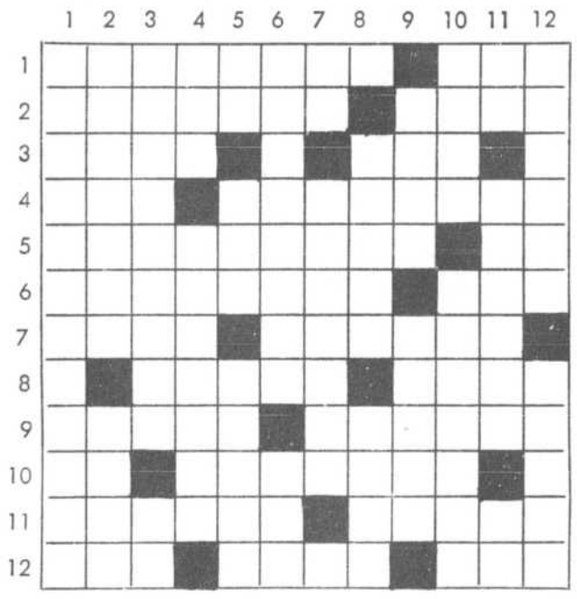

Horizontalement

1 – Crier, en parlant du chameau. – Grande étendue d'eau entourée de terres.
2 – Donner du rythme. – Grimace.
3 – Substance concentrée dans l'urine. – Pluie.
4 – Grand fleuve d'Afrique. – Relative à l'oestrus.
5 – De l'Islande. – Métal.
6 – Arséniure naturel de cobalt. – Pas ailleures.
7 – Nom donné à diverses espèces de cassier d'Afrique ou d'Asie. – Polit par frottement une pierre précieuse.
8 – Répandu çà et là. – Ville de la province de Caserte (Italie).
9 – Ecrivain autrichien (1880-1942). – Luettes.
10 – Dans. – Plante usuellement appelée cheveu-de-vénus.
11 – Etat d'un plan horizontal. – Changer l'air.
12 – Triage – A lui. – Direction générale.

Verticalement

1 – Action de brunir.
2 – Inspiration lyrique. Joindre.
3 – Chez les Romains, pièces bouffonnes qui passaient pour avoir pris naissance à Atella. – Six.
4 – Feuilles du théier. – Etoffe de soie et de laine.
5 – Eminence. – Possèdent. – Autrement dit.
6 – Apporter un remède à. – Plante qui vit en parasite sur les branches de certains arbres.
7 – Erbium. – Genre de ver dont le corps est terminé par une ventouse à chaque extrémité.
8 – Canal qui amène l'eau de mer dans les marais salants. – Accompagne souvent le récit d'un coup porté brusquement.
9 – Mois de l'année. – Plante à fleurs jaunes.
10 – Vanta. – Mettra à l'écart des autres hommes.
11 – Or. – Particulière à un lieu. – Exprime ce qu'une personne a cessé d'être.
12 – Plante potagère. – Monnaie d'argent turque.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	D	A	■	H	A	U	T	U	R	I	E	R
2	R	U	N	E	S	■	A	N	E	■	T	U
3	O	T	A	R	I	E	■	E	T	I	R	E
4	G	O	■	E	R	R	A	■	A	D	E	R
5	U	P	A	S	■	O	B	E	R	E	■	I
6	E	L	L	I	P	S	O	I	D	A	L	E
7	R	A	■	A	I	■	T	N	■	L	E	Z
8	I	S	O	R	E	L	■	S	T	E	■	■
9	E	T	I	Q	U	E	T	T	E	■	M	G
10	■	I	L	U	S	■	R	E	T	O	U	R
11	G	E	L	E	E	■	O	I	E	■	E	U
12	A	S	E	S	■	L	U	N	E	T	T	E

CHAMPAGNE
Veuve Clicquot
le choix des connaisseurs depuis 1772
La Maison Veuve Clicquot-Ponsardin, Reims, France

Des traces qui en disent long !

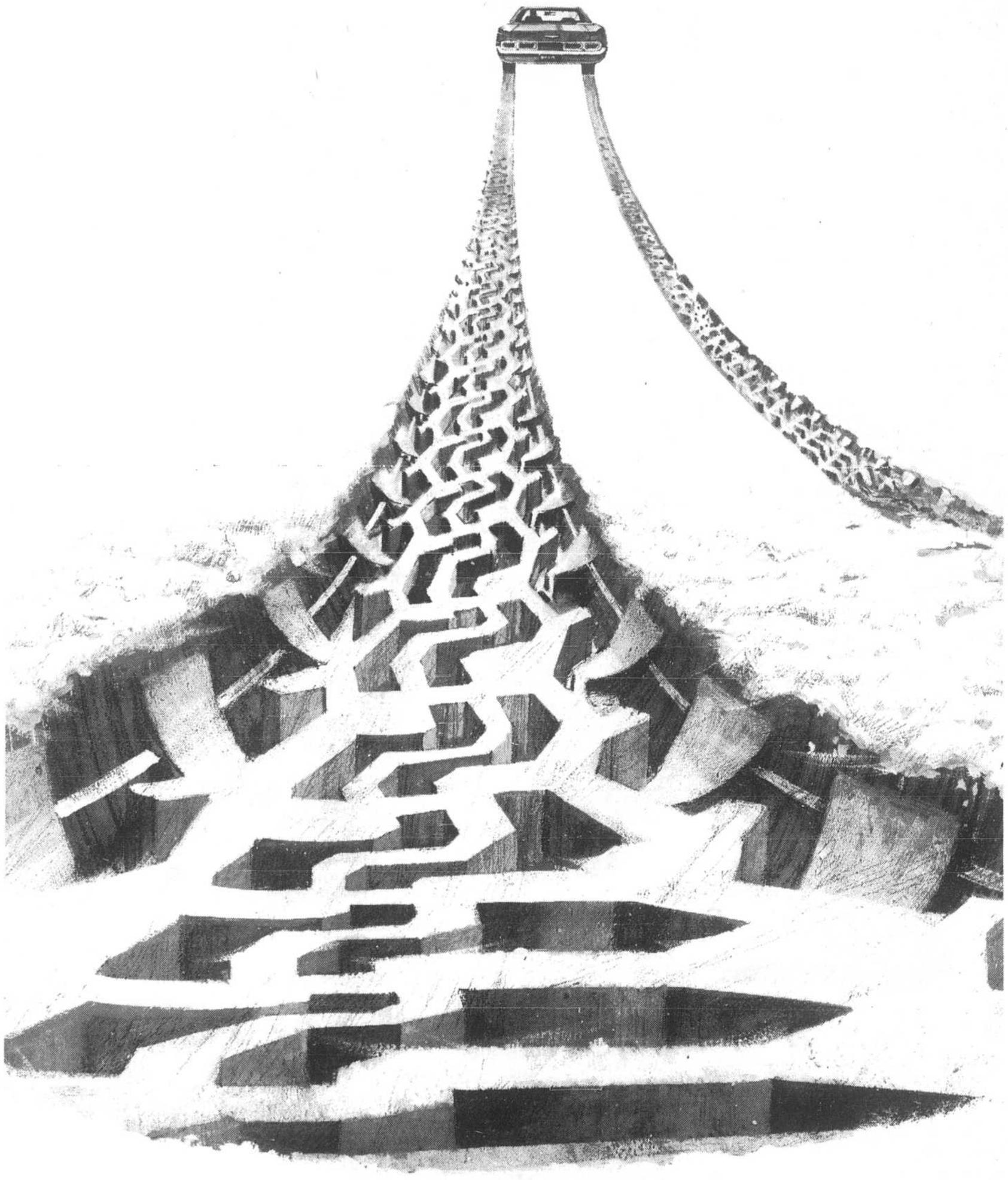

GOODYEAR
Pneus à neige de qualité à partir de $19.95
THE GOODYEAR TIRE & RUBBER COMPANY OF CANADA, LIMITED, TORONTO 14, ONT

LE DEVOIR Page 3 Montréal, mardi 16 novembre 1971

PRODUIT DE FRANCE
CASTILLON
COGNAC TRICOLORE $8.65

faits divers

par Jean-Pierre Charbonneau

Films pornographiques: saisie sans précédent

La plus importante saisie de films pernographiques jamais effectuée au Canada a été réalisée hier matin vers 2h15 alors que les policiers de l'escouade de la moralité de Montréal ont arrêté deux Ontariens en possession de 800 silms en couleur.

Les deux hommes, William Augustin Renda, 39 ans, et Archie Keegan, 40 ans, tous deux de Windsor en Ontario, ont été arrêtés au coin des rues La vérendrye et Church alors qu'ils circulaient dans une automobile louée de marque Ford 1972. Ils ont comparu quelques heures plus tard devant le juge Marrier de la cour municipale et ont enregistré un plaidoyer de culpabilité. Ils connaîtront leur sentence le 18 novembre prochain. En attendant, aucun cautionnement ne leur a été accordé.

L'arrestation de ces deux hommes porte un dur coup à un vaste réseau de vente et de contrebande de pornographie qui opère actuellement de l'est à l'ouest du Canada et même aux Etats-Unis. Les principales villes touchées par ce racket sont Montréal, Toronto, New-York, Vancouver et Windsor.

Cette saisie fait suite à une enquête qui a débuté au début du mois de septembre. Menée par les enquêteurs de la division du quartier-général de l'escouade de la moralité de la police de Montréal, sous les ordres du sergent-détective Raymond Laframboise, l'enquête avait d'abord conduit à l'arrestation, le 14 octobre dernier, de deux Montréalais, Grégoire Larocque, 45 ans, et Jacques Morin, 34 ans. Ils avaient été arrêtés en face du 1635 de la rue Desmarchais, à Montréal, en possession de 197 films pornographiques en couleur. Libérés sous caution, ils subiront leur procès le 15 décembre prochain.

Par la suite, les nombreuses filatures ont permis l'arrestation de trois autres Montréalais qui ont d'ailleurs comparu en cour hier. Ainsi, Maurice Bernard qui a été trouvé en possession de 209 films pornographiques connaîtra sa sentence le 22 novembre. Pour leur part, Guy Benoît et Gaston Ruet, ont respectivement été condamnés à $500 et $100 d'amende pour possession de 4 films et de 6 jeux de cartes.

Depuis le début de l'opération policière plus de 1000 films "porno" en couleur ont été saisis, ce qui représente un butin de plus de $40,000 chacun de ces films se vendant en moyenne $40 sur le marché noir.

Le sergent-détective Raymond Laframboise, de l'escouade de la moralité de la police de Montréal, examine un des 800 films pornographiques saisis au cours d'une opération policière menée dans la nuit de dimanche à lundi. (Photo Le Devoir, par Bernard Lauzé)

Les juifs approuvent le multiculturalisme

par Urgel Lefebvre

Le premier souci du Congrès juif canadien, qui tient en ce moment sa 16ème assemblée plénière triennale à l'hôtel Reine Elizabeth, est que les juifs conservent leur identité comme groupe ethnique, tout en participant à la vie de la collectivité dans laquelle ils se trouvent.

Les rapports entre Israël et la Diaspora entrent également dans ses préoccupations, de même que le sort des juifs en URSS, mais il faut reconnaître que "nous vivons avant tout au Canada", a déclaré le vice-président national Saul Hayes, c.r., de Montréal, dans une communication qui a été lue au lunch d'hier midi par M. Sol Kanee, qui a été élu par la suite président du CJC pour un mandat de trois ans. L'absence de M. Hayes était motivée par une indisposition soudaine.

"Nous vivons au Canada", a donc déclaré M. Hayes, et le CJC est le seul organisme à représenter véritablement tous les intérêts des juifs du Canada.

Invoquant des motifs démocratiques, le vice-président exécutif du CJC affirme que la nouvelle politique du multiculturalisme exprimée récemment par Ottawa, doit remplacer celle du biculturalisme.

Avant le lunch, les délégués siégeant en plénière avaient adopté diverses résolutions, dont l'une engage le CJC à accorder son appui moral, financier et administratif à toute campagne nationale pour réclamer des écoles juives partout où il y a des communautés juives au Canada.

Le Dr Victor Goldbloom, ministre d'Etat responsable de la qualité de l'environnement, représentait le premier ministre Bourassa au déjeuner d'hier midi et il souligna brièvement la contribution du CJC au bien-être de la province.

L'assemblée proprement dite avait été précédée en fin de semaine d'une séance d'inauguration à la synagogue Shar Hashonayim, avec comme orateur le ministre de l'intérieur d'Israël, M. Yosef Burg, et d'une cérémonie en mémoire de feu Samuel Bronfman, qui a été remplacé à la présidence honoraire du CJC par Me Michael Garber, c.r. Un hommage fut rendu au défunt par M. Nahum Goldman, président du Congrès juif mondial, et M. Monroe Abbey, c.r., maintenant ex-président du CJC. Le conférencier au banquet d'ouverture fut l'ancien ambassadeur d'Israël au Canada, M. Yaacov Herzog, maintenant directeur général du cabinet du premier ministre Golda Meir.

Les nouveaux dirigeants du CJC, outre ceux déjà nommés, sont: MM. Leon Kronitz et Lavy M. Becker, président et ex-président du comité exécutif; le juge Harold Lande, Me Sydney H. Harris, c.r., M. Abe Steinberg, M. Roy Waldman, vice-présidents des régions de l'Est, du Centre, de l'Ouest et du Pacifique; le professeur Perry Meyer, trésorier honoraire, M. Sam J. Sable, secrétaire honoraire; Me Murray Spiegel, c.r., MM. David Satok, Oscar Antel et Isador Wolfe, présidents régionaux de l'Est, du Centre, de l'Ouest et du Pacifique; M. Sigmund Unterberg, trésorier exécutif.

Hier soir, au cours de deux séances de travail, les délégués ont abordé deux sujets: "La communauté juive et les questions d'intérêt canadien" et le "Fait français".

La séance de travail sur le "Fait français" était présidée par le professeur Perry Meyer de Montréal et comportait une discussion sur la position juive au Québec.

Dans une communication qu'il a présentée à cette séance, le Cercle juif de langue française déclare entre autres choses ce qui suit:

"Canadien et aussi Québécois, le juif ici vit...sans rien rejeter de ce qui appartient en propre à la population avec laquelle il partage les soucis, les joies,

Suite à la page 6

Le pirate de l'air est accusé

CALGARY (CP) – Paul Joseph Cini, 27 ans, de Calgary, a été accusé du "fait de nuire aux moyens de transport". Il s'agit de l'individu qui a été arrêté après le détournement d'un DC-8 d'Air Canada vendredi dernier.

Cini est toujours à l'hôpital, la tête enveloppée de bandages, mais on dit qu'il se remet de façon satisfaisante de sa commotion cérébrale et de l'entaille de deux pouces que lui a faite à la tête le membre d'équipage qui l'a terrassé d'un coup de manche de hache.

Cini est sous bonne garde dans son lit d'hôpital et il appartiendra au procureur général Merv Leitch de déterminer à quel moment il devra comparaître devant les tribunaux.

(A Montréal, le président de l'Association des pilotes de ligne, le capitaine Charles M. Simpson, a rendu hommage à la bravoure du capitaine Vernon Ehman et de son équipage, tout en reprochant au gouvernement fédéral son retard à adopter des mesures de sécurité et des lois efficaces pour empêcher les actes de piraterie en vol.)

Chasseurs chassés

Deux chasseurs d'eau douce ont créé un certain remue-ménage hier lorsqu'il ont refusé d'obéir à l'ordre de deux policiers qui leur enjoignaient d'accoster, leur chaloupe sur le bord du fleuve Saint-Laurent.

Les deux hommes venaient d'être surpris par les policiers de l'auto-patrouille 8-1 en train de tirer sur des oiseaux qui vivent sur une petite île du Saint-Laurent, située à l'ouest du pont Jacques-Cartier. Cette petite île est considérée comme un sanctuaire d'oiseaux par les autorités municipales.

Au lieu d'obéir aux policiers, les deux chasseurs d'oiseaux ont préféré s'enfuir à bord de leur embarcation. Mais, mal leur en pris, car ils durent revenir vers la berge devant l'insistance de l'hélicoptère de la police de Montréal qui avait été mandé sur les lieux.

Les deux hommes qui étaient munis de permis de chasse en règle furent amenés au poste de police; ils ont cependant été relâchés après enquête.

Marché dévalisé

Un individu armé d'un révolver a réussi à s'emparer vers 15h30 hier après-midi d'une somme d'environ $1,000 en forçant le caissier du Marché Dionne, situé au 1000 est, rue Mont-Royal, à lui remettre le contenu du tiroir-caisse.

Aucun coup de feu n'a été tiré au cours de l'attentat et personne n'a été blessé.

Le suspect a réussi à prendre la fuite à pied. Les détectives de la section des enquêtes criminelles de la police de Montréal sont chargés de cette affaire.

Victime de la route

Un homme de 37 ans a perdu la vie vers 9h45 hier matin lorsqu'il a perdu le contrôle de son véhicule.

La victime est M. Yvon Dionne du 553 rue Surprenant, à Drummondville.

L'accident est survenu à Sainte-Rosalie sur la route 20, près de Saint-Hyacinthe.

Les débrayages aux Postes épargnent la métropole du moins pour l'instant

par Clément Trudel

Tandis que le ministre canadien des postes, M. Jean-Pierre Côté, exhorte les facteurs à mettre fin à leurs arrêts de travail illégaux, la grève rotative dans certaines villes canadiennes se poursuit, sans atteindre Montréal toutefois.

Le ministre, qui inaugurait hier à Montréal un centre de philatélie, a déclaré que son ministère était prêt à négocier à tout moment mais que le problème des surnuméraires devait se régler à une table de négociation et non par des arrêts de travail qui risquent de compromettre la livraison d'une partie du courier des Fêtes.

A Toronto, un porte-parole de l'Union des facteurs du Canada, M. Robert McGarry, a soutenu hier qu'il ne s'agssait pas tant du problème des surnuméraires que du respect, par le gouvernement, d'une sentence arbitrale rendue le 19 octobre dans le cas de facteurs de St. Catherines, en Ontario (le gouvernement désire se pourvoir en appel dans cette cause mais le syndicat veut avant tout le respect de la sentence, quitte à rediscuter du cas lors de négociations prochaines).

Les facteurs qui avaient débrayé vendredi dans les villes de Waterloo, de Fort Erie et de Burlington (Ont.) étaient de retour au travail hier. Pour leur part, 250 facteurs, de Toronto, 175 de Windsor et 140 de Hamilton ne se sont pas présentés à leur poste hier; un phénomène analogue s'est produit à Chatham

Suite à la page 6

Le procès Morency

Paul Rose ne pourra témoigner à nouveau

par Pierre Richard

Le juge Guy Mathieu a refusé hier que Me Robert Lemieux fasse témoigner Paul Rose dans sa réplique à la contre-preuve présentée par la Couronne la semaine dernière dans le procès de Claude Morency.

On sait que Claude Morency est accusé d'avoir commis un vol à main armée à la caisse co-op de l'université de Montréal le 28 mai 1970 pour le compte du FLQ.

En défense, Me Robert Lemieux avait fait témoigner Paul Rose qui a déclaré être l'auteur du hold-up et que ses complices pour ce vol étaient Marc Carbonneau et Jacques Lanctôt, tous deux exilés à Cuba.

En contre-preuve, Me Patrick Falardeau, représentant de la Couronne, a fait comparaître des policiers qui ont affirmé que Rose, après son arrestation le 28 décembre dernier, avait confessé avoir commis plusieurs vols dont celui à l'U. de M. et qu'il avait commis celui-ci avec Claude Morency et ses coacusés.

Hier, Me Lemieux a tenté en vain d'obtenir la permission de faire entendre Paul Rose sur certaines allégations avancées par la Couronne dans sa contre-preuve.

Le juge Mathieu a refusé cette permission, déclarant que Paul Rose avait déjà refusé de répondre aux questions que Me Lemieux aurait voulu poser. Me Lemieux a essuyé un refus identique pour sa demande de faire témoigner François Lanctôt.

Il pourra, par ailleurs, faire entendre quelques témoins dont un météorologiste qui viendra dire quelles étaient les conditions météorologiques dans les Laurentides le matin du 20 juin 1970.

Par ailleurs, le procès de Jacques Rose pour l'accusation du meurtre de Pierre Laporte, a été reporté au mois de janvier. La raison indiquée pour ce délais est le fait que le procès de son frère, Pau, pour l'accusation d'enlèvement est toujours en cours.

aujourd'hui

Jusqu'à demain, à l'hôtel Reine-Elizabeth, conférence annuelle de l'Association de **prévention des accidents industriels** sur le thème: participation-éducation-prévention.

●

A 10h30, le ministre des affaires culturelles, M. Françaois Cloutier, inaugure les nouveaux bureaux de **l'Office de la langue française** au 555 Dorchester Ouest.

●

A 12h30, au Château-Frontenac de Québec, M. André Ouellet, secrétaire parlementaire du ministre fédéral de la santé et du bien-être social prononce une causerie devant les membres du Club Rotary. Sujet: la **réunion constitutionnelle, quatre mois après Victoria**.

●

A 12h30, à la salle Champlain du Sheraton-Mont-Royal, le recteur de l'université McGill, M. Robert Bell, parle de **l'avenir de McGill** au Québec devant la Chambre de commerce du district de Montréal.

●

A 19 heures, devant l'entrée de l'hôpital Sacré-Coeur de Cartierville, **manifestation des employés de divers hôpitaux** protestant contre le paiement du stationnement dans les hôpitaux.

Employé réintégré

Le conflit est réglé à l'Institut Prévost

par Solange Chalvin

Un règlement est intervenu entre la direction de l'Institut Prévost et l'un de ses employés, Jean-Roch Gervais, un cadre non syndiqué, hospitalier au Centre de l'enfance et de l'adolescence de l'Institut.

Congédié selon une méthode que le directeur médical de l'Institut, le Dr Gilles Lortie, désapprouve, l'arrêt de travail de M. Gervais a été transformé en suspension, laquelle suspension est maintenant levée, ce qui permet à cet employé de reprendre son emploi, dès ce matin.

"La suspension demeure injustifiée et irrécevable", nous a dit M. Jean-Roch Gervais qui retourne à l'Institut non comme hospitalier mais comme infirmier afin d'être protégé, la prochaine fois, par un syndicat, a-t-il dit.

De son côté, le Dr Gilles Lortie a précisé que la suspension permet à l'employé de conserver tous ses droits acquis, ancienneté, congés, vacances, etc. C'est la raison qui a incité, semble-t-il, la direction à transformer ce congédiement en suspension.

On sait d'autre part que M. Gervais préconisait à l'intérieur du Centre de l'enfance et de l'adolescence certaines méthodes thérapeutiques qui n'avaient pas reçu l'approbation de la direction médicale.

A ce sujet, le Dr Lortie nous dit que l'équipe psychiatrique de Prévost est prête à toute expérience assurant un minimum de sécurité et de progrès possible pour les patients. Elle se refuse par contre à toute expérience n'assurant pas une évaluation constante du service de recherches.

Dans un texte que signeront toutes les parties intéressées et qui a déjà reçu l'approbation des personnes concernées, y compris M. Jean-Roch Gervais, on précise qu'il est indispensable que les méthodes de travail, la nature de la relation thérapeutique, ainsi que les résultats obtenus soient examinés et évalués à intervalles réguliers par les travailleurs du département de l'enfance et de l'adolescence, ainsi que par un observateur impartial extérieur à l'hôpital.

Ces personnes devront élaborer avec l'aide du directeur du service de recherches des méthodes d'évaluation qui soient les plus objectives possibles. L'application rigoureuse d'une méthodologie scientifique éprouvée peut tout au moins éviter des erreurs graves, soit par omission, exagération ou mauvaises interprétation, souligne le texte.

M. Gervais s'est dit heureux de re-

Suite à la page 6

Hôpital de 350 lits pour ville de Laval

Le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, vient de donner le feu vert à la construction d'un centre hospitalier de 350 lits à ville de Laval qui compte 250,000 habitants.

La décision a été prise à la suite de la réception, par le ministère, d'un rapport préparé par un groupe de travail mis sur pied en mai et dont l'objet était d'étudier l'implantation d'un ensemble de services de santé à Laval.

Le 17 mai, M. Castonguay avait annoncé que Laval aurait un réseau complet de services sociaux et de santé d'ici trois ans en principe et que la priorité serait mise sur la construction d'un centre hospitalier.

Le ministre avait également souligné l'urgence d'organiser des services complets à Laval, deuxième plus grande ville au Québec. Laval représente en fait 11% de la population de la région métropolitaine mais ne possède que 0.1% des lits au chapitre des soins généraux.

Au moins 30,000 Levallois ont été hospitalisés à Montréal en 1970.

Le programme comprend deux phases précises dont la première prévoit la construction immédiate d'un hôpial de 350 lits et la création d'un Centre local de services communautaires. Dans une deuxième phase, il est prévu d'ajouter au centre hospitalier certains services.

Le centre hospitalier sera affilié à l'université de Montréal; il comprendra des cliniques d'urgence et des cliniques externes complètes et utilisera les services spécialisés disponibles à l'hôpital de Cartierville.

La réalisation de cette première phase débute immédiatement, précise un communiqué gouvernemental. A cette fin, le ministre a suggéré un élargissement de la Corporation de la cité de la santé, de façon que cette dernière comprenne un représentant de l'université à laquelle sera affilié le futur centre hospitalier, ainsi que des représentants des services sociaux et de la population.

L'affiliation universitaire permettrait, en plus, le financement partiel de l'investissement impliqué par la Caisse lédérale d'aide à la santé, ajoute le communiqué.

Le bloc hospitalier comprendrait la médecine, la chirurgie, l'obstétrique-gynécologie et la pédiatrie. Les services d'urgence devraient pouvoir répondre à environ 5,000 à 6,000 visites par mois et compter sur 15 lits d'observation. Le rapport suggère également la mise sur pied d'une unité de psychiatrie d'une dizaine de lits qui pourrait répondre aux besoins d'urgence psychiatrique.

Le groupe de travail qui a soumis ce rapport était composé de MM. Pierre Bois, doyen de la faculté de médecine de

Suite à la page 6

La Chambre de commerce de Montréal
Déjeuner-causerie hebdomadaire
MARDI, 16 NOVEMBRE

DOCTEUR ROBERT E. BELL
recteur de l'université McGill
Le sujet: "L'avenir de McGill au Québec"
Hôtel Sheraton Mont-Royal
12 h. 30
Le public est admis
Renseignements : 866-2861

VIENT DE PARAITRE... AUX ÉDITIONS DU JOUR ET AUX ÉDITIONS ROBERT LAFFONT

LA NUIT S'ABAT SUR LA VILLE
par SARAH GAINHAM

• Un jour de mars 1938, dans le grondement des chars et parmi les acclamations des sympathisants nazis, les troupes allemandes entrent a Vienne.
• Et la nuit s'abat sur la ville
• Un beau roman

En vente partout au prix de $9.00 - distribue par le Service des Editions du Jour, 1651, Saint-denis, Montreal 129 - Tel.: 849-8325. (si la ligne est occupee: 2228)

ROBERT LAFFONT
EDITIONS DU JOUR

éditorial

Le Rapport Gray et le Québec

Claude Lemelin a souligné hier le caractère réaliste et mesuré de l'étude faite sur les investissements étrangers par le groupe de travail que dirigeait M. Herb Gray, ministre fédéral du revenu.

Cette étude montre hors de tout doute l'acuité des problèmes que soulève au Canada la présence massive d'investissements étrangers. Elle fait aussi ressortir que, de tous les pays parvenus à un stade comparable de développement, le Canada est celui qui, tout en étant le plus affecté par les investissements étrangers, a suivi en ce domaine la politique la plus indécise et la plus timide.

Au terme de son analyse, le rapport Gray opte judicieusement pour une politique de tamisage plutôt que pour les politiques de rachat inconditionnel ou de restrictions substantielles mises de l'avant par maints partisans du nationalisme économique. Il semble bien que ce soit là, pour un pays comme le Canada, la politique la plus réaliste et la plus capable de s'adapter aux mille et une situations différentes créées par l'investissement étranger.

●

On constate vite, cependant, en lisant le Rapport Gray, que les auteurs ont presque complètement fait abstraction de l'existence au Canada de deux sociétés distinctes. Or, il est douteux qu'une politique nationale "unique" soit apte à résoudre tous les problèmes que pose la présence de capitaux étrangers au Québec.

Le problème de la domination extérieure de l'économie se pose, en effet, pour les Québécois, à un double niveau, étant donné la situation culturelle propre au Québec. A un degré moindre que l'Ontario, mais dans une proportion néanmoins importante, l'activité économique est fortement soumise au Québec à des centres de décision situés à l'étranger, en particulier aux Etats-Unis. A cela s'ajoute un deuxième facteur également très important: une partie non moins significative de l'activité économique québécoise est soumise à des centres de décision qui, tout en étant canadiens, sont le plus souvent étrangers à la culture majoritaire des Québécois.

Dans le secteur de l'industrie manufacturière – pour prendre l'exemple le plus aigu – on comptait en 1970 environ 525,000 employés, soit plus du quart de la main-d'oeuvre québécoise. Or, selon une étude faite par M. André Raynauld, les établissements sous contrôle canadien-anglais fournissent 46.9% des emplois dans ce secteur, contre 31.3% pour les établissements sous contrôle étranger, et seulement 21.8% pour les établissements sous contrôle canadien-français.

Ces chiffres sont éloquents. Ils ne fournissent toutefois qu'une idée incomplète de la domination extérieure qui s'exerce sur l'économie québécoise.

Si l'on se réfère à des critères plus dynamiques comme la valeur des expéditions, la valeur des investissements par emploi, l'importance des établissements et la productivité, sur chaque plan, la différence notée ci-dessus, loin de s'atténuer, tend à s'accroître. Les établissements sous contrôle canadien-français fournissent 21.8% des emplois, mais seulement 15.4% de la valeur ajoutée et 16.4% de la valeur des expéditions.

On retrouve la présence canadienne-française dans des secteurs traditionnels comme l'alimentation, le bois, l'imprimerie et l'édition, le cuir, les produits métalliques. Les établissements sous contrôle canadien-anglais ou étranger se situent davantage dans les secteurs de pointe technologiques ou scientifiques. Aussi n'est-il pas étonnant que les établissements contrôlés par des intérêts extérieurs au Québec soient, en moyenne, cinq ou six fois plus grands que les établissements canadiens-français, qu'ils aient une production moyenne supérieure de six ou sept fois à celle des établissements canadiens-français, qu'ils aient enfin un coefficient de productivité deux fois plus grand et qu'ils fournissent à eux seuls plus de 95% des expéditions destinées à l'exportation en dehors du Québec.

●

Dans le bilan réaliste qu'il dresse des coûts et des bénéfices des investissements étrangers, le rapport Gray note que ceux-ci se financent, dans une proportion atteignant désormais les trois-quarts, à l'aide de capitaux accumulés au Canada. Il souligne aussi que l'impact de ces investissements sur la structure de l'industrie canadienne pourrait, à la longue, être catastrophique: les investissements étrangers tendent, en effet, à ériger une gamme d'établissements dont l'apport immédiat à l'économie est le plus souvent indéniable, mais dont la dépendance à l'endroit de centres de décision étrangers est si grande que le pouvoir d'auto-détermination économique (et politique) du Canada s'en trouve gravement restreint.

Valable pour l'ensemble du Canada, ce diagnostic l'est doublement pour le Québec. On aurait aimé que le rapport Gray se montrât conscient de cette réalité et qu'il en fît l'une des pierres d'assise du programme d'action qu'il recommande au gouvernement fédéral.

Mais on cherche en vain, dans le résumé qu'a publié le Canadian Forum, des indices d'une préoccupation sérieuse à cet égard. Le rapport Gray parle, ici et là, de l'incidence régionale des investissements étrangers. Il envisage même, vers la fin, la possibilité d'un organisme à caractère fédéral-provincial qui serait chargé de surveiller les investissements étrangers au Canada. Cette idée d'un organisme mixte est toutefois vite oubliée en faveur d'une recommandation voulant que l'agence de tamisage projetée soit exclusivement fédérale.

L'agence, écrit le rapport Gray, pourrait toujours, à défaut d'une participation des provinces au processus de décision, prévoir que celles-ci, dans les cas qui les concerneraient directement, seraient informées et consultées. Mais là s'arrêtent les horizons des auteurs. Tout le reste serait abandonné, suivant la formule bien connue, à la bonne volonté des deux ordres de gouvernement, le fédéral se réservant comme toujours l'exclusivité de la décision.

●

Cette lacune est d'autant plus déplorable que le rapport Gray, dans l'ensemble, est excellent. Pour le gouvernement Bourassa, qui depuis son élection a fait montre en ce domaine d'une complaisance frisant la légèreté, le rapport Gray devrait être l'occasion d'un énergique réveil.

Le Québec n'échappe pas, loin de là, aux conséquences des investissements étrangers. Il subit de plus les conséquences d'investissements qui, sans être étrangers au Canada, n'ont souvent que peu en commun avec la culture de la majorité de ses citoyens.

Il ne saurait être question de partir en croisade contre les investissements étrangers. Il faut toutefois se rendre compte que, désormais, ceux-ci se financent de plus en plus à même nos propres épargnes et sont souvent la voie la moins sûre pour créer au Québec même une tradition d'entreprise dynamique et autochtone.

Avant que, sous le couvert d'un nationalisme canadien très légitime, on ne mette une fois de plus en marche l'appareil de la centralisation fédérale, il est urgent que la dimension québécoise du problème des investissements étrangers soit définie avec précision et vigueur. Seul, le gouvernement québécois dispose des ressources et de l'autorité voulue pour s'acquitter de cette tâche. M. Bourassa ne devrait pas hésiter à créer tout de suite un groupe de travail chargé d'étudier les implications pour le Québec du Rapport Gray.

Claude RYAN

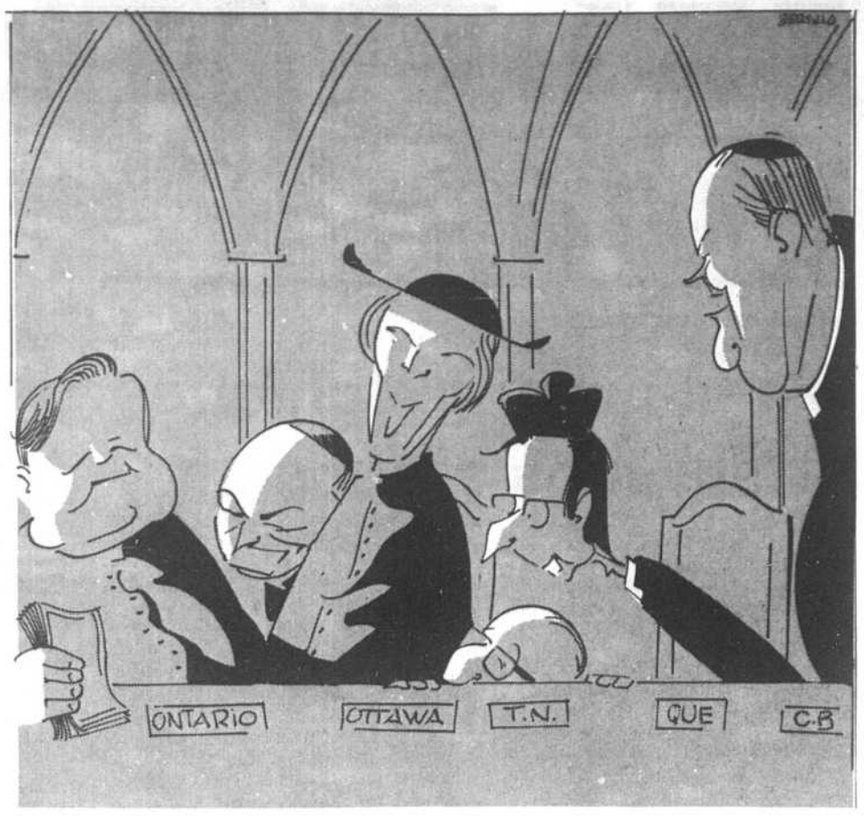

Le synode économique: Curie ou curée?

lettres au DEVOIR

L'apport des policiers au syndicalisme? un instant!

Ce n'est pas mon intention de détruire toute l'argumentation que nous a livrée le sergent Lemay, dans l'édition du Devoir de mardi, le 9 novembre 1971. D'autant plus que je lui sais gré de nous avoir relaté une partie de l'histoire, de la Fraternité des policiers de Montréal. Il est malheureux, cependant, qu'il n'ait pas élaboré davantage sur les perspectives d'avenir de sa Fraternité; où se situe-t-elle aujourd'hui et quelle place entend-elle occuper dans le grand mouvement syndical qui s'annonce pour demain?

A mon humble avis, les policiers donnent l'impression de pratiquer – eux aussi –, un syndicalisme dépassé: depuis au moins octobre '69, ils nous ont montré que leur syndicalisme ne se résumait qu'à une question de parité de salaires, en définitive, sans égard à la réalité sociale qui les entoure: leur désobéissance civile du 7 octobre 1969 et, plus récemment, leur ultimatum d'octobre '71 nous laissent malheureusement sur cette impression.

Que la Fraternité ait fait beaucoup, dans le passé, pour ses membres (prêts hypothécaires aux policiers via leur Caisse de retraite, gérée par eux-mêmes, construction d'un centre social, etc), et même pour les autres syndiqués (fronts communs avec les cols bleus et les cols blancs de la Ville de Montréal, etc.), je dis d'accord! Mais aujourd'hui, où se situe la solidarité des policiers avec les autres syndiqués? et, pour demain, comment entendez-vous manifester cette solidarité d'antan?

Pourquoi votre fonctionnement en vase clos? Pourquoi votre absentéisme presque total des débats sur les grandes questions sociales de l'heure? Le sergent Lemay nous a parlé de l'apport PASSÉ des policiers au syndicalisme; il a raté une bonne occasion d'éclairer notre lanterne sur l'orientation syndicale de sa Fraternité, pour l'avenir!

D'un simple **groupement** de travailleurs pour revendiquer de meilleures conditions de travail, le syndicalisme opère ou doit opérer une mutation – c'est le cheminement normal – dans le sens d'un **mouvement** social, et tenir compte de plus en plus des autres groupes formant la société. En un mot, l'heure n'est plus à l'isolement des groupes syndiqués, mais aux échanges pour une meilleure coordination des moyens et une meilleure compréhension au niveau des répercussions sociales des revendications strictement salariales et autres: c'est une sorte de "civisme organisé". Une des conséquences logiques d'une telle orientation, c'est que le syndicalisme en général, – et c'est vrai aussi pour les policiers – doit devenir le "chien de garde" de l'administration ou de l'entreprise où il évolue: il doit veiller à ce que soit respecté l'équilibre des forces entre le bien public et une administration qui se laisse trop facilement aller à des abus de tous genres.

Dans une telle perspective, que peut-on attendre d'une Fraternité de policiers? Quand, par exemple, cessera-t-elle de jouer à l'autruche devant certains règlements anachroniques ou encore, déjà jugés "ultra vires", mais qu'on continue à appliquer aveuglément? Quand dénoncera-t-elle le système des interrogatoires abusifs que ses membres pratiquent régulièrement, – on n'a qu'à lire les journaux –? Quand permettra-t-elle – en demandant à ses membres de le pratiquer – à tout individu en état d'arrestation de se prévaloir, sans délais, des services d'un avocat, ou de pouvoir communiquer, aussi sans délais, avec sa famille? Jusqu'à quand laissera-t-elle ses membres protéger les objets, édifices, etc., en priorité sur les citoyens? Et ainsi de suite, il y aurait bien d'autres cas à relever.

Pourquoi les policiers recourent-ils à la désobéissance civile pour des questions de parité salariale et ne font rien devant les injustices sociales dont ils sont les témoins muets? Car enfin, les policiers doivent être des citoyens à part entière; et à ce titre, devant leurs concitoyens, ils ont une responsabilité encore plus grande, dans la société, que les autres syndiqués: soit celle de surveiller l'administration de la Justice et non pas de donner l'impression – comme plusieurs citoyens s'inquiètent – d'être complices jusqu'à un certain point des abus du pouvoir.

A mon humbre avis, les Fraternités de policiers, en général, devraient, pour vraiment remplir leur rôle syndical, déboucher à courte échéance sur cette dimension sociale du syndicalisme et non plus s'isoler dans la tour d'ivoire des strictes revendications de meilleures conditions de travail, ce qui ne fera que consacrer et même élargir le "fossé social" qui les sépare des autres citoyens.

Les récents événements devraient nous inviter tous à repenser le syndicalisme qu'on pratique, et particulièrement chez la Fraternité des policiers de Montréal. Elle doit au plus tôt donner ce coup de barre du côté social, avant que ne s'accrédite davantage la rumeur ou l'impression qu'on a acheté à "grand prix" le silence des policiers.

Jean-Marc BOIVIN
ing. (syndiqué)

Otterburn Park, Co. Rouville
le 10 novembre 1971

La volte-face de Jean Marchand dans l'affaire des "gars de Lapalme"

Je manquerais à un devoir très grave envers les syndiqués de la base, si je ne répondais pas à l'ancien chef syndicaliste, Jean Marchand, qui accuse de lâcheté les meneurs syndicaux qui, selon lui, exploitent les ouvriers pour faire de la politique.

L'honorable ministre de l'expansion économique déclare qu'il a démissionné de la CSN quand il est entré en politique. Oui, il se devait de démissionner parce que les statuts et règlements de la CSN lui interdisaient de faire de la politique partisane.

Ces mêmes statuts et règlements n'interdisent à aucun membre ni à aucun officier de la CSN de faire de l'action politique non-partisane; c'est-à-dire de dénoncer un parti politique, quel qu'il soit, qui poserait des actes injustes envers les travailleurs membres d'un syndicat de leur choix.

Il n'appartient pas au gouvernement de choisir l'unité de négociation à la place des travailleurs eux-mêmes. Les gars de Lapalme ont décidé de choisir la CSN comme unité de négociation. Que le gouvernement fédéral veuille leur imposer le Syndicat de la Fonction Publique est une attaque à la liberté d'association.

Jean Marchand a livré des luttes gigantesque autrefois pour que les travailleurs soient libres d'adhérer au syndicat de leur choix. Comment expliquer cette volte-face maintenant qu'il est ministre? Comment expliquer qu'il coiffe de la casquette des gars de Lapalme les "scabs" qu'il aurait pu décapiter alors qu'il était chef syndical?

Il y a un mystère dans tout cela qui pourrait s'expliquer. C'est que l'ancien chef syndicaliste n'a pas bougé devant l'anti-syndicalisme d'un certain ministre. Plus il a tardé à réagir, plus il lui devenait difficile de mettre un frein à cet anti-syndicalisme. Aujourd'hui, il est empêtré et accuse les autres pour se justifier.

Il est encore possible à Jean Marchand de se ressaisir. Il n'a qu'à reconnaître le Syndicat des gars de Lapalme pour la levée du courrier de Montréal. Ces travailleurs reprendraient leur emploi avec le même bon service qu'autrefois. Les "scabs" engagés par le gouvernement pourraient être permutés à d'autres postes dans la fonction publique et il n'y aurait aucune injustice pour personne.

Maurice DUSSAULT,

Québec, le 11 novembre 1971

Bonjour, bon matin ou bon après-midi?

Permettez-moi de vous communiquer quelques observations au sujet du français qu'on entend parler sur les ondes de Radio-Canada.

Bien que je puisse mentionner l'emploi incorrect de l'expression "tel que prévu" et d'autres fautes qui n'ont pas disparu des émissions du réseau français de notre société nationale de radio-diffusion, je voudrais signaler ici un autre genre de faute.

Depuis quelque temps, certains annonceurs du matin (et ce n'est pas notre Frédéric de Vancker de Toronto) prennent l'habitude de saluer leur auditoire au début d'une émission par les mots "Bon matin, Mesdames et Messieurs". En plus, M. Géralde Lachance commence tres souvent sa lecture du radio-journal de 13 heures avec la salutation "Bon après-midi, Mesdames et Messsieurs". J'ai toujours cru qu le bon usage exige l'emploi de l'expression "bonjour" comme salutation au cours de la matinée ou de l'après-midi et de "bonsoir" après 17 ou 18 heures, tandis que les expressions "bonne matinée", "bonne journée" "bonne soirée", ou même "bon après-midi" pouvent être employées en forme de souhait (mais jamais comme salutations) à la fin d'une rencontre, une conversation, ou une émission radiophonique.

Bien que certains personnages à Radio-Canada me donnent raison sur ce point, M. Géralde Lachance n'est pas d'accord. Dans sa réponse à la lettre que je lui ai envoyée dernièrement il maintient que sa salutation "bon après-midi" au début de son radio-journal de 13 heures n'est pas incorrecte.

"S'il est vrai que "Bon après-midi..." en initiale est moins courante qu'un simple bonjour, dit-il, ... l'expression est absolument conforme au génie du français". De plus, Monsieur Lachance prétend que "cette expression (et son usage) que vous pouvez considérer comme un régionalisme a quand même cours dans plusieurs régions de France".

Quant à moi, je ne suis pas convaincu par l'argumnt de M. Lachance. J'ai passé six ans en France et j'ai visité toutes les provinces de ce pays. Cependant, je n'ai jamais entendu employer l'expression "bon après-midi" (pas plus que l'expression "bon matin") comme salutation au début d'une rencontre personnelle ou au commencement de la lecture du radio-journal.

Peut-être un linguiste de quelque réputation parmi vos lecteurs pourrait trancher notre différend?

Léon TRETJAKEWITSCH.

Toronto, le 10 novembre 1971

bloc-notes

La nomination des juges

La France exige de ses juges qu'ils passent par une école de la magistrature. Certains Etats américains les font élire par l'ensemble de la population; certains autres soumettent les nouveaux juges à une préparation soignée de façon à les familiariser avec leurs hautes fonctions. Au Québec, aucune école de la magistrature. En revanche, on exige des magistrats qu'ils aient subi la formation légale et qu'ils aient pratiqué le droit pendant une longue période. Comme dans un grand nombre de pays, c'est le pouvoir exécutif, chez nous, qui choisit les juges et leur donne un titre définitif.

C'est là que naissent les critiques. A presque toutes les étapes de notre histoire judiciaire, les nominations se sont faites selon des critères nébuleux ou même douteux. On reconnaissait plutôt les mérites politiques que la science légale et on nommait un plus grand nombre de solides militants politiques que de juristes discrets et compétents. La surprise, c'est que le système ait, malgré tout, fonctionné de façon presque normale! En effet, le juge, une fois nommé, semble avoir eu à coeur d'oublier ses anciennes relations: puisqu'il est nommé à vie, pourquoi ne pratiquerait-il pas la plus grande indépendance? D'une méthode douteuse utilisée pour la sélection, on passait à un effort presque toujours réel d'indépendance d'esprit.

Ce n'est quand même pas suffisant. D'ailleurs, la bonne volonté ne parvient pas à remplacer la compétence et ceux qui ont passé plus de temps à militer au sein d'un parti qu'à fouiller les livres de droit sont pris de court quand vient le moment de rendre jugement. Surtout dans le domaine criminel, nombre de juges ont dû s'improviser. Ils étaient civilistes et les voilà subitement au milieu de causes criminelles. Ils mettent des années à dépasser les préjugés populaires ou ceux de la profession légale et n'en arrivent que peu à peu à une perception juste du phénomène criminel et des individus qui en sont affectés. Pendant ce long apprentissage, les causes se succèdent et les individus écopent.

Mieux choisir et mieux former les juges est devenu une nécessité. Quelques juges en chef l'ont d'ailleurs clairement reconnu, ainsi que les différents ministres de la Justice. Un premier pas a été franchi lorsque les deux niveaux de gouvernement ont commencé à consulter systématiquement le Barreau. Le pouvoir exécutif pose là un geste heureux. Certes, il se réservait la décision finale et ne concédait pas au Barreau un quelconque pouvoir de veto, mais il obtenait une opinion fondée quant aux qualités proprement juridiques de l'aspirant et il s'exposait à recevoir d'acerbes critiques s'il ignorait constamment les avis qu'il avait lui-même sollicités. De fait, il semble bien que les ministres de la Justice des deux paliers gouvernementaux ont toujours tenu compte des avis fournis par le Barreau.

Le temps est venu d'aller beaucoup plus loin. Le tamisage ne doit pas relever uniquement du Barreau, mais d'un comité où pourraient s'exprimer aussi bien un juge-en-chef qu'un chef syndical, un chef de police qu'un représentant de la ligue des droits de l'homme, aussi bien un commerçant qu'un délégué du comité de citoyens... On nous dira sans doute que seul les avocats sont compétents pour évaluer la compétence d'un avocat et on aura raison sur le plan légal. En revanche, certains avocats peuvent satisfaire aux exigences légales du Barreau, mais ne pas fournir à la société des garanties suffisantes de sérénité, de jugement, d'insertion sociale. Or, la magistrature n'appartient pas seulement aux professions légales, mais à l'ensemble de la société. Dès lors, autant il est essentiel que le Barreau puisse interdire l'accès de la magistrature à ceux qui ne font pas le poids, autant il est vital que d'autres groupes puissent, en invoquant d'autres critères, aider à choisir des juges qui soient véritablement de leur société et de leur temps.

Le Conseil consultatif de l'administration de la justice pourrait, à certaines conditions, remplir cette importante fonction. Il faudrait, pour cela, qu'on élargisse à la base sa représentativité et qu'on permette, au moins pour l'évaluation des juges, la mise à contribution d'autres groupes.

Certains Etats américains, et non les moindres, ne se bornent pas à confier à un tel comité un pouvoir de veto. Ils demandent, en fait, à ce comité de dresser les listes d'avocats aptes à la magistrature et le pouvoir exécutif ne peut choisir qui que ce soit en dehors de ces listes de trois avocats. Le gouverneur gardait son droit de choisir l'homme de son gré à l'intérieur d'une liste de trois noms qui lui venait d'un comité de prestige. Le processus est lent, mais il assure à la population un recrutement à nul autre pareil. Surtout si nous conservons notre excellente habitude de nommer les juges à vie, il est d'autant plus souhaitable de prendre une heure de plus pour réfléchir avant de les nommer.

Si M. Choquette consent à se diriger dans cette direction, il pourrait, du même coup, modifier le statut des juges en chef. D'une part, nous en avons beaucoup trop et ceci ne s'explique que par l'effroyable balkanisation de notre appareil judiciaire; d'autre part, il serait manifestement préférable qu'un juge n'occupe le poste de juge en chef que pour une période déterminée. Il serait normal, par exemple, que le juge en chef soit véritablement l'administrateur des différentes cours qui relèvent de sa juridiction et qu'à ce titre il gère un budget autonome et ne siège pas pour juger des causes. Que les juges élisent tous les ans ou tous les deux ans celui d'entre eux qui leur paraît le plus apte et on constatera que la magistrature bénéficiera de relances périodiques et de renouveaux importants.

Il est heureux qu'on se décide enfin à aborder de front un problème dont on parle surtout sur le ton de la confidence honteuse, tant on redoute de commettre un "outrage au tribunal". La magistrature elle-même, dont on attend l'impossible et qui, face à des crises comme celle d'octobre 1970, sait prendre ses distances par rapport au pouvoir exécutif, cette magistrature ne peut que gagner à une réforme de son embauche et de son administration. En offrant sa collaboration au gouvernement, elle permettra à cette réforme de s'effectuer dans la sérénité.

Laurent LAPLANTE

Onze ténors en quête d'une partition économique

"Rien, il ne s'y passe jamais rien", a dit hier le ministre fédéral de l'industrie et du commerce, M. Jean-Luc Pepin, à qui l'on demandait ce qu'il fallait attendre de la conférence des premiers ministres qui se poursuit aujourd'hui et demain à Ottawa.

Ce mot trahit l'attentisme certain du gouvernement Trudeau à cette conférence fédérale-provinciale. M. Trudeau a paru planer bien haut en parlant d'"efficacité parlementaire", de "structures d'une société libre" et de "confiance à l'endroit du fédéralisme" (tout cela étant à restaurer, selon lui) à des barons provinciaux tenaillés par le chômage, décontenancés par les mesures protectionnistes du président Nixon, et déboussolés pour de bon, trois jours avant la conférence, par la fuite du rapport Gray sur les investissements étrangers.

Il semble bien qu'Ottawa, en matière de politique économique, n'ait rien à proposer et se montrera fort réticent à donner les explications que les provinces réclament de lui, pour la bonne raison qu'il ne sait pas encore ce qu'il faudrait expliquer. En effet, le contentieux canado-américain flotte sur les eaux stagnantes des pourparlers entre fonctionnaires, tandis que le rapport Gray est en suspension dans les eaux troubles des discussions intra-ministérielles.

On comprend donc que les premiers ministres des provinces, d'est en ouest, n'aient pas repris en coeur le refrain optimiste des couplets coniocncturels entonnés par Edgar Benson. Plutôt, chacun a poussé jusqu'à l'époumonement sa propre chanson, car chacun en a gros sur le coeur - ou plutôt dans les poumons; concert discordant, ou la complainte parfois coléreuse des pauvre n'a pu noyer les trilles des riches que l'on égorge, soi-disant.

Richard Hatfield du Nouveau-Brunswick a dénoncé 104 ans d'injustice en allégro et déploré en molto vivace l'inconscience régionale d'Ottawa; avec son filet de voix, Alex Campbell de l'Ile-du-Prince-Edouard a fait le contrepoint, tandis que Gerald Reagan de la Nouvelle-Écosse vocalisait contre l'égoisme de l'Ontario. Rendu aphone par une extinction électorale, Joey Smallwood n'a pu faire le chorus.

Pour distraire la galerie, Wacke Bennett de la Colombie a réussi son vaudeville coutumier, drapé cette fois dans le "Stars and Stripes" plutôt que dans le "Union Jack" Peter Lougheed a réclamé dans son premier grand aria la péréquation des coûts de transport pour son Alberta. Puis Ed Schreyer et Allan Blakeney, le duo néo-démocrate du Manitoba et de la Saskatchewan, ont fait des arpèges harmonieux dans la clé du plein emploi et de la reprise en main de l'économie.

Restaient les grands ténors. On aura surtout remarqué la chevauchée des walkyries ontariennes, conduite avec entrain par William Davis: dix-sept réclamations lancées contre le Thor fédéral, dont la création d'une commission fédérale-provinciale des affaires économiques la publication du rapport Gray, l'abandon des programmes conjoints et la mise en négociation de la politique de développement régional, de la réforme fiscale, de la sécurité sociale.

Pour ce qui est du contre-ténor québécois, il n'était pas en voix; et l'inspiration n'était pas encore venue à ses compositeurs économiques. Aussi Robert Bourrassa a-t-il repris monotoniquement les rengaines qu'il serine depuis son accession au pouvoir.

Belle cacophonie, pour l'amateur de grégorien qu'est Pierre Elliott Trudeau! Mais à la musique, il préfère la pêche à la ligne; ce pourquoi il aura surtout vu, dans cette conférence fédérale-provinciale, une autre "canne de vers".

Rien là-contre, chacun ayant droit à son imagerie. Mais plutôt que de rejeter d'un coup de pied méprisant le vermisseau provincial, le premier ministre ferait mieux de s'en saisir pour appâter la stratégie de développement économique qui refuse depuis trois ans de s'enferrer sur son hameçon.

Claude LEMELIN

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Laracque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée a employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT : Édition quotidienne : $35 par année; six mois : $19. À l'étranger : $40 par année; six mois : $22; trois mois : $12. Édition du samedi : $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur : 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées | des événements | des hommes

La loi "anti-casseurs"

Prévenir la violence ou intimider les démocrates?

par Me GEORGES A. LEBEL

Membre du Barreau du Québec, Me Lebel rentre d'un séjour de trois ans en France où il a terminé un doctorat en droit et en science politique. Il a examiné en particulier l'interprétation et la signification qu'il faut donner dans les États dits libéraux à des lois comme la loi française "anti-casseurs", dont on discute présentement une possible version canadienne. Il commente dans cette libre opinion cette loi "anti-casseurs". Les sous-titres sont du Devoir.

Le ministre Choquette n'écarte pas la possibilité de faire adopter une version québécoise de la loi française "anti-casseurs": Bourassa confirme; et ils reçoivent ensuite un satisfecit d'Ottawa qui songe aussi à une telle mesure. Il faut savoir ce qu'est cette loi française avant de voir quel sens prend cette offensive répressive dans le contexte québécois.

La "loi visant à réprimer certaines formes nouvelles de délinquance" fut adoptée en juin 70 après trois mois de vives discussions. Elle créait plusieurs infractions nouvelles qu'il faut distinguer:

- D'abord, celle pour l'organisateur d'une manifestation ou rassemblement illicite ou interdit, de ne pas avoir donné l'ordre de dislocation dès qu'il a eu connaissance des violences, voies de fait, destructions ou dégradations (passible de trois ans d'emprisonnement).
- Ensuite, celle pour un manifestant d'avoir continué à participer activement à ce rassemblement après le commencement des violences et après en avoir eu connaissance (deux ans de prison). Il s'agit d'une sorte de délit de non-fuite.
- Elle crée aussi le crime de provocation. Un rassemblement licite cesse de l'être si des personnes s'y sont introduites en vue d'y commettre ou de faire commettre par d'autres participants, des violences. Dans un tel cas, si par hasard ces provocateurs sont arrêtés et condamnés (passibles de cinq ans d'emprisonnement) les organisateurs disposeront là d'une excuse absolutoire.
- Enfin ce texte prévoit l'organisation d'actions concertées menées à force ouverte par un groupe du type commando.

Quatre infractions criminelles nouvelles ont donc été créées concernant surtout l'organisation et la participation à un rassemblement qui donne lieu à des actes violents.

Le caractère licite ou non du rassemblement est de peu d'importance dans le texte français puisque l'incidence de la violence le rend automatiquement illicite, et que les organisateurs ne pourront se disculper que si les provocateurs de cette violence ont été identifiés, arrêtés et condamnés, ce qui est un cas bien hypothétique.

La nouveauté de ces crimes, c'est qu'il n'est pas nécessaire de relier l'accusé à la commission des violences; le crime, c'est d'avoir organisé ou participé à un rassemblement violent, d'avoir donné à d'autres l'occasion d'être violents.

En plus de créer ces quatre infractions "pénales" nouvelles (ce qui serait probablement au Canada de compétence fédérale), la loi "anti-casseurs" créait aussi une responsabilité "civile" nouvelle. En effet, les organisateurs et les participants à un rassemblement qui a dégénéré en violences, et qui sont reconnus coupables de l'un des quatre crimes mentionnés plus haut, deviennent civilement responsables des dommages corporels ou matériels qui en résultent, et ils devront payer même s'ils ne sont pour rien dans la perpétration des dommages et même s'ils s'y sont opposés personnellement.

Le caractère pénal de cette nouvelle responsabilité civile absolument contraire à la lettre et à l'esprit du droit absolument contraire à la lettre et à l'esprit du droit civil qui veut, ici comme en France, qu'on ne soit responsable que des dommages résultant de sa propre faute, est manifesté par la latitude laissée par ce texte au juge pour apprécier et limiter la réparation des dommages à assurer par un condamné.

Telles sont en résumé, les caractéristiques de la loi française "anti-casseurs". On peut maintenant en examiner le sens et la portée.

Une responsabilité collective

Cette loi rend les organisateurs et les participants à une manifestation responsables des actes de violence, voies de fait ou dommages matériels commis en de telles occasions, indépendamment de la participation réelle à de tels actes. Elle institue ainsi une responsabilité collective, criminelle et civile.

Il ne s'agit pas d'une responsabilité d'emprunt, où le chef des criminels est déclaré coupable et responsable au même titre que les exécutants auxquels il est lié par un complot, mais d'une responsabilité collective puisqu'elle substitue au principe que chacun ne doit répondre que des actes qu'il a personnellement commis, la règle inverse où chacun peut être condamné pour des actes qu'il n'aura pas commis ou même réprouvés ouvertement.

C'est ainsi que le simple refus de céder à la violence d'autrui, le fait de se maintenir dans un rassemblement par fidélité, solidarité ou courage devient un crime et impose aux organisateurs et participants une responsabilité pour des actes commis par d'autres et même, paradoxalement pour des actes dont ils auront souvent été les adversaires ou les victimes.

Les gens arrêtés seront alors responsables et pourront être condamnés, non seulement pour des actes et des dommages qu'ils auront personnellement commis, ce qui est normal, mais aussi pour les actes et dommages causés par leurs amis, ce qui constitue une responsabilité collective, contraire à la lettre et à l'esprit du droit libéral.

Mais il y a plus grave encore; les organisateurs et participants sont aussi responsables de tous les dommages résultant du "fait" même du rassemblement, qu'ils aient été causés par des groupes rivaux ou hostiles, par des inconnus ou même des dommages provoqués par l'action de la police.

La provocation

Deux conséquences peuvent être tirées de cette constatation. D'abord, une telle loi fournit au pouvoir l'occasion et les moyens d'utiliser, voire de fomenter toutes les provocations. Il lui suffit d'introduire dans la manifestation, et au Québec, ce n'est plus une hypothèse, des gens qui provoquent quelques violences, pour que tous les participants et organisateurs deviennent civilement et criminellement responsables et passibles de sanctions. D'autre part, elle instaure l'arbitraire, car tout manifestant ou organisateur étant déclaré par la loi coupable et responsable, seuls les gens arrêtés seront cependant condamnés, ce qui permet au gouvernement de faire condamner qui il veut, quand il le veut, tout citoyen arrêté étant présumé coupable.

Sous prétexte de faire payer les dégâts provoqués par quelques extrémistes, on fait peser une menace générale grave sur tous les citoyens qui voudront continuer à exercer le droit de manifestation, un des droits essentiels dans tous les régimes libéraux. On procède ainsi à l'amalgame dangereux pour la démocratie entre l'action de quelques violents et le droit de réunion et de manifestation; on prend prétexte de l'un pour écarter le second.

C'est un prétexte futile, car le pouvoir a toujours trouvé dans la loi existante les moyens de punir les violents arrêtés. Ceux qui n'ont pas été frappés sont ceux que le pouvoir n'a pu trouver. Or une telle loi ne résout pas ce problème de police (repérer et arrêter les violents), au contraire, elle désigne à la sanction des boucs émissaires qui, de par la loi même, n'ont rien à voir avec les actes violents, car s'ils avaient commis des déprédations ou des voies de fait, ils pourraient être punis en vertu des lois existantes. Ainsi, on fait d'une affaire de police (trouver les casseurs) une affaire de justice (punir des boucs émissaires).

Cette loi est donc vicieuse dans son fondement même. Elle permet aux casseurs de désigner autour d'eux d'autres payeurs. Il s'agit non de faire payer les casseurs, mais d'utiliser les casseurs pour faire payer le mouvement ouvrier et démocratique.

Une telle loi ne décourage pas les violents qui de toue façon sont dans l'illégalité et sont peu sensibles à l'aggravation des sanctions pénales, mais au contraire, elle encourage les provocateurs de tous ordres. Il s'agit en fait d'une loi pour dissuader les organisateurs et les participants à une manifestation et l'on assiste là à une volonté de faire dépérir une liberté essentielle. Ce ne sont pas les irresponsables, les violents et les extrémistes de tous bords qui sont visés mais les honnêtes gens auxquels leur sens des responsabilités et l'idéal démocratique leur fait un devoir de manifester ouvertement leurs convictions et de témoigner de l'existence d'un problème. Cette loi veut les dissuader d'exercer démocratiquement leurs droits.

Est-ce là le but visé par le pouvoir canadien et québécois? Il ne s'agit pas ici de faire un procès d'intention mais d'essayer de comprendre le mécanisme de la contradiction qui amène un pouvoir qui s'affirme démocratique à envisager sereinement de saper les fondements mêmes de la démocratie.

La crédibilité du pouvoir

On peut suggérer à titre d'hypothèse qu'à la suite de l'aggravation des problèmes économiques et de son incapacité à faire face à ces problèmes, à la suite des décisions inqualifiables prises à l'occasion des événements d'octobre 1970, le pouvoir est conscient qu'il perd de plus en plus de crédibilité et que la société échappe progressivement à son emprise. Au lieu de s'attaquer à la solution de problèmes qui le dépassent, incapable de justifier sur ce terrain son utilité, le pouvoir cherche alors dans la défense de l'ordre la raison de son existence et de son maintien. Mais pour que cela fonctionne, il faut que la "majorité silencieuse" sente le besoin d'être défendue, il faut lui donner l'impression très nette qu'elle est attaquée.

C'est ainsi que le pouvoir en est conduit progressivement à mousser et à cultiver la peur, à dénoncer partout les plus sombres complots. Qu'il suffise de rappeler l'appui donné par le pouvoir au battage publicitaire fait autour des sombres événements appréhendés pour le mois d'octobre 1971. Le pouvoir a alors voulu délibérément nourrir et alimenter la peur.

Mais il reproduit là un schéma connu et l'histoire nous apprend que d'autres pourraient s'appuyer sur la haine produit de la peur. Le pouvoir n'est pas encore fasciste, mais il lui ouvre dangereusement la porte, l'Etat n'est pas encore policier, mais la logique que sous-tend la proposition d'une loi comme la "loi anti-casseur" justifie les pires appréhensions. Qu'il suffise de rappeler les propos aberrants tenus dans "Le Devoir" par certains tenants de la logique policière.

Un homme comme Drapeau

En invitant les syndicats à la prudence, M. Ryan soulignait récemment que "rien ne serait plus catastrophique qu'un regroupement de ces citoyens qui ont peur sous la direction d'un homme comme Drapeau". Comment ne pas constater que c'est là toute la politique actuelle du pouvoir, et que c'est faire le jeu du pouvoir et de la peur que de recommander le silence.

Comment ne pas constater aussi que sous prétexte de réduire les violents, le pouvoir réduit en fait les démocrates au tragique dilemme de se taire ou de devenir violents. Les vrais "casseurs" de la démocratie ne sont pas dans la rue mais au pouvoir.

L'adoption d'une telle mesure, pas plus ici qu'en France ne fera que les "casseurs seront les payeurs", mais elle risque d'obliger les éternels payeurs à devenir "casseurs".

La liberté des policiers

Il importe enfin, de rectifier une information pour le moins incomplète donnée par un avocat à l'émission "Format 30" de Radio-Canada. Contrairement à ce qui a été affirmé, les articles 2 et 4 de la loi "anti-casseurs" (voir, "Le Devoir, 13 novembre) ne visent aucunement à restreindre la liberté d'action des policiers, même si l'on peut théoriquement interpréter le texte dans ce sens. Dans les faits, ces articles ne visent pas le faux emprisonnement par des policiers, mais bien la répression d'une forme traditionnelle d'action ouvrière remise en vogue en mai 68: l'occupation d'usines et la séquestration de patrons.

Le législateur avait si peu l'intention de limiter les larges pouvoirs de la police qu'une accusation, appuyée sur des témoignages multiples et accablants portée par Me Gisèle Halimi au nom de ses clients sauvagement aggressés et battus par un groupe de policiers, n'a encore reçu, après plusieurs mois, aucune suite judiciaire.

Non seulement, les policiers ne sont pas visés dans cette loi, mais la protection qu'on leur accorde et les sanctions pour voies de fait contre un agent sont accrues par l'article 3 de la même loi.

Les conclusions du Rapport Gray

3) La nécessité d'une stratégie industrielle

Dernière tranche des conclusions du Rapport Gray sur le contrôle canadien du milieu économique national, dont le Canadian Forum a publié le 12 novembre une version abrégée et officieuse.

D'après les données que nous avons recueillies, une proportion importante et croissante des échanges internationaux se fait entre firmes affiliées les unes aux autres. La majeure partie des échanges des entreprises qui ont des filiales internationales se font entre ces filiales, sur une base plus ou moins collusive.

Les implications de cet état de faits sont nombreuses. D'abord, il en découle que la répartition de la production entre les différents pays du monde n'est plus fondée sur les forces du marché, ce qui constitue un motif important d'intervention pour les gouvernements. Une autre conséquence, c'est que les politiques commerciales et industrielles des gouvernements doivent carrément faire face à cette nouvelle situation. En particulier, il faudra veiller à négocier de façon beaucoup plus serrée avec les dirigeants des entreprises de leur aptitude à pénétrer les marchés internationaux et de leur volonté de s'y résoudre. Notre stratégie commerciale doit reconnaître qu'une bonne partie de l'activité commerciale du Canada sur le plan international dépend tout autant des décisions des grandes sociétés multinationales que de l'importance des entraves douanières et non-douanières.

Toute politique qui viserait à accroître la propriété et le contrôle canadien comme s'il s'agissait là d'une fin à poursuivre elle-même, ou comme si cela pouvait constituer une garantie de bonne conduite pour les entreprises, devra tenir compte de la possibilité que le commerce ce substitue, dans cette hypothèse, aux investissements.

A supposer que le gouvernement gèle les investissements étrangers, pour quelque raison que ce soit, les étrangers pourraient être davantage enclins à exporter au Canada les produits qu'ils fabriquent chez eux. En conséquence, il faut clarifier les buts du gouvernement en ce qui touche le mouvement des investissements A défaut de précisions nettes à ce sujet, il sera difficile d'arrêter les politiques tarifaires capables de compléter heureusement les politiques en matière d'investissements.

Le rapport entre les tendances du commerce et des investissements pose le problème de l'impact des blocs commerciaux qui sont en train de se constituer, sur le développement des investissements étrangers au Canada. Si une communauté commerciale à l'échelle du continent devait être instituée entre le Canada et les Etats-Unis, il en découlerait des marchés plus importants pour l'écoulement des produits des firmes canadiennes. Toutefois, il faudrait envisager, avec l'élimination des tarifs douaniers, la disparition de certains stimulants qui attiraient les investisseurs américains au Canada. Dans plusieurs cas, ces investissements seraient remplacés, non pas par des investissements en provenance du Canada, mais par un accroissement des échanges commerciaux.

En fait, l'on peut prévoir ce qui se passerait dans l'hypothèse de la création d'un marché commun nord-américain. Les grandes entreprises américaines seraient les premières à s'ajuster à la nouvelle situation. En vue d'accéder rapidement au marché canadien, elles feraient l'acquisition de firmes canadiennes existantes. Ensuite, elles verraient à répartir rationnellement leur production entre leurs installations américaines et canadiennes. On verrait presque certainement les quartiers généraux de ces intreprises s'approprier une part de plus en plus grande de l'activité d'innovation et de création.

Certaines lacunes du milieu économique national font aussi du Canada un endroit moins propice pour l'implantation d'investissements additionnels dans divers secteurs. En l'absence d'une intervention gouvernementale visant à corriger cette situation, on assistera à une évolution tendant à infléchir de plus en plus le mouvement des investissements d'une manière défavorable au Canada. Le degré élevé de contrôle étranger qui existe présentement, de même que des déficiences importantes dans la capacité productive du Canada, empêchent notre pays de s'insérer dans un ensemble continental à partir d'une position suffisamment forte. Quelque hypothèse que l'on retienne pour l'avenir, le besoin d'une industrie canadienne forte et indépendante s'impose: si nous devons évoluer vers un continentalisme véritable, il sera très important que, là où cela peut être obtenu moyennant des coûts économiques raisonnables, nous nous dotions d'une industrie canadienne plus forte et plus indépendante. Dans la perspective où nous voudrions plutôt rejeter l'intégration continentale, la nécessité d'une base industrielle plus forte et plus autochtone s'imposerait avec autant d'évidence, même si les industries devant faire l'objet d'une attention spéciale des gouvernements ne seraient pas nécessairement les mêmes.

Nous avons démontré la nécessité d'une intervention directe du gouvernement en matière d'investissements directs étrangers. Nous avons aussi établi la nécessité de reviser certaines politiques économiques à caractère général. Ces propositions pourraient, en elles-mêmes, avoir d'importants effets sur les bénéfices que le Canada retire des investissements directs étrangers. Il est clair, d'autre part, que ces bénéfices pourraient être considérablement accrus si les changements que nous proposons pouvaient être mis en oeuvre à l'intérieur d'un cadre général qui en ferait davantage voir les objectifs ultimes. Ce cadre, il pourrait nous être fourni par une stratégie de développement industriel.

Nous avons vu comment les investissements directs de l'étranger tendent à intégrer le Canada dans les grands courants de l'économie mondiale. Une stratégie de développement industriel permettrait d'assurer que cette intégration se fera sur une base susceptible d'apporter au Canada le maximum d'avantages.

Un intervention directe du gouvernement dans le domaine des investissements étrangers pourrait se traduire par un accroissement des exportations, par une tendance accrue à recourir à des sources canadiennes d'approvisionnement, par un développement plus poussé de la recherche et du développement, et par voie de conséquence, par une augmentation de l'emploi. Autant d'objectifs dont nul ne saurait contester la valeur, du moins dans l'immédiat.

Mais à la longue, les besoins du Canada en matière d'activité économique et d'emploi tendront probablement à se concentrer davantage dans certaines industries, dans celles où le Canada pourra se doter d'une capacité productive originale et dynamique. Cela ne saurait être possible dans toutes les industries. Il est essentiel que le Canada se dote d'une capacité productive originale dans certains domaines choisis. Il faut donc envisager une spécialisation accélérée de l'industrie canadienne au cours des quinze prochaines années. On peut abandonner cette évolution aux seules forces du marché; on peut au contraire viser à la façonner avec l'aide d'une stratégie de développement industriel. Dans cette dernière perspective, une politique de contrôle efficace des investissements étrangers s'exerçant à l'intérieur d'une stratégie générale de développement industriel devrait produire de meilleures effets qu'une politique qui ne chercherait qu'à retirer par la négociation des avantages accrus pour le Canada de ces investissements.

On ne saurait négliger enfin l'impact culturel et politique des investissements directs étrangers pour le Canada. Dans certaines situations, cet impact est direct: tel est le cas, par exemple, du contrôle étranger de l'activité culturelle, par exemple dans le secteur de la publication des livres. C'est là un genre de situation où des règles de propriété précises paraissent particulièrement appropriées.

De façon générale, l'étendue des investissements directs est appelée à exercer une influence certaine sur la culture canadienne.

L'entreprise multinationale est une pourvoyeuse de techno-

Suite à la page 6

HMH
Éditions Hurtubise - HMH
380 ouest, rue Craig
Montréal 126
849-6381

Jacques Vernier
La bataille de l'environnement

Si la civilisation technique nous pollue, c'est elle aussi qui nous aidera à vaincre la POLLUTION.

Co-édition Laffont—HMH
320 pages — $4.50

COGNAC OTARD
Le seul vieilli sous les voûtes séculaires du Château de Cognac

En novembre et en décembre deux fois plus de leçons d'Anglais pour le même prix!

EN NOVEMBRE ET EN DÉCEMBRE SEULEMENT
appelez
Berlitz®
cours d'Anglais
services de traduction
2055 rue Peel, Montréal - 288-3111
50 Place Crémazie, Montréal - 387-2566; 207 rue Richelieu, St-Jean - 346-6100 Ouvert en semaine jusqu'à 8:30 p.m. Le samedi jusqu'à 1 p.m.

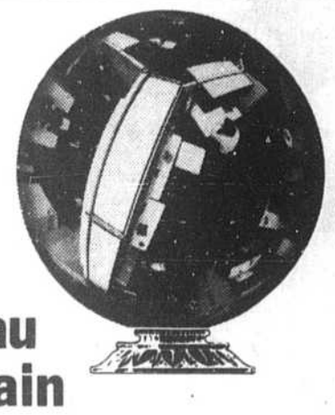

Venez voir le bureau de demain

Place Bonaventure, Montréal
15, 16, 17, 18, novembre 1971

Un exhibit fascinant de 13,000 pieds carrés qui illustre bien ce qui peut être accompli grâce à un planning imaginatif et à un design avant-gardiste.

Ne manquez pas de le voir, de même que des centaines d'autres exhibits de produits modernes pour le bureau et le commerce.

Ne manquez pas également d'assister aux séminars sur les Bureaux Paysagers et le Traitement des Données.

Et n'oubliez pas la JOURNÉE DES SECRÉTAIRES, le 17 novembre.

Pour renseignements additionnels, veuillez communiquer avec notre directeur des exhibits, M. Vaughan G. Taylor, Exposition Canadienne d'Equipement de Bureau, 1450 Don Mills Road, Don Mills, Ontario (416) 445-7280.

Heures:
les 15, 16, 17 novembre: 12.00 à 22.00 h.
le 18 novembre 12.00 à 18.00 h.

Exposition Canadienne
D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU
et Salon de L'informatique
Commandité par L'Association canadienne des manufacturiers d'equipement de bureau, Inc.

suites de la première page

M. BOURASSA

fédérale de subventions visant à éliminer les inégalités régionales. Le premier ministre a déclaré en effet que l'activité du ministère de l'expansion économique régionale dirigé par M. Jean Marchand n'a pas tellement change les choses. Précisant sa pensée M. Bourassa a dit que cette notice n'a pas affecté l'ensemble de la situation au Québec et que, globalement, le résultat n'était pas tellement satisfaisant.

M. Bourassa a par ailleurs reconnu que le Québec avait reçu une part juste des subventions du ministère de l'expansion économique régionale.

Commentant l'opinion du premier ministre de la Colombie-Britannique, selon laquelle le Canada devrait participer avec les Etats-Unis à la création d'un marché commun nord-américain, M. Bourassa dit qu'il allait examiner de près cette idée. Il a précisé qu'il faudrait certes une longue période de transition et qu'il fallait étudier toutes les implications politiques. Il n'a pas voulu s'engager davantage.

Survenant quelques heures seulement après la publication du projet de rapport Gray sur la propriété étrangère des entreprises canadiennes et au moment où les rapports canado-américains sont difficiles, la proposition Bennett sur la création d'un marché commun nord-américain a été le principal événement de la journée.

Dans ses commentaires sur ce sujet M. Bourassa a dit qu'il n'avait pas encore eu le temps de lire le rapport Gray, et il a laissé entendre que le Québec désire une libéralisation des rapports avec les Américains plutôt que l'adoption de mesures restreignant trop les investissements.

M. Bourassa a ajouté que d'importantes et intéressantes discussions ont eu lieu lors de la séance de l'après-midi sur les relations du Canada avec les Etats-Unis, notamment sur le projet de loi Disc. Il a dit que sa délégation a demandé et obtenu des renseignements utiles sur les effets des nouvelles législations américaines.

Fondamentalement le premier ministre reclame l'adoption par le gouvernement fédéral de correctifs économiques plus sélectifs. M. Bourassa a dit que l'application généralisée des récentes détaxes fédérales n'aura pas d'effet bénéfique. Il préfère des mesures qui viendraient plutôt en aide aux secteurs de l'industrie défavorisée, nommément l'industrie des pâtes et papiers.

M. Bourassa a de fait réitéré l'ensemble des demandes faites par le ministre québécois des finances, M. Raymond Garneau, lors de la rencontre préparatoire il y a deux semaines. Il a ainsi repris son idée de création d'une caisse d'aide conjoncturelle et il a de nouveau réclamé, malgré l'opposition non équivoque du gouvernement fédéral, que le projet de réforme fiscale ne soit pas mis en application avant 1973.

M. Bourassa a insisté sur la nécessité d'élargir la péréquation. Il a précisé que le Québec pourrait retirer quelque 45 millions si le gouvernement fédéral consentait à inclure les revenus des commissions scolaires dans le calcul de répartition.

Il a précisé aussi que la part du gouvernement fédéral, dans les programmes à frais partagés touchant l'hospitalisation et la santé, s'élève à $512 millions et que le désir du Québec de voir le gouvernement fédéral se retirer de ces secteurs était une question de principe.

ET DE DEUX

tion maximale des potentialités de chacun des individus;

● l'adaptation des travailleurs aux exigences de l'industrie et leur intégration dans le développement économique général.

Dans son mémoire à ses collègues, M. Cournoyer rappelle que les gouvernements d'Ottawa et de Québec dépensent déjà plus de $300 millions annuellement au titre de l'assurance-chômage et des divers programmes de main-d'oeuvre, ce qui rejoint les études d'organismes internationaux sur les coûts d'une politique de main-d'oeuvre.

Cependant, la situation présente les deux défauts suivants, ajoute le ministre:

● il y a absence de planification pour la détermination des objectifs à poursuivre;

● il y a absence de coordination à Québec même, et entre Québec et Ottawa.

Après avoir fait état des impératifs d'une politique de main-d'oeuvre, le ministre souligne qu'elle doit être intégrée aux grandes politiques économiques et sociales de l'Etat. Son élaboration doit se faire à un niveau supérieur de l'administration où tous les ministères sont représentés.

Traitant ensuite de la coordination dans l'exécution des mesures, le mémoire insiste sur l'unification des services, en vue de rencontrer les exigences suivantes: stratégie globale; rapidité d'exécution; application des mesures avec une force et une continuité suffisantes.

Cette unification pose les problèmes du regroupement d'activités dispersées entre plusieurs ministères québécois, et du regroupement des services fédéraux et provinciaux.

"Le double réseau de centres de main-d'oeuvre crée un état de concurrence et une division de la clientèle désavantageuse pour tous les intéressés", écrit le ministre. Il faut mettre fin au dédoublement des programmes de main-d'oeuvre.

Il faut une structure fortement décentralisée, ajoute-t-il, de même que la préparation de techniciens "nouveau genre" pour appliquer les mesures de main-d'oeuvre.

"Une politique de main-d'oeuvre complète du Québec suppose la complémentarité des actions des deux niveaux gouvernementaux, fédéral et provincial. Il s'ensuit que les responsabilités des deux gouvernements doivent être précisées et que des mécanismes de relations existent".

Il y a lieu, dit le mémoire, de compléter les instruments légaux de l'Etat en matière de main-d'oeuvre de la façon suivante:

● en matière de **placement,** unifier les réseaux fédéral et provincial, ce qui nécessite une loi pour permettre des arrangements avec le gouvernement fédéral; il faut en outre régir l'activité des bureaux privés de placement – un projet de loi est déjà en préparation sur cette question, disait M. Cournoyer –; il serait bon, enfin, que l'embauchage de la fonction publique et des organismes parapublics relèvent des services de main-d'oeuvre;

● en matière de **mobilité professionnelle,** il faut apporter des amendements au "bill" 49, particulièrement en ce qui a trait au financement de la formation professionnelle;

● en matière de **mobilité géographique**, une loi québécoise s'impose pour donner l'autorité de faire des dépenses en vue de l'assistance financière au déplacement des travailleurs, loi qui pourait s'inspirer de l'expérience des travailleurs de l'amiante en 1968.

● en matière de **congédiements collectifs,** il est urgent de donner un cadre légal plus élaboré à l'action du ministère. A la suite de l'expérience du "bill" 49, le ministre se disait prêt, il y a un an, à faire une loi plus complète, qui pourrait prévoir des moyens de reclassement efficaces;

● il faut des mesures spécifiques pour des **clientèles spéciales,** tels les assistés sociaux aptes au travail, les jeunes, etc;

● dans la lutte contre le chômage saisonnier, la conjoncture et les **disparités régionales,** il faut revoir les lois de subventions aux entreprises (ce qui a été fait en partie par les "bills" 20 et 21 du printemps dernier) et les mécanismes de développement régional;

● en matière **d'information** et de statistiques, il y a lieu de prévoir une carte d'identité des travailleurs et la nécessité de rapports de la part des employeurs sur les embauchages et les licenciements.

M. Cournoyer concluait que le livre blanc propose des objectifs très ambitieux qui ne peuvent être atteints en une seule année financière. Le programme de réalisation pourrait s'étendre sur une période de trois ans. L'échéancier du ministre prévoyait cinq étapes, dont seules les deux premières ont jusqu'ici été réalisées.

LE RAPPORT GRAY

différait de la version publiée dans Canadian Forum.

M. Gray et M. Sharp ont dit ignorer comment un document secret comme ce "brouillon" du rapport avait pu tomber entre les mains des éditeurs du Canadian Forum, et ont revélé qu'une enquête était en cours au sein du ministère du revenu pour trouver la fuite.

A ma connaissance, a ajouté M. Gray, le personnel affecté à la préparation du rapport ne comptait pas de membre de l'équipe du Canadian Forum.

C'est M. Sharp, qui remplaçait en Chambre le premier ministre, M. Trudeau, pris par la conférence fédérale-provinciale sur les problèmes économiques, qui a essuyé les attaques de l'opposition sur le sujet. Cette dernière préconisait la publication immédiate du rapport Gray.

A cette demande, M. Sharp a répliqué en invoquant le secret qui entoure traditionnellement les documents préparés pour le cabinet. De plus, la publication d'autres données ne ferait que "mêler" encore plus les Canadiens. C'est d'ailleurs l'effet qu'a eu l'article du Canadian Forum, a soutenu M. Sharp.

Le leader conservateur en Chambre, M. Gérald Baldwin, a cherché en vain à obtenir du président de la Chambre qu'il force le gouvernement à publier le rapport, vu que ce dernier avait été préparé grâce à l'argent des contribuables.

Le leader néo-démocrate, M. David Lewis, a cherché quant à lui a susciter un débat spécial sur l'affaire en vain aussi.

Plus tard, au cours d'un débat sur la réforme fiscale, M. Lewis a déclaré que le gouvernement, en décidant de garder secret ce rapport, manquait à son devoir.

Les gouvernements précédents gardaient les contribuables dans l'ignorance de la mainmise étrangère sur l'économie canadienne, a affirmé M. Lewis, et il est d'un ridicule consommé de parler du secret des documents du cabinet.

Le leader conservateur, M. Robert Stanfield, a lui aussi réclamé la publication du rapport Gray, sans plus de succès que les autres députés.

M. Sharp a dû, après ces démentis, nier qu'il avait décidé de jouer la carte des ressources naturelles dans ses négociations avec les Etats-Unis pour l'abolition de la surtaxe de 10%.

Cette rumeur n'est absolument pas fondée, a déclaré M. Sharp, et le Canada n'est pas prêt à entamer des négociations sur l'abolition de cette surtaxe, qui a été décrétée unilatéralement et sans négociation.

M. REGAN

de quatre voix à l'assemblée législative.

Aux élections du 13 octobre 1970, les libéraux avaient fait élire 23 des leurs, les conservateurs 21 et les néo-démocrates deux. Les libéraux n'ont pas eu trop à souffrir de leur faible majorité, un député conservateur ayant été absent pour cause de maladie durant la session.

D'autre part, dans Kings West, l'élection du conservateur, M. Gordon Tidman, a été déclarée nulle en vertu de la loi électorale et dans Queens, le conservateur élu a démissionné au début de l'année.

Si les conservateurs devaient reprendre ces circonscriptions, les libéraux se retrouveraient comme en octobre 1970, et, devant choisir un président de l'assemblée parmi les leurs, pourraient être défaits par les forces concertées des conservateurs et des néo-démocrates.

Les néo-démocrates ne contestent qu'un des sièges aujourd'hui, celui de Queens. Dans les deux circonscriptions, la campagne a été menée rondement, et les chefs libéral et conservateur y ont activement participé.

Dans Kings West, deux candidats sont en lice: le libéral Frank Besanson et le conservateur Fred Chisholm. Dans Queens, les candidats sont MM. Harley Humphrey pour les libéraux, Floyd MacDonald pour les conservateurs et Albert Roy pour les néo-démocrates.

Au Manitoba doit se dérouler aujourd'hui une autre élection partielle, dans la circonscription de Minnedosa, dont les résultats sont moins importants pour le gouvernement néo-démocrate de M. Ed Schreyer.

Minnedosa était représentée à l'assemblée législative de Winnipeg jusqu'au début de l'année par l'ex-premier ministre conservateur, M. Walter Weir. Ce dernier s'est retiré de la politique provinciale pour diriger une chaîne de salons funéraires...

Deux candidats seulement sont en lice dans cette circonscription: un conservateur et un néo-démocrate. Mais ces derniers, pas plus que le CCF qui le précédait, n'a jamais réussi à faire élire un des siens dans Minnedosa, qui est demeurée une forteresse conservatrice.

Les néo-démocrates détiennent actuellement 31 sièges au Manitoba, contre 20 pour les conservateurs, trois pour les libéraux, un pour le crédit social et un indépendant.

La campagne a été axée sur les problèmes agricoles de la région.

UN LIVRE BLANC

si que MM. Bourassa, Castonguay et Cournoyer l'ont eux-mêmes réitéré. Tous les services destinés aux travailleurs doivent être aux mains du gouvernement du Québec. Ce qui n'enlève pas la responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard de la conjoncture économique générale.

Proposant ensuite un programme d'action pour la présente décennie, le quatrième chapitre insiste sur la nécessité d'un changement de perspective et sur celle d'un seul service administratif pour l'ensemble des mesures d'assistance technique et financière. Il faut que cesse la concurrence entre les services fédéraux et provinciaux. Il faut établir les liens avec les agents économiques. La première et la plus importante réforme consiste dans une nouvelle organisation des services de placement, les centres de main-d'oeuvre québécois en constituant l'ossature principale. Le livre blanc propose une série de mesures que M. Cournoyer faisait déjà siennes en partie dans son mémoire, et d'autres originales, notamment sur la recherche.

Un seul organisme responsable suppose une réorganisation administrative d'envergure et, principalement, des transferts de services entre les ministères québécois, de même qu'entre Québec et Ottawa. Un organisme autonome, la Commission de main-d'oeuvre et d'emploi, sera seule chargée de concevoir et d'appliquer la politique de main-d'oeuvre.

Telle qu'expliquée dans le cinquième chapitre, cette commission, du type de la Régie des rentes ou de l'assurance-maladie, regrouperait dès le départ six services québécois et se préparerait à absorber les centres de main-d'oeuvre du Canada au Québec, dont la présence rend pratiquement impossible l'application d'une véritable politique de la main-d'oeuvre adaptée au Québec.

Finalement, dans le sixième et dernier chapitre, le Livre blanc démontre que les ressources financières requises sont considérables, mais si l'on additionne les budgets fédéraux et provinciaux, il se dépense déjà les montants qu'il faut à une politique de main-d'oeuvre. Dans son mémoire au conseil des ministres, M. Cournoyer en arrivait à la même conclusion. Il ne s'agit pas de prévoir de nouvelles dépenses ou de nouveaux programmes, mais de coordonner et d'unir des mesures existantes et des dépenses publiques déjà effectuées par les gouvernements, soit plus de $200 millions au seul titre des programmes de main-d'oeuvre proprement dit. Il faut ensuite remettre à un seul organisme québécois l'exclusivité de l'action. C'est la principale condition à remplir si le Québec veut se doter d'une véritable politique de main-d'oeuvre et d'emploi, conclut le Livre blanc inédit du ministre du travail du Québec.

LA PRESSE

se résigner à rentrer pour éviter l'isolement: ces précisions ont découragé même ceux qui, parmi les responsables syndicaux, trouvaient l'offre alléchante.

Quant au Quotidien populaire, la défection d'un syndicat, les pertes financières et la fuite des annonceurs devant les rumeurs de règlement à La Presse ont causé sa perte.

Dimanche, les quelque 300 salariés de La Presse affiliés à la CSN acceptaient au scrutin secret, dans une proportion de 70%, une recommandation conjointe de leurs bureaux exécutifs qui fixe deux conditions à leur retour au travail: le règlement préalable des clauses majeures de leurs convention collectives; et la reconduction des contrats de travail encore en vigueur quant aux questions secondaires.

Les cinq syndicats CSN, qui doivent négocier bientôt le renouvellement de leurs contrats collectifs, n'entendent pas, en effet, affronter un nouveau conflit le printemps prochain; ils préferent régler le problème maintenant.

Ils estiment d'autre part que par son lock-out général du 27 octobre, La Presse s'est rendue coupable de bris de contrat puisqu'une clause commune à tous interdit explicitement cette mesure de même que la grève pendant la durée de la convention. Ils se déclarent donc justifiés, dans les circonstances, de négocier une nouvelle entente.

Les quatre syndicats de la production, qui ont lié leur sort à celui de tous les autres groupes d'employés, n'auraient donc pu accepter un retour au travail immédiat même s'ils avaient été satisfaits de la recommandation globale relative à la sécurité d'emploi.

Par ailleurs, près de 300 responsables syndicaux de la région métropolitaine affiliés à la CSN ont accepté samedi en assemblée le principe d'une grève générale d'une heure à Montréal pour appuyer les syndiqués de La Presse. Ils doivent consulter cette semaine les membres de leurs syndicats respectifs à qui revient la décision finale.

Ce débrayage général, s'il était entériné par les assemblées syndicales, aurait lieu à la fin de la semaine prochaine. La FTQ et la CEQ, invitées à se joindre à l'initiative, n'ont pas encore consulté leur organes de direction.

Cette grève générale d'une heure, qui est illégale, créerait un précédent syndical et politique d'importance au Québec. Au dire même des proposeurs, MM. Marcel Pepin et Michel Chartrand, présidents de la CSN et du Conseil central de Montréal des syndicats CSN, le projet d'arrêt de travail s'inscrit dans le champ de la radicalisation du mouvement syndical que la manifestation dramatique du 29 octobre contre La Presse a accélérée.

La réussite de ce projet fournirait en outre au front commun inter-syndical (CSN, FTQ, CEQ) dans le secteur public un instrument de pression considérable contre le gouvernement si les négociations présentement en cours échouaient. La CSN a déjà mis sur pied à ce sujet toute une structure d'appui.

Sur le conflit de La Presse, qui dure depuis maitenant quatre mois, sont donc venus se greffer peu à peu toutes les frustrations du mouvement syndical devant ce qu'il perçoit comme un durcissement des gouvernements, de l'appareil judiciaire et des entreprises à son endroit.

Aussi est-il utile de rappeler brièvement la situation des forces syndicales en présence à La Presse même.

Il y a en effet à La Presse onze syndicats. Cinq d'entre eux, affiliés à la CSN, regroupent respectivement les journalistes, les distributeurs, les employés de bureau (comptabilité), les messagers et le personnel du service technique des opérations de la production (TOP). Les conventions collectives de ces quelque 300 syndiqués expirent à la fin du mois prochain (31 décembre).

Les associations affiliées à la FTQ comprennent d'abord les quatre syndicats de la production (quelque 350 membres), dont les contrats de travail sont arrivés à échéance le 31 décembre dernier; ce sont les typographes et expéditeurs, les pressiers, les clicheurs et les photograveurs. Deux autres groupes, le personnel d'entretien et les employés des annonces classées (environ 150 personnes au total), sont reliés à la même centrale.

Ce sont les négociations collectives des quatre syndicats de la production qui ont engendré le conflit: après l'échec de la conciliation, La Presse imposait à ces groupes un lock-out en juillet dernier. Tous les autres syndiqués sont néanmoins demeurés au travail jusqu'au 27 octobre, alors que La Presse décidait d'interrompre la publication du journal pour une période indéterminée.

C'est à ce moment que les quatre syndicats de la production ont proposé d'élargir aux autres associations, dès lors directement impliquées dans le conflit, le front commun qu'ils avaient formé pour négocier. Du même coup, ils s'engageaient à ne pas rentrer au travail tant que leurs nouveaux associes ne seraient pas eux-mêmes satisfaits des modalités de retour.

Pressés par l'échéance prochaine de leurs conventions collectives et mus par la crainte de représailles à la rentrée, les syndicats CSN se sont prévalus de cette promesse dimanche en posant leurs conditions à un éventuel retour au travail.

Bien que deux syndicats FTQ n'aient pas encore fait connaître leur position, c'est désormais un front commun élargi de onze syndicats qui négocient les conditions de travail avec la partie patronale.

LA CHINE

ici que Taiwan fait partie intégrante du territoire chinois, que l'invasion armée et l'occupation de Taiwan la chinoise ne peut en rien aliéner la souveraineté de la République populaire de Chine sur Taiwan, que toutes les forces armées des Etats-Unis doivent être retirées une bonne fois pour toutes de Taiwan et des détroits de Taiwan et que nous sommes fermement opposés à tout dessein visant à séparer Taiwan de la mère-patrie. Le peuple chinois est résolu à libérer Taiwan et aucune force au monde ne pourra nous en empêcher".

● Vietnam, Laos et Cambodge: "Le gouvernement et le peuple chinois appuient fermement les peuples des trois pays de l'Indochine dans leur guerre contre l'agression des Etats-Unis et appuient avec la même fermeté la déclaration conjointe de la conférence au sommet des peuples d'Indochine ainsi que la proposition de paix en sept points avancée par le gouvernement provisoire révolutionnaire de la république du Sud-Vietnam. "Le gouvernement américain devrait retirer immédiatement et inconditionnellement toutes leurs forces armées et les forces armées de ceux qui les suivent des trois pays d'Indochine afin que les peuples de ces pays puissent résoudre leurs propres problèmes indépendamment de toute intervention étrangère: là se trouve la clef de la détente en Extrême-Orient".

● Corée: Le gouvernement et le peuple chinois appuient le programme en huit points pour l'unification de la patrie coréenne proposé en avril dernier par la république démocratique de Corée. Les résolutions illégales des Nations unies sur la Corée doivent être annulées.

● Moyen-Orient: "La nature intrinsèque de la question du Proche-Orient réside dans l'agression contre le peuple palestinien et d'autres peuples arabes commise par le sionisme israélien avec l'appui et la connivence des super-puissances". Le gouvernement et le peuple chinois "donnent leur appui résolu au peuple palestinien et aux autres peuples arabes dans leur juste combat contre l'agression et sont convaincus qu'en persévérant dans leur lutte et en maintenant l'unité, les héroïques Palestiniens et les autres peuples arabes pourront sûrement recouvrer leurs territoires perdus et rétablir le peuple palestinien dans ses droits nationaux".

Personne n'a le droit de chercher à conclure des "marchés politiques" derrière le dos des Palestiniens et autres Arabes en vue de brader leur droit à l'existence et leurs intérêts nationaux", ajoute la déclaration de politique de M. Chiao Huan Ha.

● Sous-développement: Le sous-développement des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine "est le résultat du pillage impérialiste". L'opposition à ce pillage et la sauvegarde des ressources nationales "est le droit souverain et inaltérable d'un Etat indépendant". La Chine est toujours encore "un pays économiquement arriéré et un pays en cours de développement à la fois". "Comme la grande majorité des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, la Chine appartient au tiers monde".

LES PROVINCES

déral a déclaré par la suite qu'il est difficile d'amener les premiers ministres des provinces à s'entendre sur cette question.

Dans son allocution de bienvenue, M. Trudeau, a tenu des propos qui n'avaient rien d'économique. En cette période d'instabilité et de malaise social, a-t-il dit, la responsabilité des hommes publics de ce pays est de témoigner en faveur de l'efficacité du système parlementaire et même, à la lumière de certains défis, en faveur de la structure même de la société libre. Les désaccords qui peuvent s'élever au cours de la conférence, a-t-il souligné, ne doivent pas amener les premiers ministres à oublier les questions fondamentales et les principes essentiels auxquels ce pays reste attaché.

LE DÉBRAYAGE

Suite de la page 3

puis à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick.

Une réunion à huis clos s'est tenue hier matin à Ottawa entre des représentants syndicaux et des porte-parole du ministère de M. Côté mais il semble bien qu'aucun progrès notable ne s'est produit dans ces pourparlers.

A Montréal, M. Guy Morrissette, au nom de l'Union des facteurs du Canada dans la métropole – ils sont 2,200 environ – affirmait dans une entrevue que son groupe pouvait bien entrer dans le mouvement de grèves rotatives visant à forcer le gouvernement à ne plus embaucher de surnuméraires à bon compte lorsque des facteurs sont malades ou prennent des vacances.

Une sentence arbitrale rendue le 19 octobre interprétait la convention liant les facteurs au Conseil du trésor en obligeant le gouvernement à utiliser du personnel de cadre ou d'autres employés syndiqués pour accomplir le travail de facteurs absents.

Quant au Syndicat des postiers qui représente 3,500 syndiqués à Montréal, il a fait savoir par son représentant M. Marcel Perreault, qu'il y avait des discussions depuis février avec des porte-parole du ministère des postes pour en venir à un "réaménagement des effectifs". Sans vouloir élaborer davantage, M. Perreault a confié au Devoir qu'il n'y aurait pas d'action d'éclat ni de "manoeuvres" de son syndicat dans le conflit qui oppose les facteurs au gouvernement.

Le premier vice-président de l'Union des facteurs du Canada, M. James Mayes, n'a été prévenu qu'à 10 heures, hier matin, de la réunion convoquée pour 10h30 par les négociateurs du gouvernement fédéral. M. Mayes a admis que le cas de trois facteurs de St. Catherines avait été porté à l'arbitrage à la suite de nombreuses plaintes reçues des facteurs et portant sur l'emploi d'un personnel surnuméraire (dans certains cas, le gouvernement ferait aussi une économie de 35 pour cent en ayant recours à une main-d'oeuvre non syndiquée).

Le ministre Côté, en inaugurant le centre philatélique, a révélé qu'à compter du 1er décembre, le public pourra loger des plaintes si des colis sont perdus ou endommagés: ce nouveau service vaut pour tout colis adressé à quelques endroits du Canada que ce soit, même si le colis n'avait pas été assuré lors de l'expédition. La limite des réclamations pour chaque colis est de $10.

Le différend n'étant pas encore réglé entre facteurs et négociateurs gouvernementaux, l'Union des facteurs a laissé savoir qu'elle avait autorisé les employés de 26 stations postales (en Ontario seulement) à procéder à des grèves de 24 heures durant la semaine en cours. Les facteurs prétendent que de tels arrêts de travail sporadiques ont plus d'effet qu'une grève généralisée et que, de plus, les citoyens savent que leur courrier ne sera pas indéfiniment retenu.

Quant aux régions du Canada non encore touchées par les grèves rotatives, il se pourrait qu'il s'y produise aujourd'hui ou plus tard cette semaine des "grèves sauvages", pour amener le gouvernement à respecter la sentence arbitrale du 19 octobre.

HÔPITAL

Suite de la page 3

l'université de Montréal; Jean-Yves Rivard, docteur en sciences économiques et professeur agrégé d'administration de la santé à l'U. de M.; Roger Prud'homme, travailleur social, directeur de la Société de service social aux familles, et le Dr Jean-Guy Wolfe, de ville de Laval.

LE CONFLIT

Suite de la page 3

tourner au Centre de l'enfance et de l'adolescence de l'Institut Prévost, à titre d'infirmier.

"Il est malsain que des problèmes aussi graves persistent dans un hôpital dont le but est la santé mentale des patients; a dit M. Gervais répétant, sans le savoir, une remarque que nous avait faite, précédemment, le directeur médical de l'Institut, le Dr. Gilles Lortie.

LES JUIFS

Suite de la page 3

les aspirations, la vie en général...

"Si, indéniablement, la langue anglaise a toujours primé, on peut constater que de tout temps le juif polyglotte par nature n'a jamais négligé de communiquer en langue française avec les francophones.

"Mais aujourd'hui, c'est plus qu'une communication au moyen de la langue qui requiert notre attention, c'est toute notre participation au fait français.

"Elle est évidente et doit aller en s'amplifiant.

"Si les juifs anglophones ont toujours su en majorité s'exprimer en français, nombreux sont les immigrants juifs de ces vingt dernières années dont la langue maternelle ou d'expression est le français, juifs d'Europe occidentale ou d'Afrique du nord".

Cette participation des juifs au fait français, précise le Cercle juif de la langue française, doit se concrétiser "dans les domaines éducatifs, sociaux, civiques, professionnels, humains, qui peuvent à notre avis aider à la compréhension, l'intégration des éléments de cette province dans un cadre et un fonds francophone".

LA NÉCESSITÉ

Suite de la page 5

logies nouvelles, lesquelles tendent à avoir un effet de nivellement sur la culture canadienne et en conséquence à réduire les possibilités de développement d'une identité et d'une culture canadiennes distinctes. L'investissement direct peut aussi retarder ou empêcher le développement de l'activité économique créatrice au Canada, avec tout ce qui peut en résulter pour le développement de la personnalité canadienne.

Les effets politiques des investissements étrangers sont également importants. Les investissements étrangers diminuent la liberté d'option du Canada en matière de développement industriel et de politique économique; ils précipitent le Canada dans la voie de l'intégration continentale; ils s'accompagnent des désavantages de l'extra-territorialité; ils induisent les gouvernements étrangers à s'ingérer dans les affaires canadiennes.

Autant d'arguments qui plaident pour la diversification des relations internationales du Canada et le développement de relations plus poussées avec d'autres pays. On observe en contrepartie que l'ampleur actuelle de nos rapports avec les Etats-Unis a un effet exactement contraire; ces rapports rendent plus difficile le développement de relations normales avec d'autres pays.

Ne dormez pas cet hiver apprenez une nouvelle langue

COURS DE CONVERSATION

FRANÇAISE - ANGLAISE ET ESPAGNOLE

Début des cours : Lundi, 29 novembre

Les cours de français et d'anglais se donnent le jour et le soir, pour les débutants et les plus avancés.

Deux soirs par semaine.

Durée : 20 semaines

Comprenant 90 heures de cours incluant l'étude en laboratoire de langues.

PRIX : **$12.00 seulement** *(en accord avec la C.E.C.M.)*

Information pour cours d'espagnol et cours spéciaux et intensifs de français et d'anglais.

Tél. : 271-2548

Inscriptions : **du 15 au 19 novembre,**
du 22 au 26 novembre
10:00 à midi
6:00 p.m. à 9:00 p.m.

Inscrivez-vous immédiatement afin de vous assurer votre place.

Y.M.C.A. INT.
5550, Avenue du Parc,
(angle St-Viateur)
271-2548

Une des écoles de langues les plus renommées au Québec.

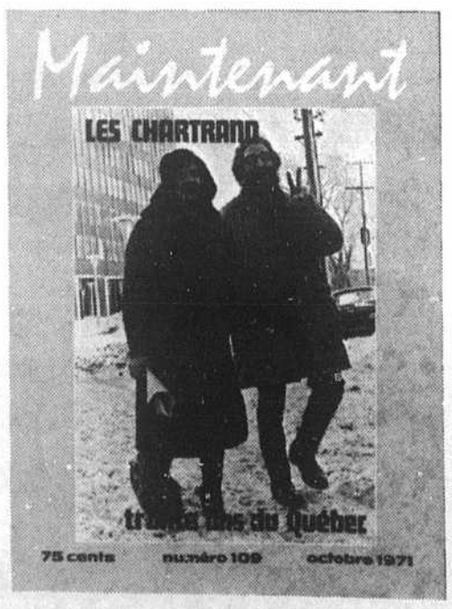

RÉIMPRIMÉ

Maintenant

octobre 1971

DE NOUVEAU

DANS LES KIOSQUES ET LES LIBRAIRIES

Pour obtenir un abonnement

Téléphoner à: 739-2758

"Pour une politique québécoise de la main-d'oeuvre"

Mettre de l'ordre dans un marché du travail chaotique

par Gilles Lesage

QUEBEC – Le marché du travail est chaotique au Québec et se trouve aux prises avec des difficultés considérables qui, au lieu de disparaître, s'amplifient avec le temps.

En conséquence, il est nécessaire de revoir la notion du marché du travail et la conception du rôle de l'Etat et des partenaires économiques à l'égard de l'équilibre de ce marché.

Telle est la conclusion du premier chapitre, intitulé "Le Québec et ses ressources humaines" du Livre blanc "Pour une politique québécoise de main-d'oeuvre". Préparé par un groupe de hauts fonctionnaires à la demande du ministre du travail, M. Jean Cournoyer, cet important document encore inédit porte la date du 31 mars 1971. Le Devoir en a obtenu une copie.

Le premier chapitre porte sur les problèmes qui touchent en même temps au progrès économique et au sort des travailleurs du Québec. Plusieurs problèmes durent depuis longtemps, comme un taux de chômage plus élevé que dans l'ensemble du Canada et une incidence plus forte du chômage saisonnier; d'autres sont apparus récemment, à savoir l'arrivée sur le marché du travail de classes nombreuses de jeunes travailleurs, la faiblesse de plus en plus marquée de certaines régions sur le plan de la production et l'augmentation rapide du taux d'activité des femmes.

Ces problèmes se compliquent du fait d'une accélération constante dans les changements techniques et dans les habitudes de consommation. L'évolution rapide des méthodes de production force les travailleurs à accroître leurs connaissances à un rythme équivalent.

On calcule qu'un travailleur devra changer de secteur professionnel ou de métier environ quatre fois dans sa carrière. Depuis six ans, cette exigence a doublé. De plus, en Amérique du Nord, huit travailleurs sur dix devront d'ici cinq ans avoir terminé des études secondaires pour trouver de l'emploi.

Ces nombreuses difficultés du marché du travail du Québec obligent à s'interroger sur l'efficacité des mécanismes traditionnels pour trouver des solutions.

Dans son introduction, le Livre blanc souligne que la politique de la main-d'oeuvre a une assise très profonde puisqu'elle repose sur le besoin de travailler des hommes. Ce besoin est à ce point fondamental qu'il fait naître un véritable droit: celui d'être productif.

Chaque individu a le droit strict d'exercer une occupation adaptée à ses capacités et à ses besoins. La plénitude et l'équilibre de l'individu en dépendent. Il en découle l'obligation pour l'Etat de faciliter l'exercice de ce droit. La façon dont l'Etat assume cette obligation constitue l'ensemble des actions commandées par une politique de la main-d'oeuvre et de l'emploi complète et intégrée.

La main-d'oeuvre a un rôle ambivalent dans le progrès socio-économique. Source de développement, elle est aussi le but de ce développement. C'est en réalignant l'ensemble des mesures gouvernementales sur les besoins de la main-d'oeuvre que l'on fera disparaître l'ambiguïté de l'action de l'Etat.

Cette ambivalence est à l'origine d'un manque de coordination entre les mesures de développement et les mesures de portée sociale. D'une part, les hommes sont ravalés au niveau d'instruments de production; d'autre part, ils sont l'objet de mesures coûteuses appliquées dans un contexte où la rentabilité est ignorée.

Il est important de rétablir la jonction entre les deux séries de mesures. Seule une politique de main-d'oeuvre permet de concilier les grandes responsabilités de l'Etat et une juste perspective du rôle du travailleur, cause et objet du progrès. Vus sous cet angle, les aspects "offre" et "demande" du marché du travail, c'est-à-dire ce que l'on appelle "politique de l'emploi" et "politique de main-d'oeuvre" se rejoignent. Cette politique n'est pas un luxe dans une société industrielle, mais une nécessité tant pour le sort des citoyens que pour l'efficacité de l'action gouvernementale. Elle est la plaque tournante entre les mesures gouvernementales qui s'adressent à l'homme et celles qui s'adressent au milieu physique.

La politique de main-d'oeuvre est non seulement la continuation naturelle de la politique d'éducation mais elle lui sert également de point de repère et d'orientation. Elle permet aux hommes de s'adapter aux exigences techniques et ainsi de profiter pleinement du développement

La politique sociale est elle-même dépendante dans une large mesure de la politique de main-d'oeuvre.

Si la politique de main-d'oeuvre complète les autres politiques de l'Etat, elle a elle-même besoin, pour être efficace, du concours des autres secteurs; elle doit être intégrée aux autres secteurs de l'activité de l'Etat avec lesquels elle est intimement liée.

La main-d'oeuvre québécoise connaîtra au cours de la prochaine décennie un taux de croissance beaucoup plus élevé que dans la plupart des pays industrialisés. Sur une population de 7.4 millions en 1981, le Québec aura trois millions de travailleurs. La main-d'oeuvre, au cours des années 70, évoluera à un taux de 2.7 pour cent par année, soit un rythme plus rapide que celui des années d'avant 1965. On prévoit une augmentation globale de 670,000 travailleurs d'ici 1980.

Il faut trouver chaque année au moins 67,000 emplois pour absorber les nouveaux travailleurs qui se présentent sur le marché du travail et au moins 3,000 à 5,000 emplois pour remplacer ceux qui disparaissent chaque année. En 1970, le Québec a subi une perte d'environ 11,000 emplois. C'est dire qu'en conservant le taux de chômage actuel, il faut faire l'effort d'au moins 70,000 emplois par année pendant les dix prochaines années.

Si l'on veut diminuer le chômage de moitié d'ici à 1980, il faudra créer au minimum de 75,000 à 77,000 nouveaux emplois chaque année, dont 60,000 environ pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Près du quart des chômeurs actuels ont moins de 25 ans et ce groupe d'âge est victime du chômage le plus prolongé. On doit s'attendre à des difficultés d'emploi considérables pour les jeunes travailleurs des niveaux professionnels et techniques. On doit également prévoir une augmentation considérable de la main-d'oeuvre féminine.

Mais l'équilibre du marché du travail ne s'exprime pas uniquement en termes de quantité d'emplois à créer. La qualification professionnelle des travailleurs y joue également un rôle primordial.

Les changements techniques ont des effets plus douloureux au Québec, où l'industrialisation, tardive, s'est effectuée à un rythme très rapide. N'ayant pas encore réussi à adapter la main-d'oeuvre au passage d'une économie rurale et primaire à une économie urbaine et secondaire, le Québec est déjà en plein coeur d'une économie post-industrielle, où les services industriels prennent le pas sur la production des biens de consommation et où le plus grand nombre d'emplois nouveaux sont créés dans le secteur tertiaire.

Un grand nombre de travailleurs sont touchés par les changements techniques. On entrevoit même que ce mouvement s'étendra à l'ensemble des secteurs d'activité, de telle sorte que presque tous les travailleurs devront faire face à des adaptations successives à des nouveaux modes de production.

La plupart des secteurs d'activité qui embauchent les plus forts effectifs de la main-d'oeuvre québécoise sont en période de modernisation qui, bien souvent, entraîne une réduction de main-d'oeuvre. C'est principalement le cas pour l'agriculture, la forêt, le textile, la chaussure, la construction, l'imprimerie, l'enseignement et la santé.

Ainsi, dans l'imprimerie, secteur de grance actualité par suite du conflit de La Presse, on estime qu'il faudra recycler d'ici cinq ans quelque 75 pour cent, et d'ici dix ans, la totalité des 25,000 employés des arts graphiques, selon le rapport Bowman.

Le chômage est la première conséquence des transformations industrielles, indique le Livre blanc. Explicable sur le plan économique, il devient vite intolérable pour les hommes puisqu'il signifie la perte de l'indépendance financière et très souvent la fin d'une carrière.

Ce phénomène a frappé de façon particulière le Québec, qui voyait sa part du nombre total des chômeurs au Canada passer de quelque 30 pour cent au cours des premières années de l'après-guerre à plus de 40 pour cent à la fin des années '60, alors que la proportion correspondante de la main-d'oeuvre était à peu près stable, ne variant que de 27.5 à 28 pour cent.

Déjà grave pour l'ensemble du Québec, ce phénomène devient vraiment critique dans certaines régions, où le taux de chômage peut atteindre plus du double de celui de la province. Des différences énormes existent entre les dix grandes régions économiques du Québec. C'est ainsi que s'explique la migration constante des travailleurs vers le grand pôle de croissance que constitue la région montréalaise et d'autres moins importants, tels Québec et la Côte-Nord. Certaines régions ont constamment des surplus importants de main-d'oeuvre, en raison de leur faible taux de développement.

La main-d'oeuvre est également aux prises avec le chômage saisonnier, qui frappe particulièrement certaines industries, comme la construction, la forêt, le commerce, et les régions dépendant principalement d'industries primaires.

Un autre phénomène évident au Québec: les chômeurs chroniques se désintéressent à la longue du marché du travail et tombent en quelque sorte dans la catégorie de la population inactive. Le chômage a tendance à devenir chronique et à s'éterniser pour plusieurs chômeurs: 22,500 assistés sociaux aptes au travail en 1960-61, 114,300 en 1969-70. Et on en prévoit 15,000 de plus chaque année.

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

VENTE DE DISQUES

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

DISQUES COLUMBIA
12" MICROSILLON STÉRÉO
PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER 6.49 Sp. 5.29

MS 7501 - BACH - Jesu, Joy of man's desiring - A mighty fortress. - Toccate et fugue en ré mineur. etc. . . . E.P. Biggs - Casals. - Ormandy. - / philadelphia orch.
MS 7502 - STRAUSS - Valse du Danube bleu. - Pizzicato polka. - Ormandy /Philadelphia orch.
MS 7504 - BEETHOVEN - Ode to joy. Symph. no. 5. - Sonate au clair de lune etc. . . . Bernstein. - Entremont. - Ormandy. / Philadelphia orch.
MS 7505 GRIEG - Concerto pour piano. Peer gymt suite 2. Norvégienne dancé no. 2 / Bernstein. Entremont. Ormandy. Cleveland orch.
MS 7506 - CHOPIN - Valse minute. Polonaise militaire. Impromptu. etc. . . . Ormandy. Entremont. Kostelanetz. New York Phil.
MS 7507 - MOZART - Elvira Madigan. Don Giovanni menuet. Ouverture du mariage de Figaro. etc. . . . / Gould. Casadeus. Entremont Cleveland orch. etc. . . .
MS 7508 - RACHMANINOFF - Piano concerto no. 2. - Vocalise. Preludes. etc. . . . Bernstein Entremont, Ormandy / Philadelphia orch.
MS 7509 - RIMSKY KORSAKOV - Chant de l'Inde. Capriccio espagnole. Schererazade. etc. . . . Bernstein. Ormandy. Kostalanetz. Philadelphia.
MS 7511 - WAGNER - Liebestod. Tanhauser. Meistersinger ouv. etc. . . . Bernstein. Szell. Ormandy. Maenon Tabernacle choir. etc. . . .
MS 7512 - RAVEL - Bolero. La valse. Pavane etc. . . . Bernstein/ New York phil. Ormandy / Philadelphia orch.
MS 7513 - TCHAIKOVSKY, VOL. 2 - Capriccio italien. Barcarolle. Valse du lac des cygnes. etc. . . . Bernstein / New York Phil. Ormandy.
MS 7514 - BACH - Concerto brandbourgeois no. 2. La petite fugue. Jubilo. Arioso. etc. . . . Biggs Casals. Carlos. Gould. Ormandy / Philadelphia
MS 7515 - HANDEL - Largo Hallelujah. Water music suite etc. . . . Bernstein. Biggs. Kipnis. Philadelphia / Ormandy.
MS 7516 - MENDELSSOHN - Wedding march. Spring song. Concerto pour violon. et etc. . . . Bernstein Ormandy. Kostalenetz. Serkin.
MS 7517 - BIZET - Extrait de Carmen. Habanera. L'arlesienne suite 1. Farandole etc. . . . / Bernstein. New York phil. Ormandy / Philadelphia orch.
MS 7518 GERSHWIN - Rapsody in blue. Un americain dans Paris. Porgy and Bess etc. . . . Bernstein / New York phil. Ormandy. Previm. etc. . . .
MS 7521 - COPLAND - el Salon Mexico. Printemps appalachien. etc. . . . Bernstein. Copland / London sym. orch.
MS 7522 - SAINT SAENS - Le cygne. Danse macabre. etc. . . . Biggs. Kostelanetz. Ormandy / Philadelphia Bernstein / New York phil.
MS 7523 - DEBUSSY - Clair de lune. Reverie Arabesque no. 1. etc. . . . Bernstein / New York phil. Ormandy / Philadelphia. Entremont.
MS 7525 - PUCCINI - La bohème Tosca. Madame Butterfly. Manon Lescaut. etc. . . . Kostelanetz / Columbia s mph.
MS 7526 - SCHUBERT - Unfinished symph. Serenade. Ave. Maria. etc. . . . Bernstein. Ormandy / Philadelphia Serkin.
MS 7527 - SIBELIUS - Finlandia. Valse triste. Karelia suite etc. . . . Bernstein / New York phil. Ormandy / Philadelphia.
MS 7528 - PROKOFIEV - Classical symph. Peter and the wolf suite. etc. . . . Bernstein / New York phil. Ormandy / Philadelphia.
M 30304 - BERNSTEIN - West Side Story. Candide. On the town. etc. . . . Bernstein / New York phil. Kostelanetz.
M 30305 - ROSSINI - William Tell ouverture. Barbier de Seville. etc. . . . Bernstein. Ormandy. Szell. etc. . . .
M 30307 - BRAHM - Lullaby. Danse hongroise no. 5 et 6. etc. . . . Bernstein. Entremont. Kostelanetz. Ormand'y / Philadelphia
M 30384 - BERLIOZ - Roman carnival ouvert. Dance of the Sylphs. etc. . . . Bernstein / New York phil. Ormandy / Philadelphi Munch.

DISQUES PATHÉ
12" MICROSILLON STÉRÉO
PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER, 5.98 Spéc. 4.49

SPAM 67332 - ADAMO OLYMPIA 71 - Salut vieux. Le pendu. Et tu t'en vas. Elle souriait. Enfant mon ami, etc . . .
SPAM 67328 - JULIEN CLERC OLYMPIA 70 - Carthage. Si tu reviens. Des jours entiers à t'aimer. 4 heures du matin. La cavalerie. etc . . .
SPAM 67326 - YVONNE PRINTEMPS 30 ANNÉES DE CHANTS. Ta bouche. Le chemin de l'amour. Largo. Il faut si peu de chose. Berceuse. Je suis bien. etc. . . .
SPAM 67325 - GEORGES MOUSTAKI VOL. 3 - La mer m'a donné. Gardez vos filles. Près de chez moi. Les musiciens. Les colombes. etc . . .
SPAM 67324 - GEORGES MOUSTAKI "ELDORADO" - Eden blues. J'attends le jour. Riviera. Eldorado. Une dernière chance. etc. . . .
SPAM 67318 - JULIEN CLERC - Des jours entiers à t'aimer. Si tu reviens. Les menhirs. La Californie. Des larmes sucrées. etc . . .
SPAM 67312 - LUIS MARIANO LA CARAVELLE D'OR - Soleil. Je serai reine. Un vrai mariage d'amour. Une valse dans la nuit. etc . . .
SPAM 67311 - GEORGES THILL LE RÊVE PASSÉ - Minuit chrétiens. Agnus Dei. La Marceillaise. Le chant du départ. O ma belle étoile etc . . .
SPAM 67304 - LUIS MARIANO ELLES ET LUIS. Maria. Madeleine. Gabrielle. Katarine. Olivia. Maria Chistina, etc . . .
SPAM 67303 - GEORGES MOUSTAKI PRÉLUDE - Le jugement dernier. Reseline. Needa. Le marteau d'or. Dans mon hamac. etc . . .
SPAM 67302 - ADAMO - Petit bonheur. À demain sur la lune. La pécheresse. Le monde l'envers. Et après etc . . .
SPAM 67301 SACHA DISTEL ALBUM D'UN AMOUR - La pétanque. Ça marche. Et patati et patata. L'amour. C'est comme les melons. etc . . .
SPAM 67298 - J'AIME CHARLES AZNAVOUR VOL. 3 - Une enfant. Liberté. Merci mon Dieu. Il pleut, Poker. etc.
SPAM 67297 - J'AIME CHARLES AZNAVOUR VOL. 2 - J'aime Paris au mois de mai. Je veux te dire adieu. Ce sacré piano. A t'regarder. Parce que, etc . . .
SPAM 67296 - J'AIME CHARLES AZNAVOUR VOL. 1 - Pour faire un jam. Sa jeunesse. Jesebel. L'amour a fleur de coeur. On ne sait jamais, etc . . .
SPAO 67281 - ADAMO OLYMPIA 69 - Le néon. Le ruisseau de mon enfance. Les filles du bord de mer. Pauvre Verlaine. F. comme femme, etc . . .
SPAM 67290 - SALVATORE ADAMO - À demain sur la lune. Et vous n'écoutez pas. Le carosse d'or. F . . . . comme femme, etc. . . .
SPAM 67290 - SACHA DISTEL LA BONNE HUMEUR. Toi l'Italie et moi. Roméo et Juliette. Le sifflet. Les hommes ça ne pensent qu'à ça. etc . . .
SPAM 67254 - LUIS MARIANO TES YEUX - Adios Lima - Lune de miel. L'air de l'été. Brasilia. Cocolito etc . . .
SPAM 67253 - ENRICO MACIAS - Bisque l'amour commande. Les gens du nord. Les millionnaires du dimanche. Toi le poète. etc. . . .
SPAM 67211 - LUIS MARIANO ANDALOUSIE. - Couplets de Dolores. Dans mon château. Ole torero. Chant du sereno. etc . . .
SPAM 67204 - ADAMO OLYMPIA 67 - Tombe la neige. Ensemble. Une mèche de cheveux. Je vous offre. Inch allah. etc . . .
SPAM 67196 - BÉCAUD À L'OLYMPIA - Le petit oiseau de toutes les couleurs. L'orange. Nathalie. Quand il est mort le poète. etc.
SPAO 67165 - GILBERT BÉCAUD AMI - Mes mains. Quand tu danses. C'était mon copain. La ballades balladins. Le pianiste de Varsovie. etc . . .
SPAM 67164 - ENRICO MACIAS - Paris tu m'as pris dans tes bras. Ma patrie. Ma raison de vivre. L'ami fidèle. etc . . .
SPAM 67155 - GILBERT BÉCAUD T'ES VENU DE LOIN - Bon soleil. Mon arbre. Câtait mon copain. Mon père à moi. Rosy and John, etc . . .
SPAM 67150 - ADANO MES 21 ANS - Les filles du bord de mer. Ballade à la pluie. À vot bon coeur. La nuit. Le grand jeu. etc.
SPAO 67144 - BÉCAUD À L'OYMPIA - Viens danser. Et maintenant. Dimanche à Orly. Les tantes Jeanne. Le bateau blanc. etc . . .
SPAM 67134 - SALVATORE ADAMO - Vous permettez monsieur. Ma tête. Quand les roses. Ma chambrette, etc . . .
SPAM 67129 - ADAMO SANS TOI MAMIE - En blue jeans et blouson de cuir. Amour perdu. Tombe la neige. Le train va. etc.
SPAM 67104 - LÉO FERRÉ - LES FLEURS DU MAL - Harmonie du soir. La vie antérieure. Les métamorphoses du vampire. Le revenant. etc . . .
SPAM 67086 - ÉDITH PIAF SUCCÈS DE TOUJOURS - Sous le ciel de Paris. La vie en rose. Padam. Bravo pour le clown etc. . . .
SPAM 67081 - GILBERT BÉCAUD - Le bateau blanc. Martin. Contre vous. Le jugement dernier. Martin, etc . . .
SPAM 67060 - GILBERT BÉCAUD LE PIANISTE DE VARSOVIE - C'était moi. Et maintenant. Toi le musicien. Cavalier du grand retour, etc. . . .
SPAM 67052 - ÉDITH PIAF RÉCITAL 61 - Les mots d'amour. Mon Dieu. Non ne ne regrette rien. Le belle histoire d'amour. etc . . .
SPAM 67051 - TINO ROSSI MES SUCCÈS AVEC VINCENT SCOTTO - J'ai rêvé d'une fleur. Chanson pour Nina. Marinella. Tarentelle. etc . . .
SPAO 68035 - TITRES D'OR DE GILBERT BÉCAUD. - L'important c'est la rose. Seul sur son étoile. Le bateau blanc. L'orange. Nathalie. etc . . .
SPAO 68036 - TITRES D'OR D'ÉDITH PIAF VOL. 1 - L'accordéoniste. La vie en rose. Milord. Mon manège à moi. Hymne à l'amour, etc. . . .
SPAO 68042 - TITRES D'OR D'ADAMO VOL. 1 - Sans toi ma vie. Vous permettez monsieur. À vot bon coeur. En blue jeans et blouson de cuir. Etc . . .
SPAO 68043 - TITRES D'OR DE DICK RIVERS, VOL. 1 - Je ne peux pas t'oublier. Baby John. Je croyaix. Viens me faire oublier. Ne lui dis rien, etc. . . .
SPAO 68045 - TITRES D'OR DE SACHA DISTEL. VOL. 1 - Monsieur cannibale. La petite puce. Scandale dans la famille. L'incendie à Rio. Les moustaches. etc. . . .
SPAO 68047 - TITRES D'OR DE LUIS MARIANO VOL. 1 - La chanson de Lara. Granada. Maman la plus belle du monde. Romantica. Combien de nuits. etc . . .
SPAO 68048 - TITRES D'OR DE GILBERT BÉCAUD VOL. 2 - T'es venu de loin. Et maintenant. Le pianiste de Varsovie. Monsieur le président directeur, etc.
SPAO 68051 - TITRES D'OR ADAMO VOL. 2 - Notre roman. Une larme aux nuoqs. L'amour te ressemble. Le ruisseau de mon enfance. etc . . .
SPAO 68057 - TITRES D'OR D'ÉDITH PIAF VOL. 2 - L'homme à la moto. C'est peut-être ça. À quoi ça sert l'amour. Sous le ciel de Paris. Padam. etc. . . .
SPAC 68058 - TITRES D'OR D'ÉDITH PIAF VOL. 3 - Exodu .es amants. Le vieux piano. Non je ne regrette rien. Le droit d'aime etc . . .
SPAO 68059 - LES TITRES D'OR DE CHARLES AZNAVOUR Gosse le Paris. Vivre avec toi. Je te donnerai. J'en depuis que je t'aim Parce que. etc . . .
SPAO 68059 - LES TITRES D'OR DE CHARLES AZNAVOUR Gosse de Paris. Vivre avec toi. Je te donnerai. J'en puis plus que je t'aime. Par ce que etc . . .
SPAO 68060 - TITRES D'OR DE TINO ROSSI VOL. 2 - Chèm cheminée. Marinella. J'avais vingt ans. Maman. Maria Elena. Qu'il est doux, etc . . .
SPAO 68064 - TITRES D'OR DE BOURVIL - Ça je t'aime non plus. Fred le porteur. Adèle. Pour sur. C'était bien. etc . . .

VALABLE JUSQU'AU 30 NOV.
CENTRE DU DISQUE
MONTROSE
3162 est, Bélanger RA. 9-2833
Montréal 408

COMMANDES POSTALES
50¢ par 3 disques pour frais de poste et d'emballage - Taxe en plus. Suggérez un deuxième choix.

DISQUES SERAPHIM 12" MICROSILLON
PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER 2.98 LE DISQUE 2.19

S 60002 MENDELSSOHN : Symph. no. 4 SCHUBERT : Symph. no. 8 "Unfinished" Cantelli et Philharmonia orch.
S 60013 MOZART : Exzultate et Jubilate BACH : Cantate BWV 51. E. Schwarzakopff. - Philharmonia orch.
S 60018 VALSES VIENNOISES - Ziehrer. Gungl. Lanner. Lanner. Lehar. Philharmonia pro. orch.
S 60019 BEETHOVEN - Concerto no. 3 / Soloman au paino.
S 60023 TCHAIKOVSKY - Ouverture 1812. / Sir M. Sargent.
S 60031 TCHAIKOVSKY - Symph. no. 6 La Pathetique. / Giulini cond.
S 60032 GRIEG - Concerto en a mineur. Danses Norvégiennes Bachauer au piano et Weldon cond.
S 60036 CHANTS SACRÉS - avec Beniamino Gigli. Cond.
S 60037 MOZART - Ouvertures : Don Giovanni. La flûte magique. L'impressario etc. . . . Colin Davis.
S 60038 BEETHOVEN - Symph. no. 7 / Phil. orch. avec Cantelli.
S 60040 DENNIS BRANI - Accompagné par Matthews et Moore. Musique de Beethaven, Dukas, Haydn, etc. . . .
S 60043 FRITZ WUNDERLICH (tenor) - Extraits d'opéra et d'opérettes.
S 60044 GERALD MOORE - Haydn. Mendelssohn. Schubert. etc. . . .
S 60051 VIENNE VILLE DE MES RÊVES - Tauber et son orch
S 60054 BENIAMINO GIGLI - Extraits de Don Giovanni, Paride et Elena. Maristella.
S 60063 HAYDN - Sonate no. 52 / RACHMANINOFF : Concerto 3. Horowitz. London sym. orch. Coates.
S 60069 BEETHOVEN - Concerto no. 5./ Gieseking au piano. Galliera. cond.
S 60072 MOZART - Concertos pour piano. /Y. et J. Menuhin. London phil. orch. Menuhin.
S 60073 DENNIS BRAIN - Avec Brain. Walters. James. Horsley. Joue Mozart.
S 60077 DEBUSSY - La mer et Noctuenes. /Philharmonia orch. Cantelli.
S 60078 FRITZ WUNDERLICH tenor - Extraits de Don Giaoanni. Xerxes. La traviata. Mignon. La dame blanche, etc. . . .
S 60079 BEETHOVEN - Symphonie no. 9./ Berlin phil. orch. - Cluytens. N. Gedda.
S 60081 CHOPIN - Etudes op. 10 et 25 / Anivieas au piano.
S 60083 BRAHMS - Ouverture du festival académique, Symph. no. 2 / Royal phil. orch - Beecham.
S 60086 RICHARD TAUBER - Extraits de : Rigoletto. La traviata. Aida. Tosca. Carmen etc . . .
S 60090 BRUCKNER - Symph. no. 3 / Vienna phil. Schurict.
S 60091 RACHMANINOFF - Concerto no. 2. Rapsody sur un thème de Paganini. Atzmon cond. et Anievas au piano.
S 60092 A. ROTHENBERGER - Extraits de la flûte magique. Fidelio. La traviata. Un ballon rouge etc. . . .
S 60093 CHOPIN - Preludes op. 28. / R. Orozco au piano.
S 60094 STRAUSS - Poèmes symphoniques. / Bienna phil. Furtwaengler.
S 60095 THE HORN CLUB OF LOS ANGELES - Mendelssohn : Tarantella. Hyde : Contraste de couleurs, etc. . .
S 60096 FAURE - Requiem / Pavane. / New phil. - Willocks. - Wells a l'agrue.
S 60097 STRAUSS - Danse de "Salome" suite de "Die frau Ohne Schatten." Phil. Orch. Leinsdorf.
S 60098 SMETANA : Bartered bride. - DVORAK : Scherzo capricioso. Weinberger. /Royal Phil. orch. /Kemp.
S 60099 BROWNING AU PIANO - Schubert. Liszt. Debussy. Bach. Chopin.
S 60100 MOZART - Requiem en ré mineur. / Daniguez. Crass. etc. . . .
S 60101 BRAHMS - Symph. no. 3. Ouverture tragique. Phil. orch. Guilini.
S 60103 FRANCK - Prélude chorale et fugue. DEBUSSY : Six préludes. Malcuzynski : cond.
S 60104 DEBUSSY : Nocturnes. - RAVEL : Rapsodie espagnole. Stokowski. - London sym. orch.
S 60105 MAHLER - Symph. no. 4 / Phil orch. - Loose et Kletzki.
S 60106 BORODIN - Polovtsian dance du Prince Igor . . . Vienna phil. orch. Kubelik.
S 60107 LISZT - Concertos nos. 1 et 3. / S. François : piano. Phil. orhc. SILVESTRI;
600109 CHOPIN - Samson François au piano. Concerto no. 2 et Rondo pour deux pianos.
S 60110 ANNA MOFFO - Extraits d'opéra de Mozart. Galliera - Phil. orch.
S 60111 CLAUDIA MUZIO soprano - Extraits de Ittrovatore. La bohème. Norma casta diva. La Tosca. etc. . . .
S 60112 ASKEL SCHIOTZ - 14 chansons de Carl Neilson.
S 60113 GREAT VOICES - B. Gigli. - E. Schumann. - L. Lehaar E. Caruso. etc. . . .
S 60114 VLADIMIR HOROWITZ - joue Liszt et Schumann.
S 60115 A. SCHNABEL - Les sonates de Mozart.
S 60116 HAYDN - Concerto en re. op. 21. / Landowska.
S 60117 SONATES/Andantino. E. Feuermann/M. Hess./G. G. Moore.
S 60118 VIVALDI - Concerto pour deux orch. / Les solistes de Bruxelle
S 60119 BIZET - Extraits de carmen : C. Ludwig. R. Schock. H. Prey.
S 60120 JOSEPH SMICHDT - Le postillon de long jumeau.
S 60121 D. FISHER DIESKAU - Chante Bach et Telemann. Avec Kupper et Wunderlich.
S 60122 STRAUSS - Don quixote till Eulenspiegels / Kempe. Berlin phil.
S 60123 MOZART - Concertos pour deux flûtes. - Andante. - Concerto no. 1 et 2. / Schaffer : flûte. / Phil. orch. et Kurtz.
S 60124 ALEXANDER KIPNIS - Faust : Don Carlo. Parsifal et 10 chansons de Brahms (Moore au piano.)
S 60125 NADIA BOULANGER - Ensemble vocale et instrumentale.
S 60127 CHOPIN - Les valses. / Cortot au piano.
S 60128 VIVALDI - Concertos pour flûtes nos. 1. 6. Toulouse ch. orch. / Auriacombe.
S 60129 VIVALDI - Avec Toulouse chamber orch.
S 60130 BEETHOVEN - Concerto no. 3 / Bruno L. Gelber.
S 60131 BEETHOVEN - Concerto no. 5 / Bruno L. Gelber.
S 60132 HAYDN - Concerto en ré. / R. Veyron Lacroix à l'orgue.
S 60133 RACHMANINOFF - Symph. no. 2 / Walleistein - Los Angeles Phil. Orhc.
S 60135 BEETHOVEN - Concerto en ré op. 61 / Menuhin (violon) - Furtwangler - Philarmonia orch.
S 60136 DVORAK - Concerto en b mineur. / Rostropovich.
S 60137 THE DROLC QUARTET - Mozart : Haydn : quatuor.
S 60138 VERDI-ROSSINI - C.M. Giulini cond. Philharmonia orch.
S 60139 BACH - Coffee et Peasant cantates. D. Fisher Dieskau. - Traxel. Otto.
S 60140 SCHUBERT - Die schone Mullerin. A Schiotz. - Moore (piano).
S 60141 STRAUSS - Suite de Der Rosenkavalier et Don juan. Steinberg cond. Philarmonia orch.
S 60143 ALFRED CORTOT - Chopin : Tarantelle etc. . . . / Schumann. Ravel. etc. . . . Cortot au paino.
S 60144 VIVALDI - Les quatre saisons. / Toulouse ch. orch. - Auriacombe.
S 60145 WAGNER - Extraits de Tristan et Iseult. D. Fisher Dieskau. - Philarmonia orch. Furtwangler.
S 60149 The best of GILBERT ET SULLIVAN - Sir M. Sargent et Pro arte orch. Young - Wallace. - Thomas.
S 60150 ARTURO TOSCANINI - Ouvertures de Mozrat : La flûte magique. Beethoven : Leonore no. 1, Rossini et Brahms, etc. . . .
S 60161 SHOSTAKOVITCH - Concertos pour piano nos. 1 et 2. Shostakavitch au piano. / Cluytens cond.
S 60162 MOZART/MENDELSSOHN - Concertos. / Heifetz au violon. - Beecham cond.
S 60163 ALEXANDER KIPNIS - Extraits de Don Giovanni Dei Walkure etc. . . .
S 60165 BERLIOZ - Symph. fantastique / Sir Thomas Beecham.
S 60166 WAGNER - Siegxried idill. - Musique de Pasrifal et de Die Meistersinger / Steinberg cond.
S 60167 WAGNER - Die Walkure. The Flying dutchmann. Philarmonia orch. Ludwig. / Nilssonn et Hotter.
S 60168 JUSSI BJOERLING
S 60169 DENNIS BRAIN - Mozart : Divertimento no. 14 - Ibert : Trois pièces breves.
S 60170 LISZT - The mephisto waltz. - Runerailles. Csardas Macabre. etc. . . . Ogdon au piano.
S 60170 PROKOFIEV - Finfonia concertante / Royal. phil. orch. Sir M. Sargent.
S 60173 ELGAR : Enigma vars et Britten Vars on purcell. Sir M. Sargent / Royal phil.
S 60174 GERSHWIN - Rapsodie in blue. et Un américani dans Paris. Pennario au piano. / Slatkin.
S 60174 HOLST THE PLANETS - Stokowski et Los Angeles phil. orch.
S 60176 TCHAIKOVSKY - Suites de Casse noisettes. / Le belle belle au bois dormant. / Royal phil. orch. Sir A. Boult.
S 60177 DUKAS - L'apprentis sorcier etc. . . . / Pierre Dervaux cond.

SIB 6000 PUCCINI - La Bohème avec Victoria de Los Angeles. etc. . . . album de 2 disques.
SIB 6003 S METANA : My Fatherland DVORAK : Variation symphaniques. Royal phil. et Sir M. Sargent. Alb. 2 disques
SIB 6009 LEONCAVALLO - I Pagliacci. Chansons italiennes. Pacetti. Gigli. et autres. / Alb. 2 disques.
SIB 6017 LISZT - A Faust symphony / Royal phil. et Sir T. Beecham. Young (tenor) / Alb. 2 disques.
SIB 6024 CONCERT DE WAGNER - Vienna phil. et W. Furtwangler. Alb 2 disques.
SIB 6027 PUCCINI/TOSCA - Dominici. Romei. Gigli. etc. . . . orch. de l'opéra de Rome. avec Fabritiis. alb. 2 disques
SIB 6032 DONIZETTI
SIB 6038 PUCCINI / LA BOHÈME - Poli. Gigli. Scattola Albenese. etc. . . . orch. de Milan et Beretatni. Alb. 2 disques.
SIB 6039 HANDEL / SOLOMON - Royal phil. avec Sir T. Beecham. / Mashall et Cameran alb. 2 disques.
SIB 6058 LEONCAVALLO/I PAGLIACI. J. Bjoerling. - R. Cellini. etc. . . . alb. 2 disques.
SIB 6068 BEETHOVEN - Symphonie no. 9 / Schwarzkopf. Hongen. - Edelmann. orch. et chorale de Bayreuth / cond. Furtwangler. alb. 2 disques.

SIC 6011 TCHAIKOVSKY - Lac des cygnes - La belle au bois dormant - Casse noisettes suites/Phil. Kurtz cond. Menuhin (violon) alb. 3 disques.
SIC 6036 BACH - La passion de St-Jean. Choeur de St-Hedwigs cathedral de Berlin. alb. de 3 disques.
SIC 6037 BELLINI/"NORMA" - Orch. et chor. de La Scala/cond. Serafin. Veneziani. Caroli. Callas. Cavallari. alb. de trois disques.
SIC 6040 BACH/"ORATORIO DE NOËL" - Gisbe/ Hoffgen. Traxel. Fisher Dieskay, alb. 3 disques.
SIC 6041 STRAUSS/"DER ROSENKAVALLIER" - Lehmann. Schumann. etc . . . Vienna phil. orch. choralé. alb. 3 disques.
SIC 6043 CONCERTOS - Mendelssohn. Ravel. Beethoven. Brahms. Bach./M. Long (piano)/Serkin (violon) Alb. 3 disques.
SIC 6044 MUSIQUE DE CHAMBRE - Mozart. Debussy. Brahms. Beethoven. Mendelssohn. Serkin/ piano. Thibaud/violon. Casals/violoncelle. Alb. 3 disques.
SIC 6045 SONATES - Schumann. Chopin. Handel. Beethoven. Mozart. Solomon. Gieseking. Cortot. Schnabel. (piano). Alb. 3 disques.
SIC 6046 SAMSON FRANÇOIS - Musique complete pour piano seul.
SIC 6049 MOZART - Musique complète pour piano seul vol. 3. Gieseking au piano. Alb. 3 disqques.
SIC 6056 HANDEL/MESSIAH - Morison. Thomas. Huddersfield chorale. Sir M. Sargent. Alb. 3 disques.
SIC 6064 BEETHOVEN/SONATES - Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17. Schnabel au piano. Alb. 3 disques.
SIC 6065 BEETHOVEN/SONATES - Nos. 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27. Schnabel au piano. Alb. 3 disques.
SIC 6066 BEETHOVEN/SONATES - Nos. 28, 29, 30, 31, 32. Schnabel au piano. Alb. 3 disques.
SIC BEETHOVEN - 33 variations sur une valse de Diabelli. Bagatelles nos. 1 à 7. (Fur Elise). Fantaisie etc... A. Schnabel au piano. Alb. 3 disques.
SIC 6069 SOIRÉE AU BALLET - Philarmonia orch. avec R. Irving. Alb. 3 disques.
SIC 6070 MOZART/IDOMENEO - Glindebourne festival/Pritchard cond. Jurinac. Simoneau. Udovick. Milligan. etc . . . Alb. 3 disques.

SID 6007 BEETHOVEN/QUATUOR POUR CORDES COMPLET - Vol. 2 - Quatuor Hongrois/ Szekely - Kuttner (violons) Karomzay et Magyar (violoncelle) Alb. 4 disques.
SID 6047 MOZART - Musique complète pour piano seul

Syndicats, enseignants, péquistes

Un front commun veut s'assurer que Québec ne retardera pas la restructuration scolaire

par Gérald LeBlanc

S'inquiétant de l'influence exercée sur le gouvernement par les anglophones et les catholiques, une vingtaine d'organismes viennent de former un front commun pour s'assurer que Québec ne retardera pas indéfiniment l'unification des commissions scolaires sur l'Ile de Montréal.

Le "Front commun pour la démocratisation scolaire sur l'Ile de Montréal" regroupe les trois centrales syndicales (CEQ, CSN, FTQ), le Parti québecois, quelques associations populaires du centre-ville et de nombreuses associations d'enseignants de la région métropolitaine.

Au cours d'une conférence de presse donnée hier, le porte-parole du front commun, M. Robert Chagnon président de l'Alliance des professeurs de Montréal, a déclaré que l'appui au projet de loi 28 devait être "massif et pressant".

"L'appui que nous apportons au projet de loi 28, a-t-il dit, a besoin d'être massif pour faire échec aux pressions constitutionnelles des anglo-protestants, lobbyistes des anglo-catholiques et archaïques de certains groupes catholiques francophones."

"Cet appui de principe a aussi besoin d'être pressant si l'on veut s'assurer que le gouvernement et l'Assemblée nationale prennent leurs responsabilités avant que ne soit sacrifiée une autre génération de Montréalais."

La campagne lancée hier prendra dès vendredi la forme de soirées populaires d'information. Sept de ces séances sont déjà prévues d'ici le 1er décembre. On espère ainsi toucher les 21 comtés de la région métropolitaine. Un montage audio-visuel sera alors présenté et des orateurs (leaders syndicaux et députés péquistes) prendront la parole.

La CSN a déjà fourni près de $1,000 pour la publicité; la FTQ se charge des conférences de presse et des communications par telex; le Parti québécois a préparé le montage audio-visuel et le document d'accompagnement qu'on a tiré à 3,000 exemplaires. L'Alliance des professeurs de Montréal se charge de trouver les salles de réunions qui se tiendront d'ailleurs la plupart du temps dans des polyvalentes.

Pour le président de la CSN, M. Marcel Pepin, il s'agit de susciter un éveil et une prise de position de la part de la population. Il faut, selon lui, vérifier si la population – "le vrai monde", a-t-il précisé – est avec nous.

"D'après les résultats obtenus depuis la présentation de nos mémoires sur le projet de loi 28, a-t-il ajouté, nous nous sommes aperçus que nous ne pouvons pas infléchir la ligne du gouvernement. Il est peut-être plus important de créer un mouvement dans la population montréalaise que d'amener le ministre de l'éducation à changer d'avis."

Les positions du front commun sont en effet celles exprimées dans leurs mémoires par la CSN, la CEQ et l'Alliance. Le mémoire que présente aujourd'hui la FTQ reprend d'ailleurs les mêmes prises de position.

En résumé, le front commun se déclare satisfait de la structure administrative à trois paliers (Conseil de l'Ile, commissions scolaires unifiées et comités d'écoles) proposée dans le projet de loi 28. On demande cependant plus de pouvoir pour le Conseil de l'Ile et des mesures beaucoup plus généreuses pour les zones défavorisées. On réclame également la suppression des privilèges linguistiques et religieux actuels.

"De l'avis unanime du Front commun, a dit M. Chagnon, les efforts du législateur en vue d'améliorer la situation scolaire sur l'île de Montréal devraient prioritairement tendre à assurer une qualité égale et des services équivalents à tous les étudiants (jeunes et adultes), à garantir une répartition des revenus qui tienne compte du rattrapage dû à la majorité francophone en général et aux milieux défavorisés en particulier, à démocratiser vraiment tant les structures de décision que les structures administratives, enfin à supprimer les privilèges linguistiques ou religieux actuels tout en respectant les droits des différents groupes ethniques et confessionnels."

Tout en étant favorable au projet de loi 28 et en réclamant son adoption sans délais, le Front commun considère que ce projet doit être accompagné d'autres mesures législatives si l'on veut faire justice à la majorité québécoise et sauver le français à Montréal.

Le Front commun considère en effet que, sans ces mesures complémentaires, le gouvernement consacrera à Montréal le statut de district bilingue que le fédéral veut imposer au Québec.

Il réclame en conséquence l'abrogation immédiate de la loi 63, "faussement intitulée" loi pour promouvoir la langue française, la proclamation du français comme langue officielle de travail et l'inscription obligatoire des immigrants aux écoles françaises.

Les principaux d'écoles demandent d'avoir davantage voix au chapitre

(par Gerald LeBlanc) – L'école et non le comité d'école devrait constituer le troisième palier de la nouvelle structure scolaire de l'Ile de Montréal proposée dans le projet de loi 28.

Voilà une des 23 recommandations contenues dans le mémoire que le président de l'Association des principaux de Montréal (APM), M. Yvon Hétu, présentera aujourd'hui devant la Commission parlementaire sur l'éducation, et dans lequel les principaux réclament une meilleure voix au chapitre.

Le projet de loi 28 propose une structure scolaire à trois paliers: au niveau local, des comités d'écoles qui viendront institutionaliser la participation des parents; au niveau des 11 territoires définis dans le projet de loi, des commissions scolaires unifiées; au niveau de l'ensemble de l'Ile, un Conseil scolaire chargé de planifier et de coordonner les activités des commissions scolaires.

Si les deux derniers paliers sont des organismes décisionnels, le premier (comité d'école) n'est qu'un organisme consultatif. L'APM considère que logiquement le premier palier devrait être celui de l'école et de sa direction.

M. Hétu a ajouté, au cours d'une conférence de presse donnée à Montréal hier, qu'il faudrait en profiter pour enfin définir le rôle du principal d'école qui se retrouve toujours pris entre, d'une part les commissaires et les enseignants, et, d'autre part, entre les parents et les étudiants.

L'APM, qui regroupe 600 principaux et adjoints à l'emploi de la CECM, réclame de plus une "véritable autonomie" pour les commissions scolaires. M. Hétu a déclaré que cette autonomie doit se concrétiser sur tous les plans: "pédagogie, administration, direction du personnel, équipement, voire même sur les transformations importantes à l'intérieur des écoles".

L'unification des commissions scolaires deviendra, selon l'APM, un instrument valable pour la promotion des caractéristiques fondamentales de la collectivité québécoise.

"A la faveur de l'unification, a ajouté M. Hétu, la coexistence de deux solitudes linguistiques entrera dans l'ère dynamique d'une collaboration franche et respectueuse des droits de la majorité."

Les principaux de Montréal recommandent en conséquence que le gouvernement du Québec légifère dès maintenant sur la priorité du français comme langue d'enseignement et de travail.

En ce qui regarde l'intégration du personnel des commissions scolaires existantes, l'APM recommande d'effectuer les consultations appropriées auprès des associations concernées afin d'éviter "toute manoeuvre de favoritisme."

Par ailleurs, M. Hétu considère comme "archaïque et rétrograde" le droit de regard sur la nomination des principaux d'écoles que le projet de loi accorde aux comités confessionnels.

Voici quelques-unes des autres recommandations contenues dans le mémoire de l'APM: création d'un Centre de recherche au niveau du Conseil de l'Ile, répartition plus adéquate des sommes d'argent en faveur des quartiers défavorisés, nomination d'un responsable pour les groupes autres que catholiques ou protestants, réduction de 15 à 9 du nombre de commissaires pour chacune des 11 commissions scolaires, élection par les commissaires du président et du vice-président du Conseil de l'Ile.

L'APM n'a pas été invitée à participer au Front commun pour la démocratisation scolaire de l'Ile de Montréal. M. Hétu a préféré ne pas se prononcer sur ce regroupement avant d'en connaître les objectifs précis et avant d'avoir consulté les membres de l'APM.

Il a cependant ajouté qu'il était en faveur d'une application par étapes des structures proposées par le projet de loi 28, si cela signifiait une meilleure intégration scolaire, mais non si cela revenait à retarder indéfiniment l'unification des commissions scolaires.

Dissidence au CSE: M.Fernand Daoust

Le vice-président de la FTQ, M. Fernand Daoust, se dissocie de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) sur le projet de loi 28.

Le CSE aurait dû, selon lui, profiter de cette occasion pour rappeler au gouvernement que tout projet de restructuration scolaire à Montréal doit être accompagné d'une législation sur le statut prioritaire du français au Québec.

Tout en louant les principes de base du projet de loi 28 (Conseil de l'Ile, commissions scolaires unifiées et comités d'écoles), le CSE demande au gouvernement de procéder par étapes afin de ne pas "perturber le climat de paix nécessaire à l'école".

L'avis que le CSE a transmis la semaine dernière au ministre de l'éducation fut adopté lors de la réunion du 28 octobre. En plus des trois membres qui ont alors enregistré leur dissidence, Mme Madeleine Ryan, MM. Roger Charbonneau et Louis Bouchard, six autres des 24 membres du CSE étaient absents.

Selon la coutume en usage au CSE, les membres absents lors du vote doivent, s'ils le désirent, faire connaître eux-mêmes au public leur dissidence. Pris par la préparation de la manifestation du 29 octobre contre La Presse, M. Daoust n'a pu participer à la rencontre où fut adopté (15 pour, 3 dissidents, 6 absents) l'avis du CSE sur le bill 28.

Il aurait alors enregistré sa dissidence non pas tellement à cause des étapes proposés par le CSE mais surtout à cause de l'absence d'une prise de position sur le problème du français à Montréal qui ne saurait, selon lui, souffrir plus de délais.

M. Daoust fera d'ailleurs connaître sa position en détail alors qu'il présentera le mémoire de la FTQ devant la Commission parlementaire sur l'éducation, aujourd'hui ou demain.

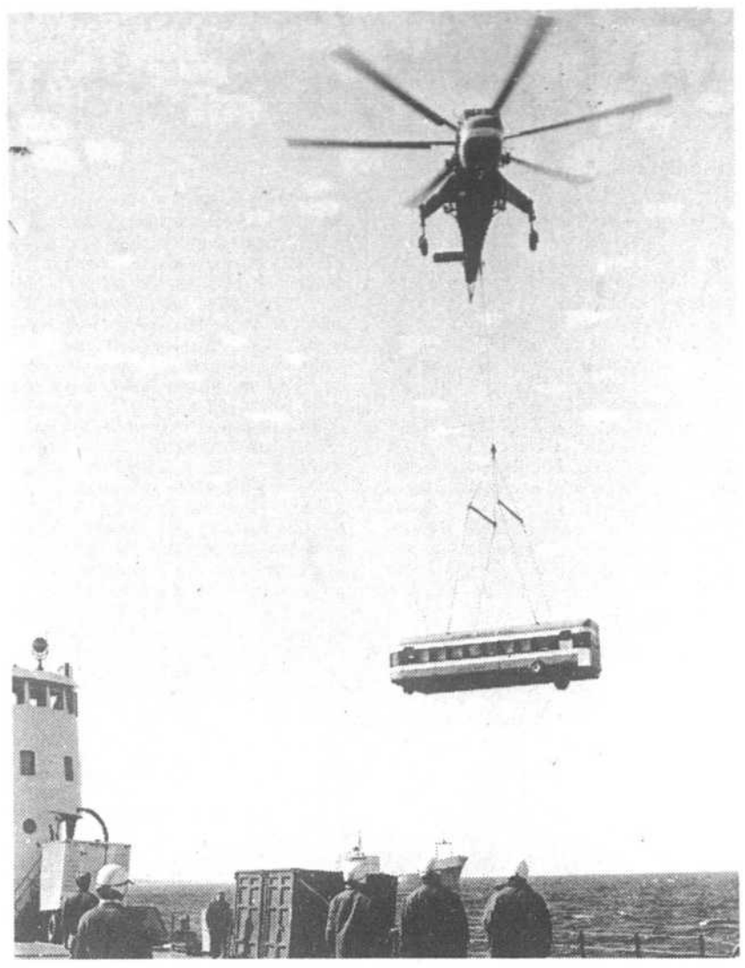

Mission à la baie James

United Aircraft du Canada a annoncé qu'un hélicoptère Sikorsky S64E, l'un des plus grands au monde et qui est capable de soulever une charge de 10 tonnes, va être dirigé rapidement vers le territoire dévoué au futur développement de la Baie James, pour transporter par air, 1,800 barils d'huile. Ce carburant répond au besoin d'énergie de trois camps d'études sur le terrain, situés dans la région de la rivière Rupert. Les mauvaises conditions météorologiques du mois dernier ont empêché d'acheminer comme prévu la totalité des approvisionnements d'hiver avant le gel. Maintenant que les lacs sont gelés, l'hélicoptère est le seul moyen de transport possible pour l'acheminement du carburant de la fin de la route à Mattagami jusqu'aux camps d'études sur le terrain. Un pilote de United Aircraft du Canada part cette fin de semaine pour préparer le site des opérations. La "grue volante" photographiée ici au cours d'une mission de réapprovisionnement de postes éloignés au Nouveau Québec, suivra dans quelques jours.

FABRIQUEZ VOS LIQUEURS FINES POUR LE TEMPS DES FÊTES

LES PRODUITS T. NOIROT

sont authentiques, aucun substitut n'est comparable. Plus de 47 saveurs à compter de 0.65 la bouteille. Consultez nos experts avant d'acheter.

Wine Art

DEUX MAGASINS À VOTRE SERVICE

3675, MONTÉE SAINT-JEAN, DOLLARD DES ORMEAUX, 626-6896 – OUVERTS LE VENDREDI JUSQU'À 9H.

1705, AV. DOLLARD, LASALLE, 365-7511 – FERMÉ LE LUNDI

Maintenant

LE BILL 28

UN AUTRE BILL DE COLONISÉS

75 cents numéro 110 novembre 1971

Maintenant

FORMULE D'ABONNEMENT.

À remplir et à adresser à: MAINTENANT, 2715 Chemin Côte Ste-Catherine Montréal - Tél.: 739-2758

VEUILLEZ RECEVOIR DU SOUSSIGNÉ LA SOMME DE

ABONNEMENT RÉGULIER 1 an $7.00 ☐
ÉTUDIANT $5.00 ☐
DE SOUTIEN $10.00 ☐
à Partir du mois de . . . . 19 . . .

AU NOM DE . . . . . .

ADRESSE . . . . . .

RÉPONDEZ À L'APPEL!

DEVENEZ ENGAGÉ VOLONTAIRE

ANGLAIS ESPAGNOL

apprenez

VITE ET BIEN CHEZ L.P.S.®

Montréal, Place Bonaventure 878-2821

Québec, 500, Grande Allée 529-0331

Je suis intéressé(e) par les cours LPS
Sans engagement de ma part, veuillez:
☐ Me procurer de plus amples renseignements sur les cours LPS
☐ Réserver la date du _____ à _____ heures pour passer un test de classification

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

TEL. _____ L.D. 15-11-71

WILKINSON SWORD

RÉ-VO-LU-TION-NAIRE!

la nouvelle méthode de rasage à cassette "Bonded"* de Wilkinson

Il ne s'agit pas simplement d'une autre lame de rasoir, comme on en voit apparaître régulièrement depuis presque trois quarts de siècle.
La lame-cassette et son rasoir à cassette –la méthode "Bonded" de Wilkinson– constituent vraiment une révolution aux points de vue construction, facilité d'emploi et confort.

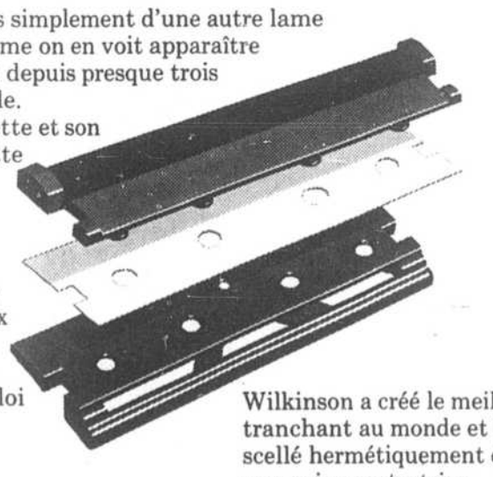

L'angle de rasage de la lame-cassette et la saillie de son tranchant sont pré-établis à la position idéale–ils ne peuvent pas changer. Ainsi, les risques de coupures sont pratiquement éliminés: vous vous rasez presque sans y penser. C'est la technique au service du confort total!

Wilkinson a créé le meilleur tranchant au monde et l'a scellé hermétiquement dans une gaine protectrice.

Cette remarquable lame-cassette se fixe automatiquement dans un manche léger et facile à tenir. Il est néanmoins robuste et porte une garantie d'un an. La légèreté de l'ensemble assure un contrôle parfait. Résultat: confort et sécurité tels que vous n'avez jamais éprouvés jusqu'à présent.

Une vraie révolution, n'est-ce pas? Alors, allez-y, essayez la nouvelle méthode de rasage à cassette "Bonded". Vous verrez que Wilkinson leur fait tous la barbe.

IL LEUR FAIT TOUS LA BARBE

*Marque déposée

informations internationales

New Delhi durcit son attitude

par Jean Vincent, de l'AFP

LA NOUVELLE-DELHI – L'Inde semble avoir sensiblement durci son attitude dans le conflit qui l'oppose au Pakistan, estiment les observateurs après les déclarations ministérielles faites hier dans la capitale indienne à l'occasion de la rentrée parlementaire.

L'Inde est victime d'une "agression d'un genre nouveau", a affirmé M. Jagjivam Ram, ministre indien de la défense, dans un exposé fait devant les deux Chambres sur la confrontation politique et militaire indo-pakistanaise.

De son côté, parlant à huis clos devant le groupe parlementaire de son parti, le Nouveau Congrès, Mme Indira Gandhi, premier ministre indien, a fait observer que "le Bangla Desh est une réalité durable à laquelle aucune puissance terrestre ne pourra rien changer".

Si elle reflète effectivement la position du gouvernement indien, cette déclaration non officielle de Mme Gandhi constitue un fait nouveau important. C'est la première fois, en effet, depuis le début de la crise du Bengale Oriental, en mars dernier, que le chef du gouvernement indien semble reconnaître et accueillir avec satisfaction l'existence du "Bangla Desh". Jusqu'à présent, Mme Gandhi avait toujours souligné que l'Inde, tout en accordant la plus grande sympathie au peuple du Bengale Oriental, ne souhaitait nullement le démantèlement du Pakistan et, donc l'indépendance du "Bangla Desh".

Toutefois, la déclaration de Mme Gandhi laisse subsister une certaine ambiguité, des observateurs estimant qu'elle s'est simplement prononcée pour un Bengale Oriental autonome au sein d'un Pakistan fédéral ou confédéral.

Cette hypothèse semble confirmée par le discours du ministre de la défense au cours duquel M. Jagjivan a estimé que seule une "solution politique" était susceptible de régler la crise et a souligné que cette "solution politique" ne pouvait être que le fruit de négociations entre le gouvernement d'Islamabad et le président de la ligue Awami, le cheikh Mujibur Rahman, dont le procès se poursuit au Pakistan Occidental.

Après avoir accusé les dirigeants militaires pakistanais d'avoir commis au Bengale Oriental "des atrocités sans précédent dans les annales", le ministre a salué l'action de la "Mukti Bahini" (armée de libération du "Bangla Desh"), qui, a-t-il indiqué, s'exerce sur terre, sur mer et, dans une certaine mesure, dans les airs. Selon M. Jagjivam Ram, le matériel de guerre dont disposent les partisans du "Bangla Desh" provient de contributions versées par la communauté bengali résidant à l'étranger. Enfin, le ministre a rappelé que les forces armées indiennes demeuraient prêtes à riposter à toute agression et "à poursuivre les agresseurs sur leur terrain".

Par le ton et la forme de leurs interventions, le premier ministre et le ministre de la défense ont nettement laissé entendre, estiment les observateurs à la Nouvelle-Delhi, que l'Inde ne tolérerait pas toujours sans réagir que près de dix millions de réfugiés viennent créer sur son sol un fardeau économique, social et politique.

Inde-Pakistan

Pékin s'est clairement déclaré contre la guerre

par Jean Leclerc du Sablon, de l'AFP

PEKIN – La Chine populaire a clairement et avec insistance déclaré au gouvernement pakistanais qu'elle ne veut pas voir de guerre éclater dans le souscontinent indien, a-t-on appris hier de source bien informée à Pékin.

Cette préoccupation du gouvernement chinois a été exprimée à plusieurs reprises, il y a une semaine, au cours des entretiens qu'ont eus à Pékin M. Chou En-lai, premier ministre, et d'autres dirigeants chinois, avec M. Zulfikar Ali Bhutto, ancien ministre des affaires étrangères et envoyé spécial du chef de l'Etat pakistanais – le général Yahia Khan.

La visite de M. Ali Bhutto avait essentiellement pour objectif de discuter avec les dirigeants chinois, principaux alliés d'Islamabad, du différend indo-pakistanais.

Particulièrement au cours des discussions avec les chefs de l'armée pakistanaise, qui faisaient partie de la délégation conduite par M. Ali Bhutto, les interlocuteurs chinois ont déclaré à plusieurs reprises qu'il était nécessaire d'éviter une guerre avec l'Inde, précise-t-on de source bien informée.

Tout en dénonçant "les ingérences grossières" du gouvernement indien dans les affaires intérieures du Pakistan, M. Chi Peng Fei, ministre chinois des affaires étrangères par intérim, avait d'ailleurs souligné que "les différends entre Etats doivent être résolus par des consultations entre les deux parties concernées et non par le recours à la force", rappellent les observateurs à Pékin.

La prudence de la Chine dans le conflit indo-pakistanais, qui n'affecte cependant pas sa détermination à soutenir le Pakistan "au cas où il serait soumis à une agression étrangère", contraste avec la publicité donnée à l'engagement soviétique aux côtés de l'Inde consacré par un traité, alors qu'aucun communiqué commun n'a été publié à Pékin à l'issue de la visite de M. Ali Bhutto, estime-t-on de source bien informée.

Selon les milieux diplomatiques de la capitale chinoise, la discrétion de Pékin peut s'expliquer pour quatre raisons:

1)-Loin de jeter de l'huile sur le feu, la Chine veut montrer, au moment où elle fait ses premiers pas à l'ONU, que sa présence dans l'organisation mondiale peut rendre cette dernière plus efficace.

2)-L'éclatement d'un conflit armé entre l'Inde et le Pakistan favoriserait la présence de "super-puissances" chez les voisins de la Chine.

3)-Pékin ne consentirait probablement qu'à contre-coeur à voir compromis les récents signes d'une détente dans les relations sino-indiennes, les premiers depuis le conflit frontalier de 1962. Parmi ces signes, les observateurs relèvent notamment l'échange de messages entre Mme Indira Gandhi, premier ministre indien, et M. Chou en-lai à la suite de l'admission de Pékin aux Nations unies, ainsi que l'accueil réservé aux pongistes indiens participant en Chine populaire au tournoi afro-astatique.

4) – Enfin, la naissance possible, à la faveur d'une guerre, d'un Etat indépendant, le "Bangla Desh", qui, au moins initialement, serait sous forte influence indienne, ne peut guère réjouir Pékin. Un tel Etat indépendant ne serait pas conforme aux intérêts d'Etat de la Chine dans la mesure où il affaiblirait gravement son ami pakistanais et modifierait l'équilibre politique dans le souscontinent indien.

Dans ces perspectives, M. Chi Pehg Fei a, semble-t-il, bien reflété le souci chinois de maintenir plusieurs portes ouvertes pour l'avenir dans le discours équilibré qu'il a prononcé à l'occasion de la visite de M. Ali Bhutto. Le ministre avait alors souligné que "la question" du Pakistan Oriental devait être "réglée de manière raisonnable par le peuple pakistanais lui-même", ce qui ne donne pas l'impression que Pékin soit disposé à apporter son soutien à d'éventuelles nouvelles mesures autoritaires que déciderait le gouvernement pakistanais dans la province orientale.

C'était d'ailleurs également la première fois qu'un dirigeant chinois admettait explicitement l'existence d'une telle "question".

Sondages contradictoires

WASHINGTON (AFP) – Apparemment Georges Gallup et Louis Harris, les deux plus célèbres "sondeurs" d'opinion publique aux Etats-Unis, ne consultent pas les mêmes électeurs démocrates pour jauger la popularité des aspirants à l'investiture du parti pour les élections présidentielles de l'année prochaine.

A 24 heures d'intervalle les deux organismes ont publié des sondages aussi catégoriques que contradictoires sur la popularité relative des sénateurs Edmund Muskie et Edward Kennedy auprès des électeurs démocrates à huit mois de la convention nationale du parti qui choisira son candidat.

Selon le sondage Gallup publié dimanche les électeurs démocrates qui ont à choisir entre les deux sénateurs préfèrent Edmund Muskie à Edward Kennedy dans la proportion de 50 contre 39 pour cent.

Contre Nixon, le "pro-communiste"

MIAMI BEACH, Floride (AFP) – Le président de la centrale syndicale américaine AFL-CIO, M. George Meany, a lancé hier une violente attaque contre la politique de rapprochement avec les pays communistes menée par le président Richard Nixon.

S'adressant à la convention de l'AFL-CIO qui se tient cette semaine à Miami Beach, M. Meany a affirmé que cette politique vise à exposer encore plus l'ouvrier américain à la concurrence des pays où la main d'oeuvre est bon marché. "Le président fait tout ce qu'il peut pour cultiver la Chine communiste et pratiquement tous les autres pays où la liberté n'existe plus", a-til dit. Il a reproché au président des Etats-Unis de vouloir se rendre à Moscou "pour s'asseoir sur les genoux de Kossyguine". Il y a deux semaines, c'était la semaine 'soyez gentils pour Tito', a-t-il ajoute en se referant a la recente visite du chef d'Etat yougoslave aux Etats-Unis.

Le leader syndical américain a de nouveau critiqué les récentes décisions du conseil des salaires mais s'est montré moins sévère qu'au cours de ses précédentes déclarations. Il n'a fait aucune allusion à un possible retrait de la participation syndicale à ce conseil.

Les livraisons de Phantom à Israël ne seront pas repris pour le moment

WASHINGTON (AFP) – Les Etats-Unis ont décidé de ne pas reprendre, pour le moment, la livraison de chasseurs - bombardiers supersoniques "Phantom" à Israël, indique-t-on au département d'Etat à la suite de l'interview donnée par le secrétaire d'Etat William Rogers à l'hebdomadaire américain "U.S. News and World Report".

Dans cette interview, M. Rogers déclare que, "jusqu'à maintenant, l'équilibre militaire n'a pas été modifié" au Moyen-Orient et que "l'Union soviétique a fait preuve de modération dans les livraisons d'armes (à l'Egypte) au cours des quatre ou cinq derniers mois."

Le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Bray, a déclaré hier qu'il serait erroné de conclure de l'interview de M. Rogers que les Etats-Unis et l'Union soviétique sont parvenus à un accord, même tacite, sur la limitation des livraisons d'armes à Israël et à l'Egypte.

On admet toutefois dans les milieux spécialisés du département d'Etat que la décision américaine de ne pas reprendre, pour le moment, les livraisons de "Phantom" à Israël résulte de l'examen des fournitures soviétiques à l'Egypte et de leur effet sur l'équilibre des forces au Moyen-Orient que M. Rogers avait ordonné le 14 octobre.

M. Bray a confirmé que le résultat de l'évaluation américaine de l'équilibre des forces au Moyen-Orient avait été notifié la semaine dernière à Israël par la voie diplomatique.

De son côté, l'ambassadeur d'Israël aux Etats-Unis, le général Yitzhak Rabin, a qualifié de "non réalistes" et de nonfondées les dernières déclarations des dirigeants américains.

Le diplomate, qui regagnait son poste, hier après-midi après avoir passé quatre jours en Israël pour affaires de famille, a notamment critiqué devant la presse, au moment de son depart, la déclaration de M. William Rogers concernant l'équilibre des forces dans la région.

Par cette affirmation, a dit l'ambassadeur, le secrétaire d'Etat a mis en lumière la divergence de vues qui oppose Israël aux Etats-Unis.

Plus encore qu'une différence d'opinion, a-t-il ajouté, il s'agit surtout d'une différence d'estimation (...) Le fait que les Etats-Unis ne tirent pas de conclusions réalistes de cette détérioration de l'équilibre des forces, signifie, pour Israël un nouveau retard dans la réponse américaine aux demandes israéliennes, pour de nouvelles livraisons de "Phantoms", a poursuivi le diplomate israélien.

Le général Rabin a également souligné que la pénétration, le six novembre dernier, de deux "Mig 23" soviétiques dans l'espace aérien du Sinaï, était restée sans écho aux Etats-Unis.

CEE élargie et protectionnisme US

La réunion du GATT s'ouvre dans un climat d'incertitude

par Paul Loby, de l'AFP

GENEVE Nations unies – L'élargissement du Marché commun et les mesures protectionnistes américaines sont au centre des délibérations de la réunion annuelle des parties contractantes du GATT, qui s'ouvre aujourd'hui et durera jusqu'au 26 novembre. Ces états généraux du commerce – 80 pays représentés dont la Roumanie nouvellement admise, et deux grands absents depuis 1948: l'URSS et la Chine – seront présidés par l'ambassadeur Carlo Besa du Chili. Mais la nature même de ces deux questions vitales pour le commerce mondial donne à la session qui s'ouvre une atmosphère d'incertitude, sinon d'irréalité.

En effet, l'élargissement du Marché commun, s'il est maintenant certain, n'est pas encore légalement acquis et les négociations ne sont pas encore terminées. La durée des mesures protectionnistes américaines dépend d'une modification satisfaisante du système monétaire international... et de l'évolution de la campagne présidentielle américaine. Or la remise de la réunion des "Dix" à Rome montre que dans le domaine monétaire aucun arrangement n'est encore en vue.

Pour ces deux questions, les diverses délégations ne pourront que prendre date. En ce qui concerne l'Europe à sept ou à dix qui devient de loin le premier bloc commerçant du monde, chacun sait à Genève qu'une délicate négociation doit de toute façon, après l'élargissement, s'engager au GATT au titre de l'article 24-six. Cet article concerne les compensations à donner aux pays qui s'estiment lesés par le jeu du nouveau tarif extérieur commun.

Lors de la conclusion du traité de Rome, les négociations "24-six" ne s'engagèrent que dix-huit mois après l'entrée en vigueur du Marché commun. La future négociation dans ce domaine ne s'avère selon les spécialistes, guère difficile dans le domaine industriel, le tarif britannique étant beaucoup plus élevé que le tarif actuel de la Communauté sauf pour certaines matières premières ou produits semi finis.

Par contre dans le domaine agricole, la Grande-Bretagne est le plus grand importateur mondial et les céréales en provenance du Canada, d'Australie et d'Argentine, la viande d'Argentine ou d'Uruguay seront soumises au système communautaire du prélèvement. Il est douteux que les pays du Marché commun acceptent de discuter de tout cela avant même la fin des négociations d'élargissement. Mais les autres pays chercheront à prendre des positions et à contracter des alliances utiles pour la grande négociation ultérieure de l'article 24-six. Cette négociation pourrait d'ailleurs s'élargir, si l'on s'en tient au désir maintes fois exprimé par les grands Etats situés hors de la CEE.

Selon les observateurs diplomatiques à Genève, on s'achemine à long terme, vers la suppression quasi complète des tarifs douaniers sur les produits industriels. En revanche pour des raisons sociologiques et politiques, le commerce international des produits agricoles restera certainement sévèrement contrôlé.

Interspoutnik face à Intelsat

MOSCOU (AFP) – Un accord portant sur la fondation d'une nouvelle organisation internationale baptisée "Interspoutnik" et spécialisée dans les télécommunications spatiales, a été signé hier à Moscou, annonce l'agence Tass.

Cet accord a été signé par la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'URSS, indique l'agence soviétique, qui souligne que "l'organisation est accessible à tous les pays du monde".

"Interspoutnik" sera administrée par un conseil, composé de représentants de tous les Etats signataires", souligne l'agence Tass, qui ajoute que des representants de l'Inde, du Canada, des Etats-Unis, de la Norvège, de la Finlande, de la Suisse, de Somalie "et d'autres pays", ont assisté à la cérémonie de signature.

DUBO DUBON DUBONNET

DUBONNET BLONDE

Apéritif SEC

DUBONNET BLONDE
est dégusté
• en cocktails (au gin ou à la vodka)
• pour siroter (sur glace, avec du soda)
• nature (toujours très frais)

Découvrez une nouvelle cuisine italienne authentique

Chez Vito Restaurant Italien
5412 Côte-des-Neiges, Montréal
(entre Lacombe et Edouard-Montpetit)
Tél.: 735-3623

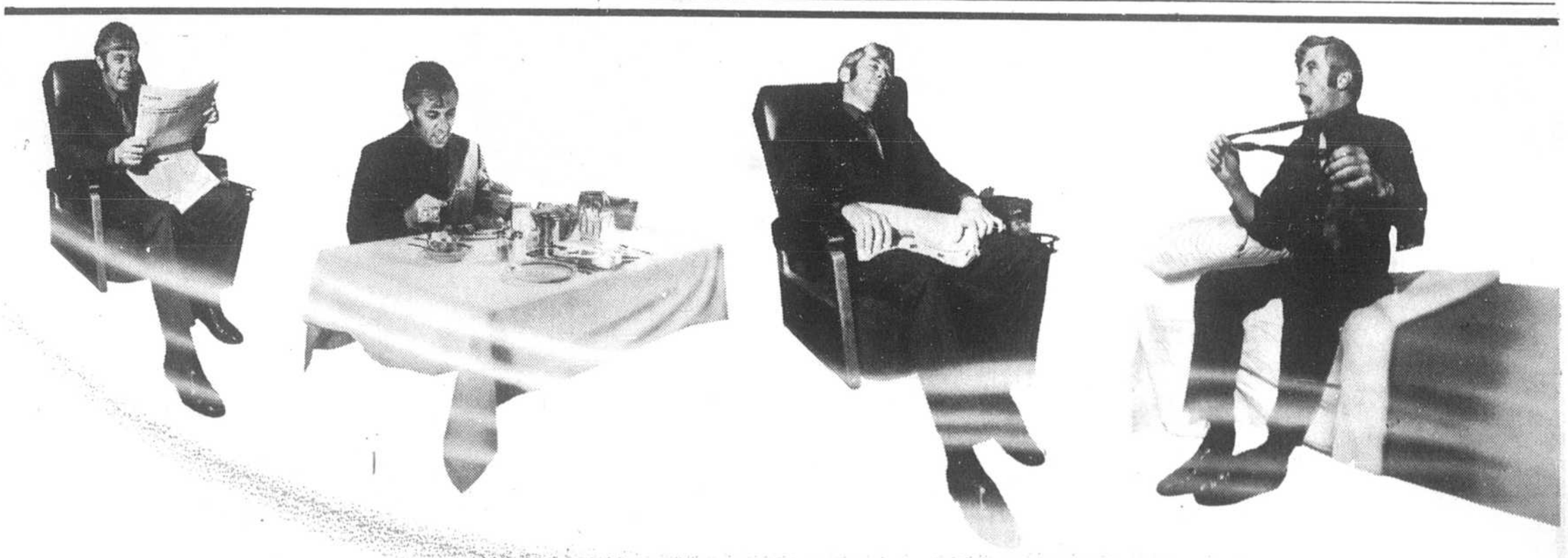

vivez moderne voyagez CN

De MONTRÉAL à:
TORONTO — 5 trains par jour
OTTAWA — 4 trains par jour*
QUÉBEC — 2 trains par jour
HALIFAX — 2 trains par jour

*5 le vendredi

informations internationales

Le dilemme de l'URSS

S'ouvrir sur le monde occidental et risquer la contamination bourgeoise

par Jean Raffaelli, de l'AFP

MOSCOU– Une remarque acerbe faite ces jours-ci par un dirigeant soviétique réputé "dur" attire l'attention des observateurs à Moscou sur la difficile juxtaposition de la politique étrangère de l'URSS, officiellement axée sur la recherche de la coexistence, et de l'impératif premier du parti à l'intérieur: la protection de la population contre les influences "bourgeoises".

La mise en garde contre des rapprochements internationaux imprudents, lancée le 10 novembre à Kiev par M. Piotr Chelest, premier secrétaire du parti communiste ukrainien, a été d'autant plus remarquée qu'elle se présentait comme un commentaire de la visite en France de M. Leonid Brejnev. On y voit à Moscou la première manifestation d'un combat, ou d'un débat, de l'issue duquel peut dépendre en fin de compte le profil définitif de la coopération entre l'URSS et l'Occident.

Cette visite revêt "une signification internationale exceptionnelle, a déclaré M. Chelest, mais nous, les propagandistes, les travailleurs politiques du parti, ne devons jamais oublier que la coexistence pacifique n'est pas l'affaiblissement de la lutte de classe idéologique dans l'arène mondiale". "Il n'est pas permis, a-t-il ajouté, d'autoriser la moindre compromission avec l'idéologie bourgeoise et sa morale".

Le point de vue développé par M. Chelest n'est pas nouveau, mais le climat dans lequel s'effectue la consolidation du rapprochement franco-soviétique l'est. Les appels à la vigilance contre les vents d'ouest, périodiquement lancés par le parti, visaient essentiellement jusqu'à présent les émissions périphériques anglo-saxonnes, les livres importés, les contacts avec les Occidentaux, les Soviétiques de retour de mission. Ils prenaient un sens plus précis lorsque la "subversion" menaçait l'Europe de l'Est, comme en Tchécoslovaquie en 1968, ou en Pologne en mars 1968 et fin 1970.

Les organes d'information soviétiques ont tenté de prévenir la critique en s'efforçant, dans leurs comptes rendus de la visite de M. Brejnev, de présenter une France plus socialiste qu'elle ne l'est. Mais le volume des commentaires que les journaux, et surtout la télévision, ont faits sur la France bourgeoise, du 25 au 30 octobre et encore maintenant, imposait logiquement à l'aile dure du parti soviétique ce rappel des conditions applicables à tout rapprochement avec l'Occident.

Pour l'URSS – dont la seule expérience durable de coexistence officielle avec un pays occidental, la Finlande, n'a pas entraîné des ouvertures ou un changement de moeurs par-dessus la frontière finno-soviétique de Viborg, hermétiquement verrouillée – l'allure que prend la coopération avec la France pose effectivement un problème.

Et ce problème est jugé d'autant plus aigu au départ qu'il paraît se poser également aux responsables français, mais en des termes strictement opposés. L'enjeu de part et d'autre est de resserrer l'entente entre gouvernements. Mais le poid de l'opinion publique française et la situation de la population soviétique, deux éléments qui ne sont pourtant pas officiellement intervenus au cours de la visite de M. Brejnev, apparaissent dès qu'il s'agit d'analyser les moyens de surmonter un certain plafonnement franco-soviétique.

Pour l'URSS, un travail de mise en confiance auprès de l'opinion française exige au départ, s'il se veut rentable, l'absence de propagande. Mais dans le même temps, par un mouvement de bascule visant à limiter la contagion du rapprochement, elle doit durcir son emprise idéologique sur les masses et leur faire comprendre que l'amitié avec la France ne signifie aucun ralliement à son régime social. D'où l'avertissement lancé par M. Chelest, le premier de ce genre s'appliquant directement à l'opération franco-soviétique, mais toujours noyé dans la presse de Moscou dans un flot de commentaires et de réactions à la louange du rapprochement.

Autant que les discours et les communiqués l'indiquent, Paris paraît attacher de l'importance à ce que le rapprochement ne se limite pas à une entente intergouvernementale, mais concerne aussi le citoyen moyen. Au demeurant, les observateurs à Moscou estiment qu'aux yeux des responsables et de l'opinion publique en France, un des moyens les plus efficaces, sinon la condition, pour aller au-delà du plafond atteint, est la mise en oeuvre de mesures libérales en URSS et éventuellement dans son glacis est-européen.

Si ces idées ne sont que prudemment exprimées, et indirectement rejetée à Kiev, l'analyse du document sur les principes de la coopération, signé le 31 octobre à Paris par MM. Georges Pompidou et Leonid Brejnev, tend à montrer qu'elles sont présentes dans le dialogue franco-soviétique.

L'article 7 du document fait apparaître un score nul. Si les cinq conditions qui doivent régir la coopération en Europe excluent une réédition de l'aventure tchécoslovaque, l'une d'elles, "la non-ingérence dans les affaires intérieures", peut également être comprise comme une mesure de protection dela société soviétique.

L'article 13, en revanche, est une innovation considérable qui justifierait à elle seule les mises en garde des idéologues soviétiques. Ses dernières lignes, qui terminent le document, renferment ni plus ni moins un engagement du Kremlin à ouvrir plus largement ses frontières en vue de voyages vers la France de citoyens soviétiques collectivement ou individuellement, officiellement ou non.

Le souci de rallier la France d'abord, l'Europe continentale ensuite, incitera certaintment de Kremlin à des concessions, estime-t-on. Iront-elles jusqu'à remettre en cause des parties essentielles de l'armature idéologique du système? Une analyse immédiaté répondrait par la négative, et figerait par là-même un rapprochement avec la France et le monde extérieur non-socialiste.

La seule certitude, sur ce dossier, est que le débat s'ouvre. De par des fonctions et ses initiatives, M. Brejnev en sera à la fois l'avocat et le procureur.

"Temps mort" pour l'aide à l'étranger

WASHINGTON (AFP) – Depuis minuit hier soir les 13,300 employés de l'agence américaine pour le développement international (A.D) aux Etats-Unis et dans 80 pays étrangers travaillent sans être sûrs d'être payés et le gouvernement Nixon n'a plus le pouvoir d'engager un dollar de plus dans les programmes d'aide à l'étranger.

L'autorité dont disposait le gouvernement depuis le début de l'année fiscale pour administrer le programme d'aide dans la limite des crédits de l'année précédente en attendant le vote d'une nouvelle loi de finance a expiré le 15 novembre sans que la Chambre et le Sénat aient pu se mettre d'accord sur la façon d'éviter un "temps mort" dans l'aide à l'étranger.

M. John Hannah, administrateur de l'AID, a demandé à ses 6,500 fonctionnaires américains et à ses 6,800 employés étrangers de continuer à travailler en attendant que le Congrès ait trouvé une solution à la crise provoquée par le rejet de la loi d'aide par le Sénat le 30 octobre.

L'impression qui prévaut à Washington est que cette interruption de l'autorité dont le gouvernement dispose pour administrer le programme d'aide à l'étranger n'est pas catastrophique, mais que l'administration utilise l'incertitude sur le sort de ses fonctionnaires pour pousser le Congrès à mettre fin le plus rapidement possible au "temps mort".

La Chambre des représentants a déjà voté une résolution prolongeant "l'autorité continue" du gouvernement jusqu'à la fin de la session parlementaire, c'est-à-dire jusque vers la mi-décembre. Le Sénat, par contre, a voté la semaine dernière un nouveau programme d'aide réduit de près d'un milliard de dollars par rapport aux demandes du gouvernement.

Le Sénat a refusé jusqu'ici de prendre en considération une résolution d'autorité continue afin d'accélérer le vote par la Chambre d'une nouvelle loi d'aide très proche de la sienne. Le gouvernement voudrait au contraire que la Chambre dispose de suffisamment de temps pour rétablir le plus possible des crédits qui ont été supprimés par le Sénat et pour éliminer la plupart des amendements restrictifs imposés par les sénateurs libéraux.

C'est demain que la commission des affaires étrangères de la Chambre va commencer l'examen de la loi d'aide réduite votée par le Sénat.

Pillage à bord d'avions à Londres: $12 millions

LONDRES (AFP) – Plus de $12 millions par an: tel serait le montant des vols commis par quelques employés de l'aéroport londonien de Heathrow, spécialisés dans le pillage des sacs de courriers et des valises, anfirme le Daily Express.

Le journal, qui cite les déclarations d'un informateur" à l'aéroport, souligne que ce pillage est très bien organisé et qu'il dure depuis des années. Les voleus peuvent subtiliser tous les paquets précieux d'un sac de courrier en quelques secondes. l'opération se déroule en génral lorsque les sacs sont placés à bord des avions. Les voleurs seraient également parvenus à piller des "casiers diplomatiques" à bord des avions et réservés aux objets de valeurs.

Hanoi et le GRP se préparent à de nouvelles initiatives sur les plans militaire et diplomatique

par Joël Henri, de l'AFP

HANOI – Le retour à Paris de M. Xuan Thuy, représentant en titre de la RDV à la conférence de l'avenue Kléber sur le Vietnam, celui attendu probablement avant la fin du mois de son conseiller spécial M. Le Duc Tho ainsi que du ministre des affaires étrangères du Gouvernement révolutionnaire provisoire, Mme Nguyen Thi Binh, annoncent de nouvelles initiatives sur les plans militaire et diplomatique, laisse-t-on entendre de source informée à Hanoï.

Confirmant implicitement que quelque chose se prépare, le journal "Thong Nkat" (réunification), dont la rédaction est assurée par des intellectuels originaires du sud et dont certains assurent des fonctions responsables dans l'appareil nord-vietnamien, écrit sous la signature de "Me Giang" (pseudonyme qui cache une de ces personnalités): "je suis convaincu que très prochainement d'autres actions sur les fronts militaire et diplomatique, vous aideront à trouver une meilleure réponse aux questions d'actualité".

Ces questions d'actualité, posées par un ami du Sud-Vietnam, sont les suivantes: "les activités à sensation de Nixon et leur impact sur le problème vietnamien", "le soutien international à notre cause diminue-t-il?". "Nixon fera-t-il prévaloir ses conditions pour se retirer du Vietnam?". Ce sont des questions que beaucoup se posent, indique-t-on dans les milieux diplomatiques d'Hanoï." Il est naturel que vous soyez tourmenté par de telles questions. Notre lutte est longue, dure et complexe. Des situations nouvelles interviennent dont la nature n'est pas facile à distinguer", écrit l'auteur de l'article qui ajoute: "en dépit de la complexité de la lutte l'initiative reste entre nos mains, car la détermination et le courage sont finalement les éléments décisifs".

L'auteur analyse, avant de répondre à ces questions, la situation respective des Vietnamiens et des Américains,. Il note que "la période la plus difficile est passée – bombardements contre le Nord, et présence d'un demi-million d'Américains au Sud-Vietnam – des questions très aiguës se posaient alors, nos amis étaient inquiets pour nous", dit-il, et il révèle que cela s'est produit à un moment où il y avait des divergences de vues entre un certain nombre de pays socialistes qui pourtant poursuivaient et augmentaient leur aide d'année en année.

Le bilan de cette persévérance est positif: échec des bombardements contre le Nord – trois mille avions américains abattus – les Etats-Unis obligés de s'asseoir à la même table de négociation que le FNL. Johnson devant refuser un renfort de deux cent mille hommes à Westmoreland. "Nixon a hérité de cette cause perdue et la situation est irréversible", écrit-il. Et le journal ajoute: "Aussi, pouvons-nous apprécier à leur juste valeur les agitations de Nixon sur la scène internationale. Je ne sais quels en seront les résultats. Mais pour ce qui est du problème vietnamien, il n'est d'autre voie que celle ouverte par les sept points de Mme Binh. Dans le meilleur des cas, ses agitations ne pourront que temporairement réduire la pression internationale, qui exige précisément que Nixon accepte les propositions du GRP. Dans l'avenir, vous verrez qu'il ne pourra pas les éluder".

L'auteur aborde ensuite la question du soutien international à la cause vietnamienne: "Nixon, écrit-il vise aussi à fissurer l'unité entre nous et les autres pays socialistes frères. Peut-être a-t-il beaucoup d'espoir en cela. Mais la vérité est tout autre".

"Dans le monde d'aujourd'hui on discerne très clairement qui est déjà vainqueur: notre peuple", ajoute l'auteur, qui conclut: "la situation est complexe, oui, mais notre position est favorable. Ce qui compte maintenant c'est la persévérance sur les fronts diplomatique, politique et militaire.

BENI HANA
STEAK HOUSE JAPONAIS
BILL WONG'S
7965 Décarie,
Réservations : 731-8202

Le rendez-vous des gourmets

Petits plats orientaux préparés à votre table et servis selon les hautes traditions de l'excellente cuisine japonnaise.

Haig.
La plus vieille marque de scotch.

Le déguster, c'est comprendre!

Le scotch le plus vendu en Angleterre.
Distillé, mélangé et embouteillé en Ecosse.
Représentant: The Distillers Company (Canada) Limited

LIVRES
rares, épuisés ou d'occasion.
Catalogues adressés sur demande.
JEAN GAGNON
28, rue des Jardins B.P. 653 H.V.
QUÉBEC, 4 Tél. : 418/523-6760
Depuis 18 ans au service des lecteurs.

Venez vous chercher un emprunt de la VICTOIRE

Il vous faut de l'argent. Pour réaliser une ambition. Votre budget dit que vous pourrez rembourser. Et puis, vous vous dites qu'une banque, c'est fait pour cela. Vous avez raison. L'argent que nous avons nous a été "prêté".

C'est l'argent des épargnes de ceux qui en retirent de bons intérêts. Ceux qui nous le "prêtent" en profitent. C'est leur victoire à eux. Vous, vous l'empruntez pour une bonne raison à de bonnes conditions. Vous l'obtenez, et c'est une autre victoire : la vôtre.

Banque Canadienne Nationale
la force de l'argent au service de la jeune famille

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mardi 16 novembre 1971

L'économie canadienne vue par M. Benson

La cadence s'accélère mais pas encore assez rapidement

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA – L'économie canadienne se développe à une cadence accélérée mais elle ne croît pas encore assez rapidement. Quant au chômage, il demeure "un grave problème permanent".

Telles sont les conclusions principales de l'exposé sur la situation économique nationale que le ministre des finances, M. Edgar Benson, a fait à l'ouverture de la conférence économique qui réunit, à Ottawa, les premiers ministres du pays.

M. Benson a indiqué que la croissance de la demande et de la production au Canada s'est accélérée depuis le troisième trimestre de 1970 et qu'à cette date, le produit national brut en termes réels, c'est-à-dire corrigé de la variation du niveau des prix, était supérieur de $1.75 milliard, soit 2.8 pour cent de plus qu'au troisième trimestre de 1969.

Au deuxième trimestre de cette année, a-t-il souligné, le taux d'accroissement du produit national brut réel par rapport au deuxième trimestre de 1970 s'établissait à environ le double du taux de l'année précédente. L'accroissement a été de $3.5 milliards, soit un taux de 5.5 pour cent.

Ceci, selon M. Benson, montre "clairement" l'accélération du taux de croissance de l'économie nationale.

Le ministre a soutenu que le taux de croissance de la production canadienne se compare d'une façon favorable à celui des autres grands pays industrialisés. "Notre taux de 6.2 pour cent du premier semestre n'a eu d'égal que celui de l'Allemagne de l'Ouest. Dans tous les autres pays, a-t-il dit, le taux de croissance de la production était plus faible".

Il a dit que la cause principale de cette expansion, au début de l'année dernière, était les dépenses faites par l'ensemble des niveaux de gouvernement ainsi que des exportations.

Le ministre a de plus expliqué que l'accélération de la demande et de la production a entraîné un accroissement de la création d'emplois au Canada. Durant la période allant du troisième trimestre de 1969 à celui de 1970, le nombre net des emplois créés a augmenté de 113,000, soit 1.4 pour cent. L'accroissement pour la période entre le troisième trimestre de 1970 et celui de 1971, a été environ deux fois plus important, soit 234,000, ou 2.9 pour cent.

En octobre 1971, cette accélération se poursuit, a soutenu M. Benson, expliquant que l'accroissement d'une année à l'autre au cours d'octobre 1971 a été de 258,000 emplois, soit 3.2 pour cent.

Le ministre a soutenu que ce sont les entrées massives dans la population active qui contribuent à faire du chômage "un grave problème permanent".

Ce chômage continue aussi de frapper surtout le Québec, les provinces de l'Atlantique ainsi que les groupes d'âges les plus jeunes. Toutefois, a-t-il ajouté, le chômage est moindre parmi les hommes d'âge adulte.

Quant aux investissements, M. Benson a fait observer qu'ils n'étaient pas suffisants et que l'enquête récente faite par le ministère de l'industrie et du commerce sur les projets d'investissements de 200 sociétés importantes n'avait pas donné des résultats "encourageants". Cette enquête révélait que ces société ne projetaient d'augmenter leurs dépenses que d'environ 3 pour cent au cours de la prochaine année.

"Il nous faut une croissance beaucoup plus vigoureuse de l'investissement, en particulier dans nos industries de transformation, afin de réaliser une expansion économique plus forte pouvant absorber notre population active en développement rapide."

Par ailleurs, le ministre a souligné qu'en dépit de l'accélération de la demande et de la production ainsi que de l'emploi dans l'économie, rien n'indique une accélération de la hausse des prix.

Les prix augmentent maintenant d'environ 3.5 pour cent d'une année à l'autre. L'indice des prix de notre produit national brut a progressé, a-t-il conclu, de 2.8 au cours du premier semestre, soit un taux inférieur à celui de tous les autres grands pays industrialisés.

Au début de son exposé, M. Benson avait traité de la situation économique internationale et soutenu qu'il "est urgent de supprimer la surtaxe américaine".

Le ministre déclarait aussi qu'il était urgent, pour le moment, d'arriver à un accord sur le réalignement des cours des changes et de réaliser des progrès en vue d'une réduction des obstacles au commerce international imposés par certains pays.

Québec propose un régime de péréquation plus équitable

OTTAWA (Le Devoir) – Le premier ministre du Québec, dans le mémoire qu'il a déposé hier à la conférence fédérale-provinciale, demande une révision du régime canadien de péréquation qui tiendrait compte davantage de l'ensemble des ressources des provinces.

Pour être plus équitable, précise M. Bourassa, le régime de péréquation doit être réexaminé dans un contexte plus global. Outre les modifications de caractère technique déjà proposées par un sous-comité de travail, il faut considérer l'accroissement des activités et des déboursés des provinces dont il n'est pas suffisamment tenu compte dans le régime actuel. M. Bourassa propose donc que le système de redistribution des richesses soit revisé en fonction des réalités nouvelles qui n'existaient pas au même degré lorsque la péréquation a été instituée en 1957.

M. Bourassa estime en conséquence qu'il faut "élargir la liste des revenus sujets à la péréquation".

Soucieux de désarmer les critiques, le premier ministère rappelle en outre que la péréquation, inhérente à la notion même de fédéralisme, n'est "pas utilisée pour permettre à certaines provinces de réduire le fardeau fiscal de leurs contribuables. . . les études sur l'effort fiscal ont démontré que, dans l'ensemble, les provinces qui bénéficiaient le plus de la péréquation s'imposaient un effort fiscal beaucoup plus lourd que celles qui ne recevaient peu ou pas de péréquations".

Rappelons qu'en vertu du régime de péréquation, le Québec recevra cette année $458.6 des $884.7 millions qui seront distribués entre sept des 10 provinces. L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ne recevront rien. Viennent ensuite la Nouvelle-Ecosse ($97.1 millions), le Nouveau-Brunswich ($93.6 millions), la Saskatchewan ($61 millions), la Manitoba ($49.3 millions) et l'Ile du Prince-Edouard ($21.3 millions). Après le Québec, Terre-Neuve est la province qui reçoit le plus, soit $103.8 millions.

Par ailleurs, le premier ministre du Québec a déclaré que son gouvernement veut remplacer les arrangements provisoires concernant les programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie par une formule de retrait définitif. Cette formule devra répondre à deux conditions préalables: des paiements inconditionnels, et une assurance que l'évolution respective des coûts et de la compensation fédérale n'auront pas pour effet d'accroître, pour ces programmes, la part des dépenses des provinces se prévalant de cette formule, ceci au bénéfice des budgets fédéraux.

Le Québec propose un abattement de points d'impôt sur le revenu, qui soit suffisant pour couvrir les coûts réels des programmes. Toutefois il n'écarte pas la formule fédérale, basée sur les coûts réels de 1970/71 augmentés en fonction de la hausse moyenne sur cinq ans du produit national brut per capita, si trois conditions sont respectées, à savoir: que cette formule donne lieu à des paiements inconditionnels, que l'année de base soit 1972/73 au lieu de 1970/71, et qu'un seuil (ou taux minimal d'augmentation) soit introduit.

Quant à la méthode de paiement de cette compensaton, il est bien entendu que le Québec accorde toujours sa préférence aux points d'impôt.

M. Bourassa a d'autre part réitéré l'insatisfaction du Québec à l'égard des deux propositions déposées en février 1970 par le secrétaire d'Etat pour déterminer les taux maxima d'augmentation de l'aide à l'enseignement post-secondaire.

Le premier ministre du Québec a rappelé à cet égard que l'aide apportée aux provinces au titre de l'enseignement post-secondaire a toujours été considérée comme une formule de transfert financier et non l'application d'un simple programme conjoint. Par suite des contraintes financières, certaines provinces ont commencé plus tôt que d'autres à contrôler et à normaliser les coûts de l'éducation et, de ce fait, on risque de pénaliser les provinces qui ont des coûts inférieurs à la moyenne nationale si l'on applique la proposition fédérale actuelle.

C'est justement en vue de corriger ces anomalies que le gouvernement du Québec propose l'élargissement de la formule de péréquatiqn.

"L'imposition des gains de capital au moment du décès d'un contribuable amènera les provinces à réduire sensiblement leur impôt successoral, peut-être même à l'abandonner", a souligné M. Bourassa en établissant un lien entre ces deux instruments fiscaux.

Le premier ministre du Québec a déclaré qu'en conséquence le gouvernement fédéral devrait tenir compte de ce nouvel élément dans la détermination de la part des provinces de l'impôt sur le revenu des particuliers. "C'est une question de simple équité", a affirmé M. Bourassa.

"Le Québec croit que la compensation pour son retrait de certains programmes à frais partagés, selon le nouveau régime d'imposition, devrait être de 24 pour cent, et non de 22 pour cent, comme il a été proposé antérieurement", a déclaré le premier ministre qui a insisté sur cette question.

"Le Québec veut continuer de percevoir ses propres impôts plutôt que de recevoir seulement des compensations financières. Accepter une majoration de la compensation financière en retour d'une réduction de la compensation fiscale constituerait un pas en arrière qu'il ne peut accepter", a déclaré M. Bourassa.

M. Bourassa a souligné l'attention particulière que son gouvernement porte au développement minier du Québec et il a évoqué trois aspects du nouveau régime fiscal à cet égard.

Il a demandé que les dépenses en capital pour la construction de chemises de fer servant en majeure partie au transport du minerai soient admises dans le calcul de l'amortissement accéléré.

D'autre part, il a demandé à nouveau que les dépenses d'infrastructure soient incluses dans le calcul de l'épuisement gagné.

Enfin, c'est au nom de l'équité que le premier ministre du Québec a réclamé l'inclusion, dans le calcul de l'épuisement gagné, des dépenses d'exploration et de mise en valeur effectuées après le début de la mise en exploitation d'une mine, parce que ces dépenses sont effectuées dans la majorité des cas durant toute la vie de l'exploitation de la mine.

Suite à la page 20

L'Ontario propose une commission féd.-provinciale des affaires économiques

OTTAWA (Le Devoir – CP) – Dans le court mémoire qu'il a déposé hier à la conférence fédérale-provinciale, le gouvernement de l'Ontario propose la création d'une commission fédérale-provinciale des affaires économiques dont la mission serait double: établir les objectifs économiques du pays et coordonner les politiques fiscales des divers gouvernements. Cette commission serait composée des premiers ministres ou de leurs ministres des finances.

Le premier ministre de l'Ontario, M. Davis, a exposé sa proposition dès dimanche à quelques-uns de ses collègues réunis à Ottawa.

Cette commission veillerait, du moins dans un premier temps, à définir le rôle des provinces dans la réalisation d'une économie de plein emploi; elle s'efforcerait de coordonner les programmes fédéraux et provinciaux d'emplois d'hiver; elle établirait des programmes permanents de lutte contre le chômage, notamment chez les jeunes.

Le mémoire de l'Ontario constate et déplore l'absence au Canada d'objectifs économiques clairement définis d'envergure nationale, objectifs sur lesquels les divers gouvernements pourraient s'entendre et en fonction desquels ils orienteraient leurs efforts respectifs.

M. Davis attire l'attention sur l'accroissement constant du fardeau fiscal et cite en exemple le cas de sa province dont le déficit budgétaire sera cette année de 415 millions. Il reconnait que les provinces ne parviendront pas facilement à se mettre d'accord sur des objectifs économiques communs puisque les conditions et les problèmes varient d'une région à l'autre.

Mais le premier ministre de l'Ontario a bon espoir qu'il reste possible d'établir un certain nombre d'objectifs communs qui, selon lui, répondraient aux aspirations et aux intérêts de chacune des provinces

M. Davis demande en outre au gouvernement fédéral de rendre public le rapport Gray sur la propriété étrangère; de permettre aux provinces qui le désirent de se retirer des programmes à frais partagés; de tracer un plan de lutte contre l'inflation qui lui paraît toujours menaçante; de réviser avec les provinces les programmes tendant à enrayer les disparités régionales.

Enfin, le gouvernement de l'Ontario demande que soit entreprise une nouvelle étude en commun de la réforme fiscale et de la sécurité sociale avant que le gouvernement fédéral n'arrête sur ces deux points des décisions définitives.

M. Bennett propose carrément l'union économique avec les EU

OTTAWA (Le Devoir) – Rarement n'avait-on vu les gouvernements provinciaux se prononcer avec autant de hardiesse au cours d'une conférence fédérale-provinciale. D'ordinaire, ce sont les "grands" du pays – Québec, Ontario et Colombie-Britannique – qui retenaient l'attention et se disputaient la vedette. Cette fois, tous les participants se sont exprimés avec fermeté, faisant valoir des points de vue souvent hostiles au gouvernement central.

Voici, en substance, les opinions exprimées par les provinces;

Colombie-Britannique: M. W.A.C. Bennett propose carrément l'union économique du Canada et des Etats-Unis afin de constituer un marché commun nord-américain. Cet objectif est réalisable grâce à une réduction des tarifs à raison de 10 pour cent par année pendant 10 ans. Le Canada peut y parvenir sans renoncer à sa souveraineté politique, affirme le premier ministre de la C. –B. qui cite l'exemple de la Grande-Bretagne, récemment entrée dans le Marché commun européen. M. Bennett critique d'autre part l'attitude de M. Trudeau à l'égard des Etats-Unis qu'il qualifie d'anti-américaine. Il regrette que "l'alliance commerciale implicite" entre les deux pays soit mise à l'épreuve par des déclarations qui lui semblent inopportunes contre les Etats-Unis. La lutte entreprise par Ottawa contre le chômage sera inefficace si persiste cette hostilité rampante envers "notre grand voisin du Sud". Aucun des participants à la conférence n'a retenu la suggestion de M. Bennett en faveur d'une union économique.

Alberta: Contrairement aux opinions généralement exprimées dans certains milieux, déclare le premier ministre conservateur Peter Lougheed, l'Alberta n'est pas à l'abri des conséquences fâcheuses de l'incertitude économique engendrée principalement par les mesures réstrictives et les propositions commerciales des Etats-Unis. Les chiffres les plus récents indiquent que la situation de l'emploi ne s'est pas rétablie en Alberta aussi rapidement qu'ailleurs. Il déplore à cet égard ce qu'il appelle les insuffisances de la statistique fédérale et les lacunes statistiques que le précédent gouvernement créditiste lui a laissées en héritage. M. Lougheed insiste d'autre part sur la nécessité d'une politique cohérente de transport, facteur d'unité nationale. Il s'attarde surtout sur l'importance que revêt l'industrie pétrolière pour l'économie de sa province. C'est pourquoi, dit-il, l'Alberta demande à participer à la formulation des politiques relatives à l'énergie au Canada. Il demande au gouvernement central de prévoir de nouvelles politiques pour remédier aux difficultés des cultivateurs albertains. Il souhaite que soit freiné l'exode rural.

Saskatchewan: Le premier ministre néo-démocrate Allan Blakeney préconise le rapatriement des secteurs clés de l'industrie canadienne qui sont aux mains des Américains. Il met en doute l'optimisme du gouvernement fédéral à l'égard de la situation économique du pays. Les chômeurs canadiens ne peuvent ajouter foi aux propos optimistes de M. Benson, dit-il. Le programme fédéral de $498 millions pour combattre le chômage cet hiver sera, selon lui, compromis par les effets de la surtaxe américaine de 10% sur les importations. Il attire l'attention sur le sort des cultivateurs de sa province dont les revenus diminuent constamment. Il note que les investissements publics et privés ont baissé tout comme le nombre des mises en chantier de logements.

Manitoba: Pour M. Ed Schreyer, premier ministre néo-démocrate, le chômage est une menace à l'unité nationale; il recommande donc à la conférence d'envisager la mise en place d'un mécanisme qui permettrait une planification fédérale-provinciale de l'économie. Mais il faut

Suite à la page 20

Obtenez-vous tout l'intérêt auquel vous avez droit?

Soyez-en sûr: renseignez-vous dès aujourd'hui auprès des conseillers de Canada Permanent, et obtenez jusqu'à 7½% d'intérêt sur nos certificats de placement garanti et débentures.

C'est un placement de tout repos. Capital et intérêts sont garantis par l'actif de $3 milliards que possède et administre Canada Permanent, incorporée en 1855 et dirigée selon les lois fédérales.

7½%

(intérêt maximum, période de 5 ans) Sujet à changement.

Fiducie Canada Permanent

M. Yves Gagné, gérant, service de l'épargne
600 o., boul. Dorchester, Montréal 101, 861-8855

c'est la vodka "ben l'fun"... à $5.55

tiens bien ta tuque, tu vas prendre un GRAND DUKE

346-2F

Les Distilleries Corby Ltee Montreal

arts lettres

Lancement du concours annuel du ministère des affaires culturelles

QUEBEC – Le ministère des affaires culturelles annonce la tenue du concours baptisé "aide à la création et à la recherche". Chaque année, environ $150,000 sont consacrés à ce concours. Il s'adresse aux créateurs, écrivains et chercheurs québécois qui veulent réaliser un projet au cours de l'année. La date limite pour les inscriptions est fixée au premier décembre 1971.

Les subventions, dont le montant maximum est de $7,500, sont accordées pour la réalisation de projets bien précis. En aucun cas, elles ne doivent servir à l'achat de matériel réutilisable; elles ne doivent pas équivaloir non plus au salaire non reçu à la suite d'un congé sans solde de la part d'un candidat.

Le jury, pour chacune des disciplines, tient compte dans ses recommandations de la qualité des projets soumis ainsi que de la valeur de chacune des candidatures.

Les disciplines admises au concours sont: théâtre et spectacles (exception faite de la production), musique, arts plastiques, création audiovisuelle, création littéraire et sciences de l'homme.

Dans le cas des arts plastiques, le ministères des affaires culturelles se propose, après consultation des artistes, et dans les limites de ses prochains budgets, d'instituer un autre programme d'aide qui n'affectera pas la participation des artistes à ce concours-ci. Dès que les modalités de ce nouveau programme seront établies, le ministère en annoncera les grandes lignes.

Sans éliminer les jeunes créateurs, le ministère entend accorder une attention particulière à ceux qui ont déjà acquis une certaine expérience et dont les projets présentent une contribution à l'épanouissement culturel et artistique du Québec.

"L'Acropole d'Athènes"

Les Presses de l'Université Laval publient un ouvrage de Jean des Gagniers intitulé "L'Acropole d'Athènes", qui compte 112 pages et 95 planches. Il se détaillera au prix de dix dollars. L'éditeur commente de la façon suivante cette parution:

"Jean des Gagniers est directeur des fouilles archéologiques méditerranéennes de l'Université Laval."

"Haut lieu de l'art occidental, l'Acropole d'Athènes, avec ses chefs-d'oeuvre architecturaux, constitue l'oeuvre la plus harmonieuse jamais créée par des mains humaines et témoigne de la perfection d'un âge d'or. L'élégance des lignes du Parthenon, l'harmonie de ses proportions, conçues à la mesure de l'homme, mettent en valeur la pure sobriété du marbre pentélique. La décoration sculptée figure la victoire de la civilisation sur le désordre et le chaos, tandis que, dans la statuaire, Phidias et ses élèves évoquent l'histoire des Olympiens et, à travers l'image des dieux, exaltent la plastique du corps humains. La grâce du temple d'Athéna Nikè et la majesté des Propylées trouvent leur apothéose à l'Erechthéion."

télévision

CBFT 2

9.00 En mouvement
9.15 Les Oratiens c
9.30 Verso
10.00 Les cents tours de Centour c
10.15 La Souris verte
10.30 Francis au paradis perdu c
11.00 Le train bleu s'arrête treize fois
11.30 Roquet belles oreilles
12.00 Les grands voyages
Le cas du Pachinko
12.15 Un coin de France
Le Boulonnais c
1.30 Cinéma
"Moineaux de Paris" (film musical Français 1952)
3.00 Femme d'aujourd'hui c
4.00 Bobino c
4.30 Sol et Gobelet c
5.00 Daniel Boone c
6.00 Le gourmet farfelu c
6.30 Téléjournal c
6.50 Nouvelles du sport c
7.00 Format 30
7.30 La dynastie des Forsyte
8.30 Pensez vite c
9.00 Rue des Pignons c
9.30 Le monde de Marcel Dubé
Entre midi et soir c
10.00 Prenez le volant!
10.30 Téléjournal c
10.50 Nouvelles du sport c
11.00 Ce soir Jean-Pierre c
11.30 Ciné-Club
"Arturo's Island" (drame psychologique–Italien 1961)
1.15 Téléjournal

CFTM 10

8.30 Mire-Musique
8.40 Horaire-Bienvenue
8.45 Mini-Annonces c
9.00 Bonjour Montréal c
10.00 Au p'tit matin c
11.00 Escadrille sous-marine c
11.30 Super bolide c
12.00 Ciné-Mardi:
"L'assassinat du Père Noël" (comédie-Français 1942)
2.00 Banco...Banco c
2.30 Pour vous mesdames c
4.00 Capitaine Bonhomme c
4.30 Homme à la valise c
5.30 Studio 10 c
6.00 Madame est servie c
7.00 Le 10 vous informe c
7.25 Les commentaires de Me Auguste Choquette c
7.30 Hawaii 5-0 c
8.30 Symphonien c
9.00 Aventures de l'Ouest c
10.00 Au secours mon amour c
10.30 Les nouvelles T.V.A c
11.00 La couleur du temps c
11.15 En pantoufles:
"Révolte dans la jungle" (aventures-Américain)
12.45 Dernière édition
12.50 Fin des émissions

cinéma

ALOUETTE: "Boulevard du Rhum" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.00
ANJOU: "La vierge et le gitan" et "Sapho ou la fureur d'aimer" 6.10
ARLEQUIN: "Coupe marie cherche cou pe marier" 1.25, 4.45, 8.05 et "Les bois l'amour au soleil" 2.50, 6.10, 9.30
ATWATER: (Cinéma I): "The French connection" 1.00, 3.15, 5.29, 7.25, 9.35
ATWATER: (Cinéma II): "Carry on again doctor" 7.30, 9.35
BERRI: "Une fille dans ma soupe" 12.00, 3.15, 6.30, 9.50 et "Un homme sledge" 1.35, 4.50, 8.10
BIJOU: "La chaise électrique" 12.10, 3.27, 6.34, 9.51 et "L'autre face du peche" 1.41, 4.56, 8.15
BONAVENTURE: Le mariage collectif 4.25, 7.25, 10.20 et "Scènes de chasse en bavière" 12.00, 2.55, 5.50, 8.48
CHAMPLAIN: "Love Story" 12.50, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45
CHATEAU: "Pont limite zero" 2.25, 5.55, 9.25, et "Puis M je t'aime" 12.45, 4.10, 7.40
CINEMA COTE-DE-NEIGES: (Cinema I): "Jennifer on my mund" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinema II): "Butterass Chait" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CINEMA DE PARIS: (Les mariés de l'An 2) 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
CINEMA V: "Viva la Muerte" 7.30, 9.35
CREMAZIE: "Le souffle au coeur" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.30
COMEDIE CANADIENNE: "Le cinema de papa" 7.30, 9.30
DAUPHIN: Salle Renoir: "Le messager" 7.30, 9.30, McLaren: "L'enfant sauvage" 7.30, 9.30
ELECTRA: Voir Château
ELYSEE: Salle Eisenstein: "Vent d'Est" Salle Renais: "Le distrait" 7.30, 9.30 (pour les deux salles)
FLEUR DE LYS: Voir Cinema Cinq
FESTIVAL: voir Cinema V
SALLE HERMES: "Flesh" 8.00, 10.00
IMPERIAL: La maison sous les arbres 12.45, 2.55, 5.25, 7.30, 9.30
JEAN-TALON: "Georges et Frederic" 8.15, et "Laissez-vous croquer petite chatte" 6.45, 10.20
KENT: "The crowd inside" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.25
LOEWS: "The organisation" 10.35, 12.45, 3.00, 5.10, 7.20, 9.35
LUCERNE: "Andromeda Strain" et "Rudolph l'homffiel" 3.30
MERCIER: "Les fous volants" 5.50, 9.45 et "Docteur ne coupez pas" 8.05
MONKLAND: "The owl and the Pussy Cat" 3.00, 6.30, 10.05 et "Doctor's wives" 1.15, 4.45, 8.15
MONTROSE: Ben-Hur" 7.53.
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon
MIDI-MINUIT: "Les brebis du revenant" 1.25, 4.15, 7.05, 9.50 et "Nathalie après l'amour" 12.00, 2.45, 5.35, 8.20
OUTREMONT: "La vieille femme indigne" 7.00 et "Pierre et Paul" 9.30
PALACE: "Evel Knievel" 1.05, 3.05, 5.10, 7.20, 9.35
PAPINEAU: "La vierge et le gitan" 3.00, 6.20, 9.40 et "Sapho ou la fureur d'aimer" 1.15, 4.35, 7.55
PIGALLE: Voir Midi-Minuit
PARISIEN: "Y a plus de trou à Percé" 10.20, 12.55, 2.35, 4.40, 7.00, 9.20
PLACE DU CANADA: "The go-Between" 2.35, 5.30, 7.30, 9.30
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma): "Devils" 12.40, 2.50, 4.55, 7.00, 9.20.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma): "Taking Off" 12.05, 1.45, 3.25, 5.00, 6.45, 8.35
PLAZA: Voir Canadien
PUSSYCAT: "Yellow bird" 12.15, 2.40, 5.10, 7.35, 10.00 et "A piece of her action" 1.30, 3.55, 6.25, 8.50
RIVOLI: Voir Arlequin
SAINT-DENIS: "7 fois par jour" 1.10, 3.09, 5.17, 7.25, 9.33.
SEVILLE: "Loving and laughing" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25.
SNOWDON: "Daddy darling" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.
VAN HORNE: "Knotch" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.05
VENDOME: "Trafic" 12.30, 2.40, 4.50, 6.55, 9.05.
VIEUX MONTREAL: Studio A: "Kes" 5.30, 7.30, 9.40 et Studio B: "Les maudits sauvages" 5.30, 7.35, 9.30.
VILLERAY: Voir Mercier.
WESTMOUNT SQUARE: "T.R. Baskin" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.30.
WESTMOUNT: "Carnal knowledge" 1.18, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20.
YORK: "The Reincarnated" 1.20, 3.20, 5.20, 7.15, 9.20.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: "Animation Canadienne" 7.30 et "Proxy Hawk" (J. Darcus Canada 1971) 9.30.

théâtre

THEATRE DE QUAT' SOU: Chère Janet Rosenberg cher monsieur Kooning 20h30
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE AU GESU: "Le cri de l'engoulevent" de Guy Dufresne à horaire régulier
RIDEAU VERT: Barouf à Chioggia de Goldoni du mardi au vendredi à 20h, samedi à 19h et 22h, dimanche à 19h
PATRIOTE A CLEMENCE: Le théâtre de Bilabi présente "La fête de Barbisson" samedi et dimanche à 14h
THEATRE D'AUJOURD'HUI: Les gros enfants, Laliberté présente Roberval et Juliette de J.-C. Germain 20h30

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: Orchestre symphonique de Montréal 20h30
SALLE MAISONNEUVE: relâche
SALLE PORT-ROYAL: relâche
SALLE CLAUDE CHAMPAGNE: Les percussions de Strasbourg 20h30

FORMAT 60
DISCUSSION OUVERTE AVEC PIERRE NADEAU

"Pour ou contre la politisation des syndicats"
INVITATION À TOUS
Laissez-passer disponibles sur demande à la réception de Radio-Canada 1425 ouest, boulevard Dorchester 868-3211 poste 1608
Le mercredi 17 novembre à 20 h 30 au studio 42 de Radio-Canada à Montréal

Marlène JOBERT Jean-Paul BELMONDO POUR TOUS

6e Sem.
LES MARIÉS DE L'An Deux
EN COULEUR
musique de MICHEL LEGRAND HORAIRE: 12.00 - 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.
CINÉMA DE PARIS 861-2996 FLEUR DE LYS 288-3303

INTELLIGENCE CRÉATRICE
C'est possible de developper notre plein potentiel mental afin d'utiliser au maximum notre INTELLIGENCE CRÉATRICE dans notre activité quotidienne par la pratique de la Meditation Transcendantale, technique simple et naturelle enseignée dans le monde entier par Maharishi Mahesh Yogi.
Les effets physiologiques sont maintenant scientifiquement vérifiés prouvant que le repos acquis par cette technique est pleinement benéfique.
Des personnes qualifiées donneront une conférence d'introduction publique en français qui aura lieu au:
Université McGill
Arts Bldg. Salle 265
Mercredi 17 nov. 8h. p.m.
YMCA
Budge Hall
Vendredi 19 nov. 8h. p.m.

Maharishi Mahesh Yogi
Sous les auspices de A.I.M.T. Association Internationale de Méditation Transcendantale
Information: 871-1298
ADMISSION GRATUITE

"Un chef-d'oeuvre" le Figaro 18 ANS Adultes
VIVA LA MUERTE
9e Sem. Version Française

EN COULEUR
Arrabal
FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE 525-8600

EXPRESSION CORPORELLE
fin de semaine intensive
3, 4, 5 décembre
ateliers hebdomadaires
LES ATELIERS DE FRANÇOISE GRAHAM ENR.
461 St-Sulpice, Montréal 125
renseignements: 843-8768

SALLE RESNAIS 12e SEMAINE POUR TOUS
un drôle de rire dans un drôle de film
LE DISTRAIT
EASTMANCOLOR

PIERRE RICHARD
SALLES CLIMATISÉES
élysée 35 MILTON / 842-6053
SALLE EISENSTEIN POUR TOUS
DERNIERS JOURS
ANNE WIAZEMSKI
VENT D'EST
DE JEAN-LUC GODARD

3e SEM. POUR TOUS
les maudits sauvages
Pierre Dufresne
Nicole Filion
Rachel Cailhier
Studio B:

"Excellent travail de demystification." Leandre Bergeron
un film de Jean-Pierre Lefebvre
EASTMANCOLOR
Sem.: 5.20; 7.35; 9.45 – Sam. - Dim.: 1.00; 3.10; 5.20; 7.30; 9.45

Studio A: Même horaire
en couleurs
en anglais

"kes"
3e SEM. POUR TOUS
un film de Kenneth Loach avec David Bradley
Les Cinémas du Vieux Montréal
126 rue St-Paul (Place Jacques-Cartier) TÉL.: 861-7863

Cinémas ODEON
3e SEMAINE

LE FILM QUI FAIT L'UNANIMITÉ 18 ANS
'Le Souffle au Coeur'
EN COULEURS
DE LOUIS MALLE
avec LEA MASSARI
BENOIT FERREUX
DANIEL GELIN
1:00 - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

PALME D'OR Festival de Cannes
POUR TOUS
julie CHRISTIE ALAN BATES
Le Messager
(THE GO-BETWEEN) EN COULEURS
7:30 - 9:30 VERSION FRANÇAISE
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
5:30 - 7:30 - 9:30 VERSION ORIGINALE
PLACE DU CANADA
VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-4595

3e SEMAINE
7.30 - 9.35 EN COULEURS
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
FRANÇOIS TRUFFAUT
POUR TOUS
l'enfant SAUVAGE

LE MARIAGE COLLECTIF COULEUR 18 ANS Adultes 3e sem.
aussi SCÈNES DE CHASSE EN BAVIÈRE
CANADIEN 523-5180 PLAZA 274-6155

10e sem 18 ANS Adultes

AIMER... ET RIRE!
André LAWRENCE MICHELLE MERCURE CÉLINE LOMEZ
Y'A PLUS DE TROU A PERCÉ!
couleur
représentation à: 10.20 - 12.25 - 2.35 - 4.40 - 7.00 - 9.20
LE CINEMA PARISIEN 480 Ouest Ste-CATHERINE
CINEMA parc 720, DE L'ÉGLISE VERDUN

chère janet rosenberg cher monsieur kooning
de stanley eveling, adaptation de kate eveling et michel faure
mise en scène paul buissonneau
avec louise latraverse et georges groulx
théâtre de quat'sous 100 est rue des pins à partir du 11 novembre 845-7277

tnm
Tous les soirs à 20 h 15; samedi: matinée 16 h 45, soirée 20 h 45. Billets à $1.50 taxe incluse, en vente 15 minutes avant chaque représentation (si disponibles) pour étudiants et détenteurs de la carte "Jeunes Travailleurs" du TNM.
Le cirque au TNM – dès jeudi prochain

LES ARCHANGES
de Dario Fo
avec: Jean Besré, Jacques Brouillet, Angèle Coutu, Marc Favreau, Michel Hinton, Ninon Lévesque, Nadine Marchand, Benoit Marleau, Jean-Louis Millette, André Montmorency, Yvan Saintonge, Jean-Claude Sawyer et Marie Varesquier.
***Mise en scène:* Olivier Reichenbach**
***Décors:* Guy Neveu**
***Costumes:* Wendell Dennis**
***Musique:* Fiorenzo Carpi**
THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

6e sem POUR TOUS

je veux mon enfant! la maison sous les arbres
FAYE DUNAWAY FRANK LANGELLA
IMPERIAL 1430 Bleury 288-7102
REPRÉSENTATION 12.45, 2.55, 5.05, 7.15 & 9.25 P.M.
PLACE Des ARTS

PLANÉTARIUM DOW
LA PLANÈTE ROUGE
du 6 octobre au 28 novembre
RENSEIGNEMENTS 872-4210

VILLE DE MONTRÉAL

Les Années Folles, Folles, Folles! ...Un Film Fou, Fou, Fou! POUR TOUS

BRIGITTE BARDOT
BOULEVARD DU RHUM
Avec LINO VENTURA dans un film de ROBERT ENRICO • EN COULEUR •
ALOUETTE 318 STE. CATHERINE O. 861-2807
HORAIRES: 12.50, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10 P.M. DERNIER PROGRAMME COMPLET 9.05 P.M.

le nouveau film de CLAUDE BERRI POUR TOUS
mon père est un comique
LE CINÉMA DE PAPA
il aime faire rire tout le monde
avec YVES ROBERT, HENIA ZIV, CLAUDE BERRI et ALAIN COHEN
2 DERNIERS SOIRS

— tel fils
— tel père
EASTMANCOLOR
tous les soirs 7:30, 9:30
samedi 7:30 et 9:45
dim. 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
une vraie comédie d'un genre trop rare de nos jours
a la Comédie Canadienne
84 ouest, Ste-Catherine Tél. 861-3476

barouf à chioggia
de goldoni
Mise en scène: GIOVANNI POLI
avec
Jean-Marie Lemieux
Mireille Lachance
Guy Hoffman
Francoise Lemieux
Jean Perraud
Marthe Choquette
Georges Carrère
Arlette Sanders
Hubert Gagnon
Lénie Scoffie
Victor Désy
Ronald France
Jacques Thisdale
Rés.: 844-1793
4664, rue St-Denis
Métro Laurier, sortie Gilford
théâtre du rideau vert
du MARDI au VENDREDI 20h.
SAMEDI: 19h. et 22h., Dimanche 19h.

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢ chacun
CE SOIR (MARDI) SEULEMENT!
7:00 LA VIEILLE DAME INDIGNE (en français) de René Allio avec Sylvie et Malka Ribovska
9:30 PIERRE ET PAUL de René Allio Pierre Mondy, Bulle Ogier
demain à 7h.00 "L'ÉCLIPSE"
demain à 9h.30 "PSYCHO"
1248 Bernard 277-4145 OUTREMONT

CE SOIR à SAMEDI!
GENEVIÈVE BUJOLD et Alan Bates dans
'LE ROI DE COEUR'
un film de Philippe de Broca
à 7:30 et à 9:30
dès dimanche: "LE SOCRATE"
5380 St-Laurent 277-3233 verdi

Manifestation en faveur de l'avortement

Le Front commun pour l'abrogation des lois sur l'avortement organise à Montréal une manifestation qui aura lieu samedi prochain, 20 novembre, à l'occasion de la Journée internationale pour l'abrogation des lois sur l'avortement. Le départ aura lieu à 14h. du carré Philippe, en face du magasion Morgan, rue Sainte-Catherine ouest.

Partout à travers le monde, des femmes manifesteront ce jour-là, souligne le communiqué du Front commun pour l'abrogation des lois sur l'avortement créé à Montréal cet automne. Au Québec, la situation est pire qu'ailleurs: "Dans des conditions sociales encore plus défavorables, l'application de la loi sur l'avortement est encore plus dure et plus restrictive: 14 hôpitaux ont des comités d'avortement au Québec. Onze sont à Montréal: 7 anglophones, 4 francophones dont deux seulement fonctionnent. 869 avortements thérapeutiques ont été pratiqués de janvier 71 à juin 71: un maximum de 10 dans des hôpitaux francophones. Obligées de nous faire avorter en anglais, obligées, bien plus souvent, de souffrir en français", dit le communiqué.

A l'intention des femmes intéressées à participer à la manifestation de samedi, le Front commun à prévu un service de garderie gratuit. Pour plus de renseignements: 522-8455 ou 467-1945.

La veille, vendredi le 19, le Front organise un spectacle québécois auquel participeront Pauline Julien, Louise Forestier, Raoul Duguay, Yvon Deschamps et Clémence Desrochers. Le spectacle aura lieu à 20h, au sous-sol de l'église Saint-Louis de France. Les bénéfices de cette soirée permettront au Front commun de poursuivre son action.

Sénateur, Renaude Lapointe veut demeurer journaliste

NATIONS UNIES (PC) – Renaude Lapointe ne désire pas être connue sous le titre de sénateur, qui lui sera conféré prochainement.

"Durant la plus grande partie de ma vie, j'ai été identifiée comme Renaude Lapointe, journaliste. Je le resterai jusqu'à la fin de mes jours", a-t-elle déclaré au cours d'une interview aux Nations unies.

Mme Lapointe, journaliste pendant 31 ans, fonctionnaire du gouvernement, actuellement membre de la délégation canadienne à l'Assemblée générale de l'ONU, commentait sa nomination au poste de sénateur annoncée ces jours derniers par le premier ministre Trudeau. Elle siégera au Sénat comme membre du parti libéral. Sa nomination réduit à 15 le nombre de postes vacants pour les 102 sièges au Sénat.

Elle retournera à Ottawa pour être assermentée, mais avant de prendre son siège, elle continuera à participer à la session de l'ONU jusqu'à la fin de l'assemblée, en décembre.

"Je crois que le premier ministre et M. Marchand, ministre de l'expansion économique régionale, qui s'occupe des affaires du Québec dans le cabinet fédéral, souhaitent que j'incite les Québécoises à s'intéresser à la politique. Elles sont en effet très peu nombreuses dans ce domaine, d'ajouter Mlle Lapointe, soulignant que si elle avait 40 ans, elle briguerait les suffrages au Parlement. Mais à 59 ans, je suis trop âgée pour être candidate."

Renaude Lapointe est fédéraliste. Elle a rappelé, au cours de l'entrevue, que ses éditoriaux ne plaisaient pas aux indépendantistes, bien que parmi ces derniers, elle compte de bons amis, dit-elle.

A son avis, le niveau de vie s'améliore chez les Canadiens français au Québec et une meilleure instruction est maintenant disponible pour tous. Ces deux facteurs, en plus de l'action fédérale pour établir l'égalité entre Canadiens des deux langues au pays, devraient empêcher la séparation du Québec du reste du Canada, selon Renaude Lapointe.

Le revenu minimum à l'étude aux Affaires sociales

Le revenu minimum sera étudié par un comité spécial créé par le Conseil des affaires sociales et de la famille, organisme consultatif auprès du ministère des affaires sociales du Québec.

Ce comité profitera de la collaboration du professeur Gilles Desrochers du département de sciences économiques de l'université de Montréal. M. Desrochers est l'auteur de l'annexe 38 du rapport de la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, intitulée "L'insuffisance des revenus au Québec et le coût de la garantie d'un revenu minimum".

Un autre comité formé par le Conseil des affaires sociales, étudiera la responsabilité du gouvernement dans l'organisation d'une politique nouvelle en ce qui a trait aux comités de citoyens. M. Jacques Godbout, sociologue attaché au Centre de recherche urbaine et régionale agira comme conseiller auprès de ce comité.

Enfin, un troisième comité devra concevoir un plan d'étude comportant des recherches et des consultations sur la politique et les programmes familiaux. Les conclusions auxquelles arriveront ces trois comités seront transmises au ministre des affaires sociales, M. Castonguay, qui est tenu de les rendre publiques.

Pour une pension plus élevée

L'Association des fonctionnaires retraités de la ville de Montréal vient de revenir à la charge auprès de l'administration Drapeau-Niding pour obtenir le rajustement, compte tenu du coût de la vie, des pensions versées aux fonctionnaires retraités.
retraités.

Cette revendication a déjà été présentée il y a plus d'un an à l'administration Drapeau-Saulnier.

L'Association rappelle que les pensionnaires du gouvernement fédéral bénéficient de cet avantage rétroactif à 1952 et ceux du gouvernement provincial depuis 1961.

"Nous ne demandons qu'à être traités sur un pied d'égalité avec ces derniers", affirment les ex-fonctionnaires de Montréal.

Selon l'Association, les hausses de pension demandées pourraient être absorbées par les surplus annuels de la Caisse de retraite et n'affecteraient en rien le budget municipal.

Derniers 5 jours
Epargnez $60!
Service à thé de 4 pièces et plateau
Prix courant $175–
Offert à $115
pour une période limitée

Ne manquez pas cette occasion de vous offrir ce ravissant service à thé Primrose, un plaqué argent de bonne qualité. Un cachet de féminité!

Le service comprend une cafetière 9 tasses, une théière 8 tasses, le sucrier et le pot à crème, prix courant $110, OFFERT A **$72.**

Plateau gravé assorti, 20", prix courant $65, OFFERT A **$43.**

Aussi, le pot à eau chaude au prix courant de $32.50, A **$23.50.**

Termes budgétaires sur demande

BIRKS
JOAILLIERS

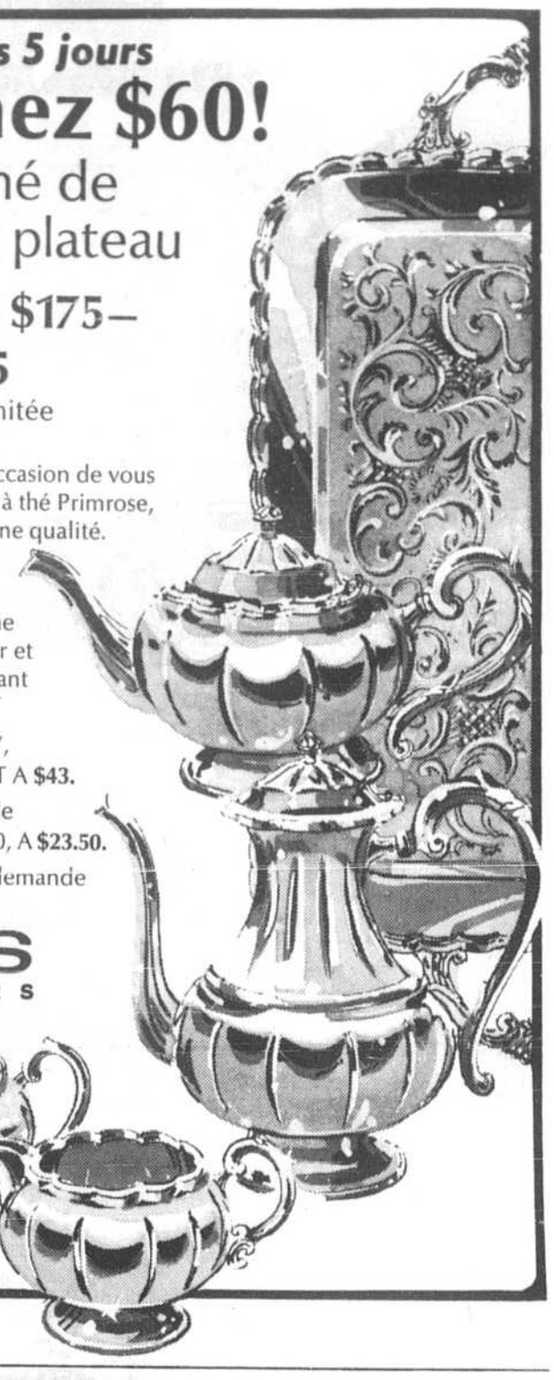

Jean Béliveau inaugure la campagne du cadeau de Noël pour le malade mental

Inaugurant la campagne du cadeau de Noël pour le malade mental, le sportif Jean Béliveau a dit qu'il avait personnellement évalué à sa juste mesure ce grand bienfait qu'est la santé mentale, après avoir eu l'occasion de visiter un hôpital psychiatrique. C'est d'ailleurs une expérience qu'il conseille à toute personne afin de mieux apprécier la santé mentale.

Il peut sembler puéril au départ d'envoyer un cadeau à un malade mental inconnu, mais ce lien minuscule établit entre le public et ce malade, un courant de vie et d'espoir.

L'objectif de la campagne est de recueillir 16,000 cadeaux pour les malades qui seront hospitalisés durant la période des Fêtes. Il est intéressant de noter que cet objectif va en décroissant car avec les progrès de la thérapeutique, le traitement est moins long et un grand nombre de patients sont maintenant soignés en clinique externe, ce qui permet de les garder en contact continu avec leurs familles.

Ceux qui n'auraient pas le temps de faire un achat peuvent aussi envoyer un chèque mais il est bien entendu, a dit M. Paul-Marcel Gélinas, directeur général de l'Association canadienne pour la santé mentale, que cette offrande n'aura pour but que d'apporter un peu de joie au malade puisque l'ACSM bénéficie de la campagne des Fédérations du grand Montréal, pour subvenir à ses besoins financiers.

Afin que les colis pour les dépouillements d'arbres de Noël soient prêts à temps, l'ACSM demande au public d'envoyer ses cadeaux le plus tôt possible à l'une des 17 filiales de l'Association ou au 264 square Saint-Louis, Montréal.

Aux personnes qui se demanderaient quoi envoyer, l'Association suggère des jouets, casse-tête, livres, abonnements, albums de disques, jeux de cartes, nécessaires à peinture, stylos, jeux de table, papier à lettres, pantoufles, briquets, parfums, cigarettes, écharpes, chemises, etc.

À l'occasion du lancement de la campagne du cadeau de Noël pour le malade mental, M. Paul-Marcel Gélinas, directeur de l'Association canadienne pour la santé mentale, s'entretenait avec Jean Béliveau, président de la campagne, en présence de M. Félix Guibert, président de l'ACSM, division du Québec. Le tout se déroulait à la Brasserie Molson.

Projets d'été pour étudiants

LA POCATIERE (PC) – Le gouvernement du Québec fournira un fonds de "quelques millions de dollars" pour défrayer des projets de travail d'été pour la jeunesse étudiante vivant hors des centres urbains de Québec et de Montréal, afin de rétablir un certain équilibre entre les deux principaux centres urbains du Québec et les autres régions.

C'est ce que le ministre responsable du placement étudiant, M. Robert Quenneville, a déclaré à La Pocatière, ajoutant que des négociations en cours avec les autorités fédérales détermineront si ce programme de placement étudiant du Québec sera administré dans le cadre de Perspective-Jeunesse ou s'il constituera une initiative parallèle.

LA CROIX-ROUGE
à toute heure à l'oeuvre

LE SOIN DE VOS PIEDS

Notre service de pédicure aura tôt fait de soulager vos pieds endoloris et sensibles. Visitez sans tarder notre clinique. Nos experts vous conseilleront gratuitement sur les soins à donner à vos pieds et les chaussures appropriées à votre cas. Bas support et bas élastique pour jambes fatiguées et pour soulager les varices, support d'arche et semelles orthopédiques.

EXAMEN GRATUIT SANS RENDEZ-VOUS
ASSORTIMENT COMPLET DE CHAUSSURES POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

Wolfe Street Foot Clinic INC.

établie depuis 1941
1410, rue Wolfe 521-0580

HEURES DE BUREAU
Tous les jours de 9 A.M. à 5 P.M. Vendredi de 9 A.M. à 8 P.M. Lundi fermé toute la journée.

décoration intérieure
7ième étage
Valiquette

Êtes-vous à la recherche d'idées nouvelles? Rendez-vous au 7ième étage, bureaux des décorateurs ou téléphonez au:

842-8811

N.G. VALIQUETTE LTÉE
510 est, Ste-Catherine

COURS D'INITIATION à la DÉCORATION INTÉRIEURE
Sous la direction des
ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.
VIEUX-MONTRÉAL
88 est, St-Paul
866-1836

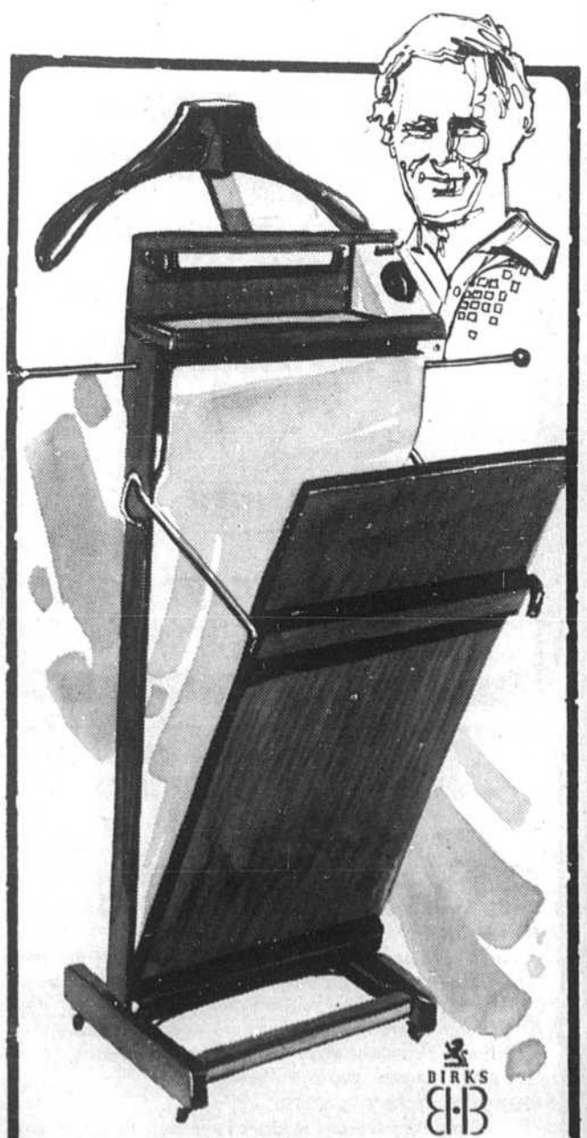

Soyez un de ces hommes
à la tenue impeccable

Voici un superbe "Valet" Corinthien et une presse-pantalons électrique. S'ajuste avec contrôle thermostatique, lampe pilote, cadran automatique. Aussi cintre modelé pour vestons et tablette à bijouterie. De l'Angleterre... $135.00

"Un bon mari et un gros diamant"
Quand j'aurai trouvé l'homme de ma vie, je le conduirai chez Birks pour choisir le diamant."

"Les secrets de la chasse à l'homme, je les garde pour moi. Mais voici ce que je sais sur les diamants.

J'ai fait une visite comparative de plusieurs bijoutiers sans pouvoir découvrir pourquoi et comment la qualité d'un diamant pouvait correspondre au prix marqué.

Puis, j'ai découvert que chez Birks les diamants étaient de qualités variées... avec la *garantie* que vous obtenez la qualité correspondant au prix que vous payez! Par exemple, pour $400 disons, en chiffre rond, je pouvais choisir parmi tout un assortiment de qualités et de grosseurs. Des petits diamants d'une grande perfection et des gros de moindre qualité. Pas plus que moi, vous n'auriez pu voir la différence.

Croyez-moi, c'est facile de trouver un diamant chez Birks. Quant à l'Homme, c'est une autre affaire!"

FACILITES DE PAIEMENT
les Diamants Birks
ont l'éclat de l'amour

Carrières et Professions

LA FIDUCIE DU QUÉBEC RECHERCHE

ANALYSTE - INFORMATIQUE

POSTE :
Sous la direction du Chef Analyste-programmeur et en collaboration avec une équipe d'analystes et de programmeurs, effectue les analyses de toutes les spécifications des systèmes et prépare les ordinogrammes et les diagrammes logiques. Responsabilité complète via l'échéancier, l'analyse, la documentation et l'efficacité de son projet. Le projet terminé, collabore avec l'analyste en méthodes et procédés pour l'implantation du système.

EXIGENCES :
Possède un minimum de deux années d'expérience en programmation et deux années en analyse. Scolarité minimum : 12ième année. Connait le fonctionnement d'un ensemble 360/30 et maitrise les langages COBOL et ASSEMBLER.

Salaire intéressant selon l'expérience, plus une gamme complète de bénéfices sociaux.

Faire parvenir un résumé de vos qualifications au Service du Personnel.

société de FIDUCIE du QUÉBEC
511 Place d'Armes · Montréal.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coutent 30 la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour reception de ces annonces est fixée a midi, la veille de la parution.

Telephonez ou ecrivez à:

LE DEVOIR
434 est rue Notre Dame
Montreal Tel: 844-3361

Competence:

Bernard Lutz

HÔPITAL MAISONNEUVE
recherche les services immédiats
d'INFIRMIERES AUTORISÉES
pour son: **SERVICE D'URGENCE**
Postes réguliers de rotation - de nuit - de soir
Quelques postes temporaires sont aussi disponibles.

PHYSIOTHÉRAPEUTE
pour son : **SERVICE DE MÉDECINE PHYSIQUE**
Se présenter ou appeler pour rendez-vous:
Service d'emploi
HÔPITAL MAISONNEUVE
5415, boulevard l'Assomption
Montréal, Qué.
Tél.: 254-8341 local 443

POUR INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ:
SECRÉTAIRE (homme)

- Excellente connaissance du français
- Scolarite: 11-12 ans
- Responsable organisation et fonctionnement du secrétariat • Dactylo.
- âge: environ 35 ans.

Les candidats feront parvenir leur curriculum vitae avant le 17 novembre à:
COLLÈGE STANISLAS INC.
a/s Intendant universitaire
780, boulevard Dollard
Montréal 154.

INGÉNIEUR

Excellente occasion pour un représentant dynamique et expérimenté. Le candidat doit être parfaitement bilingue et posséder plusieurs années d'expérience dans la vente. La préference sera accordée à celui ayant une bonne connaissance technique de l'industrie du chauffage, de l'air conditionné et la réfrigération.

Si vous préférez les défis et les revenus élevés, faites parvenir votre candidature en écrivant à:

Case 1612, Le Devoir

HÔPITAL MARIE ENFANT
demande
TECHNICIENNE EN RADIOLOGIE
Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le
Service du Personnel
374-1710 local 161

LE CEGEP DE HULL

recherche

un professionnel pour ses services de l'Éducation Permanente

Description de la fonction:
- Assiste le coordonnateur de l'Education Permanente et le responsable de la Formation Professionnelle des Adultes dans l'organisation matérielle du service et dans la programmation des cours. Voit à la mise en application et au contrôle des programmes de formation "hors-campus" pour la région de l'Outaouais.

Critères d'éligibilité:
- Formation académique : degré universitaire ou l'équivalent en rapport avec l'emploi postulé.
- Expérience pertinente, intérêt ou aptitudes en relations publiques et en organisation.

Traitement:
Traitement de départ allant jusqu'à $12,500 selon les qualifications:

Adresser les demandes avec curriculum vitae complet avant le 25 novembre à :

Gérard Dumont, secrétaire général
Cegep de Hull
C.P. 220
Hull, Qué.

OCCASION INTÉRESSANTE

La Société Radio-Canada demande un ingénieur professionnel dans le domaine de la planification du rayonnement de la radio et de la television et pour dessiner et construire les systemes de l'émission et la réception micro-ondes.

Le candidat doit avoir au moins 5 ans d'expérience et doit être bilingue. Salaire jusqu'a $17,000 par année selon l'expérience.

Faire parvenir le dossier de formation et d'expérience à:

Agent du personnel
La Société Radio-Canada
7925 Chemin de la Côte St-Luc
Montréal 267, Qué.

CONTREMAÎTRE EN ÉLECTRICITÉ

pour opération minière dans le Grand Nord

Expérience en équipement industriel lourd. Surveillance de l'installation et de l'entretien d'équipement électrique de l'usine et des lieux de logement. L'usine possède son propre système de 600 KW.

Écrire à :

Case 1613, Le Devoir

ADMINISTRATEUR ASSOCIATION

Importante Association de manufacturiers québecois cherche un Assistant au Directeur Général qui participera étroitement à toutes les activités de l'organisme.

Ses responsabilités seront la tenue des livres et la préparation de budgets; coordination des activités de comités; organisation de seminars et assemblées; rédaction de bulletins d'informations.

LE CANDIDAT:
Formation en comptabilité et administration. Complétement bilingue - écrit et parlé.

Salaire à discuter.

Envoyer curriculum vitae complet à:

G. Martin
C.P. 1002
Place Bonaventure
Montréal 114, Qué.

CHEMCELL

CONTRÔLEUR D'USINE

Le poste vacant:
Un important manufacturier de tapis commerciaux et résidentiels recherche un contrôleur. Relevant du directeur de l'usine, le candidat sera membre du Comité de direction et sera responsable des services comptables et d'achats de l'entreprise.

Les candidats:
Ce poste s'adresse aux personnes bilingues détenant un diplôme R.I.A., C.G.A. ou C.A., ou l'expérience équivalente. Une solide expérience du prix de revient standard, des systèmes et du traitement des données, de la comptabilité générale et des analyses financières est essentielle.

Veuillez écrire en indiquant aptitudes, expérience et salaire requis au:

Gérant du personnel
Chemcell Limitée
800 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101, Qué.

PROFESSEUR D'ÉLECTRONIQUE
DEMANDÉ
TRAVAIL À TEMPS PLEIN
PROGRAMME: 243.03
NIVEAU COLLÉGIAL
PRIÈRE DE COMMUNIQUER AVEC
JEAN MEUNIER
526-0493

TECCART
INSTITUT TECCART INC.
3155 Hochelaga, Montréal
526-0493

ATCO (QUÉBEC) LTÉE

Chez ATCO nous creons des occasions, c'est pouquoi nous sommes le plus florissant manufacturier canadien de bâtiments industriels, dont nous sommes les dessinateurs. Notre place de marché est le Canada, les États-Unis et quelque 15 territoires outremer. La croissance dans tous ces débouchés a engendre un nombre de carrières pour des gens dynamiques et enthousiastes qui aimeraient s'améliorer avec ATCO dans cette nouvelle passionnante industrie.

Gérant - Études Techniques
Un professionnel createur avec expérience en architecture ou comme ingénieur pour diriger son équipe vers le progrès de nouveaux concepts et le perfectionnement des normes afin de maintenir nos produits comme les meilleurs disponibles pour les demandes du marché.

Gérant - Technique de la Production
Un professionnel avec expérience comme ingénieur pour diriger son équipe vers l'amélioration des méthodes de production et des procédés afin de parvenir à une diminution des coûts tout en conservant les meilleures normes à la qualité de nos produits.

Surveillants à la Construction
Énergiques et débrouillards avec une forte expérience technique dans la construction pour surveiller les ouvriers lors de l'assemblage de nos produits dans des régions éloignées.

Administrateurs des Contrats
Jeunes hommes intelligents, énergiques et débrouillards avec une certaine formation universitaire. Préférablement avec expérience dans l'administration des contrats. Responsabilité sera de diriger et de maintenir un rendement optimum des contrats jusqu'à la production finale.

Gérant de Crédit
Un individu dynamique avec entraînement universitaire ou avec une solide expérience dans la gérance du crédit, dans l'industrie de la construction.

Représentants des Ventes
Individus intelligents, ambitieux avec la maturité et la personnalité pour traiter avec succès avec des exécutifs dans la construction de régions industrielles. Une expérience technique des ventes est demandée, préférablement dans l'industrie de la Construction.

Dans toutes ces conditions requises, il est essentiel d'être couramment bilingue pour les candidats.

Envoyer votre curriculum vitae à :

ATCO (QUÉBEC) LTÉE
555 avenue Dollard
Ville LaSalle (630), P. Qué.
Attn : Gérant du Personnel.

CENTRE PSYCHO-ÉDUCATIF et DE PLEIN AIR LA CALÈCHE INC.

Siège Social : 100B, des Prairies, Laval.
Institution : 125 Tour du Lac, Ste-Agathe.
Pour garçons affectés sur le plan socio-affectif

I- CHEF D'UNITÉ D'OBSERVATION

Fonction :
Personne qui dirige, anime et supervise l'équipe d'une unité de vie avec laquelle il partage la responsabilité de l'observation, l'évaluation et la classification des enfants nouvellement accueillis et de la bonne marche du groupe selon les modalités établies par le Bureau de Direction. Il relève de la direction des services de la vie de groupe.

Qualifications :
Diplôme de psycho-éducateur ou diplôme de technicien en rééducation, ou brevet d'éducateur de cadre et expérience de la vie institutionnelle.

II- ÉDUCATEUR

Fonction :
Personne qui anime une unité de garçons vivant l'expérience du mi-temps sportif et du mi-temps pédagogique, voit à l'application d'une stratégie de traitement définie avec une équipe multi-disciplinaire et voit au bien-être des enfants sur tous les plans.

Qualifications :
Diplôme de technicien en rééducation ou toute autre formation pertinente au poste. Préférence pour une personne pouvant pratiquer le sport.

III- INSTRUCTEURS DE SKI

Poste :
Personnes qui, après avoir participé à un stage de formation sur les plans technique et pédagogique, enseignent le ski à des enfants débutant, pour une période de trois mois avec possibilité d'être engagé pour l'animation d'activités de plein air pratiquées durant les autres saisons.

Qualifications :
Savoir skier moyennement, posséder une bonne santé, avoir vécu des expériences avec des groupes d'enfants et être âgé de 18 à 30 ans.

Conditions de travail :
Traitement selon compétence et qualifications. Bénéfices de l'emploi avantageux.

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE D'ICI le 1er décembre 1971 à

100 B, des Prairies,
Suite 203, Laval, Qué.

LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE TROIS-RIVIÈRES

Offre d'emploi

POSTE : **ADJOINT AU DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES**

FONCTION :
sous la responsabilité immédiate du directeur des services pédagogiques, le titulaire de ce poste s'occupera principalement de l'implantation des options et des différents horaires. Il accomplira également toute autre tâche administrative que pourra lui confier le directeur des services pédagogiques.

QUALIFICATIONS REQUISES :
- diplôme universitaire dans l'une des disciplines enseignées au Collège ou l'équivalent;
- expérience dans l'enseignement au niveau collégial et, si possible, dans l'administration scolaire.

TRAITEMENT :
selon les normes du ministère de l'Éducation

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION :
10 janvier 1972

Les candidats devront faire parvenir leur demande et curriculum vitae le 26 novembre 1971 à 17 heures au :

CEGEP de Trois-Rivières,
Bureau du secrétaire général,
3500 De Courval,
Trois-Rivières.

L'ostpolitik du Vatican

Mgr Casaroli en Pologne serait arrivé au moment des choix difficiles

VARSOVIE (AFP) – Mgr Agostino Casaroli a interrompu ses échanges de vues avec le vice-ministre polonais chargé de l'office des cultes, M. Aleksander Skarzynski, pour entreprendre une tournée hors de Varsovie.

Le chef de la diplomatie vaticane, qui avait poursuivi, de mercredi à samedi, une nouvelle série d'entretiens exploratoires avec son interlocuteur polonais sur la normalisation des rapports entre le Saint-Siège et la Pologne, aurait quitté dimanche Varsovie incognito en compagnie de ses deux conseillers, Mgr Gabrielle Montalvo et Mgr André-Marie Deskur.

On se refuse à l'épiscopat polonais de donner la moindre précision sur la durée de la tournée des envoyés du Vatican et sur les régions polonaises visitées.

Selon certains observateurs, Mgr Casaroli aurait décidé de donner un temps d'arrêt à ses entretiens afin d'attendre le retour à Varosvie du cardinal Wyszynski, primat de Pologne. Le représentant du pape entendrait en effet conférer avec le cardinal Wyszynski avant de poursuivre les pourparlers, ce qui semblerait indiquer que l'on serait arrivé au moment difficile des choix à opérer avant de fixer les règles de la coexistence entre l'Église catholique et l'Etat communiste polonais.

Le cardinal Wyszynski est attendu demain à midi à Varsovie.

Diocèse anglican de Hong Kong

Deux femmes seront ordonnées prêtres

LONDRES (PA) – Deux femmes, l'une chinoise, l'autre anglaise, deviendront les premiers prêtres de sexe féminin de l'Eglise anglicane, annonçait hier un communiqué officiel de l'Eglise.

Il s'agit de Jane Hwang Hsien Taen, âgée de 54 ans, et de Joyce Bennett dont l'âge n'a pas été divulgué. Les deux femmes doivent être ordonnées à Hong Kong où elles s'occupent depuis de nombreuses années des affaires de l'Eglise anglicane.

En tant qu'Eglise-mère des 47 millions d'anglicans du monde, l'Eglise d'Angleterre à Londres a annoncé hier la décision du synode diocésain de Hong Kong.

L'ordination de femmes déclenchera certainement une controverse mondiale chez les anglicans.

En février, une conférence mondiale des anglicans avait approuvé par une infime majorité la décision du diocèse de Hong Kong. L'archevêque de Canterbury, chef spirituel de l'Eglise, s'est opposé à la décision déclarant qu'il lui fallait du temps pour étudier le problème.

Le déficit US: $12 milliards

WASHINGTON (AFP) – Le doublement du déficit de la balance des paiements américaine, qui est passé de 6 milliards de dollars au second trimestre à 12 milliards au troisième, reflète pour l'essentiel, selon le département du commerce, les sorties de capitaux des Etats-Unis entre le 1er juillet et le 15 août en liaison avec la crise monétaire internationale.

Le déficit de la balance nette des liquidités serait dû notamment à des ventes spéculatives de dollars associée à des paiements anticipés ou retardés des opérations commerciales. Les avoirs à l'étranger des banques américaines se sont ainsi accrus de 580 millions de dollars au cours de cette période, alors que les engagements des banques américaines vis-à-vis de leurs filiales augmentaient dans le même temps de 2 milliards de dollars. Ce dernier accroissement tient compte du non-renouvellement par la trésorerie américaine des emprunts en dollars offerts au printemps à ces filiales pour éponger une part des devises américaines en excédent à l'étranger.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

BINETTE Bernard. A Montreal, le 13 novembre 1971, à l'âge de 59 ans, est décédé, M. Bernard Binette, dessinateur-architecte pour Zellers, époux de Blanche Bolduc. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses deux filles Suzanne (Mme Marc Dugas) et Louise. Les funérailles auront lieu mercredi 17 novembre. Le convoi funèbre partira des Salons Urgel Bourgie Ltée no 2251 rue Jean-Talon à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Barthélémy, ou le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimentière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGEVIN, H. Armand. A Montréal, le 14 novembre 1971 à l'âge de 82 ans, est decédé, Armand H. Langevin époux en premières noces de feu Ivonne Bourdeau et en deuxièmes noces de Irma Limoge. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, un fils le Dr Raymond Langevin, son épouse Marguerite Guertin, deux petits-fils Robert et Jean, un frère Geoffry Langevin et une soeur Mme Godfroy Langevin. Les funérailles auront lieu mercredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des Salons J. R. Deslauriers no 5650 rue Côtes-des-Neiges pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de St-Timothée, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY Denis. A Montréal, le 14 novembre 1971 à l'âge de 70 ans, est décédé M. Denis Tremblay époux de Carmel Plessis-Bélair. Lui survivent, outre son épouse, son fils François, sa bru Monique Boisvert, son frère le brigadier général Pierre-Tremblay, ses soeurs Irma, Imelda (Mme A. Chevalier), Marie-Paul (Mme J. Mongenais), Berthe (Mme G. Blouin), Marie (Mme P. Dutil) ses beaux-frères Me Alexandre Chouinard et Dr Alphonse Plessis-Bélair. Ses belles-soeurs Mme Maurice Tremblay, Mme Georges Paquin, Mme Camille Bolte, Thérèse Plessis-Bélair, Mme Georges Décarie et Mme Paul Lauzé. Les funérailles auront lieu mercredi 17 courant. Le convoi funèbre partira des Salons Urgel Bourgie Ltée Angle Bld Décarie et Notre-Dame-de-Grâce à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES DE MLLE ROSE LANGLOIS

A Montréal, le 14 novembre 1971 à l'âge de 82 ans, est décédée Rose Langlois, fille de feu Léon Langlois et de feu Ernestine Lemay. Elle laisse ses frères: Joseph, Georges, Jean, ses soeurs: Mlles Régina, Corinne, Mme Maria Monette, Mme Jeanne Wills et plusieurs neveux et nièces. Elle était employée de la Maison A.J. Boucher depuis plus de 50 ans. Elle est exposée au Salon Urgel Bourgie, 302 est, Ste-Catherine. Les funérailles auront lieu, mercredi le 17 novembre à 9:00 heures a.m. à l'église St-Jacques. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Programmeur

Une entreprise industrielle recherche un programmeur dont les responsabilités comprendront l'établissement de nouvelles installations dans le domaine des transmissions des données, dans celui des terminaux à tubes cathodiques (CRT) et dans le traitement des données de base pour l'information à la direction, à son bureau de Montréal.

Le candidat devrait avoir deux ans d'expérience sur IBM S/360 OS et maitriser l'Assembleur S/360 et les méthodes d'accès.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae et donnant qualifications, expérience et objectif de salaire à :

Case 1609

Le Devoir, Montréal, Qué.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	1904	$5	5	5	
Alcan	3937	$16	16	16	
Algoma St	2000	$11	11	11	
Almin 2p	220	$36	36	36	
Argus C pr	400	$8	8	8	
Asbestos	164	$29	29	29	
Bank Mtl	1787	$15	15	15	
Bank NS	1073	$28	27	27	
Banq CN	2560	$14	13	14	
Bq Pv Can	3905	$12	12	12	
Bell Canad	11243	$44	44	44	
Bell A pr	104	$51	51	51	
Bell B pr	850	$53	53	53	
Bombrdier	875	$10	10	10	
Border C	600	$8	7	7	
BP Oil Gas	435	580	575	575	−20
Brascan	2926	$16	16	16	
Brinco	2850	500	490	495	+5
Can Cem L	200	$43	43	43	
Can Perm	400	$17	16	17	
CSL	200	$38	38	38	
Con Brew	2285	$6	6	6	
C Brew A p	400	$29	29	29	
Cdn Cable	100	$12	12	12	
C Imp Bank	444	$22	22	22	
CIL	250	$12	12	12	
C Int Pw	400	$22	22	22	
CPI pr	1000	$22	22	22	−1/8
CP Inve w	232	205	205	205	−10
Canron	3000	$17	16	17	
CPLtd	3552	$11	11	11	−1/8
CPL 3 p	700	$10	10	10	
Cent Del	1500	$14	14	14	
Cent Dyn	454	62	60	60	−5
Chemcell	1800	435	425	430	+10
Cominco	200	$19	19	19	+1/2
C Holiday I	200	$10	10	10	+1/2
Con Bath	675	$5	5	5	
CBath Pr	815	$9	9	9	
C Textl	1718	$6	5	5	−1/8
Cons Gas	1614	$19	19	19	−1/8
Crain RL	100	$10	10	10	
Cr Zell A	176	$17	17	17	
Cygnus B	500	$5	5	5	
Denison	500	$19	18	18	
Distl Seag	3440	$53	53	53	
Dome Pete	200	$27	27	27	
D Bridge	500	$22	22	22	
Dofasco	1538	$20	20	20	
Domtar	2560	$9	9	9	
Donohue	1000	400	400	400	−100
Dupuis A	100	$6	6	6	
Ea Sygs	350	$9	9	9	
Falcon	200	$59	58	58	
Fin Coll	518	$14	13	14	
Fraser	550	$12	12	12	
Genstar L	300	$11	11	11	
Grey Cmp	200	180	180	180	−15
Guar Trst	620	$13	13	13	
Guar T pr	845	48	48	48	−2
Guif Can	3150	$23	23	23	
Hawker S	265	210	210	210	+5
Home A	2715	$28	28	28	
Huds Bay	668	$17	17	17	
H Bay Co	350	$16	16	16	
HB Oil Gas	500	$41	41	41	
Husky Oil	850	$16	16	16	
IAC	2122	$18	18	18	
Imp Oil	4567	$27	27	27	
Imasco Ltd	1076	$17	17	17	
Imsco A	200	440	440	440	−20
Int Nickel	6653	$27	26	26	
Int Util	1844	$38	37	37	
Intpr Pipe	50	$27	27	27	
Inv Grp A	1000	$6	6	6	
Inv Grp 5 p	150	$17	17	17	
Ivaco	2100	$13	13	13	
Labatt	3150	$22	21	21	
Labatt pr	123	$22	22	22	
Lau Fin	550	$8	8	8	
Lob Co B	300	$5	5	5	
Maclam A	100	$14	14	14	
Maclam	700	$14	14	14	
MB Ltd	200	$22	22	22	
March Un	500	365	365	365	
Mass Fer	3661	$8	8	8	
Mitch A	500	$10	10	10	
Molson A	306	$17	17	17	
Monenco	100	$6	6	6	
Moore	2100	$33	33	33	
Morse B	100	$24	24	24	
NB Tel	437	$13	13	13	
Nfld LP	405	$9	9	9	
Noranda	2996	$26	26	26	
Nor Ctl G	2207	$13	13	13	
N W Sp	960	$6	6	6	
NS LP	1110	$10	10	10	
Pac Pete	900	$27	26	26	−1
Petrofina	200	$18	18	18	
Pow Corp	10750	430	425	425	−5
Price Com	426	$6	6	6	
Provigo	1542	$5	5	5	
QSP Ltd	900	$10	10	10	
Que Tel	211	$13	13	13	
Rapid D	1200	400	400	400	−10
R Dat Pr	100	440	440	440	
Reitman	200	$17	17	17	
Reitman A	100	$16	16	16	
Rio Algom	500	$12	12	12	
Rothman	100	$14	14	14	
Royal Bank	1265	$26	25	25	
Royal Trst	306	$37	37	37	
St L Cem A	110	$35	35	35	
Shell Can	500	$33	33	33	
Simpsons	550	$19	19	19	
Steel Can	1015	$22	22	22	
Steinbg A	150	$18	18	18	
Texaco	3250	$32	32	32	−1
Tor Dm Bk	575	$25	25	25	
Tr Can PL	267	$34	34	34	
Trans Mt	700	$20	20	20	
Trnzec Crp	2300	160	160	160	
Tr G C	500	$22	22	22	+1
Ultrmar	250	$6	6	6	
Un Carbid	500	$12	12	12	
Walk GW	7955	$38	38	38	
Warn Her	400	370	370	370	
Westcst	800	$23	23	23	
Zellers	920	$16	16	16	

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Amb Db	15800	135	110	135	−5
Beig Stand	2150	$15	14	15	
Berncam	1800	$5	5	5	
Blue Bon	2100	200	190	190	−10
Cantol	800	340	340	340	
Com Hold	6700	220	200	200	
Comodor	6200	$9	8	9	
Crawtd Al	700	180	165	165	−10
Domco	225	480	480	480	−57
Drum Die	2100	22	20	22	−1
Profiex	3200	210	200	210	+5
QueT 55pr	200	$13	13	13	
Reprox	200	150	150	150	−15
SXL Div	400	$8	7	8	
Spart Air	3700	60	60	60	+10
Tooke pr	150	75	75	75	
Unican Sec	1600	390	375	390	
Wabasso	290	$16	15	16	
Whiterk	100	$14	14	14	
Mines et Pétroles					
Abitib Asb	500	290	280	280	
Abit Cop	2050	18	18	18	+1
Acroli Ltd	2500	45	43	45	
AIS	1200	610	580	610	
Ajax Min	500	10	10	10	−1
Albar	2000	31	30	31	+2
Alld Min	1100	350	340	350	+30
Ameran	1000	5	5	5	
Americ	1000	14	14	14	−2
Atl Nick	1500	30	30	30	+1
Atl Tung	2500	18	17	17	−2
Avilla	1070	23	23	23	−3
Beauce Pl	5500	2	2	2	
Buffalo Gas	500	130	125	125	
Burnt Hill	12600	22	20	20	+2
Cadillac Ex	200	130	130	130	+5
Caliper	40200	340	305	340	+30
Cdn Mag	4000	34	34	34	
Fox Lake	4500	3	2	2	
Gaspe Q	1000	50	50	50	−2
G E Res	4500	44	44	44	−1
Gr Coast	2430	445	425	445	+20
Int Norval	4000	7	7	7	
James B	31000	21	19	19	−2
Jamex	1000	23	23	23	
Kallio	700	400	370	400	−15
Kingswd	5000	22	20	22	+3
Ladubor	900	78	78	78	−4
Lingside	500	2	2	2	−1
MacLan	1500	40	40	40	
Mal Hygd	300	215	215	215	+5
Maybrun	3200	10	10	10	
McIntyre	300	$59	58	58	−33
Mid Ind	2000	39	39	39	+1
Mija Mines	6500	13	12	12	−1
Min Ore	1000	3	3	3	
Monteagle	500	31	31	31	
Mt Laur U	13200	101	100	100	−6
M Pleas	1750	26	26	26	−2
Muscoch	4000	17	17	17	−1
Nocana	2000	4	4	4	
Norco	100	110	110	110	
Nrthn QE	2000	13	13	13	−1
Pac Nr M	84000	44	38	44	+5
Pan Am	2725	240	215	215	−25
Peso Silv	1600	27	27	27	−2
Phoenix	400	680	675	675	−25
Pine Rdg	1000	11	11	11	
Probe Mn	37400	27	25	26	
Rawhide	2000	6	6	6	
StL Col	105	135	135	135	
St Lucie	7500	14	12	14	+2
Sabina	5200	130	125	125	+20
Safari	2000	32	29	32	+3
Scimnx	17500	60	58	60	
Sil Shield	100	277	277	277	+2
Sil Stack	44300	52	48	51	+2
Silv Sum	2000	2	1	1	−2
Slocan	2000	56	56	56	+1
Terrex	525	12	12	12	−1
Transtere	27000	19	16	17	+2
Triton Expl	4000	86	86	86	+5
Wtrn Buf	1500	6	6	6	+1
West Hill	2000	14	14	14	+1
Wilm Crk	14200	38	37	38	
Zinat	19750	19	15	18	+5
Canuc M	1000	40	40	40	−2
Castle Oil	200	115	115	115	−10
Cedarv	1500	23	22	23	+1
Chipman	13400	81	76	76	−9
Cons Bellek	3000	2	2	2	
C Dolsan	1000	20	20	20	
Cbridg Cp	1000	3	3	3	−5
D Lease	7500	3	3	3	
Ducros	2500	16	16	16	−8
Dumont	4000	34	33	33	
Duvan	2000	3	3	3	−1
Dynco	1013	30	30	30	−1
Dyn Mn	1000	18	18	18	−1
Expo Iron	500	49	49	49	+4
Fairway	1000	635	625	625	
Fall Min	2000	124	120	124	+6
Flint Rk	3750	164	160	164	−1

Voir page 17: Bourse de Toronto

NOMINATIONS A L'ASSOCIATED TEXTILES

WILLIAM L. HALLFORD — HENRY O. ALBIEZ

M. Dale G. Vander Voort, président du conseil d'administration de Associated Textiles of Canada Limited, annonce la nomination de William L. Hallford au poste d'un vice-président et Henry O. Albiez au poste d'assistant vice-président.

MM. Hallford et Albiez sont au service de la compagnie depuis plusieurs années durant lesquelles ils ont assumés diverses fonctions administratives en rapport avec la fabrication et chacun a établi un record impressionnant de performance.

Hausse de l'or

LONDRES – L'once d'or fin cotait $42.85 lundi sur le marché européen de l'or, comparativement à $42,60 vendredi.

les indices

MONTREAL

	Industr.	Serv. publ.	Banq.	Papiers	Comb.
Changement	0.04	−0.28	−0.97	−0.08	−0.13
Clôture	164.04	143.60	203.51	164.61	68.15
Sem. der.	167.48	144.64	203.52	167.24	67.53
Mois der.	171.09	145.21	203.61	169.90	68.40
1971 haut	189.09	161.53	218.23	185.16	95.75
1971 bas	163.81	143.18	172.04	164.31	65.92

TORONTO

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	0.07	−4.09	−0.11	−0.20
Clôture	161.19	139.30	70.45	192.79
Sem. der.	162.57	143.24	70.01	198.69
Mois der.	164.45	146.41	75.29	216.32
1971 haut	188.94	202.66	103.01	242.60
1971 bas	158.33	132.40	67.86	191.97

DOW JONES

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	813.16	820.68	806.66	810.53	−2.41
Transport	223.25	224.64	220.71	221.68	−1.36
Serv. publ.	111.23	112.06	110.24	110.81	−0.51
Ensemble	285.00	287.30	282.39	283.77	−1.19

Woods, Gordon & Cie
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

630 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL, QUÉBEC

ASSOCIÉS RÉSIDENTS
H. M. CARON — G. A. GAGNON
C. LEMIEUX — R. J. SHIRLEY

OTTAWA TORONTO HAMILTON KITCHENER LONDON
WINNIPEG EDMONTON CALGARY VANCOUVER

Membres de: l'Association Canadienne des Conseillers en Administration
l'Association des Ingenieurs Conseils en Administration
l'Association de Normalisation et de Recherche M.T.M.

WILLIAM G. MORRIS,
Avocat
fait part à sa clientèle que ses bureaux sont maintenant situés au :
1245 ouest, rue Sherbrooke
suite 1265
Montréal 109, Québec
Tél. : 845-2241

Votre meilleur placement... est assuré par un personnel compétent qui consacre tout son temps à la gestion de portefeuilles personnels et institutionnels. Tous n'ont qu'une préoccupation: augmenter la valeur de vos placements par des conseils judicieux et la gestion du Fonds Bolton, Tremblay.
Pour obtenir plus de renseignements ou un prospectus sur le Fonds Bolton, Tremblay Ltée, écrire ou téléphoner à:
P. A. Bienvenu, 1245 ouest, rue Sherbrooke, bureau 1225, Montréal 109, Québec 849-4591
Nigel Stephens, 44 ouest, rue King, bureau 2519, Toronto 1, Ontario 864-1480
BOLTON, TREMBLAY & COMPANY

banque provinciale
Avis d'assemblée générale annuelle

L'ASSEMBLÉE générale annuelle des actionnaires de La Banque Provinciale du Canada se tiendra en l'hôtel Reine-Elizabeth (Grand salon), 900 ouest, rue Dorchester, Montréal, Canada, le mardi 14 décembre 1971, à quinze heures trente, aux fins d'élire les administrateurs et de délibérer sur toutes autres questions du ressort de l'assemblée.
Pour le Conseil d'administration,
Le vice-président et directeur général,
RAYMOND PRIMEAU.
Montréal,
le 29 septembre 1971.

Super Congrès
AU LAC BEAUPORT, QUÉBEC
CE QUELQUE CHOSE DE PLUS que vous cherchez pour vos congrès, colloques ou réunions d'affaires, vous le trouverez au Manoir St-Castin. De réputation internationale. Le Manoir, surplombant le Lac Beauport, est classé * ✤✤✤✤+ : cote d'excellence décernée par le ministère du Tourisme et réservée aux établissements offrant la meilleure qualité d'équipement et de services en plus d'un accueil hospitalier et raffiné.
+**Une cuisine française (La Vraie!)** préparée et servie par un personnel formé à l'européenne.
+**Des chambres agréables et confortables** avec thermostat individuel, salles de bain et téléviseurs. 5 salles de réunion climatisées, parfaitement équipées pour tout congrès ou banquet et pouvant accueillir 350 personnes.
+**Sports d'été et sports d'hiver.** Golf de 18 trous. Piscine chauffée. Ski et patinage à la porte du Manoir.
+**Loin de la vie trépidante des grandes villes,** mais seulement à 15 minutes de la charmante ville historique de Québec.
* ✤✤✤✤+ *symbole officiel du Québec décerné aux hôtels de villégiature de la plus haute catégorie.*
Voilà enfin ce que vous cherchez!
Demandez notre brochure (12 pages en couleur).
MANOIR St-Castin
Lac Beauport C.P. 190
Québec, P.Q. (418) 849-4461

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES
844-3361
- Le prix de nos petites annonces est de $1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
- Tout mot additionnel est de 0.05
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

PETITES ANNONCES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES
844-3361
- Le prix des petites annonces encadrées est de: $4.20 le pouce de hauteur.
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

AIDE DOMESTIQUE DEMANDÉE

Femme demandée temporairement ou en permanence pour prendre soin de 6 enfants. Mère absente pour 3 semaines. 3 d'âge scolaire. Logée. Peut débuter immédiatement Tél: **342-9776** 17-11-71

AMEUBLEMENT A VENDRE

AMEUBLEMENT NEUF COMPLET; 3 pièces: mobiliers: chambre Scandinave, 9 tiroirs, miroir, chiffonnier, lit; cuisine, 5 morceaux arborite; chesterfield faisant lit, moderne avec chaise, table-café, lampes, oreillers. Le tout: $295. Accepterait $12. par mois. **738-4761.** 3541 Van Horne, appt.1. 1-12-71

Abandonnerais ameublement, 3 pièces, neuf, à l'entrepôt, seulement $265. Aucun comptant. Tél.: **728-3985.** 17-11-71

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

N.D.G. 5½, $110, chauffé, eau chaude, poêle-réfrigérateur. Tél: **488-3067** 18-11-71

CENTRE-VILLE à sous-louer, janvier ou après, 4½, de luxe, spacieux, éclairé, grand boudoir, balcon, salon 20', meubles-tapis disponibles. Tél.: **845-0624.** 19-11-71

RIDGEWOOD, 4½, sous-location, bas de la côte, salle à manger détachée, patio fini 20' x 12', avec accès sur jardin. Garage dans l'immeuble. Tél.: **733-3337.** 23-11-71

HOMME DEMANDÉ

ÉTABLISSEZ-VOUS À VOTRE COMPTE SANS MISE DE FONDS

Travail agréable dans le domaine des loisirs. Convenant parfaitement à chef de groupe de vendeurs, toutes branches.

REVENUS ÉLEVÉS - RENOUVELLEMENTS - "OVERRIDES" BONI + POSSIBILITÉS DE PROMOTION.

Avenir brillant possible dans l'une de nos compagnies à l'étranger. Demandez une entrevue à la secrétaire de :

M. André Beau
Tél. : 931-2461

C.P.S. INC., Westmount Square, suite 1441, Montréal 216.
17-11-71

PERSONNEL TECHNIQUE EN PROTECTION INCENDIE

Postes permanents disponibles dans le domaine de la protection Incendie pour représentants bilingues et qualifiés.
Travail intéressant comportant inspections d'établissements insdustriels dans toute la province et rédaction de rapports pour fins d'assurance Incendie.
Pleine rémunération durant période d'initiation.
Les postulants doivent être ingénieurs diplômés ou avoir fait au moins 3 années d'études universitaires en science ou en génie.

Écrire à: **L'Association Canadienne des Assureurs, Division des Risques Spéciaux, 410, St-Nicolas, Montréal 126, Qué.** 17-11-71

GÉRANT DE FLOTTE

Pour entreprise de service en pleine expansion requiert un Gérant de flotte pour assumer la direction d'une flotte considérable de camions et de voitures. Le candidat choisi devra posséder une expérience reconnue dans le domaine de la direction de mécaniciens et de Contremaitres, de l'administration et du contrôle, à coût minimal, de l'entretien des véhicules. Le bilinguisme est exigé.

Faire parvenir votre résumé à J.S. Reynolds, 630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Tél: 514 - 878-9461. Réf. A-2267

SAMSON BELAIR RIDDELL STEAD INC. *conseillers en administration*

APPARTEMENT A LOUER

LE CHATEAU
1321 OUEST, SHERBROOKE
Les appartements suivants sont disponibles:
2½ pièces . . . . . **$175.**
5 pièces . . . . . **$350.**
6 pièces . . . . . **$380.**
7 pièces . . . . . **$400.**
8 pièces **$450. à $550.**
Pour rendez-vous appelez :
Ernest McMillan ou A. Gingras
842-9784
GESTION: MANULIFE (QUÉBEC) LTÉE
17-11-71

AUTO A VENDRE

OLDSMOBILE 98, 1967, bleu – toit vinyl noir, équipement complet (vitres électriques etc.) 45,000 milles, très propre. Prix à discuter. Particulier. Tél.: soir seulement **581-5892** entre 6-8 p.m. 17-11-71

CORTINA 1969, 1600 De Luxe, automatique, sedan, 22,000 milles, $1,000. Dame propriétaire **384-4669.** 17-11-71

RENAULT 10, 1969, standard, en parfait état, $1,100. Tél.: **725-4440.** 19-11-71

PEUGEOT 404, automatique, 1969, 18,000 milles, impeccable, pas roulée hiver, conduite par femme. Tél.: **731-9997.** 18-11-71

A VENDRE

TELEVISIONS reconditionnées $20. à $50. Quelques récents modèles. 3828 St-Denis, près avenue des Pins. Ouvert soir jusqu'à 10 p.m. Tél: **284-2141** 20-11-71

FOURRURE: aubaine, manteaux neufs de toutes sortes. Prix du manufacturier. Tél.: **674-1810.** 27-11-71

ARTICLE A VENDRE

Manteau rat musqué avec capuchon amovible, grandeur 12-14 ans, 2 ans d'usure. Valeur $450. (voir facture). Prix à discuter. Tél.: **739-9331.** 17-11-71

BUREAU A LOUER

BUREAU 2,000 p.c. pour avocats, comptables ou médecins, modernisé, réception, intercom, chauffage électrique, air climatisé, murs boisés, tapis, système d'alarme, stationnement 2 autos. $350. par mois. Boul. St-Joseph ouest **Tél: 270-4629** 22-11-71

Bureau meublé incluant service de secrétaire et réceptionniste, adresse d'affaires, listing sur panneaux indicateurs, entretien et stationnement gratuit. Métropolitain angle St-Michel. Tél. **729-2817, 259-5737** 25-11-71

CHALET A LOUER

Chalet à louer. Idéal pour motoneige, ski, à St-Gabriel de Brandon. Yvon Boyer **388-1071** 18-11-71

LUXUEUX style Suisse, Ste-Agathe, près pentes, 5½, chauffé, éclairé, déneigé, foyer. TV, tapis ameublement cèdre du Québec. Saison. Tél.: **256-6825,** fin de semaine **254-6728.**

CHAMBRE A LOUER

COTE-DES-NEIGES: Jean Brillant, genre appartement, meublé, cuisinette, téléphone. Fille seulement. Tél.: **738-0207.** 18-11-71

COMMERCE A VENDRE

PETITE BOUTIQUE de vêtements pour dame, située dans le centre commercial de Drummondville. Clientèle établie. Vente cause maladie. Prix raisonnable. Tél.: **(819) 478-7131,** soir **(819) 472-6203.** 23-11-71

COURS PRIVES

Langue chinoise, cours privés aux petits groupes, par professeur chinois avec expérience et discipline linguistique au Canada. Prix modique avec efficacité. Tél.: **259-1603.** 19-11-71

DIVERS

Draperies, couvre-lits, voiles plein-jour brodés ou cornelly, filets, dralon, etc. Confection sur mesure si désiré. Bon prix. Tél: **729-8331** 18-11-71

DUPLEX A LOUER

SOISSONS près centre d'achats Wilderton, Université Montréal; luxueux duplex entièrement meublé, chauffé, eau chaude, 6½ grandes pièces, 3 chambres, propre, concierge. Libre immédiatement Tél.: **737-4425 - 521-5112.** 17-11-71

FEMME DEMANDEE

Demandons personne sérieuse pour garder dame âgée, 5 jours par semaine. Appeler après 6 p.m. **336-1323.** 18-11-71

SECRÉTAIRE
Sténo-dactylo, bilingue, expérience et initiative.
Pour entrevue:
274-8274
17-11-71

DACTYLO BILINGUE
Expérience d'au moins 1 an dans travail de bureau. Vive, ponctuelle et précise dans exécution du travail confié.
Salaire intéressant. Référence et résumé des études et de l'expérience par lettre dactylographiée si possible.
Case 128, Le Devoir
18-11-71

COSMÉTICIENNE
demandée
S'adresser à:
Pharmacie Aubé & Décary, 284 Elgar, Iles des Soeurs.
Tél.: 766-2366 19-11-71

FEMME DEMANDEE

Manufacturier de pantalons recherche femmes expérimentées. S'adresser: 710 ouest, Notre-Dame, 1er plancher. 19-11-71

Ne doit pas être en parfaite condition. De préférence bord d'un lac ou rivière. Ne veux pas marchandise ou machinerie. Peux payer comptant. Ecrire avec détails complets à 7771 rue Bernard, LaSalle 660, Québec. 17-11-71

HOMME DEMANDE

Bureau de comptables agréés recherche étudiants seniors expérimentés. Bon salaire. Excellente chance d'avancement. Ecrire en donnant détails complets à Case 126, Le Devoir. 17-11-71

Entreprise en pleine expansion demande 2 candidats pour
GÉRANCE RÉGIONALE
Revenu au-dessus de la moyenne. Bénéfices marginaux. Qualifications: âgés de 24 ans et plus, travailleurs ambitieux et posséder une voiture.
Pour rendez-vous: **374-1010**
7390 Chabot, ch. 209
18-11-71

MAGASINIER ADJOINT
demandé immédiatement par important producteur de produits de climatisation et de réfrigération.
- Doit être bilingue et posséder quelques connaissances de la réception, de l'expédition et du contrôle d'inventaire.
- Expérience dans la réfrigération serait un avantage.

Excellent salaire et bénéfices marginaux.
Faire parvenir demande en anglais à:
CASE 125, LE DEVOIR
17-11-71

COMMIS de pharmacie expérimenté. Tél.: **768-2211.** 19-11-71

Avons besoin . . .
ANCIENS PROFESSEURS COURS DE PERSONNALITÉ
Pour janvier 1971.
Pour demande Tél. : 679-1322 (Montréal)
ou écrire à:
M. Roy, 81 ouest, Ste-Catherine, Longueuil, P.Q. 17-11-71

HOMME OU FEMME DEMANDE

À TEMPS PARTIEL
Hommes ou femmes
(Montréal et Province)
Pour présenter films (diap.) 2 fois par soirée. Revenu de $80 à $100 par semaine.
Tél: Montréal 679-1322
ou écrire:
M. Roy, 81 ouest, Ste-Catherine Longueuil, P.Q. 20-11-71

LOGEMENT A LOUER

NOUVEAU LONGUEUIL: bas duplex moderne, chauffé, salle de jeux, garage, toutes commodités, logement du propriétaire. $175. Tél.: **845-5281.** 17-11-71

NOUVEAU-LONGUEUIL: "Emerillon", 3½, grandes pièces, modernes, chauffées. Libre $80. Tél.: **845-5281.** 17-11-71

CHRISTOPHE-COLOMB et St-Zotique: 4½, pièces fermées, chauffées. $90. Adultes Tél.: **279-1677.** 17-11-71

LOGEMENT A LOUER

COTE-DES-NEIGES: libre fin décembre, à sous-louer. 6½, beau haut duplex, rue calme, près Collège Marie de France. $210. par mois, garage, taxes et chauffage compris. Tél.: **342-5934** avant 5 p.m. et **342-1795** après 5 p.m. 17-11-71

VILLE D'ANJOU: haut-duplex, style espagnol, 5½ grandes pièces fermées, chauffées $135. Libre. Tél.: **322-0227.** 17-11-71

VILLE D'ANJOU: 3 pièces, chauffées, modernes, libre $75. Tél.: **322-0227.** 17-11-71

4911-6e avenue Rosemont: 6 pièces, $80. Gaz, 220, libre immédiatement. Pour visites s'adresser: 5211-7e avenue. 17-11-71

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berri, suite 3106, Marthe Gaudette, B.A., B. Ped., B. Ph.; L. ès Lettres, Tél.: **288-2332** J.N.O.

PROPRIETE A VENDRE

A AHUNTSIC: rue St-Firmin, triplex détaché, construction 32' x 48', 1-7, 2-4, garage double. Propriétaire **389-3957.** 22-11-71

BOUCHERVILLE
$18,800.
Style Ranch, comprenant 7 pièces. Bien situé. Comptant minime. Intérêts 7%. Appelez J. Lessard 679-8220 ou 655-7076.
IMM. WESTGATE
courtiers 17-11-71

DES ROSIERS
OUTREMONT-St-GERMAIN
Cottage 8 pièces, foyer dans le salon, cuisine moderne, "powder-room", 4 chambres, salle de jeux pin noueux, grand jardin, $39. 500. Mme R. Trudeau 733-3668
BOIS-DES-FILION - $13,000.
Bungalow, pierre et bois, 5 pièces plus sous-sol, facilité de paiement, cause santé. J. René Malo, 430-3337.
DES ROSIERS
845-1144
Courtiers en Immeubles et Prêts Hypothécaires 17-11-71

STE-JULIE
À 10 minutes de Montréal. Et combien paisible ce village!
Un bungalow moderne 5½ pièces. Disponible à $16,800. vous attend. Appelez J.P. St-Pierre 679-8220 ou 653-4435.
IMM. WESTGATE
courtiers 17-11-71

NOUVEAU-BORDEAUX
(Rue Poincaré)
Bungalow, 6 pièces, sous-sol complet, comptant discutable. Pas d'intermédiaire.
845-5281 17-11-71

TAILLEUR

VOUS AVEZ MAIGRI OU ENGRAISSÉ. Faites réajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en devant simple dernier cri.
DROLET TAILLEUR -SPECIALISTE-
Habits et costumes sur mesures
351 est RUE GUIZOT
tél.: **388-2532.** 17-11-71

FEMME DEMANDEE

INFIRMIÈRES LICENCIÉES
DEMANDÉES POUR LA SALLE D'OPÉRATION
par
The Montreal Children's Hospital
2300 rue Tupper, Montréal 108, Québec.
Exigences principales :
1. Enregistrement en règle avec l'Association des Infirmières de la Province de Québec.
2. Expérience de la Salle d'opération.

Les demandes doivent être faites par écrit au :
Directeur des Infirmières 18-11-71

prêts hypothécaires pour les propriétaires

Etre propriétaire de sa maison, c'est comme avoir de l'argent en banque. L'accroissement de la valeur monétaire que prend avec le temps votre propriété vous donne un pouvoir d'emprunt spécial auprès des Associates.

Cette valeur vous permet d'emprunter de l'argent pour tous travaux d'amélioration ou pour de grands achats comme l'acquisition d'une voiture, d'un chalet, d'un bateau ou toute autre chose . . . jusqu'à $10,000 et parfois davantage encore.

Pour plus amples détails et service confidentiel et rapide, passez nous voir ou téléphonez. Nous n'attendons qu'une occasion de mettre notre expérience à votre service.

2360 Lucerne Road	**735-2235**
5971 St. Hubert Street	**273-9927**
10789 Pie IX Blvd.	**325-3100**
4255 Wellington Street	**761-4521**
6341 Sherbrooke Street East	**256-7506**

ASSOCIATES REALTY CREDIT LIMITED LES ASSOCIÉS

l'actualité économique

Nouveau projet de loi

L'esprit du bill 45 sera appliqué au commerce de biens immobiliers

par Denis Giroux

Le ministre William Tetley a dévoilé hier les grandes lignes du projet de loi concernant les activités immobilières qui sera bientôt déposé en Chambre et il a profité de l'occasion pour fustiger les tenants du rapport Moore sur le commerce des valeurs mobilières.

Prenant la parole à Montréal lors d'un déjeuner-causerie organisé par la Société des Evaluateurs en Immeubles, le ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives du Québec a déclaré qu'après l'adoption du projet de loi, tous ceux qui voudront vendre ou louer des terres devront transmettre à l'acheteur une copie d'un prospectus, établir que le lot a été l'objet d'une subdivision officielle et détenir un permis de courtier en immeuble ou autre permis du ministère, peut-être un permis de lotisseur".

"Le contrat devra être précédé d'une offre d'achat écrite et ne peut avoir lieu que cinq jours après l'acceptation écrite de cette offre. De plus, l'offre d'achat pourra être résolue au moyen d'un avis durant cette période de cinq jours" a dit M. Tetley.

Ce dernier estime que "le projet de loi légiférera les ventes immobilières" de la même manière que nous avons protégé le consommateur pour ses biens mobiliers dans le bill 45 sur la protection du consommateur".

"La méthode du prospectus utilisé dans le commerce mobilier nous a semblé valable, c'est pourquoi nous l'avons retenue. Nous avons également songé à émettre nous-mêmes les permis d'exercice de la profession, mais nous avons renoncé à cette idée. Toutefois, comme si des plaintes provenaient à mon ministère relatives à des évaluations immobilières, je n'hésiterais pas à suggérer au gouvernement d'intervenir pour protéger le consommateur."

Rapport Moore

"Il ne faut pas faire comme les auteurs et les tenants du rapport Moore qui placent le bien de leur industrie au-dessus du bien commun.

"Au Québec, par les recommandations du Comité Bouchard, nous avons pris l'approche opposée, nous préoccupant davantage du bien commun que de celui d'une minorité de firmes ou d'individus."

C'est la deuxième fois en quelque jours que M. Tetley fait sentir le poid de l'appui gouvernemental aux recommandations du Comité Bouchard. M. Tetley répond ainsi aux multiples critiques qui se font jour aux audiences que tient présentement la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. A ces audiences, les grandes firmes canadiennes de Toronto défendent avec acharnement les recommandations du rapport Moore qui veut faire du marché canadien des valeurs un marché davantage fermé et contrôlé par les maisons de courtage canadiennes et interdit le financement public de ces firmes. Le rapport préliminaire du Comité Bouchard va à l'encontre de ces deux positions, voulant ouvrir le marché montréalais des capitaux aux firmes étrangères pour qu'il puisse concurrencer Toronto et réduire la dépendance du Québec face à Toronto.

Portée étendue

Revenant au projet de loi qui régira les activités immobilières, M. Tetley a déclaré qu'il s'appliquera à la vente ou la location de lots situés au Québec ou même à l'extérieur du Québec (comme les orangeraies de Floride par exemple!).

"La spéculation immobilière sera contrôlée, c'est-à-dire que les personnes dont la principale activité consiste à faire pour leur propre compte des transactions immobilières, auront besoin d'un permis."

"Une autre disposition importante du projet de loi consiste à exiger d'une personne qui offre de vendre un immeuble dont elle n'est pas propriétaire, en une qualité autre que celle de mandataire, une déclaration écrite à l'autre partie du fait qu'elle n'est pas propriétaire au moment de l'offre."

M. Tetley a cependant conclu en soulignant que la meilleure forme de contrôle des activités des membres d'une profession est encore l'audo-discipline de l'association professionnelle que les regroupe "Si cette audo-discipline est valable, les interventions gouvernementales seront réduites d'autant."

Rappelons que le projet de loi concernant les activités immobilières vient après le bill 63 qui modifiait la loi des valeurs mobilières, le bill 60 modifiant la loi des renseignements sur les compagnies et le bill 45, devenu loi de la protection du consommateur. M. Tetley semble bien fier de cette législation qui assure selon lui une meilleure image du Québec face aux investisseurs étrangers, ceux-ci ne craignant plus d'être fraudés.

Entre les provinces

Guerre de l'impôt sur les successions?

VANCOUVER (PC) – Selon un économiste de l'Université de Toronto, il faut vraisemblablement prévoir qu'il y aura compétition entre les provinces pour réduire le plus possible les impôts sur les successions. Or, voici une belle occasion de réaffirmer la nécessité de taxer les mieux nantis dans l'intérêt général de la population.

Le professeur Richard M. Bird traitait hier de la décision fédérale d'éliminer les impôts sur les successions et les dons, au cours de l'assemblée annuelle de la Canadian Tax Foundation. Selon lui, ces points de vue moral, social et économique, et pour le bien général du pays, les impôts sur les successions doivent être élevés plutôt que diminuer dans le cas d'héritages impressionnants.

Une soixantaine de spécialistes devaient prendre la parole au cours de la rencontre d'une durée de trois jours.

Deux hauts fonctionnaires fédéraux ont laissé entendre que les impôts sur les successions constituaient une portion insignifiante de l'ensemble des revenus perçus par les taxes.

Le professeur Bird que ce montant en effet n'était pas sa première préoccupation, mais bien les buts envisagés. L'accumulation des richesses personnelles entre les mains d'un petit nombre pose un problème social, au Canada.

Durant l'année fiscale 1969-1970, 5,893 héritages ont été sujets à l'impôt fédéral sur les successions, pour un actif total d'environ $1 milliard. Or, 90 de ces héritages représentaient plus de $1 million chacun et ont rapporté $210 millions du total de $1 milliard perçu. Le taux d'imposition sur ces héritages a été de 18 pour cent.

"Le fait patent, tout en admettant que cet impôt est loin d'être suffisant, est qu'un nombre relativement minime de gens sont sujets à l'impôt sur les successions, que ces personnes détiennent une proportion impressionnante de la richesse nationale, qui est joliment mal distribuée, et que les impôts payes sur ces héritages ne sont pas particulièrement lourds", a déclaré le professeur Bird.

Comme on peut transporter des capitaux d'une province à une autre facilement, a-t-il ajouté, il faut prévoir que les provinces essaieront d'attirer chez elles les citoyens plus riches, en imposant des impôts moins lourds sur les héritages. Une telle compétition ne bénéficiera en fait qu'à ceux qui sont déjà riches.

En annonçant sa décision d'abandonner l'impôt sur les successions, le gouvernement fédéral a fait savoir qu'il était prêt à collaborer avec les provinces pour leur permettre de collecter cette taxe.

Pour le professeur Bird, il importe peu de savoir si l'impôt sur les héritages sera perçu par le gouvernement fédéral ou les provinces mais de s'assurer qu'une telle taxe demeurera et qu'elle sera uniforme.

Vers la création d'un Conseil supérieur de l'assurance?

QUEBEC (PC) – Les assureurs-vie du Québec préconisent la création d'un Conseil supérieur des assurances, formé de tous les groupements professionnels oeuvrant dans ce secteur, afin de favoriser la coordination des vues et des attitudes vis-à-vis l'assurance et de constituer le véritable canal permettant la consultation auprès du gouvernement.

Une demande en ce sens figure dans un mémoire que l'Association des assureurs-vie du Québec a fait parvenir au ministères des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, dans le cadre de la révision de la loi des assurances du Québec.

C'est ce qu'a fait savoir au cours d'une entrevue, M. Rosaire Bertrand, président de la section de Québec de cette association, qui a tenu son congrès annuel, samedi, dans la vieille capitale.

M. Bertrand a expliqué que la création d'un tel conseil, comme il en existe déjà dans d'autres secteurs de l'activité comme l'Education, le Travail, le Bien-être et la Famille, réduirait de beaucoup la nécessité du "lobbying".

Parmi les autres recommandations contenues dans le mémoire, M. Bertrand a mentionné le désir des assureurs-vie de faire enlever le droit de pratique à tous ceux qui ne sont pas des professionnels dans la vente des assurances.

L'association estime en outre que les responsabilités confiées au surintendant des assurances sont trop lourdes et complexes pour reposer sur les épaules d'une seule personne.

Selon M. Bertrand, la direction du service des assurances du ministère des Institutions financières devrait être assurée par une commission des assurances formée d'au moins trois personnes.

Les marchés boursiers

Les cours terminent en léger recul

Les cotes des industrielles étaient partiellement en hausse, mais les autres secteurs étaient à la baisse dans un marché peu actif, à la Bourse de Montréal lundi.

Les baisses ont surpassé les hausses par 105 contre 75, avec 73 valeurs inchangées.

Le volume combiné des transactions des Bourses de Montréal et Canadienne a été de 754,000 actions, contre 907,000 vendredi.

Supertest Petroleum a annoncé un arrêt temporaire de ses titres ordinaires et privilégiés aux Bourses de Montréal et Canadienne en attendant la publication d'un communiqué de la compagnie.

Toronto

Les aurifères ont subi de lourdes pertes hier, sur la Bourse de Toronto, où la tendance dans les autres compartiments a été plutôt hésitante.

Les industrielles ont clôturé en légère hausse, récupérant ainsi des gains réalisés en début de séance qu'un certain repli pendant la journée leur avait fait perdre.

Le volume a atteint 1.26 million d'actions, d'une valeur globale de $10 millions, contre 1.28 million d'actions d'une valeur de $11.1 millions vendredi.

New York

Les cours se sont effrités à Wall Street lundi. Le marché a ouvert sur une note modérément soutenue, une modeste demande étant attirée par le bas niveau des cours. Le courant d'achats s'est cependant tari et les cours se sont tassés de manière irrégulière. Les pertes se sont quelque peu accentuées au cours de la dernière demi-heure de transactions, notamment parmi les blue chips. Les affaires ont été calmes.

Le volume s'est inscrit a 9.38 millions d'actions, contre 14.55 millions vendredi.

Hausse du dollar cdn

NEW YORK – Le dollar canadien, par rapport à la devise américaine, a clôturé hier en hausse de 1-16 à 99 43-64. Il y a une semaine il s'inscrivait à 99 7-16.

La livre sterling a cédé 9-32 à $2.49 19-32.

MONTREAL – Le dollar américain, en termes de devises canadiennes, a perdu 3-32 hier à $1.00 3-8.

La livre sterling a baissé de 3-6 à $2.50 1-4.

Supertest suspendu

La Bourse de Toronto et la Commission ontarienne des valeurs mobilières ont ordonné lundi la suspension des échanges de titres de Supertest Petroleum Corp. et d'une société de gestion, la General Products Manufacturing Corp., toutes deux de London, Ont.

La suspension, a précisé la Commission, sera de 15 jours à moins d'être amendée ou annulée auparavant, "afin de permettre une distribution appropriée de renseignements."

La décision a été prise à la demande des compagnies. Supertest est en pourparlers pour se fusionner avec BP Canada Ltd. Plusieurs actionnaires se sont vigoureusement opposés aux conditions de la fusion.

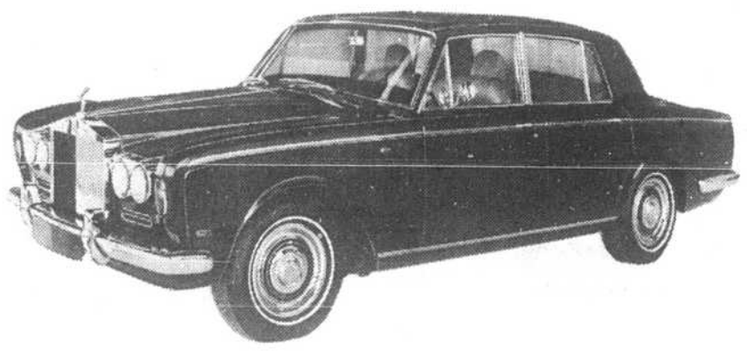

L'automobilisme à son apogée

Si vous n'avez jamais conduit l'un des quatre nouveaux modèles Silver Shadow de Rolls-Royce, vous n'avez jamais vraiment éprouvé le plaisir réel de l'automobilisme.

Dès que vous vous asseyez au volant d'une Rolls-Royce, vous avez l'impression qu'il s'agit là d'une voiture conçue tout particulièrement à votre intention. Puis, vous roulez sans secousses le long des rues de villes, sentiers de campagne et autoroutes tout comme si vous étiez assis dans le confort de votre propre salon.

À compter des sièges en cuir, qui s'ajustent au choix, des commutateurs personnels pour la climatisation, jusqu'aux dispositifs uniques Rolls-Royce pour le nivellement et la suspension, tout est là pour vous donner, à vous et vos passagers, une promenade d'un luxe suprême.

Si vous désirez une démonstration personnelle de cette voiture à la maison ou au bureau, veuillez communiquer, par écrit ou par téléphone, avec Norman Miller, président.

ROLLS-ROYCE
Motor Cars Limited
11,355 Chemin de la Côte de Liesse, Dorval.
Téléphone : (514) 636-4410

"... à ma femme et à mes enfants, je lègue toutes mes cartes de crédit."

Vous savez très bien que vous ne pouvez apporter votre avoir de l'autre côté, mais devriez-vous le laisser ici-bas? Encore faut-il que vous ayiez quelque chose à laisser. Des cartes de crédit? Intéressant. Mais avouez que cela ne constitue pas une succession. Comme la plupart des gens, vous vous êtes probablement fixé des buts pour vous-même et pour les vôtres; aujourd'hui, vous avez peut-être même atteint quelques-uns de ces buts. Il n'en reste pas moins que tout cela exige de l'argent. Voilà le domaine où nous pouvons vous aider.

Il va sans dire qu'il est très difficile pour vous d'atteindre vos buts si vous n'avez pas une formule susceptible de faire fructifier quelques-uns de vos dollars dans une affaire prometteuse comportant également des garanties. Nous offrons une formule de ce genre — notre police de dotation Manu-Vie de Placements. Votre prime est répartie de deux façons: plus du ¾ est investi dans le Fonds Manu-Vie de Placements, le reste du montant servant à vous procurer une assurance-vie.

À cause des possibilités énormes d'expansion économique au Canada depuis quelques années, la valeur de votre investissement dans le fonds de placements pourrait s'accroître considérablement. D'autre part, vous ne pouvez y perdre car, à l'échéance, vous êtes assuré de recevoir tout ce que vous avez payé (moins une très légère redevance pour l'administration). La valeur garantie à l'échéance et la prestation minimale garantie au décès sont équivalentes et s'accroîtront par toute augmentation de la valeur sur les sommes versées au Fonds Manu-Vie de Placements. Pouvez-vous trouver une formule semblable de "dollars garantis — dollars investis"? Cette formule vous convient-elle? Dans ce cas, pourquoi ne pas communiquer avec un représentant de la Manufacturers afin d'obtenir tous les renseignements.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
MANUFACTURERS
Compagnie canadienne fondée en 1887

Si vous connaissez un des étages du '625' ...vous les connaissez tous!

Le '625', avenue du Président Kennedy, est le premier édifice d'un grand ensemble connu sous le nom de Place du Centre, qui permettra sous peu d'étendre le centre des affaires de Montréal. Cet édifice à bureaux de 16 étages, situé au coin de l'avenue Union et de l'avenue du Président Kennedy, offre des caractéristiques qui feraient l'envie de plusieurs constructions modernes.

'625' AVENUE DU PRÉSIDENT KENNEDY

Voici les principales:

- Parfaite utilisation de l'espace, avec 8 bureaux en coin à chaque étage.
- Thermostat dans chaque bureau, répondant aux besoins individuels de chauffage ou de refroidissement, à l'année longue.
- 4 ascenseurs Otis ultra rapides à commande électronique.
- Construction parfaitement ignifuge et insonorisée en béton armé.
- Pleines fenêtres, murs rideaux assurant un maximum de lumière naturelle de tous les côtés de l'édifice.
- Fenêtres anti-reflets absorbant la chaleur.
- Surface d'environ 8,500 pi. ca par étage.
- Revêtement de sol en amiante vinylique.
- Plafonds en panneaux insonorisés modulaires; luminaire fluorescent en retrait.

Ce n'est là que le début.
Il nous ferait plaisir de vous en apprendre davantage.
Vos bureaux pourraient se situer dans ce milieu d'affaires parfait en tous points . . . et dès janvier 1972.
Brochure sur demande.

EST 1910 WESTMOUNT

Agents de location:
LA COMPAGNIE IMMOBILIÈRE
WESTMOUNT
Suite 1508 - 666 rue Sherbrooke ouest, Montréal.
Courtier: Raymond St-Cyr (842-8451) ou Téléphone 935-8541 — ou consulter votre propre courtier.

NOMINATIONS A LA CMIH

Brian D. McCaffrey

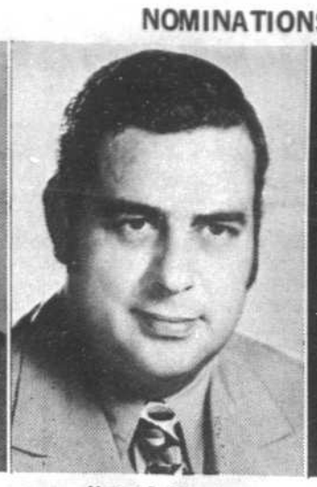

Hector P. Dupuis

Cecil W. Hellaby

Guy David

M. Marufumi Yano, président de la Canadian Motor Industries Holdings Limited, a annoncé les nominations suivantes: M. Brian D. McCaffrey, directeur général de l'usine d'assemblage de Point Edward, N.-E., devient vice-président à la compagnie et directeur général de cette usine d'assemblage; M. Hector P. Dupuis, directeur national du Service après-vente, devient vice-président, Ventes et Zones; M. Cecil W. Hellaby, directeur national du Service après-vente; M. Guy David est nommé Gérant régional, Zone de Québec, La Canadian Motor Industries est l'importateur et le distributeur exclusif au Canada des voitures et du matériel de manutention Toyota.

■ toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	1829	$5⅛	5¼	5¼	
Abitbi 7 ½p	120	$48¼	46⅜	46⅛	−1⅛
Acklands	z25	$5½	5½	5½	
Acres Ltd	120	$8⅛	8⅛	8⅛	− ⅛
Acres A pr	280	$38½	38⅜	38⅛	− ⅛
Acres wt	z30	170	170	170	
Agra Ind	850	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Alta Gas T	2214	$48¼	48	48⅛	+ ⅛
Alta G D p	67	$134	134	134	+ 1
Alta Nat	z10	$20¼	20¼	20¼	
Alcan	6925	$16½	16½	16½	− ⅛
Alcan pr	300	$25¼	25¼	25¼	
Algo Cent	200	$7¼	7¼	7¼	
Algoma St	1850	$11⅛	11⅛	11⅛	− ⅛
Allarco Dv	100	475	475	475	+40
Alliance B	z66	270	270	270	
Almin 2p	50	$36	36	36	+ 2
Anglo-cn	200	390	390	390	− 5
Anglo-c pr	200	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Aquitaine	1900	$23⅛	23⅛	23⅛	− ⅛
Argus B pr	100	$33½	33½	33½	+ ½
Argus C pr	200	$8⅛	8½	8½	− ⅛
Asbestos	45	$29	29	29	− ¼
Atl Sugar	1125	$6⅛	6	6	− ⅛
Atl Sug A	100	$14¼	14¼	14¼	
Atl Sug w	100	120	120	120	−15
Auto Ei	400	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Bahama	3000	14	13	13	− 1
Bk Mtl	13197	$15¼	15⅛	15¼	+ ⅛
Bank N S	2064	$28⅛	27⅞	27⅞	− ⅛
Barbr-Ell	200	$12½	12½	12½	
Beaver L	7545	$14½	13⅞	13⅞	+ ⅛
Becker B p	z60	$9	9	9	
Bell Canad	4618	$44¼	44¼	44¼	+ ⅛
Bell A pr	1042	$51½	51¼	51¼	− ¼
Bell B pr	790	$53⅛	52⅞	53⅛	+ ⅛
Black P	1100	425	415	425	+ 5
Block Bros	1800	280	275	280	+ 5
Bombrdier	125	$10⅛	10⅛	10⅛	
Bovis Cor	1600	155	145	145	− 5
Bow Valy	360	$24¼	24¼	24¼	− ¼
Bow Vly pr	500	$14	13¾	14	−1⅛
Bramalea	1200	275	265	275	+10
Brascan	5192	$16⅛	16⅛	16⅛	
Bright	z50	$16½	16½	16½	
Brinco	6405	5	490	5	
Br Am Bnk	270	$12	12	12	− ½
BC Sugar	z50	18	18	18	
BC Sugar p	z45	$15½	15½	15½	
BC Phone	315	$60½	60½	60½	+ ⅛
BCPh 4 ½ p	z10	$61½	61½	61½	
Budd Auto	1230	$6⅝	6¼	6¼	
Budd A w	830	240	230	230	−10
Burns Fds	z30	$12	11⅞	12	
Cad Dev	175	$7	7	7	
Cad Dev b p	z1	$19½	19½	19½	
Calgary P	1038	$25	24¼	25	
Calgy 540 p	380	590	90	90	
CD Sugar	100	$31	31	31	+ ½
Can Cem L	538	$43	43	43	
C Cem L p	100	$19	19	19	−1½
Can Malt	75	$25⅛	25⅛	25⅛	− ⅛
Can Perm	810	$17	16⅞	17	+ ¼
CSL	1310	$39	38⅜	38⅞	+ ⅛
CSL pr	400	$5½	5½	5½	+ ¼
Cdn Brew	1810	$6¼	6⅛	6⅛	
C Brew Bp	75	$34¼	34¼	34¼	
C Cablesy	350	$12⅞	12⅞	12⅞	− ⅛
Cdn Can A	250	$5½	5⅜	5⅜	− ⅛
C Curtis	400	68	68	68	
Cdn Food	z10	$5	5	5	
C Found pr	z25	$7¼	7⅛	7¼	
CG Invest	50	$63	63	63	
CG Sec A	100	$11½	11½	11½	
CG Sec B	100	$20	20	20	− 9
C Hydro	250	$11⅞	11¾	11¾	
C Imp Bank	2150	$22½	22¼	22⅜	− ⅛
C Ind Gas	2415	$9	8¾	9	
CIL	4310	$12½	12¼	12½	+ ⅛
C Manoir	z40	250	250	250	
C Marconi	2835	310	290	300	+ 10
C Occdental	800	$7½	7⅛	7½	
CP Inve pr	1220	$22¼	21½	21¾	− ⅛
CP Inve w	8925	210	200	205	− 10
CP Ltd	12585	$11⅞	11¼	11¼	
CPL $3. pr	6175	$10⅛	10⅛	10⅛	− ⅛
CPL UK p	100	$8¼	8¼	8¼	− ¼
Cdn Tire	175	$34	33½	34	+ ½
Cdn Tire A	1920	$31⅝	30½	31⅝	+ ⅛
C Utilties	175	$37	37	37	+ 1
CWN Gas	420	$19¼	19	19	− ¼
Canron	640	17	16⅞	17	− ⅛
Canron pr	50	$70	70	70	
Capit Div	6000	50	48	50	+ 4
Cara	500	365	360	360	− 15
Carrier JD	z50	495	495	495	
Ctl Fund A	100	$5	5	5	
Chemcell	1898	430	430	430	+10
Chrom	100	180	180	180	+30
Chrysler	275	26	25⅞	26	
Codville A	150	370	370	370	− 15
Columbia	400	290	290	290	− 10
Columbi p	500	$9⅛	9	9	− ¼
Cominco	2840	$19½	19⅛	19½	+ ⅛
C Holiday I	200	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Compro	100	230	230	230	
Compr Ap	z25	$11¼	11¼	11¼	
Computel	100	330	330	330	
Con Bath	1639	$5⅞	5¾	5¾	− ⅛
Con Bath p	500	$9¼	9	9	
Con Bath w	1625	36	35	35	− 1
Con Bldg	400	140	135	140	+ 5
Con Textile	3032	$6	5⅞	5⅞	− ⅛
Con Distrb	1059	$24	24	24	− ¼
Cons Gas	4801	$19⅛	19⅛	19¼	
Control F	900	155	155	155	
Corby vt	z90	$21	20⅜	21	
Cornat Ind	100	145	145	145	
Cosmos	1040	82	75	82	+ 7
Crain R L	425	$10¼	10¼	10¼	− ¼
Crestbrk	1350	295	275	275	− 15
Crwn Life	2100	$29	29	29	− ½
Crow Nest	700	$24½	24½	24½	− ½
Crush Intl	200	$18½	18½	18½	
Cygnus A	1400	$5¼	5⅛	5⅛	− ⅛
Cygnus B	100	$5½	5½	5½	
Dale-R	1739	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Debhld B	25	$78	78	78	− ¼
Distl Seag	1795	$53	52¾	53	
Dome Pete	1310	$27	26¼	27	
D Bridge	125	$22	22	22	− ¼
D Citrus	300	$7	7	7	− ⅛
Dofasco	1508	$20½	20⅛	20½	
Dofasco p	225	$72½	72	72	− 1
Domtar	830	$9¼	9⅜	9¼	
D Textie	165	$17⅛	17⅜	17⅜	− ⅛
Dover Ind	100	$12	12	12	− ½
Dover pr	200	$7	7	7	− ⅛
DRG Ltd	200	$11⅞	11⅞	11⅞	− ⅛
Dupont	6150	$17	17	17	
Dustbane	200	$5¼	5½	5½	+ ⅛
Dylex D A	425	$6½	6½	6½	
E-L Fin	100	$6⅛	6⅛	6⅛	
Electro ltd	475	$39½	39½	39½	− ½
Falcon	3745	$60⅜	58	58¼	−1¼
Fed Diver	100	120	120	120	
Fed Grain	458	$7⅜	7⅜	7⅜	− ⅛
Fields S	150	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Finning T	100	$11¼	11¼	11¼	− ¼
Fleet Mfg	850	80	80	80	
Ford Cnda	125	$77⅛	77⅛	77⅛	− ⅛
F Seasons	100	$11	11	11	− ¼
Fruehauf	z5	$15¼	15¼	15¼	
Gaz Metr	252	$5⅛	5	5	− ¼
Gaz 5½ pr	z20	$65	65	65	
Gaz M 63w	z60	110	110	110	
Gaz M 66w	200	210	210	210	+20
Gdn Mang	z26	$75¼	74½	75¼	
Gen Distrb	z25	$15	15	15	
GMC	z26	$75¼	74½	75¼	
Genstar L	1100	$11⅛	11	11⅛	+ ¼
Gesco Dis	z50	295	295	295	
Glendale	550	450	450	450	
Glengair	1150	160	150	150	
Gleng A w	100	65	65	65	
Graft G	2800	$19	19	19	+ ⅛
Paper	575	$14½	14½	14½	+ ⅛
GL Pap w	z120	200	190	190	
GL Power	z35	$18⅛	18⅛	18⅛	
GN Capital	500	$6⅞	6⅞	6⅞	− ⅛
Gt W Life	35	$40½	40½	40½	− ½
Gt West S	1600	460	455	455	− 5
Greyhnd	1554	$14¼	14	14¼	+ ¼
GSW Cl A	130	$9	9		
Guar Trst	1840	$13⅜	13⅛	13⅜	+ ⅛
GT rt	30311	50	46	48	− 1
Gulf Can	3445	$24	23⅛	23¼	
Halifax D	700	150	145	150	
Harris J S	200	265	265	265	− 15
Harveys F	260	71	71	71	− 1
Hawker S	700	215	210	215	− 5
Hays Dna	300	$11⅛	11	11	− ⅛
Hedway C	1000	345	345	345	+ 5
Home A	7200	$28⅛	28	28	
Home B	z50	$28⅜	28⅛	28⅜	
Home Pit	250	210	210	210	
H Bay Co	500	$16½	16½	16½	+ ⅜
HB Oil Gas	4240	$41¼	41¼	41½	+ ¼
HB Oil G pr	100	$51	51	51	− ¼
Huron En	712	$24	24	24	
Husky Oil	5094	$16⅜	15⅞	16	+ ⅛
Husky A w	400	625	605	605	+ 5
Husky B w	3200	500	490	490	+15
IAC	1100	$18⅜	18¼	18⅜	+ ⅛
IAC 4½ p	25	$71	71	71	+1½
IAC w	160	705	705	705	− 5
Imasco	480	$17⅛	17⅜	17⅜	+ ⅛
Imp Life	20	$135	135	135	− 5
Imp O	11703	$27⅞	27½	27½	− ⅛
Indal Can	100	$7¼	7¼	7¼	− ¼
Inland Gas	130	$12¼	12¼	12¼	
Inter C A w	200	245	245	245	−10
Inter C B w	550	250	250	250	
IBM	158	$295	292	295	
IMC	z38	$15½	14⅞	14⅞	
I Nickel	16982	$27⅛	26⅝	27	+ ⅜
Int Util	5545	$38⅛	37¼	38	
Int Util A	438	$43⅛	43⅛	43⅛	−1½
Int Div	470	315	310	315	+10
Intpr Pipe	1303	$27¼	27	27¼	
Int Pipe w	650	$11¼	11⅛	11¼	+ ⅛
Intpr Steel	2600	$7	6⅞	6⅞	+ ⅛
Inv Group	1500	$6	6	6	
Inv Grp A	500	$6¼	6⅛	6⅛	
Inv Grp 5 p	350	$17½	17¼	17½	+ ¼
Irwin Toy	150	$16⅜	16⅛	16⅜	− ⅛
ITL Ind	100	330	330	330	
Ivaco Ind	700	$13¼	13¼	13½	− ¼
IWC Ind	700	165	160	165	
Jockey C	8692	485	475	480	
Jockey A p	925	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
Jockey B p	400	$9¾	9½	9½	+ ⅛
Jockey 2 p	3250	$10	9¾	9¾	+ ⅛
Kaiser Re	z50	420	420	420	
Kaps Tr	10480	$6⅛	6½	6⅜	− ⅜
Keeprite P	700	$9	8¼	9	+ ⅜
Kelly D A	850	$5½	5½	5½	
Kelsey H	100	$5¼	5¼	5¼	− ⅛
Kenting	200	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Koffler	900	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
Koffler A p	700	$8⅞	8⅞	8⅞	− ⅛
Koffler w	200	600	600	600	
Labatt	29847	$22⅜	21½	21⅜	− ⅜
Labatt pr	820	$22½	22	22	− ½
Laidlaw M	820	$12½	12⅜	12⅜	− ⅛
Laidlaw A p	150	$12⅜	12⅜	12⅜	− ⅛
LOnt Cem	550	220	215	215	
Lau Fin	2100	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
Lau F 2.00	250	$24⅜	24⅛	24⅜	+ ⅛
L J B	300	$70	68	70	
Leigh Inst	4030	295	295	295	+ 5
Leons Frn	1100	$5¼	5¼	5¼	− ¼
Levy A pr	300	$6	6	6	
Lob Co A	1500	$5¼	5	5	− ⅛
Lob Co B	1100	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Lob Co pr	75	$29½	29	29½	+ ½
Lob G A pr	350	$19	18¼	19	+ ½
Loeb M	z50	340	330	340	
Maclean H	z20	$15	14⅝	15	
MH Cable	650	$6⅞	6⅞	6⅞	− ⅛
MB Ltd	2283	$22¼	21⅞	22⅛	− ⅜
Magna El	2200	325	315	315	+10
Magnason	100	$7⅜	7⅛	7⅜	− ⅛
Magnetcs	200	75	75	75	
M Lf Gard	315	$28½	27½	28	
M Lf Mills	200	$13½	13½	13½	− ½
Maritime	522	$20	19⅞	19⅞	− ⅛
Markboro	400	485	470	485	+10
Markbro w	3650	48	40	45	− 5
Mass-Fer	8575	$9	8¼	8⅜	+ ⅛
McLaghin	650	$12⅛	12	12⅛	+ ⅛
McLagn w	z50	480	480	480	
Met Stores	200	$15	15	15	
Met Tr r	1843	51	40	51	+ 6
Microsyst	237	490	490	490	+15
MLW Wor	100	$12⅛	12⅛	12⅛	
Molson A	830	$17½	17⅜	17½	
Molson B	100	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
Mnt Trst	z50	$17½	17¼	17½	
Moore	8137	$34	33¼	33¾	+ ⅛
Morse A	300	$11¼	11⅛	11¼	+ ⅛
Morse B	200	$24	24	24	
Morse B pr	120	$29	29	29	+ 1
MTS Inter	1950	335	315	315	− 5
Murphy	200	$11¼	11¼	11¼	− ¼
Mrphy pr	150	$28¼	28¼	28¼	
Nabrs Dlg	100	$8¼	8¼	8½	+ ⅛
NaChrs I	1200	$15¼	15½	15¾	+ ⅛
Nat Drug	175	$5⅞	5½	5½	− ⅛
N Hees Ent	100	275	275	275	+ 5
Nat Trust	125	$28½	28½	28½	
Neonex	1400	315	310	315	+10
NB Tel	245	$13⅜	13⅛	13⅜	− ⅛
N Provid D	1000	35	35	35	
Nfld LP	150	$9¼	9¼	9¼	
Noranda	7400	$26¼	26¼	26½	+ ¼
NCtrl G	10349	$13⅞	13⅝	13⅞	− ⅛
Nor Gt A p	345	$21¼	21¼	21¼	− ⅛
Nor Ctl B p	205	$27½	27½	27½	
Nor Ctl w	813	510	505	505	−10
NW Util p	45	$58	58	58	+ 5
NS L P	495	$9⅞	9⅞	9⅞	− ⅛
NS Savngs	245	$13	13	13	+ ¼
NSI Mark	2300	280	280	280	−10
NuWest D	200	$7½	7⅜	7½	
Okanagan	150	$5⅞	5⅞	5⅞	− ⅛
Orlando R	350	$5½	5	5⅛	+ ⅛
OSF Ind	570	460	450	460	
Oshawa A	1300	$9¼	9⅛	9⅜	
Oshawa w	300	120	115	120	+ 5
Pac Pete	3525	$27⅞	26⅜	26¾	− ⅜
PanCan I	200	275	275	275	−10
Peel Elder	200	$14	14	14	
Pembin A	552	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Pembin B	z13	$5¼	5¼	5¼	
Penningtn	125	$10¼	10¼	10¼	
Petrofina	126	$18¼	18¼	18½	+ ¼
Pitts Eng	1050	$13	12¼	13	+ ¼
Provigo	100	$5⅝	5⅛	5⅜	− ⅛
Pow Corp	2315	430	425	430	− 5
Pow Crp pr	350	$26⅞	26½	26⅞	+ ⅜
Pow C 5 pr	400	$8¼	8¼	8¼	
Price Com	1324	$6	5¼	5½	− ⅛
Prov B Can	100	$12½	12½	12½	− ⅛
Quinte A	125	200	200	200	
Rank Org	690	$17½	17½	17½	
Realty C	100	265	265	265	
Reed S	11300	$8	7⅞	7⅞	− ⅜
Reichhold	350	$8¾	8¼	8¼	
Reitman	755	$17⅞	17½	17⅞	+ ⅛
Reitman A	102	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
Revelstk	650	$9⅞	9⅞	9⅞	
Ripley Int	100	280	280	280	+ 30
R Little	220	$26½	25¾	25½	+2½
R Little A	250	$25½	23⅞	25½	+2½
Rothman	300	$14½	14⅛	14⅛	− ⅛
Rothmn w	250	300	300	300	
Rothm A p	200	$81	81	81	
Rothm 2p	450	$19½	19	19⅛	+ ⅛
Royal Bnk	3387	$26⅛	25⅞	25⅞	− ⅛
Royal Trst	831	$37	36⅞	37	
Ryl T M	z25	$13	13	13	
Russel H	300	$7	7	7	+ ¼
Sandwell	100	$6⅛	6⅛	6⅛	− ½
Sayvette	100	425	425	425	+ 5
Scot York	3100	$8¼	8	8	
Scot Lasal	510	$10	9⅞	10	
Scot Paper	100	$19	19	19	− 1
Scotts	1100	$13¼	13½	13½	
Seaway M	100	$9	9	9	− ⅛
Seaway pr	700	$6	6	6	
Secur Cap	5152	485	475	485	+ 5
Selkirk A	500	$15½	15½	15½	− ¼
Shell Inv p	200	$33½	33½	33½	− ¼
Shell Inv w	2425	$13¼	13⅛	13⅛	− ⅛
Shell Can	4360	$33⅞	33½	33½	− ½
Simpsons	1335	$19¼	19⅛	19¼	− ¼
Simpson S	2175	$26½	26¼	26¼	
Sklar M	3150	180	165	180	−10
Sklar W	z30	55	55	55	
Skyline H	100	$7⅞	7⅞	7⅞	
Texas Gu S	210	$13	12⅝	12⅝	
Thom Nes	25	$25½	25½	25½	− ½
Thom N pr	100	$50¼	50	50¼	+ ⅛
Tone Craft	200	$15	14½	14½	+ ½
Tormt I	31100	96	95	95	− 5
Tor Dm Bk	600	$25⅛	25	25	
Tor Star B	3600	$34¼	33½	34	+ 1
Tor Star C	500	$34	34	34	+ 1
Towmart	500	25	25	25	−15
Traders A	825	$15⅛	13⅞	13¼	+ ¼
Traders B	100	$12½	12½	12½	− ½
Trader B p	575	$27⅞	27½	27¾	+ ⅛
Trader 65 w	100	140	140	140	+ 5
Trader 66 w	800	360	340	340	−15
Trader 69 w	z50	365	365	365	
Tr Can PL	1530	$34	34	34	− ¼
Tr Can Pl p	326	$40½	39½	40¼	− ¼
Tr Can A pr	188	$64¼	64½	64½	
Tr Can P w	573	945	925	945	+20
Transglob	175	215	215	215	+ 5
Trans Mt	1575	$20½	20⅛	20¼	+ ⅛
Trizec Crp	665	165	160	160	− 5
Trizec w	2000	53	53	53	+ 5
Un Carbid	2290	$12⅛	12¼	12¼	− ¼
Un Gas	1180	$13⅞	13⅛	13¼	
UGas B pr	50	$44½	44½	44½	
Union Oil	200	$46	46	46	− ½
U Sections	200	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Van Ness	2200	90	85	85	− 5
Venpower	100	110	110	110	− 5
Vic G Tr	100	$32½	32½	32½	− ½
Wajax	100	$11½	11½	11½	
Wainoco O	200	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Walk GW	7365	$38⅞	38½	38½	− ¼
Weldwod	780	$11¼	11¼	11¼	− ¼
Wstburne	500	$10	10	10	− ¼
Wbur A p	325	$35⅜	35	35	+ ¼
W Pet A p	175	$28½	28	28½	+ ¼
Westc'st	3128	$23¼	23½	23⅜	− ⅛
West Ind A	100	225	225	225	
Westeel	513	$14⅜	13⅜	13⅝	− ⅛
W Cdn Seed	1100	455	455	455	
W Realty	500	$6	6	6	
WSuppls A	100	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Weston	450	$14⅞	14⅞	14⅞	+ ⅛
White Pas	451	$8⅛	8	8	− ⅛
White P A	300	$19½	19½	19½	+ ⅛
White P w	675	50	50	50	
Woodwd A	275	$22½	22½	22½	
Zellers	2509	$16½	16⅜	16½	+ ¼
Zenith	3900	220	215	215	

Victor Comptometer Limited annonce une toute nouvelle gamme de

Calculatrices Electroniques à impression et à cadran

à l'exposition canadienne d'équipement de bureau,
kiosque 764 Hall Concordia,
Place Bonaventure,
15 - 18 novembre.

- Mises au point et fabriquées par Victor en Amérique du Nord.
- 50 ans d'expérience dans la fabrication des additionneuses et des machines à calculer en sont le gage de qualité.
- Vente et entretien dans 65 villes canadiennes.

VICTOR
VICTOR COMPTOMETER LIMITED

■ au comptoir

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne.

Titre	Volume	Haut	Bas
Accurate Calc	5500	3.25	2.625
A G F Special	13684	2.56	2.55
Alscope cons	25000	1.10	1.10
Auscan	6500	.90	.84
Beauport	69500	.225	.21
Bio Millet Lab	160	15.00	15.00
Bordun Mng	2000	.39	.39
Con pac 71/4pr	400	10.275	10.375
Ghibex MNG	500	.40	.40
Copeland	5400	4.25	4.00
Dairy Barns	3000	3.00	2.75
Dasson Copper	16000	.16	.14
Eastgate MIN	22000	.50	.39
Fiemdon LTD	100	1.20	1.20
Fonds F I C PR :	5200	7.00	6.75
Goldcrest Proc	1000	3.50	3.50
GRT LK Nick	2500	1.50	1.375
Guardian GR PR	200	7.50	7.50
Hughes Ind	500	.50	.50
Jolly Jumper	1400	1.03	.95
Kupper	3000	.39	.39
Mac Bloed 3% P	622	.35	.35
Manix	16500	.70	.68
Mandka MNG	30000	.05	.045
Marval MNS	3500	.46	.40
Mayfield	18500	.41	.36
Medipak	1000	1.05	1.00
Morono Copper	500	.18	.18
Naganta	5000	.32	.28
Nemrod	1000	.26	.23
Pamike	7000	.26	.26
Pan Eastern	11700	.52	.46
Polcon	4100	4.50	4.375
Premier Cable	500	10.00	9.75
St James Res	6000	2.00	1.95
Sheller Bay	2000	.26	.26
Soca Ltee	3100	1.00	.80
Somes Ltee	4250	.90	.78
Spar Aerd	2300	1.65	1.60
Tartan	1000	.35	.30
Unigesco B	100	2.62	2.62
Unigesco A	100	5.125	5.125
West Intl Expl	650	1.28	1.28
Yellorex	2000	.11	.11
Westcoast T Wt	500	5.25	5.25

■ fonds mutuels

FONDS	OFF	DEM.
Acrofund	1.09	1.20
Adanac	1.97	2.15
A.G.F. Special Fund	2.61	–
All-Canadian Compound	7.67	8.38
All-Canadian Dividend	8.62	9.42
All-Canadian Venture	3.41	3.73
All-Canadian Revenue	7.45	7.75
Amer. Gen'l Growth	18.00	19.67
Am. Growth Fund	5.16	6.16
Andreae Equity	4.12	4.50
Assoc. Investors	4.88	4.93
Canada Growth Fund	5.11	5.62
Cdn. S.A. Gold Fund	4.06	4.44
Cdn. Sec. Growth	4.21	4.63
Cdn. Gas & Energy Pfd.	12.46	13.69
Cdn. Invest. Fund	4.30	4.72
Cdn. Trusteed Income	4.92	5.40
Champion Mutual Fund	7.18	7.85
Canagex	8.45	9.14
Collective Mutual Fund	5.57	6.12
Commonwealth Inter.	11.95	13.13
C.L. Leverage	2.49	3.29
Commonwealth Venture	5.49	6.03
Corporate Investors	5.02	5.49
Corp. Inv. Stock Fund	4.58	5.00
CSM Japan Fund	7.38	8.11
Dom. Compound	4.89	5.31
Dom. Equity	6.38	6.64
Dreyfus Fund	11.21	12.28
Dynamic	3.64	3.68
Eaton Viking	4.65	–
Exec. Fund of Canada	5.39	5.91
Fonds Collectif "A"	5.81	6.34
Fonds Collectif "B"	5.75	5.93
Fonds Collectif "C"	8.05	8.80
Fonds Desjardins "A"	3.60	–
Fonds Desjardins "B"	4.41	–
GIS (Compound)	8.49	9.33
GIS (Income)	3.10	3

l'information sportive

DECIDE A POURSUIVRE sa carrière-croisade même si Joe Frazier ne lui accorde pas de revanche, **MUHAMMED ALI** remontera dans l'arène demain, à Houston, pour la cinquième fois depuis qu'il a repris la boxe il y a un peu plus d'un an. Ali, qui est resté l'indiscutable attraction numéro un de la boxe malgré la perte de son titre, affrontera l'imposant Buster Mathis, une "montagne humaine", qui a descendu son poids de 340 à 275 livres pour ce combat en douze reprises dans lequel on ne lui accorde pas la moindre chance de victoire. Inactif depuis deux ans et demi (il quitta la boxe dégoûté, au bord de la dépression nerveuse après sa défaite aux points en douze assauts devant Jerry Quarry en mars 1969), Mathis, âgé de 27 ans, se croit néanmoins en mesure de causer une surpise, ayant, dit-il, retrouvé l'envie de boxer, la soif de vaincre et de gagner de l'argent. La rencontre sera télévisée en circuit fermé dans 106 salles aux Etats-Unis, au Canada ainsi que dans 27 autres pays.

"LA REPUBLIQUE POPULAIRE de Chine va retrouver sa place à la Fédération internationale de natation amateur (F.I.N.A.) d'ici quelques jours", a déclaré hier à Singapour, le Dr Harold Henning, secrétaire général de l'organisme. Deux membres de la F.I.N.A., le Japon et le Canada, ont soumis en effet une proposition écrite en ce sens. Le Dr Henning a ajouté que la République populaire de Chine retrouverait vraisemblablement sa place à la fin du congrès d'ici trois jours.

LES SKIEURS FRANCAIS porteront peut-être des ailerons en plastique à l'arrière de leurs skis en courses de descente aux Jeux d'hiver de Sapporo afin d'acquérir plus de vitesse tout en ayant un meilleur équilibre. Cette modification dans les skis français aurait pour cause la neige beaucoup plus mouillée du Japon comparativement à la neige "sèche" des alpes françaises. Deux parcours ont été tracés à Tignes, en France, dont un avec de la neige artificielle ayant les mêmes propriétés que la neige du Japon. Résultat: il s'est avéré beaucoup plus difficile de skier sur la neige "japonaise" que sur la neige française, mais des ailerons pourraient cependant contrebalancer pour la différence de texture.

LE CLUB DE SKI ROSEMONT lancera sa prochaine saison avec une danse d'ouverture qui aura lieu samedi soir au chalet du centre de ski Shefford Valley, dans les Cantons de l'Est. Un autobus spécial sera mis à la disposition des membres. Pour informations, on s'adresse à Huguette (688-0061) ou à Jean Donald (725-3539).

L'UNIVERSITE LAVAL, de Québec sera l'hôte des champions mondiaux de badminton, Hou Chia-chang et Tang Hien-hu dimanche prochain. Ces deux-là seront au Centre Maisonneuve demain soir à 8h. Ils affronteront alors Yves Paré, quatre fois champion du Canada en double masculin et Jamie Paulson, médaille d'or aux Jeux du Commonwealth en Ecosse en 1970. Le tout est organisé par l'Association canadienne de badminton.

CKVL, dans le cadre de son 25ème anniversaire, sera à l'arèna de St-Victor ce soir pour la partie qui opposera cette équipe à Boucherville, dans la ligue Montréal junior. Dans l'autre partie à l'affiche de circuit ce soir, Lachine se rendra à St-Jean. CKVL se rendra également à Joliette et à Pointe-aux-Trembles jeudi soir, à St-Hyacinthe dimanche et à St-Léonard mardi soir prochain.

RON JOHNSON sera perdu aux Géants de New York pour la balance de la saison, dû à des ligaments déchirés au genou gauche. L'an dernier, il a accumulé des gains de 1,027 verges au sol pour les Géants dont l'attaque terrestre n'est plus la même cette saison, Johnson n'ayant porté le ballon que 32 fois pour des gains de 156 verges. Un autre demi de l'équipe, la recrue Charlie Evans, sera absent pour les deux prochains matches à cause d'une légère fracture à la jambe gauche.

LA COURSE AUTOMOBILE de Sebring sera encore d'une durée de 12 heures en 1972. Elle aura lieu le 25 mars pour la dernière fois sur le circuit habituel qui sera abandonné l'année suivante pour faire place au nouveau circuit, proche de l'ancien.

Toujours dans le domaine de l'auto, Richard Petty a rmérité son troisième titre NASCAR Grand national et la Coupe Winston à la suite de sa victoire dimanche dans la course "Capital City 500" de Richmond, Virginie. Il détient une avance de 325 points sur son plus proche concurrent, James Hylton, avec encore deux courses à courir. Petty devient le troisième homme à mériter cet honneur trois fois, les autres ayant été son père Lee et David Pearson.

EDDIE SHORE fait encore du bruit. Le propriétaire des Kings de Springfield, de la ligue Américaine de hockey, devra comparaître en Cour ce matin. Ses voisins de plaignent du fait que Shore joue de la musique trop fort et trop tard à l'extérieur de sa propriété tout comme il pratique son golf à des heures indues, causant du bruit qu'ils ne peuvent accepter...

DECES D'UN BOXEUR – L'Uruguayen Walter Larrea est décédé dimanche soir à Montevideo, des suites de blessures subies dans un combat contre Hugo Melgarejo, un contitoyen. Ce dernier l'avait emporté aux points en 12 rondes. Larrea s'est senti malade dans sa chambre après le match et il a été transporhé à l'hopital où l'on a diagnostiqué une commotion cérébrale. Il a été opéré mais est décédé par la suite.

La LIGUE CANADIENNE de football a vendu ses droits de télévision à nouveau à CTV pour la saison 1972 pour la somme de $1,145,000 soit une augmentation de 6% sur cette année. On a également annoncé que quelques parties des Alouettes à l'étranger seront retransmises en français sur les ondes de CFTM Montréal, CFCM, Québec et CJPM, Chicoutimi.

LES EXPOS disputeront 22 parties hors-concours le printemps prochain dont 12 au stade municipal de West Palm Beach. La première partie sera présentée le samedi 11 mars, à Pompano contre les Sénateurs de Dallas-Fort Worth. Les Expos disputeront leur dernière partie d'entraînement le 5 avril contre les Clubs de Chicago. Ils ouvriront la saison à Montréal contre les mêmes Cubs deux jours plus tard. Les Expos affronteront Dallas-Fort Worth six fois, Atlanta cinq fois et ils joueront 10 autres parties contre six équipes différentes de majeures à part les Cubs. Il joueront trois fois contre les Yankees, deux parties contre Houston et une fois chacun contre Kansas City, Los Angeles, Baltimore et les Mets de New York. Cette dernière sera présentée la journée de Pâques, le 2 avril, à WPB.

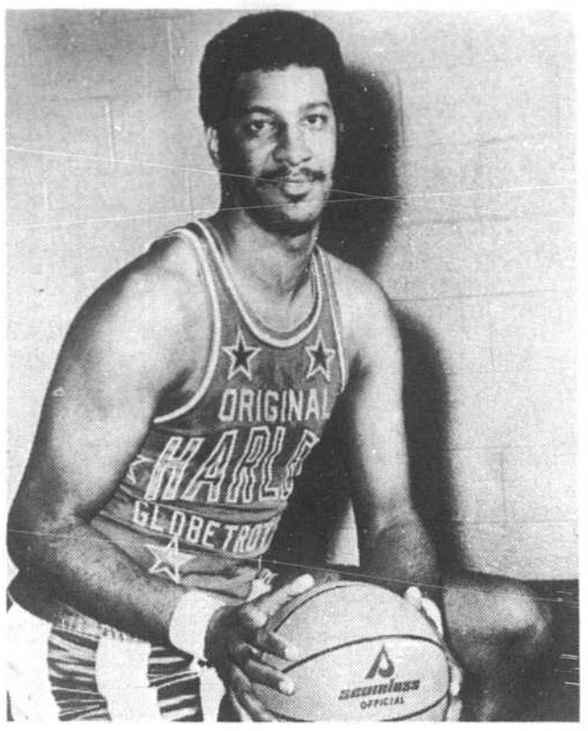

UNE BONNE MOYENNE! Frank Stephens, des Globe-trotters de Harlem, n'est peut-être pas le plus grand joueur de ballon-panier au monde. Mais avec ses 6 pieds 10 pouces, il est de la classe des géants.

Les Globetrotters ont des millions d'admirateurs

Les fabuleux basketteurs et super-comédiens que sont les Globetrotters de Harlem seront au Forum vendredi soir pour offrir à leurs milliers d'admirateurs locaux un merveilleux programme de divertissement qui a fait les délices de plus de 68,000,000 de sportifs, dans pas moins de 87 pays depuis 45 ans.

Les célèbres "magiciens du ballon" disputeront alors la victoire aux Shamrocks de Boston dans un programme qui permettra d'applaudir aux performances de l'étonnant Meadowlark Lemon, l'as des as chez les comédiens du ballon-panier; de Leon Hillard, probablement le plus fameux dribbleur au monde; des Nate Branch, Jackie Jackson, Bobby Joe Mason, Curly Neal, un joueur chauve, Frank Stephens, le pivot du club grâce à sa taille de 6 pieds 10 pouces, et plusieurs autres. Comme c'est leur habitude, les Globetrotters présenteront aussi un excellent programme de variétés, mettant en vedette des artistes réputés venant des quatre coins du monde. Ce spectacle aura lieu avant et à la mi-temps du match.

En parlant de l'édition 1971-72 de son équipe, le directeur général George Gillett a dit: "Cette 46ème édition des "sorciers" du ballon-panier est assurément l'une des meilleures, sinon la meilleure, depuis nombre d'années.

"Nous avons pu évaluer pas moins de 40 recrues au camp d'entraînement de cette année et rarement avons-nous pu apprécier autant de talent. Nous avons des jeux et des trucs nouveaux et nous avons aussi quelques figures nouvelles qui sauront enthousiasmer l'assistance".

Gillett a ajouté que pour la 4ème année consécutive, les Globetrotters ont marqué de nouveaux progrès. "Notre programme de dessins animés au réseau CBS, le samedi matin, a vraiment fait sensation et nous a valu des millions de nouveaux admirateurs partout aux Etats-Unis".

Avant d'entreprendre la présente saison il y a trois semaines, les extraordinaires Globetrotters avaient disputé le nombre fantastique de 10,655 matches en 45 ans, soit 7,606 en Amérique et 3,049 par-delà les océans. Ils ont triomphé 10,332 fois et n'ont subi que 323 défaites, dont aucune depuis 1962.

Les Suédois soumis à un entraînement spartiate

par FRANÇOIS LEMENU

De retour au pays après une tournée de dix jours en Suède au cours de laquelle il a joué cinq parties de hockey, le club cadet (15-16 ans) Aurora Toyota faisait hier escale à Montréal pour ensuite reprendre l'avion à destination de Toronto.

Cet arrêt de deux heures à peine a néanmoins permis à la presse de connaître les impressions de la première équipe canadienne à se rendre officiellement en Europe depuis que l'Association de hockey amateur du Canada a levé son interdiction sur les matches hors-concours internationaux.

Tous sans exception ont adoré leur séjour en Suède même s'ils ont dû baisser pavillon en quatre occasions sur cinq devant des formations de jeunes du même âge. Selon les dirigeants de l'équipe, les Canadiens ont très bien fait et en aucun temps les Suédois n'ont eu un avantage très marqué.

Sur le plan hockey, les Suédois ont épaté les visiteurs tant par leur jeu de passes que par leur coup de patin. Cependant, plusieurs officiels de l'équipe canadienne ont indiqué que la surface de la glace les avait défavorisés. Sans vouloir excuser leur défaite, ils ont déclaré que la largeur de la patinoire (110 pieds conmparativement à 85 au Canada) favorisait un jeu de passes beaucoup plus élaboré que celui qui est pratiqué par nos équipes. Aurora Toyota, une équipe formée à même une population de seulement 12,000 habitants, s'est néanmoins bien adaptée à cette surface et dès la 2ème période de la première partie, son style de jeu avait quelque peu changé.

Un entraînement rigoureux

Wes Oswald, président de l'Association de hockey amateur de l'Ontario, était également du voyage et plusieurs de ses commentaires ont été fort pertinents.

Plusieurs choses l'ont étonné en Suède mais spécialement l'entraînement que doivent subir les jeunes joueurs de hockey. Pour chaque heure passée sur la patinoire, ces athlètes doivent s'entraîner durant trois heures dans un gymnase!

Comme il l'a lui-même souligné, peu de jeunes canadiens seraient intéressés à jouer au hockey s'il leur fallait peiner dans un gymnase des heures et des heures pour être en mesure de jouer. Mais les résultats sont là.

"Les jeunes Suédois contre lesquels l'équipe Aurora a joué ont faite montre d'un coup de patin peu commun," a dit Oswald. "De plus, ils sont extrêmement résistants et il est très difficile de les projeter sur la glace, même avec un solide coup d'épaule".

Outre leur bon conditionnement physique, les Suédois acquièrent de nouvelles techniques avec leur entraînement hors glace. De ces nouvelles méthodes, il y en a une qui a particulièrement intéressé Jack McFarland, le directeur général de l'équipe.

"Contrairement à nos joueurs," a-t-il expliqué, les Suédois font de longues enjambées, ce qui leur permet de patiner rapidement et sans se fatiguer outre mesure."

Et le hockey international?

Depuis que le Canada s'est retiré des compétitions internationales de hockey, plusieurs amateurs se demandent s'il devrait réintégrer les rangs. Si cette question est posée par plusieurs Canadiens, elle l'est également par les Suédois.

Oswald est catégorique là-dessus. Les Suédois désirent que des équipes canadiennes viennent disputer des matches en Suède et que le Canada soit représenté par ses meilleurs éléments, c'est-à-dire des professionnels. McFarland abondait dans le même sens car certains dirigeants du hockey en Suède lui avaient fait part de leur désir de voir le Canada reprendre sa place au sein de la Fédération internationale de hockey.

Les jeunes Suédois eux-mêmes étaient très conscients des différents opposant la Fédération internationale et le Canada et la venue de joueurs canadiens, de leur âge par surcroît, les a particulièrement réjouis. Ils ont en fait réalisé ce que leurs frères aînés n'avaient pu faire au cours des cinq dernières années.

Pour les joueurs du club Aurora, ce fut une expérience très enrichissante, mais une chose leur avait particulièrement manqué: une eau gazeuse. A leur descente d'avion à Dorval, ils en ont tous bu une.

Les choix de "M. Lee" à B.B.

Avant le programme d'hier soir, notre sélectionneur comptait un total de 44 vainqueurs en 180 courses pour une moyenne de 24.4%. Voici ses choix pour le programme de ce soir:

1ère course: 1–Soudare Rodney (2); 2–Katys Bert (1); 3–Fine Stepper (4).

2ème: 1–Dowin (2); 2–Adios Uniteus (6); 3–Noble Diamond (4). Doubles suggérés: 2-2, 1-2, 2-6, 1-6.

3ème: 1–Lady Farr (3); 2–George's Jewel (1); 3–Medissa Hanover (6).

4ème: 1–Lee Tag (3); 2–Earnscliff (8); 3–Liberator Hanover (4). Quinielas suggérées: 3-8 et 3-4.

5ème: 1–Dr. Jones (7); 2–Sigurd (1); 3–Mountain Captain (4).

6ème: 1–Avalon Jo Jo (8); 2–Uncle Art (3); 3–Jonathan (7). Quinielas suggérées: roulette 8-3-7.

7ème: 1–Porky Hanover (7); 2–Armbro Gimlet (4); 3–Lew James (3).

8ème: 1–Rapid Henry (2); 2–Patrick Vic (7); 3–Beta Ray (3); 4–Brookvil Joan (6). Quinielas suggérées: 2-7, 2-3 et 2-6.

9ème: 1–Keystone Wish (4); 2–Jet Mar Mic (7); 3–The Goat (2)

10ème: 1–Opeongo (3); 2–Miss Adioswind (4); 3–Byrd Time (8). Exactas suggérées: 3-4 et 4-3.

ENJEU: $200 **EN BANQUE: $33.70**

Bien confiant, M. Lee y va pour $58 de mises ce soir:
$2 sur les doubles 2-2, 1-2, 2-6 et 1-6.
A la 3ème: au mutuel sur le 3, $2-2-4
à la 4ème: 3-8 et 3-4, $4
à la 5ème: au mutuel sur le 7, $2-2-2; sur le 1,$0-2-2.
à la 6ème: sur les quinielas roulette 8-3-7, $6
à la 8ème: 2-7, 2-3 et 2-6, $6
à la 9ème, au mutuel, sur le 4, $2-4-6
à la 10ème, 3-4 et 4-3, $4.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

La compagnie "MOLON CORPORATION" donne avis qu'elle s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte. 11 Novembre 1971.

E. S. BERGER
AVOCAT

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par la présente donné que ABRAHAM GREGORY ULANOVSKY, Exécutif, domicilié au 1255 Sherwood Crescent, appartement numéro 429, dans Mont-Royal, dans le district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice pour demander de changer son nom à ABRAHAM GREGORY ULAINE, le même avantage étant accordé à son épouse née VALENTINE KONSTANTINOFF, ménagère, domiciliée à la même adresse.

MONTREAL, le 11 novembre, 1971.
HALPERIN & MORRIS
PROCUREURS DU PETITIONNAIRE.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 novembre 1971, à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED, de toutes dettes et comptes recevables, présents ou futurs, payables à UNIFLEX PACKAGING OF CANADA LIMITED, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 9 novembre, 1971, sous le numéro 2311749.

DATE le 10 novembre, 1971.

CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED

MEGA LIMITED

Avis est par les présentes donné que MEGA LIMITED, constitué en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la cité de Lachine, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, le 12e jour de novembre, 1971.

Dr. Julius Pfeiffer
Le secrétaire

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LAFONTAINE
CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné que le rôle d'évaluation de la Cité de la Pointe-aux-Trembles pour l'année commençant le premier janvier mil neuf cent soixante-douze, tel que préparé par les estimateurs de cette Cité, a été déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville de la Cité de la Pointe-aux-Trembles, le quinzième jour du mois de novembre, mil neuf cent soixante-et-onze (1971).

AVIS PUBLIC est aussi donné que ledit rôle d'évaluation restera ouvert à l'examen des intéressés dans les trente (30) jours qui suivent celui du dépôt, soit jusqu'au quinzième jour du mois de décembre, mil neuf cent soixante-et-onze inclusivement, et dans cet intervalle quiconque croit devoir se plaindre du rôle tel que préparé, pour lui-même ou pour un autre, peut en appeler au Conseil en donnant à cet effet, au greffier, un avis par écrit contenant les motifs de sa plainte, ainsi que le montant qu'il croit juste et raisonnable pour sa propriété.

DONNE à Pointe-aux-Trembles, ce seizième jour du mois de novembre, mil neuf cent soixante-et-onze (1971).

GUY VANIER,
Greffier.

COMMISSION DE TRANSPORT
DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL
APPEL PUBLIC D'OFFRES

La Commission demande des offres pour la fourniture de

a) Vêtements de travail
b) Carburants et lubrifiants pour autobus
c) Chiffons industriels relavables

Pour obtenir les formules de soumission, enveloppe, cahier des charges, devis et autres documents ou renseignements, s'adresser au directeur du service des achats et magasins, 8845, boulevard St-Laurent, Montréal. (877-6156).

Toute soumission doit être présentée en double exemplaire sur les formules et sous l'enveloppe cachetée fournies à cette fin, et être accompagnée d'un chèque visé à l'ordre de la Commission, tiré sur une banque canadienne et pour un montant de

a) deux mille dollars ($2,000)
b) 5% du montant total de la soumission
c) cinq cents dollars ($500)

Pour être validement reçues, les soumissions doivent se trouver physiquement entre les mains du secrétaire, à son bureau, suite 912, 159 ouest, rue Craig, Montréal, au plus tard à douze heures trente (12h30), heure officielle de Montréal indiquée à l'horloge placée en vue du public au secrétariat de la Commission, le 1er décembre 1971.

Les soumissions seront ouvertes à douze heures trente (12h30), le 1er décembre 1971, à la chambre 1006, 159 ouest, rue Craig, Montréal.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus favorable ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Le secrétaire et conseiller juridique,
Yvon Clermont, c.r.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 28 octobre, 1971, en vertu duquel The Toronto-Dominion Bank a réassigné et re-transféré à Uniflex Packaging of Canada Limited, tous droits, titre et intérêt que The Toronto-Dominion Bank avait ou pouvait avoir à partir du 28 octobre 1971, en vertu du contrat de transport en date du 6 août 1971, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2224677, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 1er novembre, 1971, sous le numéro 2309895.

DATE A MONTREAL, le 10 novembre 1971.

THE TORONTO-DOMINION BANK

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Maçonnerie Laurentide (1971) Inc. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, P.Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 27ème jour du mois d'août 1971 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, P.Q. le 7ème jour du mois de septembre 1971 sous le numéro 301064.

Daté à Montréal, ce 5ème jour du mois de novembre 1971.

La Banque Provinciale du Canada.

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Laurentide Masonry Enr'g. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 12ème jour du mois d'août 1970 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 1er jour du mois de septembre 1970 sous le numéro 2228257 et également enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval, Qué., le 4ème jour de septembre 1970 sous le numéro 287619.

Daté à Montréal, Qué., ce 5ème jour du mois de novembre 1971.

La Banque Provinciale du Canada

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

DIVISION DE MONTREAL
No.:

DAME MARIE LEGER, résidant à Ville Emard District de Montréal.

Requérante,

-vs-

JOSEPH ADRIEN GELINAS, présentement de lieux inconnus,

Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé JOSEPH ADRIEN GELINAS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 12 jour de novembre, 1971

Jacques Perron
Registraire

APPEL & GOLFMAN,
1010 St. Catherine St. West,
Montréal 110, P. Q.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que Patrick Gerhard Hewitt Quinn, analyste principal des prix, résidant et domicilié à 261 rue Crescent, à Rosemère, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de changer son nom en celui de Gerrard Hewitt Quinn.

MONTREAL, le 3 novembre 1971.

Stikeman Elliot, Tamaki,
Mercier & Robb
Les procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Divisions des divorces)

No.: 14218

DAME ELIZABETH BINSON, ménagère, de la cité de Verdun, district de Montréal et province de Québec, épouse de Vincent McLean

requérante

-et-

VINCENT MCLEAN, de la cité et district de Montréal, province de Québec, ouvrier,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Vincent McLean, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 novembre 1971

(S) Jacques Perron
Régistraire

Me Harold Bloomfield,
1538 Sherbrooke ouest, suite 201,
Montréal 109, tél.: 288-8557.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA
REGION DE LA CAPITALE

APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au: CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.), et portant sur l'enveloppe la mention SOUMISSION POUR LA PHASE III, SUPERSTRUCTURE DU PONT PRINCIPAL ENTRE OTTAWA (ONTARIO) ET HULL (QUEBEC)

seront reçues jusqu'à 15 heures (heure normale de l'Est), LE JEUDI, 9 DECEMBRE 1971.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $250 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto. On peut se procurer ces documents en français et/ou en anglais.

Le dépôt sera remboursé dès que les documents seront envoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J. J. Carette,
Le chef des Services financiers et administratifs.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO.: 05-815-761-71

DE. VASSILIKI (BETTY) TEMBELIS, ménagère, épouse séparée de biens de NICK PALOUBIS (PALOUMBIS), des cité et district de Montréal,

Demanderesse

-vs-

NICK PALOUBIS (PALOUMBIS), Homme d'affaires, autrefois des cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le Défendeur, NICK PALOUBIS (PALOUMBIS), est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Des copies du bref d'assignation, déclaration et requête pour pension alimentaire provisoire ont été laissées au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 10ième jour de novembre, 1971

(S) Marius D'Amours

MES. BLANSHAY & BLANSHAY
Avocats
901 rue Bleury
Suite 360
Montréal, Québec.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCL-71-10378
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 7 décembre 1971
Divers endroits de la
Province de Québec
FOURNITURE DE
CARBURANTS POUR AVION

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS ($5,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 4 novembre 1971

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 12-017645-71

JACQUES MORISETTE, commis, domicilié et résidant au 27 rue Roy-Wood, Ville Lemoyne, district de Montréal.

Requérant

-vs-

DAME JACQUELINE DAY, d'adresse inconnue.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTREAL, le 12 novembre 1971

(S) Jacques Perron
Registraire

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DST-71-10375
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 30 novembre 1971
Région Saint-Laurent
CONSTRUCTION ET
ENTRETIEN DE RESEAUX
DE CONDUITS SOUTERRAINS
DANS LES DIFFERENTES
MUNICIPALITES DE L'ILE DE
MONTREAL

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission 'au montant de DOUZE MILLE DOLLARS ($12,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 5 novembre 1971

"Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 12 octobre 1971, sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de Allan Schmeltzer et Michel Bougie en affaires sous le nom de Winrows Drug Store furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce fut enregistré le 28 d'octobre 1971 au Bureau d'Enregistrement, Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2309301 – Montréal, Qué. le novembre 1971."

Banque Canadienne Imperiale de Commerce.
par M. C. Owen.

Hydro-Québec
pour et au nom de la
Société de développement de la Baie James

APPEL D'OFFRES
SDBJ-71-10006
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 7 décembre 1971

CONSTRUCTION D'UN PONT TEMPORAIRE A CHARPENTE D'ACIER SUR LA RIVIERE BROADBACK

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. en s'adressant au:

Directeur des Contrats
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Bureau no 809
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de VINGT MILLE DOLLARS ($20,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à la Société de développement de la Baie James, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec agit au présent appel d'offres uniquement en sa qualité de mandataire de la Société de développement de la Baie-James et non en sa qualité personnelle.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
HYDRO-QUEBEC
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 8 novembre1971

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 2 avril 1970, par lequel Plateau Chrysler Plymouth Ltée a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 7ième jour d'avril 1970 sous le No. 2199154.

Banque de Montréal, le 10 novembre 1971.

Hydro-Québec
pour et au nom de la
Société de développement de la Baie James

APPEL D'OFFRES
SDBJ-71-10007
pour 10h.30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 14 décembre 1971

CONSTRUCTION DE LA ROUTE MATAGAMI-BAIE JAMES SECTIONS RIVIERE BROADBACK A LA RIVIERE RUPERT ET AUX GALERIES GIFFARD-NEMISCAU

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25. pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. en s'adressant au:

Directeur des Contrats
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Bureau no 809
Montréal 128, Qué.
Canada.

Un dépôt de soumission au montant de CENT MILLE DOLLARS ($100,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société de développement de la Baie James, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, Sociétés, Compagnies et Corporations ayant leur principale place d'Affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec agit au présent appel d'offres uniquement en sa qualité de mandataire de la Société de développement de la Baie-James et non en sa qualité personnelle.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
HYDRO-QUEBEC
B. LACASSE- W.E. JOHNSON
Montréal, le 9 novembre 1971.

Les Hawks mènent défensivement mais...

Qui stoppera l'attaque newyorkaise?

Quoi faire devant une équipe qui compte deux buts chaque fois que l'adversaire en réussit un contre elle? C'est la question que se posent aujourd'hui les 13 autres équpes de la ligue Nationale de hockey au sujet des Rangers de New York.

Utilisant les prouesses offensives du trio composé de Jean Ratelle, Rodrigue Gilbert et Vic Hadfield, et celles des gardiens Gilles Villemure et Ed Giacomin, les Rangers, qui ont ajouté trois autres victoires à leur palmarès au cours de la dernière semaine, ont ainsi porté à six leur nombre de victoires consécutives et à 13 le nombre de matches où ils n'ont pas subi la défaite.

Le dernier revers des Newyorkais remonte au 13 octobre, à domicile, quand les Bruins de Boston les ont humiliés 6-1. Depuis, ils ont gagné 11 fois et fait match nul à trois reprises en 14 rencontres, tout en réussissant 68 buts contre seulement 27 pour l'opposition.

Bien pire, les Rangers, au cours de leurs six dernières rencontres, n'ont accordé que sept buts à l'adversaire, en comptant eux-même 36. Du même coup, la moyenne défensive de l'équipe passait de 2.81 à 2.23 buts par partie. En 17 matches, les Rangers ont compté 77 buts mais n'en ont accordé que 28 à leurs rivaux.

Avec tout ça, pas surprenant que les Rangers en soient à leur meilleur départ depuis au moins 20 ans. Boston, incidemment, détient le record pour la plus longue série de parties sans défaite, soit 23 au cours de la saison 1940-41, et la plus longue série de victoires, 14 en 1929-30.

Ombre au tableau

Malgré tout, ce n'est pas un Ranger qui occupe le sommet du classement des pointeurs mais bien Phil Esposito, des Bruins.

Le grand joueur de centre a accumulé neuf points depuis une semaine, dont cinq dans une dégelée de 11-2 que les siens ont infligée aux Kings de Los Angeles avant-hier soir, pour porter son total de points à 30, un de plus que Hadfield et deux de mieux que Gilbert. Tous trois ont cependant compté chacun à 13 reprises.

Ratelle est au 4ème rang avec 26 points, un de plus que Bobby Orr qui en a obtenu six contre les Kings, y compris le 2ème tour du chapeau de sa carrière. Orr domine cependant dans les passes avec 18.

Richard Martin, des Sabres de Buffalo, demeure la recrue avec la meilleure fiche offensive. L'ex-porte-couleur du Canadien junior vient en effet au 5ème rang des pointeurs avec 22, le double de Marcel Dionne, des Red Wings de Détroit, et Guy Lafleur, du Canadien de Montréal, deux autres recrues de grande classe.

Les Black Hawks de Chicago, meneurs au classement dans la section Ouest, ont repris l'initiative dans la course au trophée Vézina aux dépens des North Stars du Minnesota. Gary Smith et Tony Esposito, les deux gardiens des Hawks, ont une moyenne de 1.64 but par match, à comparer à 1.75 pour Cesare Maniago et Gump Worsley, des Stars.

LES MENEURS

	j	b	p	pts	pun.
Esposito, Boston	16	13	17	30	6
Hadfield, New York	17	13	16	29	47
Gilbert, New York	17	13	15	28	14
Ratelle, New York	17	10	16	26	2
Orr, Boston	16	7	18	25	27
Martin, Buffalo	18	12	10	22	8
F. Mahovlich, Mont.	16	15	5	20	22
Perreault, Buffalo	18	7	13	20	8
Mikita, Chicago	17	6	14	20	4
Nolet, Philadelphie	15	11	6	17	4
Sheehan, Californie	17	11	6	17	4
Henderson, Toronto	17	10	7	17	8
Rousseau, New York	17	8	9	17	4
Berenson, Détroit	17	6	11	17	6
Ullman, Toronto	17	5	12	17	0
Park, New York	17	5	12	17	12
Cournoyer, Mont.	16	8	8	16	9
R. Hull, Chicago	17	8	8	16	8
Hextall, Pittsburgh	18	7	9	16	22
Kurtenbach, Van.	19	7	9	16	15
Oliver, Minnesota	16	6	10	16	0
Hodge, Boston	16	4	12	16	41
Apps, Pittsburgh	18	4	12	16	34
Prentice, Minnesota	16	9	9	15	4
Maki, Vancouver	19	6	9	15	12
Lapointe, Montréal	16	5	10	15	14
Lemaire, Montréal	16	3	12	15	14

LES GARDIENS

	Min.	b	bl.	moy.
G. Smith, Chicago	440	12	1	1.63
Esposito, Chicago	580	16	2	1.65
Chicago	**1,020**	**28**	**3**	**1.64**
Worsley, Minne.	480	12	1	1.50
Maniago, Minne.	480	16	2	2.00
Minnesota	**960**	**28**	**3**	**1.75**
K. Dryden, Mont.	940	30	2	1.91
Vachon, Montréal	20	4	0	12.00
Montréal	**1,960**	**35**	**2**	**2.18**
Villemure, New York	480	10	0	1.25
Giacomin, New York	540	28	0	3.11
New York	**1,020**	**38**	**0**	**2.23**
Johnston, Boston	540	20	0	2.22
Cheevers, Boston	420	17	0	2.42
Boston	**960**	**37**	**0**	**2.31**
Rutherford, Pitts.	251	8	0	1.91
R. Edwards, Pitts.	367	14	0	1.95
Binkley, Pitts.	462	22	0	2.85
Pittsburgh	**21,080**	**46**	**0**	**2.41**
Prent, Toronto	600	25	1	2.50
Plante, Toronto	420	29	0	4.14
Toronto	**1,020**	**54**	**1**	**3.17**
McLeod, St.-L.	80	3	0	2.25
Wakely, St.-Louis	520	27	0	3.11
McDuffe, St.-Louis	300	19	0	3.80
St-Louis	**900**	**49**	**0**	**3.26**
Wilson, Vancouver	661	34	1	3.08
Gardner, Van.	479	30	0	3.75
Vancouver	**1,140**	**64**	**1**	**3.36**
Favell, Philadel.	714	36	1	3.02
Gamble, Philade.	246	19	0	4.63
Philadelphie	**960**	**55**	**1**	**3.43**
Crozier, Buffalo	940	49	0	3.12
D. Dryden, Buffalo	140	15	0	6.42
Buffalo	**21,080**	**66**	**0**	**3.66**
Daley, Détroit	380	22	0	3.47
A. Smith, Détroit	640	42	0	3.93
Détroit	**11,020**	**65**	**0**	**3.82**
Meloche, Cali.	380	19	0	3.00
Carter, Califor.	400	27	0	4.05
Kurt, Californie	240	20	0	5.00
Californie	**31,020**	**69**	**1**	**4.08**
G. Edwards, L.A.	545	38	1	4.18
DeJordy, L.A.	295	23	0	4.67
Vachon, L.A.	180	16	0	5.33
Los Angeles	**1,020**	**77**	**1**	**4.52**

Les sports à la pige

PEPE MANGUAL, un voltigeur de 19 ans des plus prometteurs de l'organisation des Expos, a été nommé au sein d'une équipe d'étoiles de catégorie AA à la suite d'un scrutin mené parmi les ligues de l'Est, du Sud et Texas. Mangual a frappé 20 circuits et fait compter 67 points tout en conservant une moyenne au bâton de .279 avec les Carnavals de Québec en 1971. Mangual est l'un des deux joueurs de la ligue de l'Est à être nommé au sein de l'équipe de rêve de 10 joueurs de la catégorie AA. L'autre est un voltigeur des Aigles de Trois-Rivières, Gene Locklear. Ce dernier a été choisi le joueur par excellence. Mangual a été le seul joueur à participer à toutes les parties (140) de son équipe cette année. Il a également terminé en tête du circuit pour les buts sur balles (90) et les retraits au bâton (124). Quarante-deux de ses 129 coups sûrs furent de plus d'un but (14 doubles, huit triples et 20 circuits).

NOEL PICARD sera absent de l'alignement des Blues de St-Louis pour une période indéfinie. Il s'est fracturé la cheville droite quand il est tombé de cheval lors d'un accident survenu à Ironton, près de St-Louis. Un des vérétans défenseurs de l'équipe, Picard avait marqué un but et récolté cinq passes cette année.

DAVE SKRIEN, instructeur des Roughriders de Regina, a déclaré hier que la passe interceptée qui a fait tourner la balance en faveur du Calgary samedi était simplement le résultat de la chance. "Lancaster tentait de lancer par-dessus tout le monde" de dire Skrien. Mais Reggie Homes veillait et il a galopé 75 verges après cette interception pour ramener les siens dans la lutte. Calgary tirait de l'arrière 21-10 à ce moment-là. Les deux équipes s'affronteront à nouveau demain soir, à 9h (partie à CBC), Regina faisant face à l'élimination.

TROIS ASSISTANTS-INSTRUCTEURS de football collégial à l'Etat de Californie ont péri dans l'accident d'un avion léger dans les montagnes à 3,500 pieds, près de Santa Barbara samedi soir. Il s'agit de Joe O'Hare, 39 ans, de Tustin, Dallas Moon, 30 ans, de La Palma et Bill Hannah, 37 ans, de Buena Park. Leur pilote, Ernie Mariette, 40 ans, est également décédé dans l'accident.

CINQ NAGEURS DU QUEBEC et leur instructeur quitteront la métropole demain à destination du Mexique pour une compétition contre les Mexicains. Ce sont tous des Montréalais: il s'agit de Susan Hubbell, 17 ans, Valerie Quirk, 14 ans, Votjek Mejsak, 24 ans, Don Dion, 19 ans et Pierre Raymond. L'instructeur est Herb Flewelling. L'équipe s'entraînera en vue des championnats nationaux d'hiver qui auront lieu à Vancouver le mois prochain. Le Mexique enverra aussi une équipe au Québec en février.

LA MOTONEIGE sera de la partie aux Jeux d'hiver du Québec à Shawinigan du 18 février au 5 mars prochain. L'accord est survenu entre la Fédération de motoneige du Québec et la Corporation des Jeux à cet effet. Cela complète les 23 épreuves qui seront alors au programme. Cette discipline regroupera environ 200 motoneigistes sur le site du club de golf de l'endroit. Une première élimination aura lieu au niveau régional à la mi-janvier. Les compétiteurs devront absolument être des amateurs et âgés d'au moins 16 ans. L'équipe représentant une région sera formée d'un maximum de huit représentants.

JOE NAMATH, emmitouflé dans un beau manteau blanc, regarde ses coéquipiers à l'oeuvre contre les Colts de Baltimore. Il ne fait aucun doute que l'excellent quart des Jets de New York, au rancart depuis plusieurs semaines, aurait aimé participer à la rencontre qui s'est soldée par une victoire de 14-13 des Colts, dimanche, à New York. (Téléphoto PA)

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Est

	j	g	p	n	bp	bc	pts
New York	17	12	1	4	77	38	28
Montréal	16	11	2	3	64	35	25
Boston	16	10	5	1	62	37	21
Toronto	17	4	6	7	42	54	15
Buffalo	18	4	9	5	49	66	13
Vancouver	19	5	11	3	48	64	13
Détroit	17	5	10	2	47	65	12

Ouest

Chicago	17	13	4	0	53	28	26
Minnesota	16	10	4	2	47	28	22
Pittsburgh	18	8	8	2	50	46	18
Philadelphie	16	6	8	2	39	44	14
Californie	17	5	9	3	56	69	13
St-Louis	15	4	10	1	39	49	9
Los Angeles	17	3	13	1	38	77	7

Avant-hier

Montréal 2, Buffalo 2
Boston 11, Los Angeles 2
New York 6, Vancouver 1
Toronto 3, Philadelphie 3
Chicago 4, Californie 2

Ce soir

Californie à Montréal
Détroit à St-Louis
Minnesota à Pittsburgh

LIGUE JR DU QUEBEC

	j	g	p	n	bp	bc	pts
Cornwall	19	13	5	1	106	71	27
Drummondville	17	12	4	1	85	62	25
Québec	17	11	5	1	101	52	23
Sorel	17	11	6	0	69	60	22
Shawinigan	19	10	8	1	77	61	21
Sherbrooke	16	7	8	1	66	74	15
Trois-Rivières	18	7	11	0	70	79	14
Verdun	18	5	12	1	72	103	11
St-Jérôme	15	4	11	0	71	125	8
Laval	16	3	13	0	65	96	6

Avant-hier

Québec 10, Drummondville 1
Verdun 4, Sherbrooke 4
Trois-Rivières 7, Laval 6
Cornwall 4, Shawinigan 2
Sorel 5, St-Jérôme 4

Hier

Trois-Rivières à Laval

Ce soir

Drummondville à St-Jérôme

LIGUE JR DE L'ONTARIO

	j	g	p	n	bp	bc	pts
Oshawa	16	12	2	2	91	54	26
Kitchener	15	9	7	2	71	72	20
Niagara Falls	16	9	4	3	73	63	21
Peterborough	18	9	7	2	71	72	20
Ottawa	15	10	5	0	78	52	20
Toronto	15	9	6	0	68	63	18
London	17	7	9	1	76	83	15
St-Catharines	16	4	12	0	55	84	8
Hamilton	17	2	14	1	53	89	5
Montréal	13	1	11	1	48	82	3

Avant-hier

Kitchener 6, St-Catharines 1
Toronto 6, Peterborough 3
Ottawa 6, Hamilton 3

Ce soir

Montréal à London
Peterborough à Hamilton
Ottawa à Niagara Falls
Toronto à St-Catharines

LIGUE AMERICAINE

	j	g	l	n	bp	bc	pts
Boston	14	11	1	2	56	27	24
Springfield	14	8	3	3	52	37	19
Nouvelle-Ecosse	15	7	5	3	48	43	17
Rochester	17	6	8	3	55	62	15
Providence	18	4	9	5	59	69	13
Ouest							
Hershey	14	10	2	2	63	38	22
Cincinnati	15	8	4	5	52	53	17
Baltimore	18	4	10	4	46	64	12
Richmond	13	4	7	2	26	33	10
Tidewater	18	3	12	3	41	69	9

Avant-hier

Nouvelle-Ecosse 2, Richmond 1
Hershey 5, Cincinnati 4
Springfield 4, Providence 3
Boston 4, Rochester 1
Tidewater 5, Baltimore 2

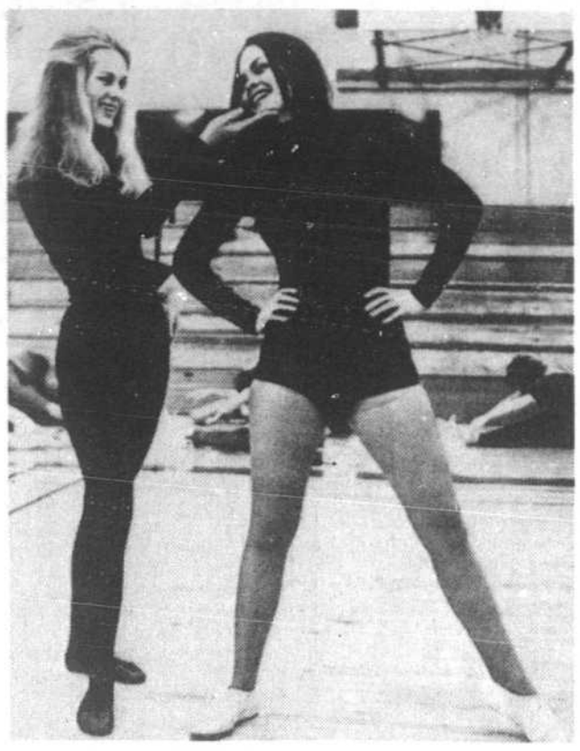

VERS LA COUPE GREY — Si les Alouettes de Montréal n'ont pu participer aux éliminatoires menant à la coupe Grey, ils seront en revanche très bien représentés par Mlle Alouette, Debbie Bargallo, à d., qui reçoit quelques conseils de Mlle Montréal, Debbie Kennedy, à g. (Téléphoto PA)

Retour des Alouettes à la télé française

Les amateurs de football de langue française du Québec, supposément partisans des Alouettes, auront, après quatre ans d'absence, l'occasion de voir leurs favoris de façon régulière sur leur petit écran, du moins lorsqu'ils joueront à l'extérieur, dès l'an prochain, grâce à une entente conclue hier entre les Télé-diffuseurs associés (TVA), la direction des Alouettes, la ligue Canadienne de football et le réseau anglais CTV.

L'entente, dont la longueur et l'importance monétaire n'ont pas été divulguées, prévoit la télédiffusion d'au moins six matches de saison régulière des Alouettes à l'extérieur en 1972, ainsi que des parties éliminatoires de la LCF et de la rencontre de la coupe Grey, par un réseau québécois formé du canal 10 (CFTM) à Montréal, du canal 4 (CFCM) à Québec, et du canal 6 (CJPM) à Chicoutimi.

Pierre Proulx, directeur des sports à CFTM et qui avait fait le travail de 1961 à 1967 au canal 10, redeviendra le commentateur de l'émission, en compagnie d'une équipe dont la formation sera annoncée plus tard.

Depuis 1967, Radio-Canada donnait, occasionnellement, des parties à l'extérieur des Alouettes sur son réseau français. C'est ainsi que son équipe de football, la réalisatrice Louise Tardif en tête, a fait trois matches cette saison. R-C, selon une entente qu'on tente présentement de renégocier, doit présenter un match de l'équipe montréalaise à Ottawa, un samedi après-midi, en 1972. Or, comme ce serait le seul pour une saison complète, il est possible que TVA hérite aussi de cette rencontre pour un calendrier complet de sept parties, en plus des éliminatoires évidemment.

Ils pourront juger...

Sam Berger, propriétaire des Alouettes, était de la courte cérémonie où l'on a révélé la transaction. Prenant la parole en français, M. Berger a dit que lorsqu'il a fait l'acquisition de l'équipe il y a deux ans, il cherchait à populariser le football chez les Canadiens français.

"Des milliers de jeunes s'y intéressent chaque année, mais il n'avaient pas souvent, depuis quelque temps, l'occasion de voir des matches télévisés en français de la LCF. Dorénavant, ils pourront en voir régulièrement et faire la comparaison entre du football en provenance d'ailleurs".

M. Berger, en homme d'affaires averti, n'est pas sans savoir que les parties de la ligue Nationale que Radio-Canada télédiffuse régulièrement le dimanche après-midi font une vive concurrence à la LCF et aux Alouettes. La télé étant le médium qu'elle est, le football canadien ne pouvait se permettre d'ignorer plus longtemps cette rivalité contre laquelle il ne pouvait opposer, côté français, qu'un match sporadique.

"Pour nous, c'est un vide énorme que l'on vient de combler", a dit M. Berger.

Bravo, M. Berger. C'est un pas dans la bonne direction. Il ne reste qu'à souhaiter que ça continue dans cette veine sur toute la ligne. Les amteurs canadiens-français ne demandent, en somme qu'un spectacle au moins convenable présenté dans un endroit où ils se sentiront un peu plus chez eux.

ANDRE TARDIF

Une petite partie de golf?

Non, mais pourquoi pas une partie de tennis... à l'intérieur? Ce n'est pas un dix-huit trous mais c'est un très bon exercice, qui vous gardera en forme. Nous mettons à votre disposition des courts à surface coussinée, éclairés de lumières diffuses. Vous avez accès à un sauna, à un bain tourbillon et à des cases de rangement. Enfin, nous vous offrons les services d'un instructeur et d'une gardienne d'enfants. Gardez-vous en forme cet hiver, et au printemps, vous retrouverez les verts avec encore plus de plaisir! Appelez-nous dès maintenant...

769-5163

Club de tennis de l'Île des Sœurs

Gene Carr se joint aux Rangers

NEW YORK (PA) — Les Rangers de New York ont échangé hier quatre joueurs aux Blues de St-Louis qui ont en retour cédé les contrats du vétéran Wayne Connelly ainsi que ceux de deux autres joueurs. St-Louis a reçu des Rangers le solide ailier gauche Jack Egers, le défenseur André Dupon et l'ailier droit Mike Murphy ainsi qu'un joueur dont le nom n'a pas été dévoilé.

Quant à Connelly, il ira à New York en compagnie de Gene Carr et de l'ailier gauche Jim Lorentz.

Le joueur qui intéresse particulièrement les Rangers dans cet échange est évidemment le jeune Carr, âgé de 20 ans, qui a été le premier choix des Blues au dernier repêchage amateur de juin dernier. Avec Flin Flon de la ligue de l'Ouest, il a marqué l'an dernier 38 buts et amassé 66 passes. Cette saison avec St-Louis, il a compté trois buts et récolté deux aides en 14 parties.

"Carr représentait selon nous l'un des meilleurs juniors au pays au dernier repêchage amateur", a déclaré hier Emile Francis, le rusé directeur général des Newyorkais.

Connelly, 31 ans, s'était joint aux Blues en février dernier en compagnie de Gary Unger dans un échange qui avait permis à Red Berenson et à Tim Ecclestone de jouer avec les Red Wings de Détroit. Cette saison avec St-Louis, Connelly a marqué cinq buts pour un total de 10 points. Outre St-Louis et Détroit, Connelly a déjà porté les couleurs des clubs Minnesota, Boston et Montréal.

Lorentz a pour sa part obtenu 19 buts et 21 passes avec St-Louis l'an dernier après avoir fait partie de l'édition des Bruins de Boston qui a remporté la coupe Stanley en 1969-70.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

-- Établi en 1880 --

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J.-Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
F. J. Bastien, C.A.
R. Barrière, C.A.
G. Barduas, C.A.
J.G. Beaulac, C.A.
J.M. Daoust, C.A.
Édifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, Suite 1564
Montréal 126, Qué. - 844-4445

LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
En collaboration avec:
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co. (Chartered Accountants)
Montréal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Étienne, France
Londres, Grande Bretagne
Suite 360, 1980 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 109, Qué.
937-4238

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables Agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis-Philippe Chamberland, C.A.
ASSOCIÉ RÉSIDENT - QUEBEC
Édouard Richard, C.A.
MONTRÉAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
150 ouest, 73ième Rue,
Québec 7, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 3, Qué.
861-5741

CAZELAIS, POUPART, PRIVÉ & ASSOCIÉS
Charles Cazelais, B.A., B.Com., L.A., C.A.
Gaétan Poupart, C.A.
Gérard Privé, C.A.
3737 Monselet, Mtl-Nord,
5936 St-Hubert, Montréal,
321-3832 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
R.V. Barnett, C.A. — H.E. Bell, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
M. Denega, C.A. — W.A. Farlinger, C.A.
H.R. Germain, C.A. — J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — D.C. Hoover, C.A.
G.P. Keeping, C.A. — G. Limoges, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R. Pearl, C.A.
R.A. Sinclair, C.A. — W.J. Smith, C.A.
Associés - résidents Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
700 Ouest,
Boulevard Crémazie
Montréal 303,
tél.: 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Luc Cloutier, M.S.C., C.A.
Raymond Fontaine C.A. Guy Croteau, C.A.
Claude Charbonneau, C.A.
Yvon Séguin, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette c.a. Guy Charette c.a.
Roger Poupart c.a. Martin Lajeunesse c.a.
Hubert Mercier c.a. Raymond A Poirier c.a.
Jean-Paul Berti, c.a.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT GOULD & CIE
Comptables Agréés
715 Carré Victoria 844-3307
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops, Vancouver
et représentants dans le monde.

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LACHANCE, BROSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables agréés
B.F. Lachance, C.A. — P.Y. Brosseau, C.A.
D. Allard, C.A. — R. Marin, C.A.
Pierre L. Legault, C.A. — P. Poisson, C.A.
Louis Bourdages, C.A.
110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 - 381-9323

LACOURSE, LAMARRE & CIE.,
Comptables agréés
Louis Lacourse, C.A.
Bertrand Lamarre, C.A.
2235 est, rue Sherbrooke.
Montréal 24 - 523-3189

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catherines, Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARROW avec bureaux à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande Bretagne et aux États-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

MALLETTE, NORMANDIN & CIE
Comptables agréés
Y. Normandin, C.A. — P.E. Mallette, C.A.
G.R. Normandin, C.A. — A. Roussel, C.A.
B. Dumais, C.A. — G. Choquette, C.A.
J.J. Lecavalier, C.A. — D.R. Gariépy, C.A.
J. La Couture, C.A. — R. Chénier, C.A.
J. Blondin, C.A. — C. Cloutier, C.A.
M. Jalbert, C.A. — A. Boileau, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal - 866-2891
Ottawa, Québec, Trois-Rivières, St-Jérôme, Hull, Hawkesbury

McDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, OUIMET, DESMARAIS & ASSOCIÉS, C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
50 Place Crémazie Suite 422
Montréal 351 387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Réal Marsville, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Michel Guerin, C.A.
E.G.M. Mulligan, C.A.
Gilles Mercille, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
Ch 502 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER, SÉNÉCAL & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays.
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie,
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
associés de la firme nationale
RAYMOND, CAMPBELL, BÉLANGER WALTON, CHABOT & WILLETS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec
Montréal, Sherbrooke, Lac Mégantic, Rouyn, Toronto, London, Sarnia, Edmonton, Vancouver, Victoria, Penticton

RIDDELL, STEAD & CIE
McLintock Main Lafrentz & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montréal, New Westminster, Ottawa, Québec, Regina, St Jean T.N., Toronto, Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
Comptables agréés
401 est, St-Joseph 844-1044
J.G. St-Georges, C.A. — E. Ghiratto, C.A.
J.G. Hébert, C.A. — K. Nakashima, C.A.
J.C. Legault, C.A.
Représentée dans d'autres villes principales du Canada.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal - Québec
Rimouski - Sherbrooke
Trois-Rivières
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie - 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Nassau, Freeport, Bahamas, États-Unis, Grande Bretagne, et autres pays du monde

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
Comptables agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
210 e., b. Crémazie - Du. 8-9251

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Armand-H. Viau, C.A.
Jacques-R. Chadillon, C.A.
J.-Serge Gervais, C.A.
Waquih Boulos, C.A.
4926 ave Verdun Verdun:
769-3871

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Avant une loi du syndicalisme agricole, réviser la loi des marchés (le patronat)

Le Conseil du patronat du Québec a réclamé hier la convocation immédiate de la Commission parlementaire de l'agriculture et de la colonisation afin que celle-ci se penche sur une réforme en profondeur de la loi des marchés agricoles, avant que ne se poursuivent plus avant les discussions sur le projet de loi du syndicalisme agricole déjà accepté en première lecture par l'assemblée nationale.

Dans un télégramme qu'il a adressé au premier ministre Bourassa et au ministre de l'agriculture, M. Toupin, le Conseil du patronat a dit qu'il était essentiel que la Commission parlementaire clarifie une fois pour toutes les responsabilités syndicales dans la mise en marché des produits agricoles avant de convenir de ce que pourrait être le contenu éventuel d'une loi du syndicalisme agricole.

Cette demande du Conseil du patronat fait suite à la récente déclaration du ministre Toupin devant le congrès de l'UCC, à l'effet que le bill 64 (ou loi du syndicalisme agricole) serait soumis, en deuxième lecture, à l'Assemblée nationale à la mi-décembre.

Selon le SPQ, il est absolument inconcevable que l'on continue plus avant l'étude de ce projet de loi sans s'assurer au préalable que les objectifs qu'il poursuit seront inattaquables sur le plan juridique et conformes à notre économie de marché.

"L'actuel projet de loi du syndicalisme agricole", affirme le SPQ, "ne distingue nullement deux notions cependant fort différentes, celle de l'organisation professionnelle et celle de la mise en marché des produits agricoles, notions qui prennent naissance dans la loi des marchés agricoles qui se doit d'être clarifée et amendée".

"Tant et aussi longtemps que la légalité incontestable des pouvoirs qui ont été accordés par cette loi à certains offices de producteurs (FEDCO notamment) n'aura pas été absolument établie", souligne le conseil du patronat, "pourquoi édicterait-on une loi (bill 64) favorisant l'usage de tels pouvoirs et donnant ouverture, du fait même et sous cet aspect, à des contestations légales ou à des actes pouvant éventuellement être qualifiés d'illégaux?"

"Tant et aussi longtemps que la loi des marchés agricoles continuera de permettre aux producteurs de constituer des monopoles économiques préjudiciables à l'ensemble de la population, peut-on favoriser un syndicalisme qui viendrait renforcer encore ce régime?"

Le conseil du patronat souhaite que la commission parlementaire soit saisie de cette question de la revision de la loi des marchés agricoles dans les meilleurs délais.

"Aucune loi du syndicalisme agricole ne saurait logiquement précéder une telle révision", conclut-il.

Pour un régime plus équitable

Suite de la page 11

Le chef du gouvernement québécois a exprimé son inquiétude quant à l'effet nocif que pourraient avoir les articles 91 à 95 sur le développement de nombreuses compagnies canadiennes à caractère multinational, ces articles risquant, sous prétexte d'efficacité fiscale, de frapper des transactions tout à fait normales.

De même, le Québec, a souligné M. Bourassa, s'inquiète des dispositions qui veulent que les dividendes de compagnies étrangères affiliées soient imposables si le pays où elles sont situées n'a pas signé de convention fiscale avec le Canada, ce qui est le cas de nombreux pays.

C'est pourquoi le premier ministre du Québec a demandé d'une part que les aspects internationaux de la fiscalité fassent l'objet d'une étude conjointe du gouvernement fédéral et des provinces avant l'adoption du projet de loi sur la réforme fiscale, et d'autre part, que la mise en vigueur de ce nouveau régime fiscal soit retardée d'un an, à cause justement de sa complexité et des nombreuses difficultés d'interprétation et d'application qu'il comporte.

Le premier ministre a par ailleurs proposé que soit créée une véritable caisse d'aide conjoncturelle dont l'utilisation serait fonction de sous-emploi ou d'autres facteurs conjoncturels, même si le gouvernement fédéral a commenté d'appliquer certains des mécanismes de cette formule que le gouvernement du Québec avait déjà suggéré en juin 1970 à Winnipeg lors de la conférence des ministres des finances.

D'autre part, M. Bourassa proposera au cours des séances consacrées aux affaires économiques d'autres types de rapports que les rapports de force qui ont existé jusqu'à présent entre les gouvernements fédéral et provinciaux, à savoir une conférence économique annuelle des premiers ministres. Cette conférence pourrait être, d'après le chef du gouvernement québécois, l'instrument privilégié de la coordination et de la planification des politiques économiques fédérale et provinciales tout en permettant une participation authentique des deux niveaux de gouvernement à la réalisation de leurs objectifs de croissance.

Cette conférence pourrait être aussi l'occasion pour les provinces de prendre connaissance des principes et de certaines modalités de la politique extérieure, commerciale ou monétaire du pays.

Enfin, à la proposition fédérale d'un mécanisme de consultation tripartite entre Ottawa, les provinces et les municipalités, M. Bourassa a répondu que la presque totalité des matières afférentes aux problèmes urbains se situent dans l'aire de compétence des provinces. Il a rappelé qu'en conséquence il appartient au Québec d'assumer la coordination nécessaire de l'activité des organismes publics ayant une juridiction sur le territoire.

Pour cette raison, il a proposé que la conférence des ministres des affaires municipales du Canada serve d'instrument au dialogue requis dans les circonstances entre les deux paliers de gouvernement et qu'elle soit dotée à cette fin d'un secrétariat permanent analogue à celui du conseil des ministres de l'éducation du Canada.

Un médecin obtient gain de cause contre l'hôpital Fleury

L'hôpital Fleury sera obligé d'entendre de Dr Benoît Deshaies, directeur de la Polyolinique médicale populaire de Montréal, et son procureur, Me Philip Cutler, et de leur expliquer pourquoi cette institution a refusé d'admettre le Dr Deshaies au sein de son bureau médical.

Tel est le sens d'un jugement rendu récemment par le juge F.R. Hannen, de la Cour supérieure, qui a délivré un bref d'assignation en mandamus.

Selon un communiqué de la Polyclinique populaire, les documents soumis devant la Cour supérieure démontrent que l'hôpital a refusé au Dr Deshaies le droit de connaître pourquoi il n'avait pas été admis au sein du corps médical de l'hôpital Fleury, le 2 avril 1969.

Plus encore, dit le communiqué, on le refusait le droit de se faire entendre en compagnie d'un avocat c'était le Dr Deshaies lui-même ou son avocat qui devait paraître devant le bureau médical.

Le président du conseil d'administration de la Polyclinique, M. Jean-Paul Ménard, a déclaré qu'il s'agit là d'un cas parmi d'autres l'illustrant l'arbitraire des décisions des bureaux médicaux des hôpitaux.

L'union économique avec les EU

Suite de la page 11

d'abord qu'Ottawa mesure la gravité et l'ampleur de la crise actuelle du chômage, qu'il établisse des priorités. Il suggère qu'un accord dans ce sens soit mis au point dès la présente conférence.

Concrètement, M. Schreyer propose la création d'un groupe de travail intergouvernemental sur le chômage auquel serait confiée par tous les gouvernements du pays la mission de réduire le chômage à un taux n'excédant pas trois pour cent. Le premier ministre du Manitoba est d'avis que le programme fédéral de lutte contre le chômage est largement insuffisant pour résoudre le problème du chômage. Au mieux, il ne pourra créer que 50,000 emplois. Le Canada, dit encore M. Schreyer, doit s'affranchir le plus possible des liens économiques qui exposent notre pays aux influences des décisions politiques des Etats-Unis.

Nouveau-Brunswick: Le premier ministre Richard Hatfield juge sévèrement les mesures fédérale destinées à enrayer les disparités économiques régionales. Certes, Ottawa doit renforcer l'économie nationale; mais il ne peut et ne doit pas se désintéresser des objectifs qu'il s'est fixés en matière de politique régionale. Si l'on compare les efforts canadiens à ceux de pays comme la Grande-Bretagne, la France et l'Italie, le bilan n'est pas très reluisant pour les Canadiens. Et ceux qui critiquent l'ampleur des dépenses au titre de l'expansion régionale devraient savoir que le programme canadien est moins coûteux, moins global et moins fructueux que ceux d'autres pays. Par définition et par nécessité, un programme de développement régional est forcément long; mais les 104 années qui se sont écoulées depuis la Confédération sont quand même un peu longues. Ce n'est pas un ministère, mais tous les ministères fédéraux qui doivent contribuer à un tel programme de développement régional. Or, affirme M. Hatfield, tel n'est pas le cas. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a déploré pour finir les séquelles de la politique anti-inflationniste dans sa province.

Nouvelle-Ecosse: Comme M. Bourassa, le premier ministre Gerald Reagan demande que des changements soient apportés à la formule de péréquation, de telle sorte que sa province reçoive davantage, compte tenu de ses obligations, notamment au chapitre municipal et dans le domaine de l'enseignement. Il réclame un effort plus soutenu du gouvernement central pour relancer l'économie nationale, accueille avec satisfaction le programme de lutte contre le chômage et dénonce son collègue de l'Ontario, M. Davis, qui cherche à réduire les paiements de péréquation. Cette formule de redistribution des richesses s'est révélée hautement utile et il serait dramatique de la remettre en question.

Ile-du-Prince-Edouard: M. Alex Campbell est d'avis que le temps est venu de créer un Office national de planification, plus particulièrement chargé de formuler des politiques de développement régional. Mais il estime qu'il appartient principalement au gouvernement central d'en prendre l'initiative. Cet office, tenant compte des grandes perspectives économiques et des priorités de chacune des provinces, s'efforcerait de définir une politique d'ensemble et des politiques régionales.

Terre-Neuve: M. Smallwood s'est abstenu.

Afin de remplir les rôles qui leur sont confiés, les Forces armées doivent disposer d'un matériel complexe et coûteux. Cependant, lorsqu'en 1959 le Canada a été contraint d'abandonner la réalisation de l'intercepteur Arrow, il a appris à ses dépens qu'il était peu rentable pour un pays de produire en série restreinte un matériel coûteux et compliqué. Beaucoup de pays, en raison des coûts élevés et de la complexité des matériels militaires modernes, et de la nécessité de les produire en grande quantité, en sont venus à la conclusion que de tels programmes ne pouvaient être rentables que s'ils étaient entrepris en collaboration avec d'autres pays.

Par conséquent, une large part des crédits que le Canada affecte à la production de son matériel militaire est dépensée à l'étranger, notamment aux Etats-Unis.

Livre blanc sur la politique de défense, août 1971.

Laissez-vous griser par ce quatuor allemand:

Liebfraumilch
vin du Rhin No 537C $3.00

Bernkasteler
vin de la Moselle No 537A $3.00

Niersteiner
vin du Rhin No 538G $2.75

Moselle mousseux
SEKT No 588D $4.95

KOBLENZ — AN RHEIN & MOSEL

Deinhard
depuis 1794
AGENTS:
IMPORTATIONS DURAND LIMITÉE

L'extraordinaire succès de la Renault 16: il doit bien y avoir une raison.

En fait, il y en a plusieurs. Et la toute première, c'est que la Renault 16 est une très bonne voiture: durable, pratique et économique. Nous pouvons même affirmer, et cela sans aucune prétention, que celui qui achète une nouvelle voiture de cette catégorie sans avoir essayé une Renault 16, ne peut pas se vanter d'avoir fait le meilleur achat! Car la Renault 16, en plus d'être une voiture aux qualités extraordinaires, (la performance du moteur 1600cc, la tenue de route de la traction avant, le confort, la sécurité des freins à disque) est devenue un critère de sélection d'une voiture en fonction des besoins de l'automobiliste contemporain. Venez nous voir, c'est vous-même que vous servez en essayant l'extraordinaire Renault 16.

Automobile Renault Canada Limitée
1824 ouest, Ste-Catherine, Montreal - Tel.: 937-9551

VENTE Archambault PIANOS

Une grande aubaine avant les fêtes

5 jours seulement
● Aujourd'hui ● Mercredi ● Jeudi ● Vendredi ● Samedi
16-17-18-19-20 nov.

20% d'escompte

Grand choix de modèles et de styles
- Transitionnel
- Contemporain
- Canadiana
- Provincial italien
- Méditerranéen
- Provincial français
- Espagnol

Finis
- noyer • érable
- cerisier • pécan
- blanc antique

Vous économisez
de $300. à $400.
sur l'achat de votre piano "Baldwin" durant cette vente

QUANTITÉS LIMITÉES. HÂTEZ-VOUS!

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA
Ed Archambault INC.
2 terrains de STATIONNEMENT voisins du magasin
500-EST, STE-CATHERINE, angle Berri
849-6201
À la sortie du MÉTRO Berri-Ste-Catherine

PAIEMENTS FACILES pour convenir à tous les budgets